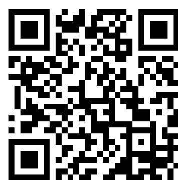
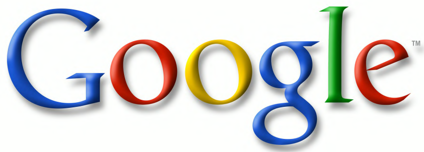
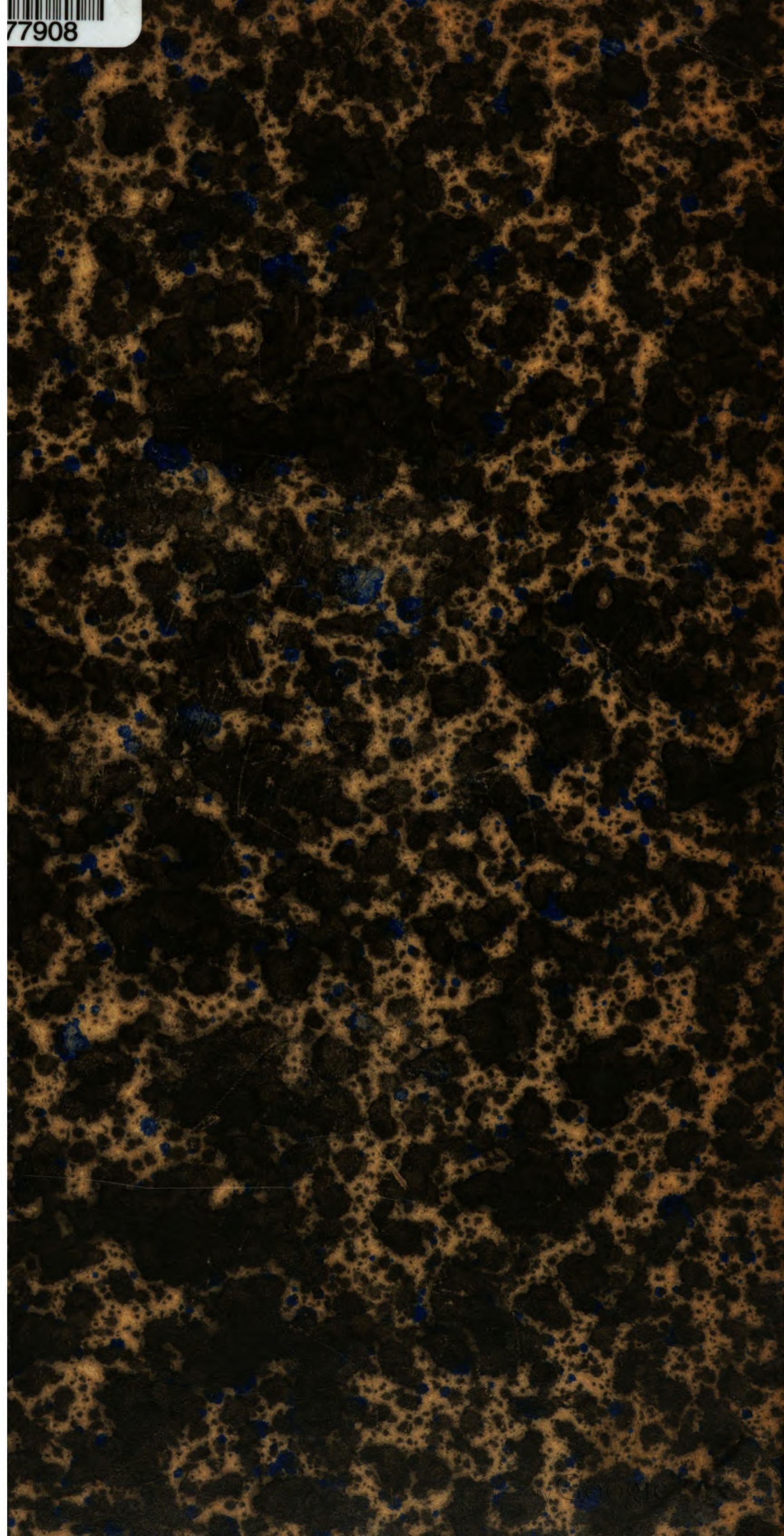






MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE L'AVEYRON

TOME ONZIÈME

1874—1878

Crescunt concordiâ vires.



RODEZ

Imprimerie RATERY, rue de l'Embergue, 21.

1879

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE L'AVEYRON

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE L'AVEYRON

TOME ONZIÈME

1874—1878

Crescunt concordiâ vires.



RODEZ
Imprimerie RATERY, rue de l'Embergue, 21.
—
1879

AU

CONSEIL GÉNÉRAL

DU DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

La Société des Lettres, Sciences et Arts lui dédie ses Mémoires, comme témoignage de sa reconnaissance pour la protection dont il l'honore.

Les Président et Vice-Président,
AD. BOISSE, E. DE BARRAU.

Les Secrétaire et Vice-Secrétaire,
L'abbé ALIBERT, N. MAISONABE.

La Société déclare que les doctrines et assertions émises dans les Mémoires qu'elle publie, doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, auxquels elle en laisse l'entière responsabilité.

LOU

CATECHISME ROÜERGAS

FACH EN VERSES

Par l'abbé BOUSQUET, curé de Buseins.



Ce catéchisme (1) fut publié, en 1656, par Grandsaigne, imprimeur à Rodez, avec approbation de M. de Patris, vicaire-général du diocèse. Le nom de l'auteur est inconnu. On en voit seulement les initiales à la fin de l'épître dédicatoire. Cette épître, admirable de simplicité, est un chef-d'œuvre dans son genre. Chose rare ! car on peut dire que l'épître dédicatoire est très souvent l'écueil d'un écrivain.

Mais que le lecteur daigne juger lui-même du mérite de l'épître dédicatoire qui m'a paru si belle, si éloquente :

« *A Monseignovr l'Illvstrissime, et Reuerendis. Payre en Dieu, Messire Hardovin de Perefixe, Auesque, et Seignour de Roudez, Preceptour del Rey, et son Conselié d'Estat.*

» MONSEIGNOVR,

» Aqueste liuret es vn efan del Pays de Roüergue, nascut sous la costellaciu de vostros armos (2), que nou pod pas sorti del Bres, ny veyre lou jour que per lou regard fauorable d'aquel bél Astre, qu'a Présidat à sa naycenso, et per aquo, Monseignour, son Payre lou porto as pez de vostro grandour, per ly demanda sa Benedicciu : se vous l'y fasez la gracio de lou veyre de

(1) In-16, 188 pages.

(2) Les armes de M. de Péréfixe étaient d'azur à neuf étoiles d'or, 3, 3, 2 et 1.

bon-vël, el nou crenhero pas laul-visto de toutsez lous autrez. El a be paur, Monseignour, estan habillat à la Roüergasso, et parlan vn patois, que vous n'entendez pas, d'éstre rebutat, et cassat hontousomen de vostre sale commo lou Gus de l'Euangéli, que séro mes a la taulo del Rey, sans la raubo de las nopços : Mas aco que l'y douno couratgé, Monseignour, ez que la pluspart de las Fedos, et dels Aniels de vostre troupél belou de la sorto, et que l'amour que vous lour pourtas, et lou zéle qu'auéz per lou salut, et per la glorio de Dieu, vo' dounara lou desir et l'euejo de l'entendre : car commo las Fedos se rejouyssou d'ausi la voux et l'estifle de lour Pastre, atabe lou Pastre pren plaze d'ausi lou bél de sas Fedos, per las counoyse : Aquelle esperanço, Monseignour, l'y douno l'ardiesso de se presenta dauan vous, et de vous demanda la Benedicciu, et la permissiu d'ana per las Parroquios de vostre dioceze trouua vostres tramajourals (1), et lous ajuda à enseigna lous efans, et lou poble innocent, et ignorent las Crezenços et la Doctrino Crestiano, necessario per lour salut, et lour apenre qualque Cansou spiritualle, al luoc de las prophanos et deshonéstos que lou monde lour enseigne, sans laquallo permissiu el nou vol pas entreprenre de dubry la bouquo, et son Payre l'estoufario sel éro tan ausárd que d'ana pel païs sans vostro licenço. Lou deuer, et lou respect, Monseignour, quel a voudat à sous Prelats, l'y commando aquello soubmissiu quel desire de vous randre en aqueste rencontre, en attenden qu'en de milhoures occasius, el vous puésco fa veyre per son obeysssenço, qu'el ez de tout son cor et an touto sinceritat,

» Monseignovr,

» Vostre tres-humble, tres-obeyssen et tres-fidel seruidou,

» F. C. P. R. D. S. F. »

Ne serait-ce pas *frère* C., *prêtre*, *religieux de Saint-François ?*

(1) On appelle *majoural* le chef des bergers, et *tramajourals* ceux qui l'aident dans la garde des brebis et qui sont sous ses ordres.

Le prélat dut trouver charmante cette épître, du moment qu'on lui eût donné l'intelligence de la langue rouergasse. Cette langue renferme tant de beautés, elle est si riche d'expressions que, lorsqu'on la connaît, on est étonné de la voir frappée d'anathème, comme si elle était une langue barbare. Encore quelques années, et on pourra la placer parmi les langues mortes, et je ne sais trop si le jargon qui lui succèdera, dans nos villages, aura la naïveté, la poésie et les charmes du patois. Conservons, du moins, dans les fastes de l'histoire les productions de l'esprit de nos ancêtres.

L'auteur voulant que son lecteur profite du fruit de ses labeurs, lui donne dans la préface *tres mouts d'auist* :

« 1. Covmo l'home n'es pas nascut que per couneyce, ayma, et serui Dieu, en aqueste monde, et per ioüy de sa glorio dins l'autre, atabe lou liuret n'es pas fach que per enseigna aquellos tres causos al poble d'aqueste païs, et per aco parle Roüergas, à l'exemple des Apostouls, que parlabou lou lengatge del païs, et del poble qu'enseignabou, act. 2. *Vnusquisque audiuimus linguam nostram in qua nati sumus*, Et à l'imitaciu delz autrez Royaumez et Prouinços, dins lasqualos lous Perdicayrez parlou lou lengatge del païs, lous Italiens Italiens, etc. et certos feu Monseignour lou Cardinal d'Armaignac penden qu'ero Auesque de Roudez, faguét imprima lou Prône et lou douctrinal de sapienço en Roüergas, pertat que lou poble l'entendesso milhour (1).

» 2. Lou liuret ez fach en vérses, à couplets de diuersez ers, et mesuros, pertal que lous efans et lou poble des Vilatgez, lous aprengou pus facilomen, et retengou milhour, à may que d'auegados en trauailhan, ne cantou qualque verset....... Et certos coumo las cansous deshonestos sous la grano del pecat, que lou Diables ietto dins lou cor del monde per lou perdre : dememo las spiritualos sous la semenço de la vertut que lou sanct Esprit met dins lou nostre per nous sauua, et Sozomeno rapporto que sanct

(1) Il serait à désirer qu'on découvrit un exemplaire de cet ouvrage publié par le cardinal d'Armaignac.

Ephren et sanct Chrisostome faguerou dels Hymnez, et cansous spiritualos, sur lous Mysteris de la Fe, per contrecarra lous Arriens, que fasieu aprene et canta lours Heresios al poble.

» 3. Aysi lous mouts sous escrits... coumo lousc al prenoncia, sans aue esgard se venou del Grec, del Laty ou del Frances. Toutos las lettros se prenonciou sans ne layssa cap, et toutos las consounos coumo en Laty. Las voyalos. A se prenonço de dos faysous, claromen, ou vn pauc obscur... l'O se prenonço obscuromen coumo en Laty, et vn pauc plus claromen approchant de l'A, et per aco trouuarez que lou méme mout es vn cop escrich an l'A : et l'autre en l'O, coumo sacramen, sacromen, et toujour la prenonciaciu es de méme.

» L'E se prenoncio en tres faysous, 1. Claramen coumo l'E Laty, ou Frances marcat é, ou coumo l'E ques sous-entendut en la prenonciaciu d'aquestos letros f, l, m, n, r, s, et per aco lou trouuares marcat é. 2. Obscuramen, comme lou Que et De en frances, et coume l'E qu'es entendut quand on dis aquestos letres b, c, d, g, t, et aquelle prenonciaciu es la plus ordinario. 3. Comme l'O en las terminasous feminines deméme qu'en frances Dame Damo...

» Lous I, et lou v sous consounes et voyéles coume en lati, et se prononciu de méme sorte. Las diphtongues au, eu iu se prenonciu coume fau en aquestes mouts latis, *autem*, *audi*, *leuca*, *Eurus*. Ny a pas d'exemple de l'iu, mas la permieyre lettre attire l'autre : et aquelle diphtongue es fort ordinario à la fi, et per aco dauegados la trouuares escriche per *iëu*, principalomen lou mot de Dieu... Lou ç marcat dejoust se prenonce comme vn s.

» Se trouuas de fautes al sens, à las rimes, as mouts, à las mesuros des vérses, courrijas las, excusas l'Autour : é fazés milhour à la glorie de Dieu, et à l'estrucciu del poble quel ou desire de bon cor.

» Adesias. »

Ces préliminaires remplis, l'auteur donne la table des matières renfermées dans son ouvrage divisé en dix cha-

pitres, ou divisés en plusieurs paragraphes. Les chapitres V, VI et VII contiennent des traductions des proses et hymnes en usage dans le rit romain, et quelques cantiques dits noëls. Les chapitres VIII, IX et X contiennent diverses instructions.

Mais l'auteur n'a pas cru suffisant pour le succès de son ouvrage de l'avoir mis sous la protection de M. Hardouin de Péréfixe; en homme prudent il a pensé que le catéchisme Rouergas avait besoin encore d'un passe-port, et il a eu le soin de lui en faire un pour lui dans l'occasion. Le voici :

PASSE-PORT.

Vayten Liuret à la venture ,
Per lou Pays, fa la Missiu :
Se qualque Douctour te censure :
Pren de bon grat sa correcciu :
É digos l'y, qu'en bon Chrestié ,
Corrige tout se n'a mestié.

N'ayant plus rien à craindre pour son ouvrage, il annonce *lou subiét et divisiu del Liuret.*

Cresés, *pregas*, *fasés*, *prenés* : tel est l'objet des quatre premiers chapitres du catéchisme : la foi, l'espérance, la charité et la vertu de religion.

1°

Cresés.

La fe principale vertut,
Es vn don de Diu, qu'illumine
L'Entendemen d'vne Doctrine
Necessario per lou salut.

Elle nous esclayre l'esprit,
D'vn lun del Cél, que lou dispause,
A creyre tout ço que perpause
La Gleyso, escrit, ou non escrit.

Et nous met dins l'entendemen
Vne science, qu'es be oscure
Mas veritable , é plus segure,
Qu'aquelle del rasounamen.

Nous ensenhe que n'y a qu'vn Dieu
Tres persounes, en vn'Essence
L'Humilitat et l'excellence
Del secret de l'Incarnaciu.

Nostr'esprit nes pas prou subtil,
Per aue de Diu counoycence,
Sans aquel lun de la cresence ,
Tant que sén dins aquest'exil.

Diu donc a fach revelaciu
Des mystéris que la nature
Nou sauio pas per l'Escriture
Ou de bouque per tradiciu.

E ço que Diu à reuelat,
E que la Gléyse nous atetste.
Que Diu à dich, sans autr'enqueste,
Ou cal creyre d'vn cor zelat.

Diu qu'es la premieyre bertat,
Ço quel dis es cause segure,
E quan la Gléyse assegure
Que ve del, es pla concertat.

L'Home qu'es d'aquel lun conduch
Tombe pas dins lou precipice ,
Séc la vertut, fugis lou vice :
Amo lo pax : haïs lou bruch.

L'auteur développe ensuite les articles de foi que tout chrétien doit croire, et il s'exprime ainsi au sujet de Dieu et de ses divines perfections :

Diu es vn Esprit Eternal,
Tout bou, tout poysant, et tout satge.
Que na besoun per son vsatge
De res : son Ess'es immortal.

La grandour, et la Majestat
Souuéréne de la nature,
Es sans bornes, et sans mesure,
Toutjour d'vn ess'é d'un estat.

El es tout glori'é tout bontat,
El vey tout per sa couynoycence,
El es en tout per son essence,
Son pouder es sa volontat.

Payre, Fil, sant Esprit, vn Diu
Sous tres Persounes, vne essence
Sans diuisiu, ny diference,
Que d'origine é relaciu.

Lou Payr'en son entendemen
Per lacte de sa counoycence,
Engenr'é doune la naycence
A son Fil eternalomen.

Lou Payr'é lou Fil d'vn' acciu
D'amour mutual, et complasence,
Comunicou la mesm'essence
Al sant Esprit, per processiu.

Vne soule diuinitat
Vn vouler, vn'intelligence,
Vne nature, vn'existence
En tres, s'apéle Trinitat.

Que a creat tout l'Vniuers,
D'vn soul fiat de sa poysance
Sans qu'y agués res de per auance,
E souste lous Esses diuérs.

Lou Cél, Layse (1), lous Elemens
É tout quant es e la nature
Pren del l'Esse, la noyriture,
L'operaciu, lous mouuemens:

(1) L'eau.

Las Fournises, lous Elefans,
Las Balenes, é las Louquetes,
Lous Reypetits, las Alausetes,
É las Églos sous sous Efans.

Lous viéls garrics, lou Pé-tourtut,
Lous bous fruchiés, las maioufetes,
Lous blats, las flours, é las herbetes
Au del la vid' é la vertut.

Las Plejos, las Neus, et lous Vens,
Lous Gels, lous Trones, las Tempestes,
Lous Mals, las Fievres et las Pestes,
Nou fau que sous Commandamens.

El à fach toutsez lous Angéls :
É lous homes à sa semblance,
Per lou fa part de sa Poysance,
E de sa glorie, dins lous Celz.

Voila bien l'Être divin, expliqué autant que peut le saisir l'intelligence de l'homme, et sa puissance sur toutes les choses créées. Je ne suivrai pas l'auteur dans l'explication qu'il donne des autres mystères ; mais je ne puis résister au plaisir de rapporter son poème avec prologue sur les quatre fins dernières de l'homme. Son tableau était bien propre à faire impression sur l'esprit de l'habitant de la campagne !

PROLOGUE.

Per se garda de fa mal,
Cal aue dins la memorie,
Lou grand Iutjamen final :
La Mort, l'Ifer, et la Glorio,
  Et s'en cal plo souueni,
  Car aquo diu aueni.

§ I.

De la Mort.

Ha qu'es tarrible la mort!
Coussi met tout en alarme,
Quand ve d'vn cruél éfort
Separa lou cors de l'arme,
   Et que met encontimen :
   Tout quant es à perimen.

Lou cors qu'éro ta perfet,
Ta gailhard, et tan agreable :
Dins vn nonres, es infét,
Tout poyrit, tan efroyable,
   Qu'a lou veyre, fa hourrour :
   Et esfetjo de pudour.

Lous amics, et lous parens,
Las hounours, et las caresses,
Lous plasez, lous passotens,
Lous tesaurs, et las richesses,
   Las terres, et lous hostals :
   Tout n'anat d'vn cop de fals.

Coume la mort n'a pas d'uëls,
Elle nou counoys persoune :
Siu gens jouues, siu gens viels,
An sa fals tout ou missoune.
   Noble, riche, paure gus,
   Elle n'esparnhe degus.

Elle ve coum'vn Layrou,
Sans dire paro, n'y garo,
Sus camis, al fougayrou,
N'agacho pas vël ni caro.
   Mas d'vn reuers per detras
   Cope col, cambes, et bras.

Aprés aquel cop fatal,
Et de tout ineuitable :
S'enséc l'estat immortal,
A tout iamay perdurable :
D'vn Paradis per lous Sants,
Et d'vn Ifer pes missans.

Se voulés dong empacha,
Que la mort nou vous surprengo,
Quado iour vous cal tacha,
D'ess' én boun estat quand vengo :
Garda lous Coumandamens,
Frequenta lous Sacramens.

§ 2.

Del Iutjamen.

Mas es sans entendemen,
Aquel que iamay nou pense
A n'aquel gran Iutjamen,
Que diu douna la sentence,
Per toute l'Etérnitat,
Selon qu'auren meritat.

Sul poun del darrié badal,
Que duerp à l'arme la porte :
Per sorti del corps mortal,
Iesu-Crit l'aten que sorte,
Per l'y douna pagamen,
De ço qu'a fach en viuen.

Al méme luoc es vuért,
Lou libre de sa conscience :
Que fa veyre à descuuert,
L'estat despieys la naycence.
A qui dins aquel Parquet
Se desplego lou paquet.

Lou bon Angél al coustat,
Et lou Diables à ma gauche,
Que te son fét apoustat,
Per reproucha la debauche,
A l'arme, qu'es entre-dous,
Prés del Iutge rigourous.

Mas al Iutge tout poysant
Tout iuste, tout bou, tout sage,
Per condamna lou missant,
L'y cal pas de temouniatge :
Cadu vey, dins son Miral,
Ço qu'a fach, de be de mal.

A qui dong dins vn momen,
Se fa l'enqueste, e la probe,
Et se doune Iutjamen,
Que lou criminel aprobe :
Et reçau an confusiu,
Sa propre condamnaciu.

Terrible condamnaciu!
Que contrepese, é qu'ajuste,
Lous tourmens à quad'acciu,
Paraul' et pensad' iniuste :
D'ou s'ensée l'execuciu,
Sans delay ny remissiu.

Lou Diables, de gran furour,
Se iétte sus aquel'arme,
Toute transide d'hourrour,
L'encadene, la desarme.
Et an sas arpes de fér,
La tirgosse dins l'Ifer.

Mas ben-hurous lou Chrestié,
Qu'ausira per sa Sentence,
Venés, mon choeretié,
Intras en la iouyssence :
Des bes, qu'aués meritat.
En fazen la Charitat

§ 3.

De l'Ifér.

L'Ifér es vn magazy,
De tourmens espouuentables,
Que n'au, ny pause, ny fi :
Ou lous dannats, et lous Diables,
Sous punits à proporciu,
De quade mauués'acciu.

Dieu a mes dins à quel luoc,
Qu'es al fin fons de la Térre :
Un cruél sacal de Fuoc,
Que tourment' é desespére :
Per de terribles effors,
Tant l'esprit, coume lou cors.

Aquel Fuoc es ta violent,
Qu'el surpasse la nature,
Del nostre qu'es doux et lent :
A l'esgard de sa brullure.
Dieu augmente sa calour,
Coume vol fa la doulour.

Dins à quel luoc de tormen
Toutses lous mals haïssables
Y sous sans soulatjomen,
Cal, frech, fan, set, nuéch é Diables,
Ratge, plours, crits, hurlamens,
L'y trouou toutses essens.

Lou Payr' y maudis l'efan,
La filh' y strangle la mayre,
Lous dannats s'entregafan ;
Dins àquel Pous sans esclayre :
Al luoc de se secouri
Se tuau sans poude mouri.

Mas lous tormens Inférnals,
Sous de tant plus effroyables,
Que toutses sous éternals,
Lous Demons infatigables :
  Nou se lassarau iamay,
  De tormenta toutjour may.

E nou vous cal pas sonja
Qu'en Ifér la coustumance,
Lous puésco brio soulatja,
L'arme pért pas sa poysance :
  Son sentimen, sa vigour
  Ny lou tourmen sa rigour.

N'autres vezen qu'ade iour,
Que tout lou monde redoute :
Vne fort courte doulour,
De la peyr'ou de la goute.
  E degus nou cren lou mal,
  De l'Ifer, qu'es étérnal.

§ 4.

Del Paradis.

Nostre Senhe souuen dis,
Que se ly fazen seruice,
Nous dounaro Paradis,
Qu'es vn luoc ple de delice,
  E d'vn tal contentamen,
  Que passe l'entendemen.

Vël d'home n'a iamay vist :
Ny nes intrat en aurelhe;
Ny cap d'esprit n'a preuist,
Ou pensat la gran meruelhe :
  De ço que sa Majestat
  Nous a lassus aprestat.

Agachas vn pauc lous Céls,
Coussi sous claufits d'Estéles:
Que rauissou nostrés vèls,
Quand n'y a tantes de tant bélos,
  E sur toutes lou Souleil,
  Qu'es vn Astre sans pareil.

Aquelses Astres luzens
De la Céléste demoro,
Nou sous que lous paromens,
Per enrechi lou defore,
  Lou didins d'aquel Palays,
  Luzis cent mille cots mays.

E se Dieu iust'é poysant,
A fach ta bél aquest monde,
E permet que lou missant,
Mayt que lous bous y abonde,
  Qu'auro fach per sous amics,
  Quand fa tant pels ennemics.

Sous amics sous dins lous Céls
D'ampereurs et de Monarques,
Sous Companhous dels Angéls,
Des Proféteß, des Patriarcos.
  A la suite del Tres-Haut,
  Au tout qu'an cal sans defaut.

Au la santat, sans doulour,
Au la joye, sans tristesse,
La glorio, sans deshounour,
Tout bon-heur, toute richesse:
  Toute pax, an tout amour
  E tout repaus per toutjour.

Vn cors bél, resplandissent,
Subtil, agil, impassible,
Coume l'esprit agissent
Immortal, incorruptible:
  Remplit en toutses sous sens,
  De toutses contentamens.

Vn'arme, que vey son Dieu,
Sas persounes, son Essence,
Son pouder, sa Perfecciu,
Intrad'en la iouyssence :
De la Glorio del Senhour,
De son gauch, de son amour.

Vey la Verges, et lous Sants,
Vey sous parens, et sa race,
Sous Amics toutses poysans,
E sans boutja de la place,
S'entrete, coume l'y play
Amb'aquelses qu'ame may.

Es toutjour dins lous festins,
E mange la méme viande,
Que Dieu sért as Seraphins,
E iamay non aprehande :
De sorti d'aquel Palays
Ny de perdr'aquel repays.

2°

Pregas.

L'auteur commence par définir la vertu d'espérance qui est l'âme de la prière :

L'Esperanc'es vne vertut
Que pren del Cél son origine,
Reléue l'esprit abatut,
L'y promet la gracio diuine :
Lous moyens d'aue Paradis,
En fazen ço que Dieu nous dis.

Lou soul motif de l'Oraciu,
Es la vertut de l'esperance,
Que nous doune l'inclinaciu
D'ana vers Dieu : et l'assurance
D'obtene de sa Majestat
Tout ço que cal per nostr'estat.

Après cette courte explication, il parle de diverses prières vocales, telles que l'Oraison dominicale, la Salutation angélique, le *Salve Regina*, les quinze mystères du Rosaire. Voici comment il s'exprime au sujet de l'Annonciation :

La Verges er'en sa Cambrete
De Nazarét toute soulete,
Que pregaue de ginoulhous,
Quand vn Angél, dauan sa facie,
  La saludét plene de gracie,
  Disen lou Senhour es an vous.

Verges Mario, n'ajas pas crente,
Sans home vous venres encente,
E efantares Iésu-Crit,
Nou perdres pas lou pieuselatge :
  Car vostr'Efan sero l'Ouuratge
  De la vertut del sant Esprit.

Quelle naïveté! et comme ces dernières paroles peignent l'esprit de l'époque!

Sous ce titre *Fazés*, objet du 3e chapitre, l'auteur traite de la charité, des commandements de Dieu et de l'Eglise, des vertus théologales, des huit béatitudes, des œuvres de miséricorde, du péché, de ses diverses espèces, etc.

Lous Coumandamens de Dieu.

1 Vn Dieu, Payre, Fil, sant Esprit,
Tres Persounes, en vn'Essence.
An grand amour et reuerence,
Adore de cors et d'esprit.
2 Non iures pas en va son Nom,
Blasphemes poun, te l'y promesse :
3 Lous Dimenges del traval cesse,
Per lou serui miéls aquel iour.
4 Al Payr'et Mayre port'amour,
Respét, sécours, obeyssence.

5 Nou nozes pas par maluolence,
Al cors d'autruy, ny a l'hounour.
6 Estan membre del Fil de Dieu,
Te souilhes pas de palhardise.
7 Nou trompes pas en marchandise :
Contente-te, de ço qu'es tiu;
8 Nou mentes pas en ton perpaus,
Nou digos pas fals temoniatge :
9 Desires pas al visinatge,
10 Fennes, ny bes, auras repaus.

Lous Coumandamens de la Gléyse.

1 Lous Dimenges, et iours coulens,
Auzis deuotamen la Messe :
2 Et toutses tous pecats coufésse,
Vn cop l'annade per lou mens :
3 Fay à Pascos ta Coumuniu.
4 Garde la féste coumandade.
5 Manges poun car, penden l'annade,
Venrez, Saddes, cy Rogaciu.
6 Cal dejuna lous Quatre-tens,
Las Vigiles et la Crantene.
7 Pago lou déyme pla, sans rene (1).
8 Fascos poun Noces hors lou tens.
9 L'excumeniat expressamen,
Quand es estat nommat al Prone,
Te cal fugi coume lou trone (tonnerre).
10 Et te fa absolre prontamen.

Enfin le 4e chapitre, *Prenés*, est consacré à la vertu de religion : à expliquer les sacrements en général et en particulier, les dispositions qu'il faut apporter à leur réception, et le caractère que quelques-uns impriment à

(1) Aujourd'hui la loi ordonne au cultivateur de payer de fortes impositions qui tiennent lieu de la dîme, mais elle ne lui défend pas de murmurer, en payant.

l'âme. En parlant du sacrement du mariage, l'auteur s'exprime avec sa naïveté ordinaire :

Lou mariatge fa santamen
La coioncciu de dos persounes,
E a tres causes que sous bounes
La fe, lou Fruch, lou Sacramen.

Lou Sacramen marque l'vniu
De Iésu-Crist an son Espouse,
Lou Fruch doune l'ignad'hurouse,
La fe, loyale dilecciu.

Mais déjà c'est assez de citations pour faire apprécier l'utilité *del Catechisme Roüergas*. Il dût être accueilli avec reconnaissance et par le pasteur et par le troupeau; car, à ce dernier, il faut un enseignement plein de simplicité pour qu'il lui soit profitable, et le catéchisme rouergas pouvait dire avec l'apôtre : *Non veni in sublimitate sermonis.*

Aujourd'hui on ne veut plus de patois dans nos écoles de campagne, et il s'en suit une confusion de langues bien plus *barbare* que le patois. En apprenant aux enfants à lire en français, tous les instituteurs n'ont pas le soin de leur faire comprendre ce qu'ils lisent, et ce défaut d'intelligence produit dans les élèves une ignorance crasse. Je voudrais qu'ils pussent rendre raison, dans l'idiome patois, de ce qu'ils ont appris dans l'idiome français.

Un jour, dans une de mes promenades, je rencontrai un vieillard avec qui j'entrai en conversation. Je tenais dans mes mains l'*Histoire du B. François d'Estaing* que M. Bion de Marlavagne venait de publier. *Mon vieux* me demanda quel était ce livre? Je le lui offris, aussitôt de mettre ses lunettes et de lire en patois. Je l'écoutai attentivement. Aucune expression française ne l'arrêtait dans la traduction. Quand il eût terminé sa lecture, je lui demandai pourquoi il n'avait pas lu en français. *Lou patoués*, me répondit-il, *es nostro lenguo; lou frances es aquello des moussurs.* Mais, si vous lisiez en français, comprendriez-vous ce que vous lisez? *Oui, sons doute; mès, quan lize a l'oustal, aqueles que savou pas lizi me coumprendriou pas.* Il

faudrait que les enfants pussent tenir le même langage ; par ce moyen ils initieraient leurs parents dans l'usage de la langue française.

Ici, il me semble entendre cette réponse : « Mais c'est aux curés de campagne à initier dans l'usage de la langue française leurs paroissiens en leur prêchant en français. »

Mais qui donnera à nos auditeurs l'intelligence d'une langue qu'ils n'ont jamais apprise et qu'ils comprennent à peine ? Oui, quand la génération qui grandit aura remplacé celle qui s'en va, la prédication en français n'aura pas autant d'inconvénients. Vouloir la faire aujourd'hui, ce serait une chose prématurée, prêcher dans le désert et favoriser l'ignorance. Aussi ai-je admiré la prudence de notre vénérable évêque qui s'est contenté, dans un de ses mandements, de faire l'éloge de la langue française, d'engager les prêtres de son diocèse à favoriser son usage, mais qui s'est bien gardé de leur ordonner de prêcher *toujours* en français !

Et même quand la nouvelle génération aura succédé à celle qui commence à disparaître, il sera encore bon que les pasteurs donnent dans nos églises une instruction en patois, ne fût-ce que pour conserver l'usage de la langue de nos ancêtres ? Cette instruction sera toujours la plus utile au peuple, et l'homme savant ne dédaignera jamais d'entendre « un langage énergique, naïf, abondant en » saillies et en tours heureux, que le français pourrait » lui envier » (1). Et qui ne sait que la vaste enceinte de notre cathédrale peut à peine contenir toutes les conditions, tous les âges, tous les sexes, quand aux mois de novembre et de décembre le digne pasteur de cette paroisse prêche en patois ses éloquentes instructions matutinales ? « Je n'aurais jamais cru, disait, en sortant du » prône, un homme distingué par ses talents, qu'on peut » s'élever à ce degré d'éloquence en employant la langue » patoise. »

Mais l'auteur du catéchisme rouergas a donné encore

(1) Mandement de Mgr Croizier, évêque de Rodez, sur la langue française.

une traduction des proses qu'on chante dans l'Eglise catholique. Je vais en rapporter une, et, pour mieux faire sentir la beauté de la traduction, je la place à côté du texte.

PROSA PENTECOSTES.	LA PROSE DE PANTACOUSTE.
Veni, Sancte Spiritus, Et emitte cœlitus Lucis tuæ radium.	Venés del Cél Sant-Esprit, E gitas dins nostr'esprit Vn rayon de vostr'esclayre:
Veni, Pater pauperum, Veni, dator munerum, Veni, lumen cordium.	Venés dounur de presens, Bél lun dels entendemens, Et des paures lou bon Payre.
Consolator optime, Dulcis hospes animæ, Dulce refrigerium.	Venés gran Consouladou, Venés Doux refresidou L'Hoste graciux de las armes,
In labore requies, In œstu temperies, In fletu solatium.	Lou repaus dins lou traual, La frescour dins lou gran cal, E lou soulas dins las larmes.
O lux beatissima, Reple cordis intima Tuorum fidelium.	O lumiere de bon-heur, Remplices tout l'interieur De las Espouses fidéles :.
Sine tuo numine, Nihil est in homine, Nihil est innoxium.	Sans vostre Diuinitat L'Home n'es qu'iniquitat : Sas vertuts sous vermenelles.
Lava quod est sordidum; Riga quod est aridum, Sana quod est saucium.	Netejas la saletat : Arrousas l'aridetat, Guerissés la blassadure,
Flecte quod est rigidum; Fove quod est frigidum, Rege quod est devium.	Ço qu'es tors fasés ou drech, Escaufas aco qu'es frech, Adoubas la fouladure.
Da tuis fidelibus, In te confitentibus, Sacrum septenarium.	Dounas à vostres fidéls Que vous seruou, lous dourels De sét fauours especiales :
Da virtutis meritum, Da salutis exitum, Da perenne gaudium.	Lous merites de vertut, La sourtide de salut, E las loyes Eternales.
AMEN.	ATAL SIO.

Un héritier du talent du prieur de Pradinas avait fait à un prélat un compliment en vers patois. A côté de ceux-ci il avait placé la traduction en vers français, au bas desquels il avait écrit : « Les vers patois sont préférables. » Je pense qu'il en dirait autant si, à côté de la traduction de la prose ci-dessus, on en mettait une autre en vers français.

Enfin je termine en transcrivant un de ces cantiques dits noëls. J'en ai lu plusieurs, mais celui que je vais rapporter leur est infiniment supérieur. On ne saurait mieux imiter la simplicité, la naïveté, la bonhomie des bergers :

LOU MAJOURAL.

Hola ! vesés vn grand esclayre
Que pares lay, non pas fort luén,
A lou veyre mes auejayre
Qu'es sur la Vile de Bethlem :
Ou sur l'Estable descuuert
Que demoro toutiour d'vuert.

TOUTSES LOUS PASTRES.

Anen ley huey,
Huey veyren la Magnificence :
Car vn Dieu, Diu
Penre de l'Home nayssence.

L'ANGÉL.

Loüange à Dieu, pax sur la Térre
A gens de bonne volontat,
Fi de malhur, fi de la guerre
Lou fil de Dieu, per sa bontat,
Ve repara tout aquel dam,
Que faguét lou pecat d'Adam.

Refren.

MEMORIAL.

Chut ! escoutas qualque Musique,
Quantes de voux ! n'y a may de cent,
Helas ! mon Dieu lou bél Cantique !
Qu'aquel Concert es rauissent !
Mas qualque siu qualques Angéls,
Que siu venguts ayci des Céls.

Refren.

L'ANGÉL.

Pastres que ses dins la Cabane,
Quitas aqui vostre troupél,
Et segués la voux que vous sone,
Per vous moustra quicon de bél,
Vn Efantou qu'es Dieu cachat,
Nascut huey per vostre rachat.

Refren.

L'ANGÉL.

Lou trouuarez dins vne Greche
Enueloupat dins lou Malhol,
La Verges sa Mayre à man dreche,
D'autre coustat lou bon Auiol,
Jeseph, que porte lou renom
D'estre Payre, mas non es poun.

Refren.

L'ANGÉL.

L'Efan es Fil de Dieu lou Payre,
Son Fil vnique Iesu-Christ,
E la Verges Mario sa Mayre
La Concegut del Sant-Esprit,
Sans couneyssence d'home viu :
Perço qu'el es vn home Dieu.

Refren.

LOU MAIOURAL.

Anen donques iusqu'à la Vile,
Veyren aquel Verbe Home-fach
E la Verges en sa jacilhe,
Porten lour vn presen de lach,
De froumatjous, qualqué regourt,
Anen toutses lour fa la cour.

Refren.

LOU MAIOURAL SALUDE.

Hurousamen sias acouchade,
Verges Mario del Fil de Dieu,
Ta paraumen vous ses loutjade
Dins aqueste luoc ta caytiu,
Se sias vengud'al nostr'houstal,
Nou serias pas de tout ta mal.

TOUTSES LOUS PASTRES.

Anen ley huey
Faren gran reiouyssence,
Pieys que Dieu, Diu
Aue pres de vous nayssence.

LOU MAIOURAL.

Del Cél es vengut vn messatge,
Per nous condur'ayci tout drech,
Per adoura vostre Maynatge.
Ont l'aués mes amb'aqueste frech
Per lou garda d'aquest mal-tens,
N'autres ly portan de presens.

Refren ci-dessus.

LOU MAIOURAL.

Mas lou vise dessus la palhe,
Que tramble de frech al cantou,
Aqui n'a pas res que l'y calhe :
Helas qu'es bél vostr'Efantou,
Anen entretan que nou dor,
L'adoura toutses de bon cor.

LOUS PASTRES.

Anen ley huey,
Que n'auen la counoyssence :
Car à tal cal
Rendre hounour à sa nayssence.

LOU MAIOURAL.

N'autres venen vous rendr'houmatge,
Nene, que ses nostre Senhour,
E nostre Dieu, en temoniatge
Vous venen rendre tout hounour,
Receués nostre soumissiu,
E prenés nous en protectiu.

LOUS PASTRES.

Vostre ley, huey
Que n'auen la couneyssence !
O gran Dieu, Diu
Vous fa rendre obeyssence.

VOT PEL REY.

Que nostre Rey qu'es en bas-atge,
Regne son tens pasiblamen,
Que son Consel prudent et satge
Doun'al poble soulatjamen,
Que lous Estats et lous Elus
De tailhes nou l'accablou plus.

Il est donc vrai le vœu du peuple, dans tous les temps,, a été de voir diminuer les impôts. Ici ce ne sont pas les grands de la terre, mais de pauvres bergers qui poussent, au nom du peuple, ce soupir aux pieds de la crêche où reposait le Dieu-enfant, et le peuple, au milieu de cette fête qui lui faisait crier : Noël! Noël! offrait des vœux pour son roi encore mineur et demandait à son Dieu de n'être pas écrasé d'impôts!...

Avant de se séparer de la *Société des Lettres*, *Sciences et Arts de l'Aveyron*, un de ses plus illustres membres, M. Duval, m'avait prié de lui procurer tous les noëls et cantiques patois que je pourrais trouver. Il s'était proposé d'en publier la collection, pour faire suite à sa belle collection de proverbes patois. A l'époque de sa demande *lou Catechisme Röüergas* m'était inconnu. Si j'avais pu le découvrir plustôt, je me serais empressé de le lui envoyer, et son élégante plume nous en aurait donné un compte-rendu, que celui que j'offre à la Société fera regretter plus vivement encore.

SUBSTITUTION
DU
FRANÇAIS AU LATIN ET AU PATOIS
DANS LA RÉDACTION DES ACTES PUBLICS
Par M. H. AFFRE

Avant l'ordonnance de François Ier donnée à Villers-Coterets au mois d'août 1539, le latin et le patois régnaient en souverains dans le Rouergue. Ce n'est pas toutefois qu'on usât indifféremment de l'un et de l'autre. Il est, en effet, facile de constater que les notaires et les gens de robe traitant des affaires purement civiles (1), se servaient plus volontiers du latin; tandis qu'il est très-rare d'en observer l'emploi dans les hôtels de ville, où les discussions entre personnes dont plusieurs ne savaient pas un mot de français, avaient constamment lieu dans l'idiome vulgaire. Ainsi, pendant que les documents antérieurs à la date précitée et provenant des greffes des tribunaux ou des études des notaires se présentent généralement sous la forme latine, les cadastres ou compois, les délibérations municipales, les comptes consulaires et les rôles de contribution, qui constituent la majeure partie des archives communales de Rodez, Millau, Espalion et Saint-Affrique, sont autant d'ouvrages où l'on peut étudier la langue d'Oc sous plusieurs points de vue.

L'ordonnance en question proscrivait le latin de la rédaction des contrats, testaments et autres actes, et voulait qu'ils fussent « prononcés, enregistrés et délivrés aux parties en langage maternel français et non autrement. » On dut applaudir à cette mesure; car, outre la

(1) Louis XII, par ordonnance du mois de juin 1510, avait prescrit que les procédures criminelles eussent lieu dans les provinces soumises au droit écrit « en vulgaire langage du pays. «

convenance de plus en plus sentie de n'avoir qu'une seule langue, celle de la nation, le latin était si outrageusement défiguré par beaucoup de ceux qui en faisaient usage, qu'il était urgent d'arrêter une décadence tournant manifestement au grotesque, et aussi des plus en opposition avec les règles du simple bon goût. Sous la plume de ces barbares d'un genre nouveau, ce n'était plus du latin de cuisine, mais bien du latin de souillarde, pour employer une expression triviale mais parfaitement vraie. Quatre citations, prises au hasard parmi un grand nombre d'autres, suffiront à le démontrer.

L'inventaire du mobilier et des *cabaux* d'une ferme, dressé par Rigal de Navarre, notaire de Marcillac en 1454, contient le passage suivant : *Item octo animalia bovina tam vaquas, quam bravas, quam vedelas; — item duodecim porcos tam parvos quam magnos, tam masculos quam femellos; — item quatuor bacones salatos.*

George Roquette, notaire d'Entraygues en 1458, disait à propos d'une maison dont la construction était donnée à prix fait : *et reddere constructam, travatam et fustatam omnium necessariorum usque a la saralha sive a la clau.*

Un de ses collègues d'Espalion, énumérant, en 1465, le mobilier de l'hospice de cette ville, mentionnait : *quatuor taulas; — unam dorcam tenentem quindecim coadas; — unam botelham terre; — unam tinam fusti colantem decem carteria.*

Enfin Déodat Delfau, instrumentant à Saint-Côme en 1471, insérait ce qui suit dans une demande en modération de censive : *Arnaldus Rigaldi dicebat et proponebat eidem nobili Guilhermo quod dicta vinea, superius confrontata et specificata, quolibet anno jalabat et moriebatur propter yemes et jelua sive jaladas tam in borris quam in soquis.* Il est bon d'ajouter, à l'intention des lecteurs étrangers au patois, que le mot *borris*, bourrés dans l'idiome vulgaire, signifie les bourgeons, et le mot *soquis*, les ceps ou pieds de vigne.

Une fois la proscription du latin prononcée, la langue française, bannie jusqu'alors de nos contrées, y régna-t-elle en maîtresse exclusive et absolue? Non assurément, car le vivace patois, dont l'ordonnance ne parlait point,

lui disputa encore quelque temps l'empire, non seulement à Rodez, que j'ai plus particulièrement en vue dans ce mémoire, mais aussi dans le reste de la province. Plusieurs des notaires de la ville chef-lieu, en effet, tels que Guillaume Moysset et George Bonheure, adoptèrent résolument le français vers le milieu ou sur la fin de 1539 et ne s'en départirent plus. D'autres, au contraire, tels que Durand Besombes et Jean Cassaignes, interprétant dans le sens le plus large l'ordonnance royale, firent, comme on dit, de la conciliation, en employant tantôt le français et tantôt le patois. Qnelques-uns enfin, peu disposés probablement à favoriser l'influence sans cesse croissante du nord sur le midi, n'admirent aucun mélange dans leurs actes, qu'ils rédigèrent, sans exception jusqu'à la fin de leur carrière, dans l'idiome que Peyrot, le bon et spirituel prieur de Pradinas, devait plus tard immortaliser par des poésies d'un mérite supérieur.

Cependant cette lutte entre officiers publics d'une même ville eut un terme, ainsi qu'il était aisé de le prévoir. Le français, le même quant aux mots sur tous les points du territoire national, finit par l'emporter sur son concurrent, grâce à la préférence qu'eut pour lui la génération des notaires succédant immédiatement à celle qui avait instrumenté sous le régime du latin abâtardi ; et il me paraît établi, après examen d'un grand nombre de registres notulaires déposés aux archives départementales de l'Aveyron, que ce triomphe ne fut complet et définitif qu'en 1565.

Voilà quelles furent les conséquences de l'ordonnance en question dans les études des notaires de Rodez. Voici maintenant et en peu de mots celles qui se produisirent dans les deux maisons communes de la même ville.

La Cité adopta le français pour ses délibérations municipales à partir du 5 novembre 1539, devançant à cet égard le Bourg de dix-neuf années, car celui-ci n'opéra sa réforme qu'à dater du 5 du même mois 1558. Par contre, cette dernière communauté se montra plus empressée quant aux rôles de contribution, dont les premiers avec le texte en français remontent à 1615, tandis que la Cité maintint le patois dans les siens jusqu'après 1665. En ce

qui regarde les comptes consulaires, si nombreux et si riches de faits intéressants dans les deux villes, la Cité renonça au patois entre les années 1545 et 1550; mais le Bourg lui resta fidèle jusqu'en 1565.

Comme on le voit, ce serait faire erreur, au moins en ce qui concerne Rodez, que de rapporter à une date unique la substitution de la langue française à la langue d'Oc dans les actes publics et les écritures communales. Ce changement fut l'affaire du temps et s'opéra insensiblement, aussi bien chez les notaires qu'aux secrétariats des hôtels de ville du Bourg et de la Cité; et ce ne fut, d'après les faits exposés plus haut et abstraction faite des rôles de la taille, qu'à partir de 1565 que la rédaction française l'emporta définitivement sur sa concurrente.

Un Document retrouvé et quelques faits rétablis concernant l'histoire de l'Éducation des Sourds-Muets en France, avec un aperçu de l'état actuel de cette spécialité de l'instruction publique, et l'expression d'un vœu à réaliser dans son intérêt.

Par Léon VAÏSSE,

Délégué de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron,
Directeur honoraire de l'Institution nationale des sourds-muets (1).

Messieurs,

Dans une de vos précédentes sessions, vous vouliez bien entendre avec quelque intérêt le résumé qu'il m'était permis de vous présenter des principes et de l'historique de l'éducation des sourds-muets. En vous soumettant cet essai, j'exprimais le regret d'avoir à laisser subsister un écart de plus de douze ans entre les dates proposées comme pouvant fournir celle des premiers travaux de l'abbé de l'Epée dans son œuvre, si peu éloigné de nous relativement que fût cependant le fait historique.

De nouvelles recherches, dont je dois l'idée à des suggestions que je reçus ici même, m'ont, depuis, permis de circonscrire davantage la période où ces travaux doivent avoir commencé. C'est du résultat de ces recherches que je vous demande la permission de venir vous entretenir quelques instants aujourd'hui, en vous soumettant en même temps quelques-unes des considérations que le sujet me semble amener.

Dans le *Discours préliminaire* placé par l'abbé Sicard en tête de son *Cours d'instruction d'un sourd-muet*, ouvrage qui parut en 1803, nous trouvons relatée la circonstance qui détermina son pieux prédécesseur, l'abbé de l'Epée,

(1) V. Procès-verbaux de la Société, VI, 167.

à entreprendre chez nous la tâche de pédagogie spéciale à laquelle ils ont l'un après l'autre attaché leur nom.

Je dis « chez nous, » parce qu'en effet, dans cette tâche, chez nos voisins du midi et du nord, on nous avait précédés. En Espagne, dès 1620, pour ne parler que des travaux imprimés, on avait vu paraître le livre de Juan Pablo Bonet, intitulé *Reduccion de las letras y arte para ensenar a hablar los mudos*. En Angleterre, en 1653, le savant professeur d'Oxford, John Wallis, avait publié comme introduction à sa grammaire anglaise (écrite en latin), son excellente dissertation : *De loquelâ sive sonorum formatione*, et, plus tard, comme appendice, une lettre à son ami Thomas Beverley sur l'enseignement de l'écriture et de la parole aux sourds-muets : *De surdis mutisque informandis*. Après lui, en 1692, Conrad Amman publiait en Hollande son *Surdus loquens*.

N'oublions pas, aussi, qu'en 1746, l'académie de Caen était appelée à constater le succès des leçons données à un enfant sourd-muet par Jacob Rodrigues Péreire, l'aïeul des financiers nos contemporains, et qu'en 1747, 1749 et 1751, le *Journal des savants* et l'*Histoire de l'Académie des sciences* rendaient, des progrès des élèves particuliers que formait cet instituteur, alors à Paris, un témoignage auquel donne un poids considérable le nom de commissaires rapporteurs tels que Mairan, Buffon et Ferrein. Malheureusement, le secret que Péreire faisait des procédés de sa méthode en laissa les résultats mêmes ignorés au-delà d'un cercle peu étendu de savants.

Il était réservé à l'abbé de l'Epée de doter la France d'une véritable *école* pour l'instruction des enfants atteints de surdi-mutité.

Né en 1712, l'homme que nos sourds-muets, aujourd'hui, aiment à nommer leur apôtre, approchait de 50 ans, ou avait, peut-être, de quelques années dépassé cet âge, et il demeurait tenu, par ses supérieurs ecclésiastiques, en dehors des fonctions paroissiales, en raison de ses opinions jansénistes, quand le hasard d'une visite lui fit rencontrer (suivant le récit de l'abbé Sicard, dans une maison de la rue des Fossés-St-Victor, située vis-à-vis du

couvent des Pères de la Doctrine chrétienne) deux jeunes personnes sourdes-muettes, auxquelles un religieux de la communauté, « le père Famin, » dit toujours notre narrateur, avait entrepris, à l'aide d'estampes, d'enseigner leur religion. Ce catéchiste d'un nouveau genre était mort, et personne ne s'était offert encore à continuer ses leçons. L'abbé de l'Epée, dont l'âme si chrétienne ne trouvait assurément pas un aliment à sa charité dans les querelles théologiques de son époque, s'offre de suite, lui, pour reprendre l'instruction interrompue des deux sœurs, et l'œuvre publique de l'éducation des sourds-muets est par lui, ainsi que nous l'annoncions tout à l'heure, définitivement fondée.

C'est sans doute de la bouche même de l'abbé de l'Epée que son successeur recueillit le récit que celui-ci nous a transmis; mais la mémoire de notre auteur ne paraît pas l'avoir servi d'une manière absolument heureuse. En effet, si nous nous reportons au volume que l'abbé de l'Epée a, lui-même, publié sous le titre d'*Institution des sourds et muets par la voie des signes méthodiques*, livre que l'abbé Sicard semble n'avoir pas lu, si étonnant que cela soit, nous y voyons que le religieux doctrinaire dont il s'agit se nommait, non pas Famin, mais bien Vanin.

L'abbé de l'Epée ne désigne pas, dans son propre récit, le quartier où était située la maison habitée par la famille des deux sourdes-muettes jumelles, ses premières élèves. Quant à l'époque où il faut placer la visite qu'il fit dans cette maison, il ne la précise pas autrement qu'en disant qu'un temps « assez long » s'était écoulé depuis la mort du révérend père. De là, les dates différentes proposées par ceux qui ont écrit sur la fondation due à l'abbé de l'Epée, les uns l'ayant fait remonter à 1753, et les autres n'ayant pas cru pouvoir la placer plus haut en arrière que 1765.

On ne trouve pas de mention positive des travaux de l'abbé de l'Epée dans un mémoire, sous forme de lettre, daté du 26 décembre 1764, et inséré dans le cahier d'octobre 1765 du *Journal de Verdun*, mémoire dans lequel un élève de Péreire, du nom de Saboureux de Fontenay, retrace l'histoire de sa propre éducation. Ce jeune homme,

remarquable par le degré de culture intellectuelle auquel il était arrivé, avait, en même temps que les leçons de Péreire, qui appartenait à la communion israélite, reçu, pour son instruction religieuse, celles du doctrinaire qui catéchisa les deux sœurs devenues plus tard les premières élèves de l'abbé de l'Epée. Ce religieux était bien (notre nouveau narrateur nous le nomme) le père Vanin, de la communauté des prêtres de la Doctrine chrétienne; mais il appartenait, nous dit toujours Saboureux de Fontenay, non pas au monastère, placé sous l'invocation de saint Charles, qui était sis à l'angle des anciennes rues des Fossés-Saint-Victor et Neuve-St-Etienne, mais bien au couvent dit de St-Julien-des-Ménétriers, situé, celui-ci, dans un tout autre quartier de Paris, à l'angle de la rue St-Martin et de celle des Petits-Champs-St-Martin, aujourd'hui rue Brantôme.

Quand était mort ce père doctrinaire dont le décès avait précédé les débuts de l'abbé de l'Epée dans la nouvelle carrière, c'est ce qui ne se trouvait consigné dans aucune publication. Après bien des appels infructueux, après d'inutiles recherches faites à d'autres sources, nous avons pensé devoir interroger enfin, à cet égard, quelques-uns des dossiers les moins remués des *Archives nationales*. Nous laissant involontairement guider, d'abord, par le renseignement, si peu sûr pourtant, que nous avait fourni l'abbé Sicard, nous avons commencé par dépouiller les pièces concernant les Pères Doctrinaires de la maison de Saint-Charles. Nous n'avons trouvé, dans aucune, la mention d'un religieux du nom de Famin, pas plus, du reste, que nous n'y trouvions celle d'un père Vanin. Passant, alors, au dossier de la maison de St-Julien-des-Ménétriers, nous y avons, d'abord, tout aussi vainement compulsé nombre de liasses, de cartons et de registres, et nous désespérions de rien découvrir, là non plus, qui satisfît notre curiosité, lorsque nous arrivons à la dernière pièce, un simple registre de dépenses, presque le livre de cuisine du couvent. Ce ne fut pas pour nous une médiocre satisfaction que d'y trouver au bas de divers comptes la signature de *Simon Vanin*, avec la qualifica-

tion de père procureur. Cette signature se répétait jusqu'à la moitié du mois de septembre 1759, et quelques feuillets après celui où elle avait cessé de figurer, nous avons rencontré la mention des frais funéraires du bon religieux, avec la date de son décès, survenu le 19. Ce ne peut donc plus être antérieurement à cette date, aujourd'hui certaine, du 19 septembre 1759, que se produisit la circonstance à laquelle on doit, ainsi que nous l'avons rappelé, le premier essai de l'abbé de l'Epée dans l'œuvre de l'éducation des sourds-muets, et le temps, qualifié par lui d'assez long, qu'il mentionne comme s'étant déjà écoulé depuis la mort du père Vanin, à l'époque où il rencontra lui-même les anciennes élèves de ce religieux, ne permet pas de supposer que cette rencontre puisse avoir été antérieure à 1760. Il est même permis de se demander comment l'abbé de l'Epée eût attendu onze ans pour produire ses élèves devant le public, comme il le fit pour la première fois en 1771, si ses premières leçons eussent suivi de quelques mois seulement les dernières du défunt catéchiste.

Nous n'avons donc toujours pas, et nous n'aurons probablement jamais, la date précise des débuts de l'abbé de l'Epée. Si nous n'avons pas réussi à la découvrir, nous laissons du moins subsister un écart moins considérable entre les époques qui embrassent la période où le fait a dû avoir lieu.

J'ai peut-être occupé trop longtemps votre attention en lui demandant de me suivre dans cette recherche d'un document, que nous avons retrouvé sans doute, mais qui demeure incomplet. Me permettrez-vous, cependant, de solliciter encore cette bienveillante attention pour l'arrêter un moment sur les principaux développements que l'œuvre a successivement reçus depuis sa fondation, et pour vous entretenir de ceux qu'elle nous paraît attendre encore? (Il est vrai que la question des sourds-muets n'a pas encore de titres reconnus à l'hospitalité que la studieuse Sorbonne donne à vos entretiens, puisque l'œuvre dont il s'agit n'est, quant à présent, pas en droit ce qu'elle est pourtant bien certainement en fait, du domaine de l'instruction publique).

En 1771, ainsi que nous l'avons dit, le nouvel instituteur produisait, pour la première fois, ses élèves dans un exercice public, lequel avait lieu dans sa maison, qui subsiste encore, rue des Moulins, n° 14. Trois exercices semblables se succédaient, en 1772, 1773 et 1774. En 1776, paraissait le volume dont nous avons déjà fait mention. En 1784, l'ouvrage reparaissait, avec un certain nombre d'additions, en même temps que de suppressions, sous le titre de : *La véritable manière d'instruire les sourds-muets, confirmée par une longue expérience.*

Le principe qui forme la base de la méthode de l'abbé de l'Epée est exposé par lui dans le mémoire en forme de lettre qu'il fit imprimer avec le programme de l'exercice public de ses élèves pour 1772. « Les idées, y dit-il, n'ont pas plus de liaison naturelle avec les sons articulés qu'avec les caractères tracés par écrit. Ces deux moyens sont incapables par eux-mêmes de nous en fournir aucune. Il faut nécessairement qu'un genre d'expressions primitives, et communes à tout le genre humain, leur donne de l'activité. » Ce genre d'expressions, il le trouve dans le langage des signes, qui « est, dit-il, plus expressif que tout autre, parce qu'il est plus naturel. »

L'abbé de l'Epée suivit-il la voie philosophique dans laquelle, avec ce point de départ, il paraissait entrer ? Nous sommes obligés de répondre par la négative, quand nous le voyons associer, à l'expressive mimique naturelle de ses élèves, l'incommode bagage de ses signes *méthodiques*, à la détermination desquels la logique a si peu de part, et qui tout en permettant de faire au sourd-muet des dictées littérales, le laisse, du moment où on l'abandonne à lui-même, à peu près dans l'impossibilité de rendre par écrit ses propres idées.

L'inventeur des *signes méthodiques* trouva dans son cœur d'apôtre ce dévouement à l'élève qui sera toujours la première condition à remplir par l'instituteur de la jeunesse ; mais il est à regretter que, tout entier à l'idée des intérêts célestes des âmes qu'il rendait à la religion, il négligeât quelque peu les intérêts temporels des citoyens qu'il espérait, cependant, rendre en même temps à la société.

Son successeur, l'abbé Sicard, se préoccupa plus que lui de cette dernière nature d'intérêts, et il prépara plus efficacement son élève pour le monde, en l'initiant d'une manière plus réelle à l'emploi intelligent de la langue de son pays, sous la forme écrite, du moins. L'abbé Sicard, il est vrai, donna, lui, dans une autre erreur, l'opposée précisément de celle de son prédécesseur. Si ingénieuses qu'elles fussent, en effet, ses analyses de grammaire étaient souvent trop subtiles pour être véritablement à la portée de son élève, en même temps qu'elles étaient, souvent aussi, superflues fort heureusement. Mais, malgré les exagérations qu'on peut lui reprocher, on n'en doit pas moins reconnaître que l'abbé Sicard ramena l'enseignement de la langue au sourd-muet à un caractère rationnel qui lui avait d'abord manqué. Aussi, ne saurions-nous nous associer aux attaques violentes qu'on a dirigées depuis quelque temps contre lui comme pour faire payer pour ainsi dire à sa mémoire l'éclat, excessif peut-être, qui, de son vivant, entoura son nom.

La méthode d'enseignement à l'aide de la mimique, telle qu'elle fut conçue par l'abbé de l'Epée et qu'elle a été modifiée, avec raison, par l'abbé Sicard et ses disciples, constitue, pour l'éducation du sourd de naissance, la méthode française, méthode à laquelle, dès le temps de l'abbé de l'Epée, l'Allemagne opposa celle que pratiquait, à Leipzig, un émule, Samuel Heinicke. Celui-ci avait pris, pour point fondamental de son enseignement, l'initiation du sourd de naissance au mécanisme et à la pratique de la parole. C'est là, du reste, un objet d'étude que l'abbé de l'Epée, de son côté, n'excluait pas de son programme, comme on le suppose trop généralement. Seulement, l'instituteur français voyait dans la parole à rendre au sourd de naissance, le couronnement, et non la base, de l'édifice de son instruction. Il a consacré plusieurs chapitres de ses livres à exposer les procédés de cette partie de son enseignement, tels qu'il les pratiquait, et, dans maint passage des autres chapitres, il y fait allusion. « De temps en temps, dit-il, dans le mémoire, si plein de sincérité, que nous avons déjà cité, nous dictons nos leçons de vive voix et sans faire aucun

signe. » Il ajoute, seulement, que l'opération de la dictée étant ainsi tant soit peu plus longue, cela l'empêche d'en faire un usage ordinaire. Il nous dit ailleurs que c'est un de ses élèves formés à l'articulation qui lui sert et lui *répond* habituellement la messe. L'enseignement de la parole aux sourds-muets (qui s'était, du reste, pratiqué en Espagne dès le seizième siècle, avant l'apparition du livre de Bonet, par le bénédictin Pedro Ponce), n'est donc pas, même en France, cette découverte, à la fois nouveauté scientifique et bienfait humanitaire, que des inventeurs, toujours plus enthousiasmés de leur œuvre, quoique de plus en plus attardés, viennent annoncer encore de temps en temps, et si le sujet, toujours curieux sans doute, n'occupe chez nous l'attention publique qu'avec une certaine intermittence, c'est que l'exagération avec laquelle sont parfois présentés les résultats, finit par se tourner contre le système. On y voit, un moment, de l'extraordinaire, presque du miracle, et quand une attente trop confiante, et peut-être trop exigeante, n'est pas satisfaite complètement, par un retour assez ordinaire de l'opinion, le public arrive à conclure qu'il n'y a rien là où on n'a pas réussi à lui prouver qu'il y avait tout.

Si cette précieuse partie de l'instruction du sourd-muet a quelquefois été trop négligée par les instituteurs français, elle va reprenant dans l'enseignement de beaucoup d'entre eux la place qui doit lui être faite.

Il est curieux de voir, d'un autre côté, que dans nombre d'institutions d'Allemagne, on a cessé de considérer la parole comme l'élément essentiel de l'instruction du sourd de naissance. Nous voyons même, dans de récents congrès professionnels, à Berlin et à Vienne, la mimique (que répudiaient les premiers disciples de Heinicke) proclamée la langue naturelle du sourd-muet, et sa culture recommandée comme le premier moyen du développement intellectuel et moral chez cet enfant.

Ce n'est aussi, du reste, que comme moyen, et ce n'est nullement comme but, ainsi que se l'imaginent quelques personnes, que les instituteurs français font intervenir les signes dans leurs leçons au sourd-muet. Leur but est ce

qu'il est rationnel qu'il soit, l'introduction de leur élève à l'intelligence et à l'emploi d'un autre moyen de communication, précisément, que ses signes, c'est-à-dire à l'intelligence et à l'emploi de la langue de son pays, à laquelle son infirmité ne lui a pas permis d'arriver par la voie naturelle, celle qui se trouvait ouverte pour son frère entendant.

Atteindre ce but offre quelque difficulté, sans doute ; mais c'est une difficulté que nous ne voudrions pas davantage exagérer que ne l'a voulu l'abbé de l'Epée.

« Il est bien à désirer, » dit-il dans sa première publication, la lettre qui accompagnait le programme de l'exercice public de ses élèves en 1771, « il est bien à désirer qu'on se défasse de ce préjugé que l'instruction des sourds-muets est une opération très-difficile. »

Quelques-uns des maîtres, ses successeurs, s'isolant avec une certaine complaisance dans leur œuvre, ont, pour un temps, laissé cette œuvre revêtir aux yeux du public un caractère d'étrangeté, voire même de merveilleuse, qui en a, croyons-nous, mal servi la cause. Ce regrettable vernis est heureusement tombé aujourd'hui, et quelque particulière que soit, pour l'écolage, la position que fait au sourd-muet son infirmité, on ne voit plus, pour instruire cet enfant, la nécessité d'une méthode sans analogie avec celle qui convient à l'enfant ordinaire. La voie du connu à l'inconnu est ouverte pour lui comme pour son frère, et les sens qui restent au sourd-muet ont trop d'activité pour que son esprit, au début même du cours d'instruction, puisse être encore présenté comme à cet état de table rase où l'on s'est, un moment, imaginé le voir.

Ce n'est pas, du reste, que nous voulions, à la suite d'esprits généreux sans doute, mais fâcheusement aventureux, prétendre que l'enfant sourd-muet puisse recevoir la mesure d'instruction dont il a besoin, côte à côte avec son frère entendant, et grâce au simple instinct d'imitation, dont il peut, en effet, être reconnu doué à un degré supérieur. Si heureuse qu'ait été la simplification apportée à la méthode, on ne peut, devant aller chercher cet

enfant si loin en arrière de l'autre, après tout, l'amener, dans le même espace de temps, aussi loin que lui en avant. Si donc on prétendait faire marcher ces deux écoliers du même pas, il faudrait singulièrement retarder le pas de l'entendant pour que le jeune sourd le pût suivre, et l'on sacrifierait ainsi, à la simple unité peut-être que le sourd-muet constituera dans une école, tout le reste, c'est-à-dire la totalité, moins cette unité, des écoliers. Que si l'on voit la main du petit sourd-muet exécuter la même tâche de copie qu'exécute la main de ses camarades parlants, on ne saurait d'un autre côté se faire illusion sur la valeur du travail inconscient qu'il accomplit ainsi, et un instituteur consciencieux et éclairé ne s'en contentera assurément pas.

Il est, sans doute, à désirer, selon nous, que le jeune sourd-muet soit, au même âge que son frère parlant, admis à fréquenter l'école primaire, et il peut parfaitement là prendre part à tous ceux des exercices qui s'enseignent aux yeux et s'exécutent par la main. Il peut s'y habituer, par conséquent, à reconnaître et à former les caractères de l'écriture et les figures les plus simples du dessin linéaire. Mais il faut qu'il passe, ensuite, de l'école primaire de sa commune à un établissement spécialement consacré à l'instruction d'enfants dans la même situation d'exception que lui, et il est éminemment désirable que, cette instruction, il la reçoive dans l'institution spéciale la plus rapprochée possible de la résidence de sa famille, établissement qui sera en définitive sa véritable école primaire à lui; car l'autre n'a pu être à son égard qu'un équivalent, précieux pourtant, de la salle d'asile de l'entendant. L'une des cinquante et quelques institutions de sourds-muets que nous comptons actuellement en France mettra à sa portée de modestes, mais nécessaires, connaissances, qu'il n'a pu, comme son frère entendant, acquérir à l'école communale. Le sourd de naissance, qui aura ainsi reçu son instruction primaire, viendra enfin à l'institution nationale, s'il est un de ces jeunes gens qui eussent fait les études libérales sans l'infirmité qui les a atteints, et, pour lui, cet établissement offrira, dans sa division supérieure, l'analogue du collége ou du lycée où son frère fait ses classes universitaires.

Mais, si telles sont les conditions dans lesquelles le sourd-muet peut le mieux recevoir, à ses degrés divers, l'éducation dont il a besoin (et qui lui *doit* être donnée, dirons-nous), ne faut-il pas que les mains auxquelles il peut être successivement confié agissent sous la salutaire surveillance, non pas d'une administration d'hospices et d'établissements généraux de bienfaisance, comme nous avons le regret de le voir encore aujourd'hui, et depuis trop longtemps, mais bien de l'administration de l'Instruction publique? La médecine a dû, hélas! en face de la surdi-mutité, s'avouer impuissante. Il n'y a donc pas ici des malades à traiter; il n'y a que des ignorants à instruire.

Lors des premières mesures législatives dont fut l'objet, en France, l'éducation des sourds-muets, les établissements consacrés à l'instruction publique ne formaient pas les attributions d'un département ministériel spécial. Il put donc être naturel, alors, de rattacher l'administration et la surveillance des institutions de sourds-muets au ministère de l'intérieur. Il ne semble pas aussi naturel qu'après les remaniements successifs qu'ont subis les diverses branches de l'administration supérieure, ces établissements-là soient encore classés parmi les services de ce ministère. Le peu de convenance de cette attribution ne ressort-il pas des étranges voyages que ce service a faits dans les bureaux, où on l'a vu, à une autre époque, confondu dans une même division administrative, tantôt avec les beaux-arts, tantôt avec les haras!

Nous ne pouvons nous refuser à la conviction que les améliorations dont est certes susceptible encore l'œuvre pédagogique spéciale qui nous occupe, ne sauraient être sérieusement assurées que quand ce service aura été placé (nous ne saurions trop le répéter) dans les attributions du ministre de l'Instruction publique.

Peut-être y aurait-il alors, oserons-nous dire, une certaine réciprocité de services à se rendre, entre les autres branches de la pédagogie et celle-ci, et si les instituteurs de sourds-muets auraient certes tant à gagner à soumettre leurs travaux au contrôle des fonctionnaires des cir-

conscriptions académiques, il est permis d'admettre que, par exemple, la préparation des élèves-maîtres des écoles normales à leurs fonctions aurait quelque chose à gagner aussi à la comparaison qu'il leur serait possible de venir faire du développement des facultés intellectuelles chez l'enfant doué de l'intégrité de ses facultés physiques et chez celui auquel fait défaut un sens ordinairement l'organe essentiel de la vie de relation. Les instituteurs des entendants pourraient faire bénéficier leurs élèves de plus d'une observation qu'ils auraient faite sur le jeune sourd. Les savants professeurs même qui ont à expliquer, dans nos lycées, aux élèves des classes de philosophie les phénomènes de l'idéologie, pourraient, non sans quelque fruit, s'arrêter à observer ces phénomènes dans les conditions particulières où ils se produisent ici.

Ceux qui remplissent la mission de former la jeunesse peuvent, croyons-nous, être, comme les prêtres, appelés les médecins des âmes. N'y a-t-il pas, alors, pour les jeunes praticiens de cette médecine-là, une sorte de clinique utile à suivre, et cette clinique ne la suivront-ils pas en observant des écoliers dans de telles conditions d'exception, vrais malades au point de vue psychologique, chez lesquels a été si profond le mal de l'ignorance, et auxquels il est possible de rendre dans son intégrité ce qu'on peut bien appeler la santé de l'âme, tout en ne pouvant leur enlever l'infirmité du corps ?

Ce n'est donc pas sans être en état de payer leur bienvenue et d'acquitter pour ainsi dire le droit d'admission que les institutions de sourds-muets viendraient prendre place parmi les établissements qui doivent ressortir au ministère de l'Instruction publique.

Nota. — La maison qu'habitait, à Paris, l'abbé de l'Epée, et qui existait encore lors de la présentation de ce mémoire, s'est trouvée comprise dans les récentes démolitions du quartier Saint-Roch.

LE MARQUIS DE MONTCALM-GOZON

Par M. Joseph de GISSAC.



Jean-Paul-Joseph-François, marquis de Montcalm-Gozon, naquit le 20 janvier 1756 au château de Saint-Victor, près St-Rome-de-Tarn. Sa famille, l'une des plus anciennes et des plus considérables du Rouergue, joignait à sa propre illustration celle de la maison de Gozon, par suite du mariage, en 1532, de Marthe de Gozon, héritière de tous les biens de ses ancêtres, avec Louis de Montcalm de St-Véran, à la charge par celui-ci de prendre le nom et les armes de Gozon.

Il choisit très-jeune la profession des armes, dans laquelle sa famille s'était plus particulièrement distinguée. La noble fin du marquis de Montcalm au Canada était toute récente; son imagination s'exaltait aux récits légendaires dont cet oncle était le héros; autour de lui tous les siens offraient les plus beaux exemples de la valeur militaire, aussi entra-t-il dès l'âge de 14 ans dans le corps de la marine. Son intelligence et sa bravoure l'y firent tellement apprécier qu'à l'âge de 25 ans il était déjà capitaine de vaisseau. — Le comte d'Estaing, son compatriote, et le bailli de Suffren faisaient le plus grand cas d'un tel officier, sur lequel ils étaient toujours sûrs de pouvoir compter et qui *enlevait* son équipage dont il possédait la confiance et l'affection. Il fit sous ces illustres chefs les guerres de l'indépendance américaine qui jetèrent un si vif éclat sur la marine de Louis XVI, et reçut la croix de Saint-Louis pour sa brillante conduite au combat de La Grenade.

D'un extérieur agréable, d'une exquise courtoisie, il réalisait le type du parfait gentilhomme.

C'était le temps où, sous l'influence de la guerre d'Amérique, les imaginations s'exaltaient aux idées de liberté;

de là vint ce mouvement, si généreux dans ses débuts, qui eût été le salut du pays s'il eût été contenu dans ses limites rationnelles. On eût vu alors disparaître les abus et, par l'association de la liberté et de l'autorité, naître la monarchie constitutionnelle, qui était le but des meilleurs esprits et dont nous voyons l'Angleterre recueillir les fruits.

Le marquis de Montcalm, ami de Lafayette, appartenait à cette jeune noblesse passionnée pour les idées nouvelles qui s'associaient pleinement chez elle à un entier dévouement au roi et à la monarchie.

L'assemblée de la noblesse, réunie à Villefranche, porta unanimement ses suffrages sur le brillant officier, alors âgé de 33 ans, qui réunissait à un mérite personnel incontestable l'avantage d'être, comme l'on dit aujourd'hui, l'homme de son temps. Le jeune marquis se trouva donc transporté des agitations de l'Océan aux agitations du forum et ne tarda pas à regretter les premières. Nous lui laisserons la parole. Nous avons trouvé dans les archives de sa famille une pièce authentique, écrite et signée de sa main, que nous publions *in extenso*. Nous y verrons, raconté par lui-même, ce qu'il fit à l'Assemblée constituante. Cet écrit, fait en émigration, porte le cachet du plus profond découragement ; les illusions ont disparu, la révolution monte toujours, aux malheurs publics se joignent les malheurs privés ; le député aux Etats-généraux ne voyant que trouble et désordre, alors qu'il avait rêvé une ère de bonheur, regrette de s'être lancé dans la carrière de la politique. Autant il fut tranquille et souriant sur la dunette de son vaisseau au plus fort de la mitraille, autant il fut accablé en se voyant impuissant à empêcher le naufrage de la monarchie. A la vue des ruines qui s'amoncellent il craint d'avoir fait fausse route et trace dans l'exil ces lignes qu'il adresse à ses commettants.

Emigré d'abord en Espagne avec Madame de Gissac et Madame la chanoinesse de Montcalm, ses sœurs, il rejoignit ensuite sa famille à Turin où la considération publique l'entoura. Il y maria ses deux filles, aussi remarquables par leur beauté que par leurs vertus, au comte

d'Albaret et au comte Valperga, et mourut des suites d'une chute avant d'avoir revu sa patrie. Sa mémoire est restée vénérée partout où il fut connu, parce qu'il fut, non-seulement un homme vaillant dans la guerre et généreux dans ses idées, mais, avant tout, un homme de bien.

—

Compte-rendu à ses commettants, par monsieur le marquis de Montcalm-Gozon, député de la noblesse de la sénéchaussée de Villefranche-de-Rouergue aux Etats-Généraux, convoqués pour le 4 de mai 1789.

Messieurs,

Chargé des pouvoirs dont vous m'aviez honoré comme député aux Etats-généraux du royaume, je vous dois un compte fidèle de ma conduite; ce ne serait pas un devoir pour moi que je n'en remplirais pas moins cette tâche avec zèle et je mettrai toujours le plus grand prix à tout ce qui pourra me fournir le moyen de développer au plus grand jour les motifs qui ont dirigé mes démarches et les causes qui m'ont déterminé à quitter l'Assemblée depuis dix mois.

Vous devez vous rappeler, Messieurs, que la grande question qui agita les Assemblées primaires fut celle de l'opinion par ordre ou par tête; je fus chargé par vous d'un mandat impératif d'opiner par ordre et je me rendis à Versailles. C'est à cette époque qu'arrivèrent les grandes disputes de la vérification des pouvoirs, disputes qui ne furent élevées par l'ordre du Tiers-Etat que pour en venir à la délibération par tête. La Chambre de la noblesse, croyant trancher à cet égard toutes les difficultés, se constitua en Chambre séparée; ce fut mon avis, malgré celui d'une minorité qui voulait la réunion des ordres. Le Tiers-Etat alors s'occupait à diriger l'opinion publique. Réunis dans la salle de l'Assemblée générale, ils préparaient le poison dont ils se sont servis

depuis en s'occupant à faire fermenter les têtes d'une populace énorme qui venait les écouter avec constance dans des galeries pratiquées sans doute pour des motifs coupables. C'est lorsque le peuple fut échauffé, c'est après des conférences entre les trois ordres où celui du Tiers ne voulut entendre à aucun arrangement, que ce même Tiers, fort de quelques curés, se constitua en Assemblée nationale et rendit le même jour un décret qui annulait toutes les impositions.

La cour sentit alors jusqu'où pourrait aller leur audace, et le roi tint cette séance à jamais mémorable du 19 juin où Sa Majesté rendit une déclaration qui était faite pour le bonheur du peuple et qui était l'expression de tous les cahiers. Quoique tout ce qu'elle renfermait ne fût pas conforme à vos intentions, je crus que nous ne devions pas laisser échapper cette marque des bontés du roi et je fus de l'avis de l'adopter. — Bien loin de sentir tout le bien que le roi venait de faire à son peuple, ce même peuple entra en fureur, poussé par le Tiers-Etat qui cassa le même jour tout ce que le roi venait de faire. L'on nous fit pressentir alors tous les excès auxquels on pourrait se porter; nous avions d'ailleurs une minorité disposée à passer au Tiers-Etat, et j'ai toujours pensé qu'à cette époque il n'y avait que deux moyens à prendre, celui d'abandonner les Etats-généraux ou celui de transiger avec le Tiers-Etat.

Nous ne prîmes ni l'un ni l'autre parti, et la minorité de la noblesse, ainsi que la majorité du clergé, se réunirent avec le Tiers-Etat. Alors le peuple ne garda aucun frein; les gardes françaises corrompues, la populace soudoyée furent sans doute les premiers moyens qui furent employés. Enfin le roi, effrayé de la position où il se trouvait lui-même ainsi que sa famille, nous ordonna de nous réunir, et monseigneur le comte d'Artois, que la Providence a formé pour sauver l'empire, nous engagea à obéir aux ordres du roi; nous obéîmes, en effet, mais mon collègue et moi crûmes qu'il était de notre devoir de protester contre cette réunion. Nous nous en fîmes concéder acte par MM. de Lalli-Tolendal et Mounier, secré-

taires de l'Assemblée; monsieur le comte de Bournazel, mon respectable et vertueux collègue, a cette protestation entre ses mains; elle contient, en outre, notre protestation expresse contre tout ce qui pourrait se faire à l'Assemblée nationale. Ainsi, par cette seule démarche, tout ce qui a été fait contre vos intérêts est annulé de droit. — C'est alors que je reconnus toute l'étendue de mes forces et je sentis parfaitement toute la faiblesse de mes connaissances dans les affaires publiques; je ne crus pas d'ailleurs pouvoir énoncer aucun vœu dans cette assemblée ni me permettre de continuer aucune fonction, j'avais besoin en outre de nouveaux pouvoirs, ceux que j'avais étant devenus insuffisants pour assister à une assemblée qui avait décidé de n'en reconnaître aucun d'impératif. Ces raisons m'engagèrent à quitter Versailles et à me rendre chez moi. J'écrivis plusieurs lettres au juge-mage pour convoquer l'assemblée de la noblesse, afin de donner à leurs députés des pouvoirs tels qu'ils pussent voter à l'Assemblée ; je le priai en même temps de donner ma démission de ma charge de député et de vous faire agréer mes excuses sur ce que des circonstances impérieuses m'empêchaient de me rendre auprès de vous, je dois, Messieurs, vous rendre compte de ces circonstances.

Vers l'époque où je me disposais à partir pour aller vous joindre, mes vassaux, poussés apparemment par ces personnes qui ont fait commettre tant de crimes, se refusèrent absolument à me fournir les secours qui paraissaient être nécessaires pour résister aux brigands qui, chez moi comme ailleurs, furent annoncés; le consul, instruit sans doute, et qui vit avec peine les soins que je me donnais pour notre défense commune, m'engagea à quitter mes possessions en m'assurant qu'il n'y avait du danger que pour moi; son opinion me fut confirmée par quelques paysans honnêtes, et je me vis forcé de quitter ainsi que ma famille mon domicile et mes propriétés. C'est à cette époque (le 4 août) que je fus arrêté par une bande de scélérats qui menacèrent ma vie et commirent envers moi toutes les atrocités possibles. Je ne dus mon existence qu'à la fermeté de quelques personnes qui, profitant d'un

moment de calme, parvinrent à me sauver, et je retrouvai enfin ma famille qui, errante à pied, avait été se réfugier dans la ville de Saint-Affrique. La position cruelle où elle était réduite, les menaces continuelles qu'on ne cessait de faire, voilà les causes qui m'empêchèrent de me rendre auprès de vous, et ce fut avec une vive douleur que j'appris que vous n'aviez pas accepté ma démission. Je sentais, je le répète, que je n'étais nullement propre à la chose publique, j'avais parfaitement connu mon insuffisance et mon dégoût à cet égard, et, sans la persuasion où je fus que mon absence de l'assemblée mettrait vos personnes et vos propriétés dans le plus grand danger, et si enfin je n'eusse craint le même danger pour ma famille, j'aurais persisté à refuser vos pouvoirs malgré le décret de l'Assemblée rendu au sujet de mon arrestation et le passeport qu'elle me fit expédier pour me rendre dans son sein.

Mon absence dura plus de deux mois et je ne me suis pas trouvé aux arrêtés du 4 août qu'on peut considérer comme le tombeau de la monarchie, à la déclaration des droits de l'homme qui est le germe de la licence et de l'anarchie, ni au veto suspensif qui ôte à la couronne sa plus belle prérogative; enfin je n'ai assisté ni donné ma voix à aucun des principes fondamentaux de la nouvelle constitution. — Je ne retracerai point ici les scènes horribles de l'évènement affreux des 5 et 6 octobre qui eurent lieu sept ou huit jours après mon retour; ma plume se refuse à peindre un aussi noir tableau, et vos âmes ont dû être trop affectées de ces indignités pour que je ne veuille pas chercher à rouvrir les plaies que ces deux journées ont fait naître dans le cœur de tout honnête homme et de tout bon Français. Les suites m'ont pafaitement démontré que la faction d'un prince que la voix publique couvrit d'opprobres fut le moteur secret de cet attentat sur lequel je reviendrai.

Eloigné de toute idée qui pût avoir rapport à aucun intérêt particulier, isolé avec moi-même au milieu de l'agitation des affaires publiques, je cherchai à me faire un plan de conduite et je raisonnai ainsi : il est certain

qu'il y a des abus, de très-grands abus; le roi en est convenu, ne pas vouloir les attaquer là où ils sont ce serait se rendre coupable envers ses commettants et envers sa conscience; maintenons le calme et la tranquillité dans nos provinces, sauvons par notre conduite nos mandataires et la rage des scélérats; voilà quel fut mon plan dans le principe, la suite m'a démontré qu'il n'était pas dépourvu de vues saines, et j'ai la satisfaction de croire que mes conseils de prudence et de paix ont évité à mon pays la désolation qui a ravagé son voisinage.

Vous vous rappelez, Messieurs, tous les débats qui eurent lieu sur la grande question relative aux biens du clergé. C'est sur cette matière que s'exercèrent les talents de nos orateurs, elle devint pour eux un sujet inépuisable de sophismes qu'ils présentèrent avec tout l'art dont ils étaient capables, et sous les apparences trompeuses de la vérité et du bien public. C'est avec tous ces moyens qu'ils m'ont induit dans le piége, qu'ils ont trompé ma bonne foi et ma religion. Je les rends responsables de mes erreurs, elles ne furent jamais celles de mon cœur.— Lorsque j'opinai pour que les biens du clergé fussent à la disposition de la nation, j'étais bien loin de croire que le patrimoine des autels deviendrait un jour celui des brigands et des scélérats, je ne voyais qu'une répartition plus juste et plus égale. Voilà quels furent mes motifs, ils sont aussi purs que les sentiments qui m'animent, je proteste contre toutes les conséquences qu'on a pu tirer d'un principe simple par lui-même, contre la spoliation du clergé et surtout contre les crimes et la violence de ces hommes impies qui ont osé porter atteinte à la religion de mes pères pour laquelle tout le monde connaît et mon attachement et ma fidélité.

La réforme et la correction des abus était un des articles les plus impératifs de mon mandat et un de ceux qui m'étaient le plus expressément ordonné, je puis dire que c'est le seul qui ait été l'objet de toutes mes pensées. — Dans les diverses parties du gouvernement et de l'administration, celle qui me paraissait le plus susceptible de réforme, celle dans laquelle il s'était glissé le plus d'abus, était sans doute la distribution des grâces et pensions.

C'était une vérité sentie par tout le monde : elle avait souvent excité les justes plaintes des militaires qui, après avoir sacrifié leur vie pour la patrie, ne trouvaient sur leurs vieux ans qu'une récompense toujours tardive et insuffisante. — Animé par tous ces motifs, sensible à la voix de l'honneur et de l'humanité, je crus devoir me permettre quelques réflexions sur un article aussi important. C'est sans doute à ces réflexions que je dus la place que l'on me donna dans le comité des pensions. M. Camus, encore plus célèbre par ses crimes que par ses talents, le plus cruel ennemi du trône et de la religion, le démagogue le plus enragé, fut choisi pour être président du comité; il ne tarda pas à s'emparer de toute la besogne. — Ce fut à cette époque que je tombai dangereusement malade; un jour où il me restait à peine assez de force pour me soutenir, et dans l'instant où je me disposais à partir pour une promenade en voiture qui m'avait été ordonnée, je vis entrer chez moi un commis qui, avec tout l'air de l'empressement, me dit avoir été envoyé par M. Camus pour me prier de signer tout de suite une épreuve. Je pouvais à peine tenir ma plume et j'étais hors d'état de lire ce que ce commis apportait, j'eus la faiblesse et la bonne foi de signer cet écrit qui l'était déjà par tous les membres du comité. Hélas ! j'étais bien loin de soupçonner tout ce qui était contenu dans ce livre infâme; un honnête homme pouvait-il calculer toute la scélératesse d'un Camus! Quelle fut ma surprise lorsque, en sortant de chez moi, j'entendis crier le livre rouge? J'en achetai un exemplaire et mon étonnement redoubla lorsque je vis qu'on avait osé y insérer mon nom. Je ne pouvais en croire mes yeux, et si pour lors je n'eus suivi que les premiers mouvements de ma colère, j'aurais fait payer cher à M. Camus l'audace qu'il avait eue de m'associer à ses coupables projets; c'était sur lui seul que tombaient mes soupçons, il était seul l'auteur de cette trame odieuse, c'était à sa demande que je venais de donner imprudemment ma signature, de laquelle il avait fait un si mauvais usage. Je lui écrivis pour lui témoigner le mépris qu'il m'inspirait, et sachant qu'il travaillait à répondre à un

mémoire que M. Necker venait de rendre public, et dans lequel il se plaignait de la fourberie du comité, je profitai de cette circonstance pour écrire, de concert avec M. de Wimpfen (il fut trompé à peu près comme je l'avais été), une lettre que j'ai rendue publique par la voie de l'impression, et dans laquelle je témoignai à M. Camus mon étonnement sur sa demande hasardée à notre égard, je lui défendais de ne plus apposer ma signature à aucun écrit (ce qu'il a exécuté depuis), je rétractai celle que j'avais donnée trop imprudemment et qu'on n'avait obtenue que par fraude et par supercherie. Cette démarche était insuffisante pour ma justification, je crus en devoir faire une autre qui me mît à l'abri de tout reproche; en conséquence je donnai ma démission du comité ; mais un nouveau décret m'obligea d'y rester encore et je ne pus en sortir qu'en quittant l'Assemblée. — Avant de terminer cet article, je puis dire avec vérité que je n'eus d'autre projet que celui d'établir un mode plus juste et plus égal dans les récompenses ; je voulais qu'on diminuât les pensions trop fortes, qu'on augmentât celles qui ne l'étaient pas assez; je voulais que chaque militaire, suivant son grade et ses services, pût prétendre aux grâces du roi ; je voulais enfin que les abus, inséparables d'un grand gouvernement, fussent abolis. — Des vues fondées sur la raison, la justice et la probité devaient sans doute acquérir peu de faveur dans un comité dont M. Camus était président, je n'inculpe que lui, c'est lui qui a tout fait, il est seul coupable de toutes les injustices qui ont été commises. C'est sous les apparences du bien public, c'est en profanant les noms sacrés de l'honneur et de patrie qu'il répandait le venin démocratique et qu'il exécutait ses coupables desseins. Aussi lâche qu'orgueilleux, le courage qu'il montrait au milieu des brigands s'éclipsait dans le tête à tête; s'il manque encore quelque chose à ma justification, c'est aux militaires, qui souvent m'ont honoré de leur confiance et qui n'ont reçu de moi que des marques de zèle et de respect, qu'il appartient de me rendre la justice que je mérite et à laquelle j'ai le droit de prétendre.

J'avais été nommé membre du comité de la marine ; ce

comité, assez bien composé dans son principe, pouvait donner des lumières, mais la minorité, composée de personnes absolument ignorantes dans la partie de la marine, appela à son secours un plus grand nombre de députés ; l'Assemblée en accorda six de plus qui furent choisis parmi les avocats et parmi ceux qui voulaient le renversement total du corps de la marine. Je vis alors ainsi que MM. de Vaudreuil, de Lacoudraye, etc., que notre opinion et notre présence ne faisaient qu'aigrir les esprits, procurer un plus grand mal sans faire aucun bien ; nous nous retirâmes donc de ce comité et je donnai ma démission par écrit à celui des membres qui le présidait. — Je n'ai pas besoin de retracer ici toutes les peines que j'ai eu à souffrir, tous les désagréments que j'ai eu à supporter pendant mon séjour dans ces deux comités ; tout ce qui m'est personnel devient inutile et je m'estimerais heureux si j'avais pu, aux dépens même de mon sang, acheter et maintenir l'état, la fortune et la tranquillité de tant de personnes qui souffrent. — Le seul plaisir que j'aie éprouvé, et qui est bien vif pour moi, est celui d'avoir lié connaissance et amitié avec le sage et vertueux Malouet, dont les talents distingués, les principes modérés, auraient pu faire le bonheur de la patrie si les monstres qui la gouvernent aujourd'hui avaient eu des oreilles et un cœur pour l'entendre, pour l'apprécier et pour suivre ses conseils.

Ma santé, très altérée par l'état continuel de contrainte où j'ai vécu, par les peines d'esprit et de cœur qui n'ont cessé de me tourmenter, ma santé, dis-je, m'a dispensé souvent d'assister aux séances, j'ai toujours eu d'ailleurs une répugnance extrême à m'y trouver, mais je m'y suis exactement rendu quand j'ai su que l'on devait traiter une question essentielle et quand j'ai cru que je pouvais y être utile. J'ai refusé ma voix à tout ce qui a rapport à la constitution civile du clergé ; je me suis opposé au vol et à l'envahissement de ses biens ; j'ai demandé formellement à l'Assemblée la conservation de l'évêché de Vabres et celle de tous les établissements relatifs au culte divin dans ma province. L'Assemblée, pressée par ma demande décréta qu'il n'y avait pas lieu à délibérer.

Lors de la grande question du droit de paix et de guerre, j'ai été de l'avis qu'il ne pouvait appartenir qu'au roi.

J'avoue que, plus l'Assemblée marchait en avant, et plus j'étais étonné des usurpations de pouvoirs et de propriété qu'elle ne cessait d'entreprendre ; mais ce qui m'étonna véritablement le plus fut le décret destructeur de la noblesse héréditaire, rendu dans la séance du 19 juin au soir. Ce décret, prémédité sans doute dans la scélératesse du silence, ce décret qui n'a eu pour but que la jalousie et la méchanceté, rendu dans une séance du soir, fut à peine proposé qu'il fut décrété et fut prononcé par un ex-président que l'on a vu s'emparer honteusement du fauteuil dans toutes les occasions où il a été question de commettre avec précipitation un crime ou une injustice. J'étais malade, je ne pouvais donc en aucune manière m'opposer à cette atrocité ; muni de vos pouvoirs, je devais protester. Je signai en conséquence une protestation générale qui a été faite par la majorité de la noblesse ; j'en fis une particulière que je remis à M. le comte de Bournazel pour être remise avec la sienne en lieu de sûreté et je l'ai faite imprimer particulièrement et insérer dans la *Gazette de Paris*.

J'aurais quitté l'Assemblée à cette époque si je n'avais voulu donner mon opinion sur l'imposition foncière et garantir, autant qu'il était en moi, vos propriétés des vexations et des poursuites des économistes et des agioteurs de la capitale, car je voyais parfaitement que, quelque étendus que fussent les pouvoirs que vous m'aviez donnés, il n'y avait pas de raison qui pût m'empêcher de quitter une assemblée qui venait de sacrifier l'état de mes commettants, et c'est la vraie, la principale cause de mon absence.

Lorsque l'on a traité la grande émission d'assignats, j'ai fait tous mes efforts pour obtenir la parole, mais je ne pus jamais y parvenir, je voyais que cette nouvelle monnaie était la ruine du peuple ; je fus révolté surtout d'un moyen fondé sur un vol aussi manifeste, j'avais fait en conséquence un travail sur ce sujet, travail qui est devenu inutile et je me suis contenté de voter contre.

Obligé de revenir sur les scènes sanglantes des 5 et 6 octobre, puisque c'est ici leur place, je ne retracerai pas les horreurs dont je fus témoin et les crimes atroces qui furent commis dans cette nuit cruelle. Epargnez-moi le récit d'un spectacle qui m'a pénétré d'indignation et dont le souvenir porte encore dans mon âme le trouble et l'agitation. J'ai vu les brigands assiéger le palais du roi; c'est dans la même nuit qu'ils ont enfoncé l'appartement de la reine, massacré les gardes du corps qui en défendaient l'entrée. J'ai entendu les cris féroces de ces cannibales, j'ai été témoin de leur rage et de leur fureur, j'en ai frémi, j'en frémis encore. Le roi, toute la famille royale étaient sans appui, sans secours, livrés au couteau de leurs assassins. C'est dans cette circonstance si critique que l'Assemblée refusa de se rendre au château d'après l'invitation qui lui en fut faite par Sa Majesté. C'est alors que M. le comte de Mirabeau osa se permettre ce propos insolent qui caractérise si bien l'homme audacieux que la nature n'avait fait naître que pour les crimes : l'Assemblée des représentants de la nation n'est pas faite, dit-il, pour siéger dans le palais des rois. Cette motion fut accueillie et le trône resta sans défense. L'alarme s'était répandue partout, la frayeur s'était emparée de tous les esprits; les seuls gardes du corps, inaccessibles à ce sentiment, eurent la gloire de défendre leur roi; leur courage, leur héroïsme, est au-dessus des éloges, il mérite l'admiration.

L'honneur, l'humanité, l'amour que tout bon Français doit avoir pour son roi, appelait à grands cris la vengeance contre les auteurs du crime des 5 et 6 octobre. Le châtelet, qui avait été chargé de cette procédure, la remit enfin à l'Assemblée et celui qui l'apporta dit que parmi nous il y avait des membres coupables. Un décret ordonna l'impression de cette procédure; la lecture que j'en fis me prouva d'une manière évidente que les soupçons que j'avais sur M. le duc d'Orléans étaient trop bien fondés. Chabrond, l'infâme Chabrond, fut choisi pour être le rapporteur de cette affaire; tout le monde connaît la honte dont il s'est couvert, et le soin qu'il a pris de défendre prouve tout au moins qu'il était leur complice.

Le comble du crime et de l'horreur fut de voir l'Assemblée décharger de toute accusation M. le duc d'Orléans et M. le comte de Mirabeau. Je sais qu'un juge qui prononce ne doit juger que le fait, sans s'arrêter à la conduite passée du prévenu, et c'est ce qui m'a fait penser, comme à M. l'abbé Maury, que M. le comte de Mirabeau n'était pas prouvé coupable; mais, comme il n'y avait aucun doute sur M. le duc d'Orléans, je me suis réuni à ceux qui ont protesté contre le décret qui a déclaré qu'il n'y avait pas lieu à inculpation contre lui. Cette protestation a été rendue publique par la voie de l'impression.

Mon séjour à Paris après cette époque m'a donné lieu d'assister à la séance où on agita la question de prononcer que les ministres n'avaient pas la confiance de la nation. C'était étrangement attenter à l'autorité royale que de vouloir désigner à Sa Majesté les hommes qui doivent avoir sa confiance, au roi seul appartient le droit de choisir et de conserver les ministres qui sont à son gré, et une loi sur la responsabilité, telle qu'elle était demandée par les cahiers, était suffisante pour arrêter les déprédations ou les abus de pouvoir qui auraient pu s'introduire. Je fus donc de l'avis contraire à la proposition, avis qui passa au grand regret de ceux qui ont voulu anéantir l'autorité royale ; mais ils sont revenus sur ce décret, depuis mon absence, et ont obtenu gain de cause.

J'ai à vous parler maintenant, Messieurs, de mon opinion sur l'imposition foncière ; je voyais avec douleur un parti se former pour écraser les terres et soulager la capitale, mon opinion était bien contraire à de pareilles vues ; votre intérêt personnel, celui de la société, tout enfin m'engageait à trouver un moyen qui put arrêter l'esprit que l'on cherchait à introduire dans l'Assemblée. Je disais de fixer les regards sur l'agriculture, le plan qui en était la suite tendait évidemment au renversement du luxe, à l'augmentation des impositions indirectes et conséquemment à l'émigration de la capitale, de cette ville qui fut dans tous les temps la persécutrice de l'autorité royale, la ruine des provinces, et, qui plus est, particulièrement aujourd'hui le tombeau des mœurs et de la

religion. Oui, Messieurs, je le pense comme je le dis, Paris est un monstre dans le corps politique. Cette cité, plus coupable que Sodome et Gomorrhe, a attiré sur sa tête les vengeances divines et humaines et je crois que tous les moyens qui tendent à son abaissement sont bons et honnêtes. C'est ce sentiment qui dicta mon opinion sur l'imposition foncière, secondé par celui de rendre dans ces temps malheureux votre position pécuniaire moins pénible.

Voilà, Messieurs, le tableau succinct et fidèle de ma conduite à l'Assemblée ; si j'ai donné dans quelque erreur, ma conscience ne me fait aucun reproche et mes motifs me servent d'excuse. J'ai quitté l'Assemblée au mois d'octobre 1790, je l'ai abandonnée parce que j'ai pensé qu'une Assemblée qui ne reconnaissait plus de noblesse ne devait pas avoir dans son sein des députés qui ne tiennent leurs pouvoirs que de la noblesse ; je l'ai quittée parce qu'abusant des bontés du roi qui nous avait rassemblés pour son bonheur et celui de ses sujets, on augmentait tous les jours son esclavage, l'on attaquait sans cesse son autorité, et que la résistance, bien loin d'arrêter les forfaits des factieux, n'a jamais procuré d'autre effet que celui d'accroître leur audace ; je l'ai quittée parce que j'ai vu que le crime, dirigé par l'esprit de parti, conduisait toutes ses démarches ; je l'ai quittée enfin parce qu'il ne peut y avoir de réunion entre les factieux et les amis du trône, entre le crime et la vertu. Ah ! combien de fois n'ai-je pas fait mes efforts pour amener l'esprit de paix, qui seul doit présider aux délibérations publiques ; que de démarches n'ai-je pas faites pour que chacun se dépouillât de tout amour-propre, de toute prétention injuste. Je connaissais peu les hommes mais j'aimais la paix, je craignais une guerre civile. J'ai pourtant lieu de croire que les différents partis m'ont rendu justice parce qu'ils ont vu que le seul but qui a dirigé mes démarches a été celui du bonheur général, bonheur qui ne pouvait avoir lieu que quand la concorde et la paix règneraient dans l'Assemblée. Pendant mon séjour chez moi j'ai cherché à y maintenir la tranquillité et j'ai quitté ma patrie lorsque mon honneur me l'a commandé.

C'est dans une terre étrangère que j'ai appris les nouvelles horreurs commises envers mon roi et la dure captivité dans laquelle il est retenu. N'ayant pu me joindre à ceux qui ont si bien manifesté leur indignation par leur protestation générale, je me suis joint à eux le mieux que j'ai pu en adressant au rédacteur de l'*Ami du roi* et de la *Gazette de Paris* ma protestation particulière.

Je crois, Messieurs, avoir rempli mon devoir; je crois avoir répondu à la confiance dont vous m'avez honoré. Lorsque je reçus cette marque précieuse de votre estime, lorsque vous daignâtes me choisir pour être votre représentant aux Etats-généraux, vous voulûtes sans doute récompenser en moi les vertus de mes ancêtres, je n'avais que ce seul titre pour prétendre à une faveur aussi distinguée. Une réflexion aussi simple et aussi naturelle je ne l'ai faite que plus tard; je cédai d'abord à l'amour-propre, et comment pouvais-je me défendre de ce sentiment lorsque je me voyais comblé de vos bontés, lorsque j'avais réuni tous vos suffrages; je me crus capable de remplir la place qui m'était confiée par cette seule raison que je la tenais de vous. Mon erreur ne dura pas longtemps, je fus bientôt désabusé et l'expérience ne tarda pas à mettre mes faibles talents à leur juste mesure. Lorsque je me vis dans le sein de l'Assemblée je ne me trouvai plus dans ma sphère et je regrettai le repos et l'obscurité que j'avais perdus; mais, hélas! mes regrets étaient tardifs, j'étais déjà lancé dans la grande carrière des affaires publiques; je marchais en aveugle toujours prêt à s'égarer, et la crainte de faire des fautes me rendait moins clairvoyant sur le moyen de les éviter. Dans une position aussi difficile, j'adoptai un plan de conduite, ce fut celui que vous m'aviez dicté, c'était le seul qui put me mettre à l'abri de vos reproches, je ne craignais que ceux-là et je n'ambitionnais que vos éloges. Tous mes pouvoirs je les tenais de vous, vos instructions étaient des ordres pour moi et je puis dire que je m'y suis constamment conformé. J'ai soutenu, d'après mes lumières, les droits du trône, de la religion et de l'humanité; j'ai défendu vos intérêts et ceux de la noblesse, de ce corps respectable qui est devenu la victime de la rage et de la

fureur de ses ennemis. C'est surtout contre les crimes, contre l'anarchie que j'ai cherché à faire entendre ma voix; elle eût produit plus d'effet si la nature m'eût accordé le don de l'éloquence, mais ce don précieux est le partage du petit nombre et l'abus coupable que j'en ai vu faire me dédommage de ne l'avoir pas. J'ai vécu pendant longtemps au milieu des troubles et des orages, les horreurs dont j'ai été le témoin ont rempli mes jours d'amertume. J'ai vu les plus cruels complots se former contre ma famille, je l'ai vue errante et persécutée ; enfin, pour comble de malheur, il a fallu me séparer d'elle, il a fallu quitter ma patrie et chercher un asile dans une terre étrangère. Voilà quelle est ma position, mais je ne me plaindrai pas de mon sort si je trouve dans votre estime la récompense qui fait l'objet de mes désirs et de mon ambition.

Le 15 août 1791.

Le marquis DE MONTCALM-GOZON.

ESSAI DE FOUILLES

AU PUECH-DE-BUZEINS

(AVEYRON)

Par M. l'abbé CÉRÉS (1).

Buzeins, on le sait, est un chef-lieu de commune, situé dans l'arrondissement de Millau, entre les deux petites villes de Laissac et de Sévérac-le-Château. Bâti sur le penchant d'une haute colline, il se trouve encore dominé par un sommet élevé lui-même de plus de 864 mètres au-dessus du niveau de la mer. On arrive au *podium* à travers les noirs débris de colonnes basaltiques. Leurs prismes réguliers couvrent les flancs de la montagne et témoignent de ses effroyables vomissements à des époques fort éloignées de nous.

De cette hauteur imposante, le regard s'étend au midi et à l'est sur les vastes plaines des *Camps* (los Camps), couvertes de splendides dolmens. Dans la vallée, le paisible Aveyron roule ses flots verdâtres sous des rideaux de saules et de peupliers. Les gigantesques ondulations des montagnes de La Vaysse bornent de ce côté ce majestueux horizon. A l'ouest et au nord, la vue s'égare dans des sites non moins pittoresques et va se perdre dans le lointain bleuâtre du Plomb du Cantal et des cimes volcanisées de l'Aubrac.

On dirait, de prime abord, que le désir de satisfaire une curiosité légitime, ou celui de contenter son goût de géologue ou de botaniste, doivent seuls faire affronter les difficultés de la pente raide et pénible qui conduit au

(1) A été déjà publié, à peu de chose près, dans le *Bulletin monumental*, n° 3, 1874.

Puech-de-Buzeins. Nous avons pu nous convaincre par nous-mêmes que l'archéologue peut, lui aussi, avec quelque profit, hasarder un peu de fatigue et dépenser quelques sueurs pour trouver sur l'intéressant sommet sa petite part d'émotions. Une large traînée de briques à rebords et quelques anses d'amphores nous avaient mis sur la voie de notre découverte. Elle nous conduisit vers le côté sud-est du pic dans une sorte d'enclos, où se manifestèrent quelques débris de poteries. La tradition locale consultée, il nous fut répondu qu'une ville du nom de Cuje avait occupé autrefois cet emplacement. Un petit lion en bronze avait été trouvé là par des bergers, ainsi que plusieurs pièces de monnaies. De notre côté, nous n'avions pas perdu le souvenir d'une statuette en bronze d'Apollon, découverte également sur ce plateau, et offerte, il y a environ trente ans, au musée de Rodez, par M. Bousquet, alors curé de Buzeins. C'en était assez pour nous inspirer un projet de fouilles, dès que nous serions en possession de fonds. La Société française d'archéologie et notre Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, toujours généreuses quand il s'agit d'encourager la science, nous ont permis, en nous allouant ces fonds, de commencer nos travaux.

Nous en donnons aujourd'hui le résultat.

Les premiers coups de pioche furent portés de préférence sur un point que la tradition signale comme renfermant de profondes excavations, où, ajoute-t-elle, un veau d'or fut autrefois caché par les Anglais (1). Nos espérances ne pouvaient être déçues de ce côté, n'ayant pas foi en ces légendes. Nous attendions, avec plus de confiance et de raison, des murailles fortement bâties pour résister à l'impétuosité des vents d'une extrême violence sur un pic si élevé. Ces murailles ne tardèrent pas à se montrer. Leur épaisseur était de 80 centimètres. Nous étions tombés juste sur un angle en grès, monté en

(1) Une croyance populaire attribue aux Anglais un veau d'or et des trésors qui auraient été cachés par eux dans la terre, à l'époque où ils furent expulsés de nos contrées. Toute localité qui possède des ruines anciennes croit que ces prétendus trésors s'y trouvent enfouis.

petit appareil fort régulier, ce qui nous laissa pressentir tout d'abord une construction élégante et d'une certaine importance. La surface intérieure des murs était enduite de stuc avec peintures encore fraîches. C'était des guirlandes vertes, disposées en gracieux festons sur un fond jaune clair. Elles tombaient sur un encadrement composé de quatre bandes de diverses largeurs et de couleurs variées, telles que le rouge, le blanc, le violet et le bleu. Cette première construction se composait de deux appartements, dont le premier, le plus vaste, mesure dans œuvre 7 mètres de longueur sur 6 mètres 55 centimètres de largeur. Le second, séparé de ce dernier par un mur de refend, se prolonge sur la même largeur à une distance de 4 mètres. L'aire des deux appartements ayant été bouleversés, nous n'avons pu constater l'existence des mosaïques qui, très probablement, devaient les décorer.

Nos fouilles interrompues par la mauvaise saison ne furent reprises qu'en mai 1875. Nous n'avons pas entièrement perdu notre temps à de nouvelles recherches autour du petit édifice auquel il ne semble manquer que les colonnes pour voir en lui la complète figure d'un temple. Du reste, les innombrables *urcei* et grand nombre de figurines, rappelant des ex-voto religieux et trouvés dans son enceinte, feraient pencher vers cette opinion, qu'il serait peut-être imprudent d'affirmer encore. Nous reviendrons sur ce que vous nous permettrez d'appeler l'inventaire de cette construction.

Ayant transporté un peu plus bas notre chantier pour opérer un nouveau sondage, nous découvrîmes bientôt de nouvelles bâtisses, mais bien différentes des premières. Celles-ci élevées selon les meilleurs principes de l'art, les dernières, au contraire, toutes primitives, ne nous offrirent qu'un travail à pierre sèche, exécuté avec des tronçons de colonnes basaltiques, dont les dimensions irrégulières influaient énormément sur l'uniformité d'épaisseur qu'auraient demandé les murailles. Nous les suivîmes jusqu'à une longueur de plus de vingt mètres. Elles formaient un long parallélogramme divisé par deux autres murs de refend, dont l'un, avec celui qui clôturait

au nord-est, donnait lieu à un étroit corridor d'un mètre 20 centimètres, sur une longueur de 7 mètres, largeur du parallélogramme; l'autre ne formait qu'un appartement fort exigü relativement à celui qui lui était juxtaposé, mesurant 17 mètres de longueur sur 7 mètres de largeur dans œuvre.

Ayant observé de nouveaux débris sur le flanc méridional de la montagne, nous opérâmes en cet endroit un 3e sondage qui nous mit à découvert un autre petit édifice muni de deux antes ou contreforts se prolongeant d'un mètre environ en delà de son mur de façade tourné au sud-est; ses murs réguliers de 60 centimètres d'épaisseur renfermait un espace, à peu près carré, de 6 mètres.

Ces fouilles n'étant pas complètes, bien s'en faut, nous croyons devoir borner ici notre présent rapport par l'inventaire de tout ce que nous avons trouvé dans les divers appartements que nous avons fouillés et dans leurs environs. Nous terminerons par quelques détails sur l'état des dolmens disséminés sur les vastes plateaux environnants désignés dans le pays sous le nom de *Los Camps*.

Objets trouvés lors des premières fouilles dans les décombres des deux appartements AA situés au sommet du Puech.

1° Dix monnaies moyen bronze, toutes du 1er siècle et recouvertes d'une patine remarquablement belle. Cinq d'entre elles appartiennent à la colonie de Nîmes, deux à Auguste, avec l'autel de Lyon au revers, deux à Claude Ier et une à Nerva, mort l'an 98 de J.-C. On voit au revers de cette dernière la Fortune, debout, à gauche, tenant un gouvernail et une corne d'abondance. Dans la légende on lit : FORTVNA AVGVST.

2° Des fragments d'amphore et autres pots à vin, des lampes brisées, plus de 150 petits pots, peut-être des *unguentaria*. Une douzaine seulement sont intacts. Plusieurs beaux fragments de vases dits samiens, du galbe le plus gracieux et ornés de reliefs d'une netteté et d'une délicatesse exquise. L'un d'eux porte un nom qui nous

rappelle celui d'un des plus habiles ouvriers de la grande fabrique gallo-romaine de Millau : OF.PRIMI. Parmi ces fragments de vases, il s'en trouve dont l'engobe, d'un noir opaque, rappellerait celle des vases toscans. D'autres, ce qui nous semble assez rare dans les poteries à reliefs, sont couverts d'un vernis jaune d'or.

3° Une grande quantité de clous, trois grands couteaux, une clef, deux poinçons, etc., etc.

4° Des débris de verre blanc, bleu, vert, à filets en reliefs (formes de bols, de soucoupe, de fiole, de bouteilles avec anses, etc.).

5° Deux élégantes fibules en bronze, dont l'une figure un gracieux losange, renfermant dans un encadrement une pierre blanche ornée de neuf annelets d'un rouge de corail, disposés symétriquement. Son épingle est à charnière au lieu d'être à ressort, comme elles le sont quelquefois. Deux épingles à cheveux en verre verdâtre tordu, et une grande aiguille en bronze.

6° Des bois de cerf, des dents de sanglier, des ossements divers : bœufs, moutons, lièvres, lapins, poules, perdreaux, etc.

7° Enfin, de nombreux fragments de figurines en terre blanche, d'un travail généralement soigné. Ce sont tantôt des personnages sur pied, tantôt des bustes sur socles ou piédouches. Les uns et les autres ont été malheureusement trouvés sans tête, ce qui nous empêche d'établir une opinion sur leur signification et leur destination. Les bustes sembleraient être des images d'empereurs et d'impératrices. Les personnages sur pied pourraient bien, pour la plupart du moins, représenter des divinités. L'un d'entre eux est incontestablement une Vénus sortie probablement du même moule que celles qui furent trouvées à profusion, il y a une trentaine d'années, dans les environs d'Arpajon (Cantal). Un autre représente un soldat, dont on voit la tunique et une partie du bouclier. Une autre laisse tomber le long de sa jambe, à proportions irréprochables, les plis pressés de son manteau. Pour ne rien omettre enfin de ces intéressantes figurines blanches,

nous devons mentionner plusieurs fragments de membres nus, de nuques à longs cheveux, de draperies, d'ornements à feuillages et à fruits, une jambe de cheval qui rappelle les *chevillards* du jour de l'an donnés en étrennes aux enfants, et enfin une noix également en terre cuite et d'un naturel si frappant que l'ouvrier qui la rencontra n'hésita pas un instant à la casser entre deux pierres pour mettre son fruit sous sa dent. Nous avons pu si heureusement la raccommoder qu'elle tromperait encore facilement.

Objets trouvés lors des deuxièmes et dernières fouilles dans la vaste construction primitive B.

1° Une quantité innombrable de briques courbes et à rebords, des poids de tisserand, forme ordinaire de la pyramide tronquée, plus de 770 fonds de vases de toutes dimensions et d'une grande variété de formes, urnes à pâte grossière et ornements rudimentaires, ollæ, amphores, gutti, urcei plats, etc., etc.

2° Trois fibules en bronze, dont une, avec anneau de suspension, est décorée d'émaux bleus, rouges et jaune d'une parfaite conservation. Un dauphin saillant occupe le milieu de ce précieux objet.

3° Une trousse de même métal, autre bijou renfermant le cure-dent, le cure-oreille, la pince épilatoire et un autre petit instrument, se terminant en queue de poisson, pour nettoyer les ongles.

4° Deux épingles à cheveux et une aiguille en bronze.

5° Deux haches celtiques, dont l'une en granit d'Aubrac et l'autre en basalte de Buzeins fabriquée par conséquent sur place.

6° Deux monnaies, dont une de l'empereur Auguste avec un aigle au revers et l'autre appartenant à un chef gaulois encore inconnu. Elle porte à l'avers une tête échevelée tournée à gauche avec la légende en lettres latines MVNAT. Le revers offre un aigle tenant un serpent dans ses serres. On lit au-dessous en lettres grecques AΠAMOC. En dessus de la tête de l'aigle est

une branche de laurier. Cette pièce remarquable, dont un autre exemplaire a été trouvé à Millau par M. l'abbé Rouquette, est encore l'objet des études de nos savants numismates de la capitale.

Enfin dans la construction C, située sur le flanc oriental de la montagne et à l'aspect du village de Buzeins, nous avons encore recueilli quelques autres monnaies, toutes du premier siècle de notre ère; une grande quantité de clous, quatre lampes, des valves d'huîtres, parmi les débris nombreux de vases communs, il s'en est trouvé provenant de coupes samiennes et portant au milieu de leur concavité comme marque de fabrique, les uns des rosettes de diverses formes, les autres les noms même de leurs fabricants, tels que : DAMONI, CRETIO, SILVANI, BALBI, M. M.CIR., CRES., OF.PRIMI, ARD., ...

Tels sont les résultats de nos fouilles, qui n'ont été en réalité qu'un simple essai, vu le travail qui reste à faire. Il n'est donc pas possible encore de se prononcer sur la destination des antiques constructions de Buzeins, avant preuves plus nombreuses et données plus certaines.

Nous avons mentionné les dolmens disséminés sur la vaste colline de Buzeins, désignée sous le nom des Camps. Nous avons qualifié ces monuments de splendides, titre beaucoup trop fastueux, paraît-il, pour des tombes dont la richesse et l'art sont à si grande distance de la richesse et de l'art de nos tombes modernes, auxquelles nous avons l'habitude d'accorder de semblables titres. Mais ne pouvaient-elles pas être splendides et merveilleuses aux yeux de ces générations reculées qui surent les élever sans le secours de la mécanique et les mille ressources que l'étude et l'expérience nous ont données depuis? Il avait fallu traîner sur place ces larges dalles extraites au loin, d'une longeur de 5 à 6 mètres et d'une épaisseur qui dépasse quelquefois 70 centimètres. Il fallait dresser celles-ci sur champ, et puis, par un suprême effort, hisser la lourde table qui devait protéger les cendres vénérées du défunt et lui conserver à travers plusieurs siècles les objets qui lui furent chers. Ne pouvaient-elles pas être splendides, aux yeux de nos vieux ancêtres, ces tombes qui

nous étonnent encore nous-mêmes par la majesté de leurs masses? Pour nous, les dolmens de la colline de Buzeins sont les plus beaux et les plus imposants de tous ceux que nous avons rencontrés dans notre département. Mais voici le revers de cette médaille : il n'existe pas un seul de ces tombeaux qui n'ait été dévasté. Le photographe seul peut tirer bon parti d'une douzaine en reproduisant leur figure pour la conserver à la science. Depuis quelques mois seulement leurs *cellæ* sont veuves de leurs vieilles cendres et des objets précieux qu'elles renfermaient. Des hommes étrangers au département ont emporté, pour leur vaine curiosité peut-être, ce qui devait être pour l'histoire une utile pièce justificative. Sur leurs décombres, livrés aux vents, nous avons pu cependant recueillir quelques épaves. Ce sont 14 bouts de flèches en silex ; un 15e est en bronze ; un superbe couteau également en silex ; deux petites haches en pierre, plusieurs grains de collier en albâtre gris, en serpentine, en coquillage et en bronze, enfin un grand vase grossièrement orné et d'une belle conservation.

Ces dolmens, au nombre d'une vingtaine environ, diffèrent peu dans leurs dimensions, qui est de 5 à 6 mètres de longueur sur 1 mètre 50 de largeur. Leur profondeur varie de 70 centimètres à 2 mètres. La plupart sont encore entourés de leurs tumulus. Ils ont tous leurs portes vers l'orient, excepté deux qui l'ont l'un au sud et l'autre au nord. Plusieurs possèdent encore leur table intacte et presque aussi large que longue. A Buzeins, les dolmens sont appelés *cibourniès* (*cineraria*), tandis que dans la plupart des autres localités du département ils sont désignés sous le nom de *tombes des Anglais*, *tombes de géants*, *maisons des fées*, etc.

RAPPORT à la Société sur des thermes et un cimetière gallo-romains découverts à Rodez,

Par M. l'abbé Cérès (1).

Messieurs,

Quand je vous annonçai, il y a déjà quelques mois, la découverte de thermes aux environs de Rodez, je promis en même temps de vous tenir au courant de mes travaux de fouilles et de vous en faire connaître le résultat. J'aurais dû, j'en conviens, ne pas mettre un si long retard à l'accomplissement de ma promesse ; mais de nouvelles et non moins importantes découvertes sont survenues, elles se sont rapidement succédées et la pioche a dû primer la plume avec plus de raison, bien sûr, que la force ne doit primer le droit. La nature de ce modeste récit et l'intérêt qu'il peut offrir parleront-ils assez haut pour faire oublier ma faute ?

Nous connaissions déjà, du vieux Rodez, l'amphithéâtre qui avait diverti ses habitants et le merveilleux aqueduc qui les avait désaltérés. Depuis bientôt un an nous connaissons ses bains publics et depuis seulement quelques jours le champ qui offrit un dernier asile à nos vieux ancêtres ; j'ai donc à vous entretenir aujourd'hui, non-seulement des bains dont j'avais promis de vous parler uniquement, mais encore de la nécropole de l'antique cité que le plus heureux des hasards nous a fait récemment découvrir.

(1) La 1re partie concernant la découverte des thermes a été déjà publiée, à peu de chose près, dans le *Bulletin monumental*, n° 1, 1878.

A vrai dire, la première découverte des thermes de nos anciens prédécesseurs remonterait à l'année 1870 de funeste mémoire. En me promenant, un jour, avec un de mes amis, sur les bords de Lauterne, dont le faible cours contourne en partie notre ville et va, non loin de là, se jeter dans l'Aveyron, nous remarquâmes un exhaussement de terrain qui nous parut assez extraordinaire sur la surface unie que nous parcourions. Arrivés sur le monticule qui s'offrait à nous, de très petits fragments de brique attirèrent d'abord notre attention. Ce furent ensuite, sur les bords d'une haie, des fragments plus considérables avec des marques incontestables de leur origine gallo-romaine. Ce furent enfin de grandes lignes grisâtres tranchant vigoureusement sur le vert tendre de la prairie et dessinant, tantôt de longs parallélogrammes, tantôt des circonférences plus ou moins développées. Il fut très facile de reconnaître dans ces lignes, symétriquement disposées, de vastes substructions, sur lesquelles de persévérantes chaleurs n'avaient pu laisser au gazon qui les recouvraient qu'une misérable et languissante vie. L'ami qui m'accompagnait voulut bien relever sur une feuille de son calepin ces lignes énigmatiques. Le crayon manquant, ce fut un buisson arraché à la haie qui en remplit les fonctions, la longueur des pas servit de mesure, et en moins d'un quart d'heure nous eûmes, sous les yeux, non pas tout-à-fait le plan que j'ai l'honneur de vous soumettre aujourd'hui, mais quelque chose d'assez approchant.

Nous aurions dû nous mettre immédiatement à l'œuvre pour une découverte qui témoignait d'une si grande importance; le voisinage des lieux nous y invitait d'ailleurs. Mais le manque de fonds, mais surtout les grandes tristesses de la patrie, qui ne se firent pas longtemps attendre, vinrent mettre obstacle à l'entreprise et nous faire presque oublier notre découverte. Il n'a fallu rien moins que l'occasion du Congrès scientifique de France (XL° session) tenu à Rodez l'an dernier et le grand désir de nous rendre agréable aux membres de cette savante réunion pour nous faire renaître l'idée d'en entreprendre les fouilles sérieuses.

Elles commencèrent enfin au mois de septembre et ne

furent terminées, ou plutôt ne cessèrent d'être poursuivies qu'au printemps de l'année dernière. Voici maintenant le résultat de nos travaux; mais hâtons-nous de dire avant de commencer que si nous nous permettons d'assigner un nom aux divers appartements à mesure que nous en signalons la découverte, nous n'entendons nullement prononcer en dernier ressort. Nous serons heureux d'accepter, de personnes compétentes, les dénominations qui leur sembleraient plus naturelles et plus vraies.

Le plan fidèle et consciencieusement levé par M. Arribat, l'habile et intelligent agent-voyer en chef de notre arrondissement et l'ami que j'ai déjà signalé, me dispensera de longs détails et me permettra de m'en tenir à la simple narration des faits.

Nos premiers coups de pioche, jetés presque au hasard, tombèrent assez heureusement sur l'épaisse muraille qui sépare l'*area* O de l'appartement A où nous placerions volontiers l'*apodyterium* (voir le plan). Nous rencontrâmes à ses deux extrémités les deux galeries parallèles NN que nous ne pûmes poursuivre dans toute leur étendue, mais qui, d'après la configuration du terrain, devaient, en se réunissant plus bas, décrire un arc surbaissé dont la flèche, d'une cinquantaine de mètres, tombait juste au milieu de la façade de l'édifice tourné vers l'Orient. Les *imbrices* et les *tegulæ*, rencontrées en grande quantité sous ces galeries, étaient le témoignage évident qu'elles avaient été munies d'une toiture. Un petit aqueduc, d'une largeur de 28 centimètres, partait de l'*apodyterium* et traversant obliquement la grande muraille, conduisait ses eaux sous le sol circonscrit par la galerie. Nous avons trouvé dans les boues de cet aqueduc trois moyens bronzes du Haut-Empire et les deux tiers d'une bague en jais d'un travail assez délicat.

A mesure que nous approchions des deux pavillons circulaires II, en saillie de la moitié de leur diamètre sur le reste de l'édifice, des débris de vases se montraient à profusion. Le galbe délicat de ceux qui étaient en verre luttait avec un avantage égal avec les formes non moins gracieuses des vases samiens. Plusieurs des premiers re-

présentaient les uns des espèces de soucoupes ornées parfois de filets rouges ou bleus. Les autres étaient des *gutti* pourvus d'une ou de plusieurs anses, et dont le goulot, fort étroit, ne devait laisser tomber qu'avec une certaine avarice le liquide qu'ils renfermaient. Les vases samiens ressemblaient aussi, quelques-uns du moins, à des coupes aux reliefs très variés, d'autres à des vases à boire. L'un d'entre eux, d'un rouge clair, avait son pourtour décoré de feuilles aquatiques et d'un quadruple rang de perles d'une irréprochable blancheur. Mais, puisque nous en sommes à ces sortes de vases, citons encore trois fragments qui nous paraissent d'un certain intérêt : Le premier représente les deux fondateurs de Rome, Remus et Romulus allaités par la louve. Ils sont tels qu'on les voit sur quelques bronzes du Haut-Empire. Un autre de ces fragments nous offre un jeune aurige sur son char, vivement préoccupé de la conduite de deux coursiers qui l'emportent violemment. Certaines monnaies consulaires et gauloises montrent encore assez fréquemment des biges semblables. Enfin sur un troisième fragment c'est un malheureux esclave, peut-être un chrétien, attaché dos à dos avec un lion furieux. C'est presque l'émouvante scène de l'infortuné Mazeppa emporté par la vitesse vertigineuse d'un cheval sauvage vers les sombres forêts de l'Ukraine. Ces intéressants débris font vivement regretter l'intégrité des vases dont ils faisaient partie. Leur quantité, leurs formes, quelques épingles à cheveux, recueillies dans ces deux appartements circulaires, fixeraient notre opinion sur leur destination que nous croirions être celle de chambres de toilette ou cabinets à parfums (*elæothesia*).

Après cette découverte, pendant qu'une partie des ouvriers dénudaient les parements des murailles voisines et qu'ils mettaient à jour le grand aqueduc J, deux autres d'entre eux occupés vers l'extrémité de l'apodytérium rencontraient, au-delà d'une forte muraille, le spacieux appartement B désigné, peut-être témérairement, sous le nom de *tepidarium*. Son aire, consistant en briques fort épaisses et d'une dimension proportionnée, reposait sur une multitude de petits pilastres tantôt ronds, tantôt carrés. Ainsi qu'on peut le voir sur le plan, cet apparte-

ment mesure, dans œuvre, onze mètres de largeur, sur une longeur de près de sept mètres. A l'opposé de la forte muraille que je viens de signaler et qui paraissait destinée, comme la première qui fut découverte, à recevoir une colonnade, nous en rencontrâmes une troisième d'une pareille épaisseur. Elle était percée de trois issues que nous jugeâmes être des conduites de chaleur. Deux de ces dernières se dirigeaient l'une à droite, l'autre à gauche, passaient sous les deux espèces de niches en hémicycle QQ et allaient aboutir aux deux pièces E et D munies d'hypocaustes comme le tepidarium. Le troisième canal, partant du milieu, nous conduisit directement à la grande piscine ou *baptisterium* C large d'environ neuf mètres de diamètre. Autour de ce bassin régnait un promenoir sur lequel trois personnes au moins pouvaient marcher à l'aise et de front. Dans l'intérieur de la piscine trois siéges étaient établis pouvant recevoir chacun sept ou huit baigneurs et leur offrir le repos après avoir nagé et folâtré dans le bain. La disposition de ces trois siéges permet de croire qu'ils devaient encore servir de degrés pour descendre dans cet espèce de *natatoria*. Comme, sans doute, pièce plus fréquentée et par là même plus importante, cette piscine semblerait avoir été l'objet d'un soin particulier de la part du constructeur. Il avait fait de son ensemble un modèle parfait de régularité. Le béton dont il l'avait revêtu avait le poli et presque la dureté du marbre. Pour prévenir les infiltrations et les échappements qu'auraient pu occasionner la pesanteur de l'eau, il avait eu la sage précaution d'établir dans l'angle une sorte de bourrelet qui régnait tout autour, l'interrompant à propos pour permettre à un canal de fuite d'évacuer les eaux lors des opérations du nettoyage. Ce même canal recevait également les eaux du bain chaud E, que nous rencontrâmes à gauche du baptisterium, et les emportait au loin après avoir servi. Nous venons de donner le nom de bain chaud à la pièce E. Nous croyons en trouver la raison dans l'hypocauste sur lequel elle est assise et surtout dans les nombreuses plaques de marbre rencontrées dans son intérieur et destinées au dallage de son aire et à revêtir les parties inférieures de ses murailles jusqu'à une certaine hauteur.

A droite de la grande piscine et faisant pendant à la pièce dont nous venons de parler, nous en rencontrâmes une autre D qui, sans l'épaisseur extraordinaire de ses murailles, aurait eu les mêmes proportions que sa correspondante. Cette épaisseur des murailles ne serait-elle pas justifiée par le rôle que devait jouer, dans les thermes, cet appartement ? Ne peut-on pas supposer qu'en établissant de telles dimensions, l'architecte avait eu en vue de mieux concentrer la chaleur et l'empêcher de se perdre. Dans ce cas rien ne s'oppose à croire qu'il avait voulu asseoir là l'étuve à provoquer la sueur ou le *sudatorium* comme l'appelaient les Romains. Une autre raison qui viendrait à l'appui de cette opinion, c'est que, outre que cet appartement reposait sur un hypocauste, comme le bain chaud, deux grands foyers, au lieu d'un qui suffisait à ce dernier, avaient été disposés pour lui communiquer une plus grande abondance de chaleur, abondance nécessaire à la nature de ces sortes d'appartements.

Nous avions déjà découvert trois foyers ou *præfurnia :* celui du *caldarium* ou bain chaud et celui du *sudatorium*, contenus tous les deux dans les vastes emplacements GG (où devaient être aussi renfermés les combustibles destinés à leur entretien), et celui qu'on voit figurer dans le plan à l'extrémité de l'étuve à suer. Il en fut trouvé un quatrième à gauche de ce dernier et situé, comme lui, au nord-ouest et en saillie sur le bâtiment. Les trois premiers, comme nous l'avons vu, conduisaient directement leur chaleur sous les aires d'hypocauste E et D. Le quatrième la portait sous le promenoir circulaire dans lequel, peut-être, on pourrait encore reconnaître une sorte de *schola* où les baigneurs, en se promenant et en devisant de chose et d'autre, attendaient leur tour pour le bain. Mais ce dernier foyer n'était pas uniquement destiné à procurer au promenoir une douce et agréable température, il contribuait aussi, en contournant les eaux du bain froid, au moyen d'une conduite, à rendre celles-ci supportables dans un climat rigoureux comme celui de Rodez.

Quant aux conduites de chaleur, après en avoir fait l'entière découverte, nous pûmes admirer leur ingénieuse

et savante distribution. Correspondant toutes les unes avec les autres, elles paraissaient s'entr'aider et se prêter un mutuel secours pour la plus parfaite économie du calorique et sa plus utile diffusion.

Quel rôle devaient jouer les deux niches en hémicycle QQ, traversées l'une et l'autre par des conduites de chaleur? Sans en avoir trouvé ni trace ni débris, on pourrait, ce me semble, avancer avec une certaine probabilité, qu'elles pouvaient renfermer la statue de telle ou telle divinité et être en même temps pourvues de banquettes sur lesquelles le baigneur allait s'essuyer en sortant du baptisterium et se mettre à la disposition des *aliptes*. Quant à la destination des deux appartements carrés HH et les moins considérables de l'édifice, leur situation à proximité des différents bains, nous porterait à en faire le réceptacle de l'outillage de l'établissement, comme linges, strigilles, balais, etc. Ils pouvaient encore être l'asile provisoire des diverses catégories des esclaves aux ordres des baigneurs.

Les deux grandes surfaces MM qu'on voit autour des deux bâtisses dont nous venons de parler, devaient être vraisemblablement des basses-cours destinées à donner de l'air et du jour aux appartements. Elles pouvaient également être des espaces réservés à la gymnastique ou autres récréations avant ou après le bain. Enfin les deux autres surfaces LL, également à ciel ouvert, à cause de leur étendue, pourraient bien être des jardins d'agrément où les gazons étalaient leur fraîche verdure, où les massifs prêtaient leur ombrage, où les fleurs offraient leurs parfums. On sait que rien ne manquait dans ces sortes d'établissements et que leur luxe et leur somptuosité les faisaient briller à l'égal des plus riches palais. Assurément, il faut ici tenir compte de l'exiguité de nos thermes, exiguité commandée par un nombre plus restreint de baigneurs relativement à tant d'autres thermes fréquentés par les habitants de cités plus populeuses que la nôtre. Mais tout modestes qu'ils étaient, que leur manquait-il? La symétrie qui règne dans leur ensemble, l'admirable distribution des appartements et leur nombre suffisant, l'élégance et la solidité de ses murailles ne seraient-ils

pas capables de faire naître l'idée que le plan de cet édifice fut tracé, sinon de la main du maître de l'architecture antique, du moins de celle d'un de ses fidèles et intelligents disciples ?

Mais, objectera-t-on, où sont les accessoires, les embellissements qui accompagnent d'ordinaire les monuments de ce genre ? où sont les colonnades, les peintures décoratives, les mosaïques, les statues..? Nous répondrons à cela : Les barbares ont tout brisé, tout anéanti et les longs siècles auxquels ont dû résister des murs qui offrent encore tant de solidité ont laissé le temps, aux générations postérieures, de compléter l'œuvre de destruction et permis d'emporter, à l'aise, aux nouveaux possesseurs, non seulement les restes des objets d'art, de tout temps recherchés, mais encore tous les matériaux utiles à leurs nouvelles et récentes constructions. Toutefois, nous pouvons encore signaler les bases et tronçons de colonnes en grès trouvés çà et là qui, très vraisemblablement, ont dû tenir suspendue la coupole du baptisterium et celles qui, selon toute apparence encore, avaient été dressées sur l'épaisse muraille qui précède le tepidarium pour porter un fronton digne du monument. Une belle rangée de colonnes ne nous paraîtrait pas non plus une anomalie en architecture sur le large mur de façade qui embrasse, en y comprenant la largeur de l'apodyterium, toute la longueur des jardins LL.

Les peintures décoratives ne devaient pas non plus faire défaut, puisque nous en avons de tous côtés rencontré les traces. Elles ne représentaient à la vérité que des lignes géométriques qui les soumettaient à l'humble rôle d'encadrement ; mais ces encadrements ne laissent-ils pas supposer des sujets dessinés dans leurs panneaux ? Quoi qu'il en soit, ces couleurs étaient encore vives comme au jour où le peintre les appliqua sur ces fragments de stuc qui nous les ont conservées. Quant aux mosaïques, elles y figuraient aussi ; nous en avons pu voir les cubes nombreux ; mais, hélas ! sans ordre et isolés.

Nous devons avouer que la récolte des objets, pour

nous si précieuse en d'autres circonstances pour aider à la détermination des appartements, a été dans cette dernière découverte extrêmement médiocre. Il ne sera pas cependant hors de propos de les signaler en indiquant en même temps l'endroit où ils ont été recueillis : Les abords du grand aqueduc J, destiné, selon toute apparence, à recevoir les immondices de l'établissement pour les porter vers les eaux de Lauterne, nous ont offert un bloc de monnaies moyens bronzes reliées toutes les unes aux autres par une forte oxydation; de plus une clé et une sonnette ou *tintinnabulum* en fer, une petite chaîne et une gracieuse agrafe en bronze, plusieurs débris d'épingles à cheveux, un fragment, en terre blanche, de tête de femme à grande coiffure, etc. Le grand aqueduc luimême, dont le radier consistait en une épaisse couche de glaise fortement battue, nous a fourni de très beaux fragments de poteries samiennes et des débris de verre à vitre fort épais, grossier et parsemé de soufflures. De pareils débris ont été encore rencontrés en grande profusion dans le baptisterium et sur l'aire des deux pièces adjacentes, le caldarium et le sudatorium. C'est encore sous l'aire des hypocaustes et parmi les amas de cendre qui s'élevaient presque à la hauteur des pilastres, que nous avons trouvé beaucoup de pièces de fer informes, plus une pelle, des pinces, des ciseaux de maçon, des gouges, des poinçons, une truelle et des clous d'une forme originale que nous avons supposé avoir été fabriqués à l'intention de rattacher entre elles les briques, à fort calibre, de l'aire et à les fixer aux pilastres qui les supportaient. Faisons observer, en passant, que les tufs de Salles-la-Source ou de Rodelle, taillés en larges tables, jouaient un certain rôle dans nos trois hypocaustes, sans doute à cause de leur excessive porosité, si propre à transmettre la chaleur.

Dans la basse-cour M, traversée par le grand aqueduc, il a été ramassé un grand nombre de lamelles de plomb irrégulièrement découpées et toutes traversées par un clou de fer. Nous n'en avons pas encore compris la signification. Là gisaient encore les débris de plusieurs lampes en terre cuite. Une d'entre elles représentait un aigle

aux ailes éployées; trois autres, des mieux façonnées, portaient le nom de leur fabricant. C'est encore dans cette basse-cour et à peu de distance du tepidarium que nous avons eue l'émouvante surprise d'une espèce de coffre composé de grandes briques posées de champ et joignant étroitement l'une à l'autre. D'autres briques de même dimension les recouvraient par-dessus comme pour cacher quelque chose de précieux. Il va sans dire que l'ouverture de la boîte mystérieuse se fit avec la plus grande précaution. Hélas! il ne s'y trouva renfermé que de la chaux! Afin de ne rien oublier, signalons un grand couteau, une chaîne et des anneaux, le tout en fer, trouvés près du foyer extérieur du sudatorium, des débris de robinets et plaques en plomb et plusieurs fragments de bronze de divers calibres, provenant de grandes chaudières, recueillis dans la piscine ou aux environs.

Du petit nombre de douze à quinze médailles sorties de ces décombres, trois seulement nous ont paru mériter d'être mentionnées, les autres s'étant trouvées frustes et en très mauvais état de conservation. Nous ne citons la première qui est un grand bronze de Trajan que sous le rapport d'une mutilation que le fanatisme politique de l'époque a voulu faire subir à l'image d'un empereur qui cependant, parmi tant d'autres, avait seul mérité le beau titre de sage. Ce fanatisme est donc de toutes les époques; ne voyons-nous pas encore aujourd'hui sur nos monnaies des têtes de souverains, voire même celle de notre chère République, cruellement tranchées comme celle du sage empereur romain!

Une autre de ces médailles est encore un grand bronze offrant à l'avers la tête laurée d'Antonin le pieux à droite, avec la légende ANTONINVS AVG. PIVS. Le reste de la légende, se continuant au revers, nous fait connaître qu'il était alors consul pour la troisième fois, ce qui nous fixe sur la date de 140 à 143 ans après J.-C. Le revers porte la figure de l'Italie tourelée assise à gauche sur un globe tenant une corne d'abondance de la main droite et un sceptre de la gauche.

Enfin la troisième est une consulaire en argent de la

famille Antonia, restituée par Marc-Aurelle et Lucius Vérus. Elle représente d'un côté une galère prétorienne avec ses rameurs et la légende abrégée : ANTONIVS AVGVR IIIVR REIPVBLICÆ CONSTITVENDÆ. Sur l'autre côté on voit un aigle entre deux enseignes militaires. Au dessous on lit : LEGIO VI.

Et maintenant, d'où pouvaient arriver les eaux qui devaient alimenter l'établissement? Elles ne pouvaient venir de l'Aveyron, puisque cette rivière coule en contre-bas des ruines; elles n'arrivaient pas non plus du ruisseau de Lauterne : outre que les eaux de ce cours paraîtraient impropres aux bains à cause de leur stagnation et de leur état vaseux à la moindre pluie, elles auraient été insuffisantes et, plus souvent encore, elles auraient fait entièrement défaut aux époques de l'année où leur besoin se serait le plus fait sentir. Il aurait fallu d'ailleurs aller les prendre bien haut et consentir, par conséquent, à de fortes dépenses, dépenses inutiles, puisque, assez près de là, coulait une grande source de la plus irréprochable limpidité. Cette source entretient encore aujourd'hui un étang renfermant du poisson. Ses deversements abondants sont mis à profit pour les utiles irrigations des prairies voisines. On peut encore suivre le lit que le petit ruisseau avait creusé depuis des siècles. Il conduit par une pente douce et naturelle presqu'au milieu des ruines dont nous parlons. Il ne sera peut-être pas inutile d'ajouter que nous avons trouvé des débris de construction assez considérables, comprenant une largeur d'environ deux mètres, et se dirigeant du baptisterium vers l'ancien cours d'eau comme par une sorte de raccourci. Ne serait-ce pas là les restes d'un aqueduc établi pour élever le niveau des eaux et pour les faire arriver plus directement et, sans le secours des bras, dans la grande piscine? Espérons que les fouilles, qui restent encore à faire sur le tertre voisin, fourniront de nouvelles clartés sur ces ruines qui, à notre avis, méritent le plus vif intérêt au point de vue des notes et documents qu'elles pourront fournir aux futurs historiens de notre antique cité.

Que répondrons-nous enfin aux questions historiques

touçhant l'origine et la fin du magnifique établissement ? Quelle interprétation allons-nous donner au nom barbare de Balquières que nous attribuons aujourd'hui à l'étendue des prairies sur laquelle nous l'avons rencontré ? Commençant par cette dernière question, nous répondrons : Le nom de Balquières nous avait longtemps occupé. Conservant son radical, nous étions arrivé à en faire Balnières, *balnea*, bains, terme qui ne peut s'appliquer qu'à des bains particuliers, ce qui était loin de nous satisfaire vu l'importance de la construction, paraissant plutôt l'œuvre d'un gouvernement que celle d'un simple particulier. Ce mot de Balnières, disons-nous, nous préoccupait lorsque une lettre de notre savant archiviste vint nous annoncer que, dans notre riche collection départementale de titres manuscrits, il s'était trouvé un acte de la date de 1400 attribuant la propriété des *Balinieyros* (terrain en question) à un certain Géraud, de Rodez. Ce serait dans ce dernier sens, à notre avis, c'est-à-dire dans le sens de *balinea*, bains publics, thermes, et non dans celui de *balnea*, bains privés, qu'il faudrait interpréter le nom corrompu et relativement moderne de Balquières.

Quant aux deux autres questions concernant l'origine et l'époque de la destruction des thermes, ayant déjà été trop long, nous répondrons en deux mots que, vu le fini du travail de leurs murailles, la supériorité de l'ensemble de leur architecture et prenant d'ailleurs en considération certains objets recueillis dans les fouilles, ils ne ne nous paraîtraient pas inférieurs à la première moitié du second siècle de notre ère. Pour ce qui est de leur destruction, qu'avons-nous à en dire si ce n'est que, pas plus que les autres monuments élevés par les Romains dans nos contrées, celui-ci n'a pu résister aux implacables fureurs des vandales du cinquième siècle, s'il n'avait pas succombé quelques années auparavant. Seulement ces masures désolées, comme nous l'avons insinué plus haut, ont dû survivre longtemps aux premières dévastations en changeant de rôle. La solidité des murailles du superbe édifice ont pu permettre aux bergers, peut-être durant des siècles, d'en faire l'asile de leurs familles et le refuge de leurs troupeaux.

Découverte d'un cimetière gallo-romain dans l'enclos de l'ancienne Chartreuse.

Nous devons encore être court dans ce qui nous reste à dire de ce que nous croyons être la nécropole des vieux Ruthènes découverte dans l'enclos des haras, autrefois enclos des Chartreux. Nous avions aperçu, à l'époque du concours régional de l'année 1868, quelques débris d'urnes cinéraires soulevés par la pioche des jardiniers fleuristes préparant leurs expositions. Ayant encore remarqué l'an dernier, sur le même sol, de semblables fragments exhumés par des ouvriers qui traçaient une piste pour les chevaux, nous nous sommes hasardé à demander la permission d'opérer une petite fouille, permission qui nous fut tout de suite et gracieusement accordée par M. le directeur de l'établissement.

Cette fouille a enrichi notre musée de plusieurs vases funéraires d'une assez bonne conservation. Ils sont en verre, en terre cuite et offrent des formes aussi originales que variées. Une étroite fiole de douze à quatorze centimètres de hauteur porte à la face extérieure de sa base et autour d'une sorte d'écusson les lettres M. PRIMI (de la main ou de la fabrique de Primus). Evidemment ce sont là les insignes et le nom du fabricant. Quelques-unes de ces urnes nous ont paru antérieures à la conquête romaine. Quoiqu'il en soit, elles appartiennent incontestablement à l'époque des incinérations, puisque nous les avons trouvées, la plupart, noircies et détériorées par le feu parmi les cendres et les charbons. Elles gisaient dans des fosses tantôt carrées, tantôt en forme d'entonnoir et creusées dans un schiste assez tendre. Celles qui offraient une certaine capacité renfermaient, avec des cendres, les restes des ossements qui avaient résisté à la violence de l'ustion. D'autres vases, moins grands, leur servaient de couvercle; des pierres plates et plus souvent des fragments de brique remplissaient aussi cette dernière fonction.

Plusieurs autres objets, la plupart brisés ou dévorés par les oxydes ont été encore recueillis autour de ces ur-

nes et dans les cendres de ces fosses. C'étaient des lampes, des fibules, des boucles de ceinture, des bagues et autres anneaux. Plusieurs clous en fer de grande et de petite dimension étaient le témoignage évident que le bois avait été employé, au moins, dans quelques-unes de ces sculptures sous forme de grandes et petites boîtes. Sur une certaine quantité de médailles (moyen bronze), toutes oxydées les unes plus que les autres, nous n'en avons rencontrée qu'une, appartenant à Antonin, qui mérite d'être citée : on lit sur son revers et dans l'intérieur d'une couronne de chêne : PRIMI DECENNALES COS. IIII. S.C. Or, on sait que les premiers vœux décennaux en faveur de ce prince furent exprimés en l'année 147 après J.-C. Nous devons citer, à titre de renseignement, une médaille gauloise recueillie sur le même terrain, offrant, à l'avers, une tête, à gauche, grossièrement représentée, et au revers un aigle, les ailes à moitié ouvertes, qui semble se précipiter avidement sur une proie.

Telles sont, Messieurs, nos deux dernières découvertes. Je désire que le sans façon avec lequel je viens de vous les annoncer ne vous en fasse pas perdre de vue la haute importance. Il ne faut pas d'ailleurs oublier qu'il reste encore quelque chose à faire pour obtenir d'elles toute la clarté qu'elles sont capables de nous donner.

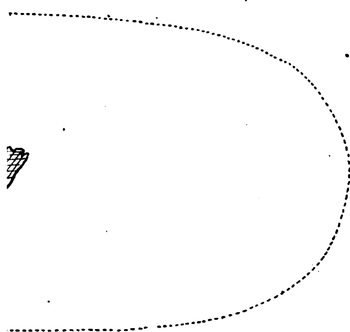
Depuis la lecture de ces rapports une autre petite fouille a été effectuée en vue de nouveaux éclaircissements au sujet des thermes des *Balinières*. Ayant remarqué, en terminant les premiers travaux, qu'il n'existait, dans l'antique construction, que les appartements absolument nécessaires aux différents usages des bains, sans habitation aucune pour les administrateurs de l'établissement, ni cellules pour les esclaves qui devaient le desservir, nous avons dû chercher aux environs cette partie importante du bâtiment. A cent cinquante mètres de là, sur un autre petit tertre, des fragments de briques et de poteries s'étant de nouveau manifestés, nous crûmes devoir pratiquer en cet endroit un léger sondage. Ce travail nous offrit bientôt plusieurs appartements et les restes

d'une mosaïque en *opus signinum* semée de fleurons en cubes de couleur et disposés en losanges. Cette découverte et surtout la présence en cet endroit de débris de coupes samiennes, de lampes, d'aiguilles et d'épingles à cheveux, d'*unguentaria* et de fioles en verre, d'une cuiller en argent probablement à l'usage des parfums, et enfin d'un strigille presque entier; la présence de ces objets, disons-nous, ne serait-elle pas capable de nous faire supposer et croire que ce dernier bâtiment était une dépendance des thermes et la demeure des hommes préposés à leur service et à leur entretien ?

Trois monnaies seulement ont été trouvées dans cette dernière fouille ; c'étaient deux Claude, moyens bronzes sans importance, et un petit bronze de la Marseille phocéenne. Cette dernière porte une tête de femme, à gauche, élégammment coiffée en cheveux, et au revers un bœuf marchant à droite, avec la légende grecque en dessus MASSA.

P. II.

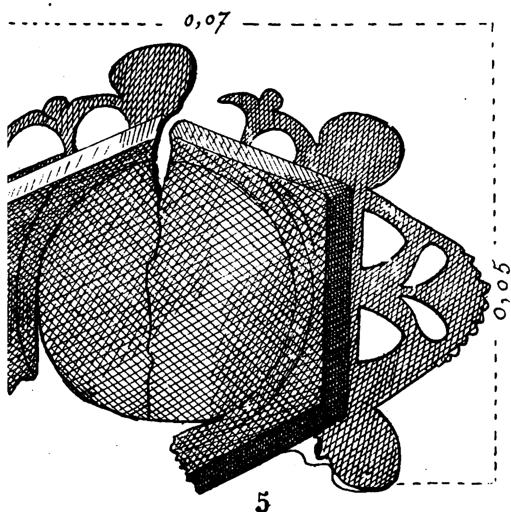
II.

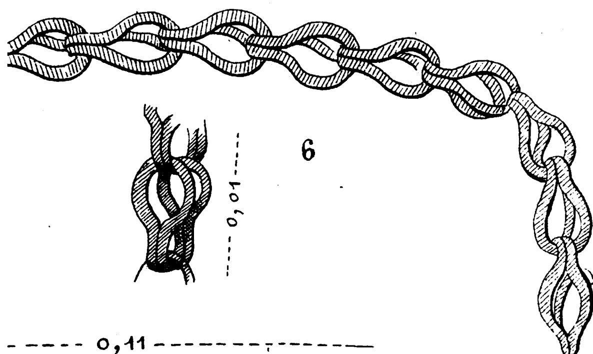


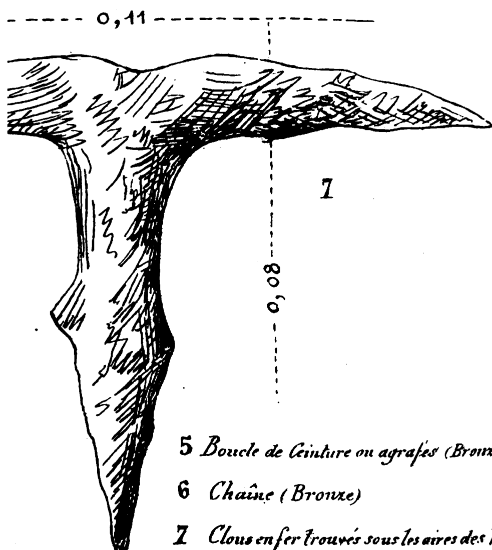
·arfums } Grandeur naturelle
·)

ermes des Balquières.

P. III.







5 *Boucle de Ceinture ou agrafes (Bronze)*

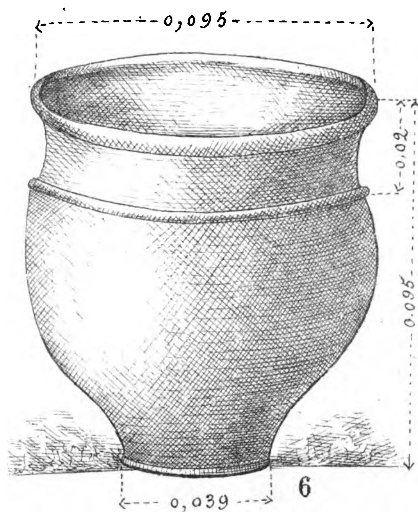
6 *Chaîne (Bronze)*

7 *Clous en fer trouvés sous les aires des hypocaustes*

A. R.

...ain de l'enclos des haras.





U.A.

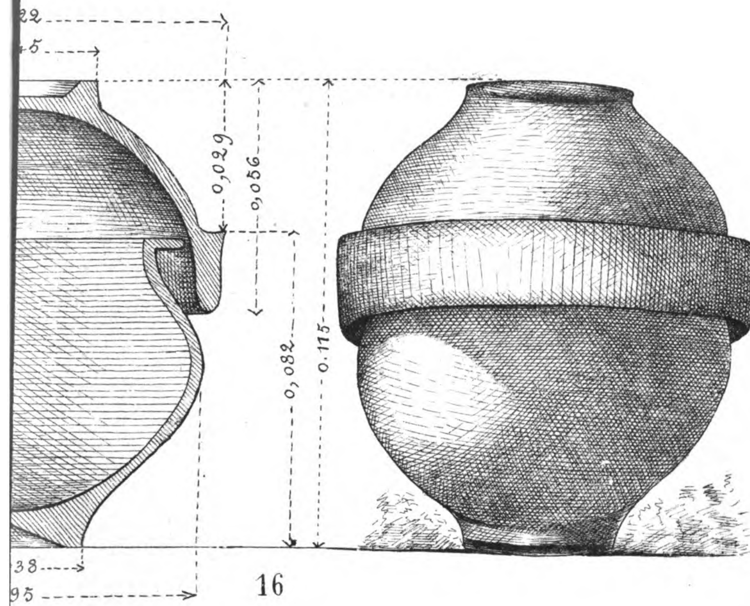
22

5

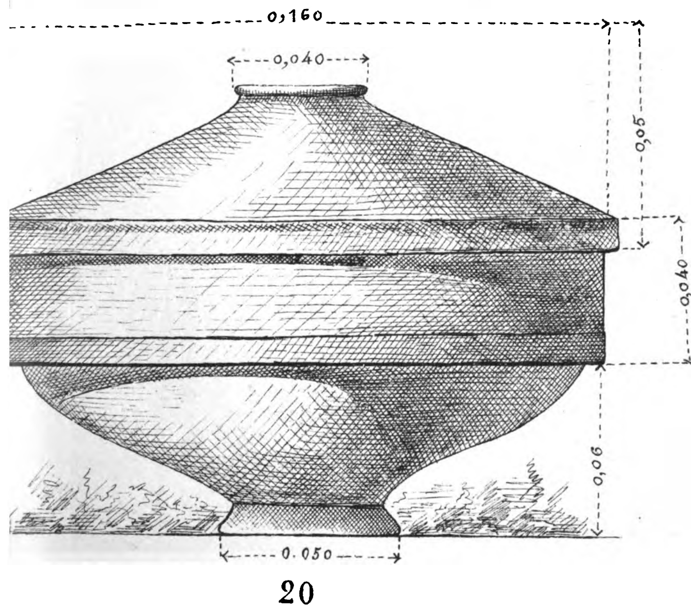
38

95

P. V.

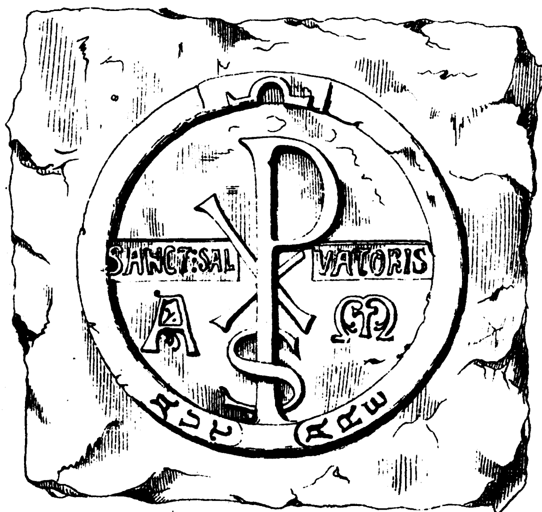


16



20

U.A



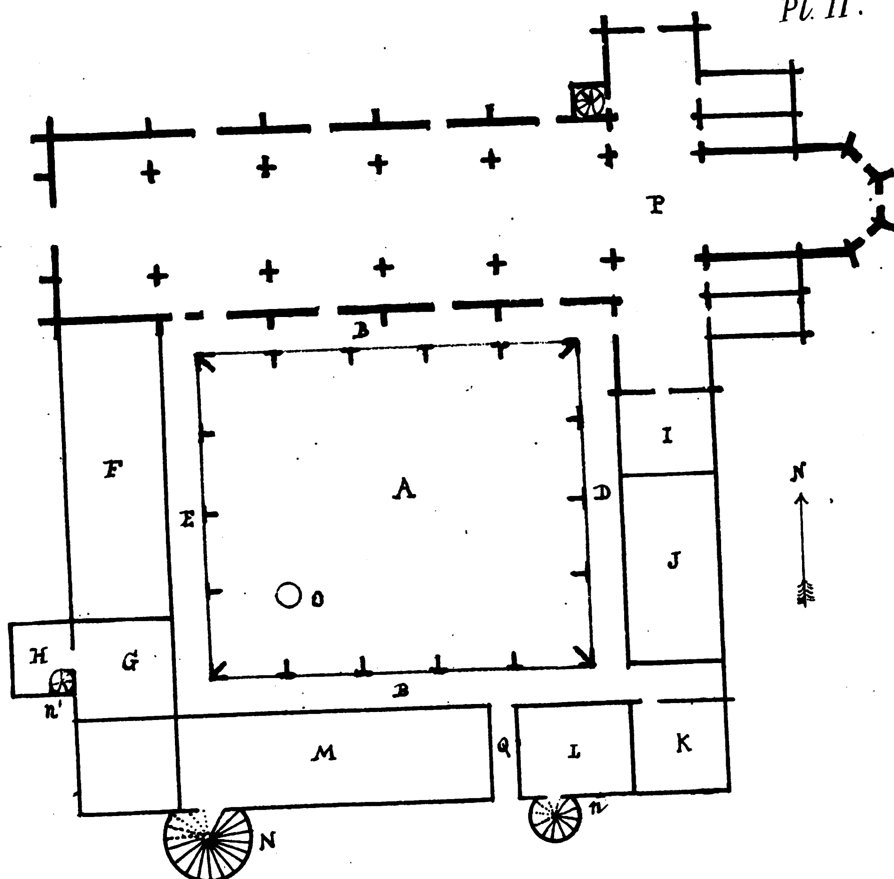
Autel antique de Bonnecombe



Cachet

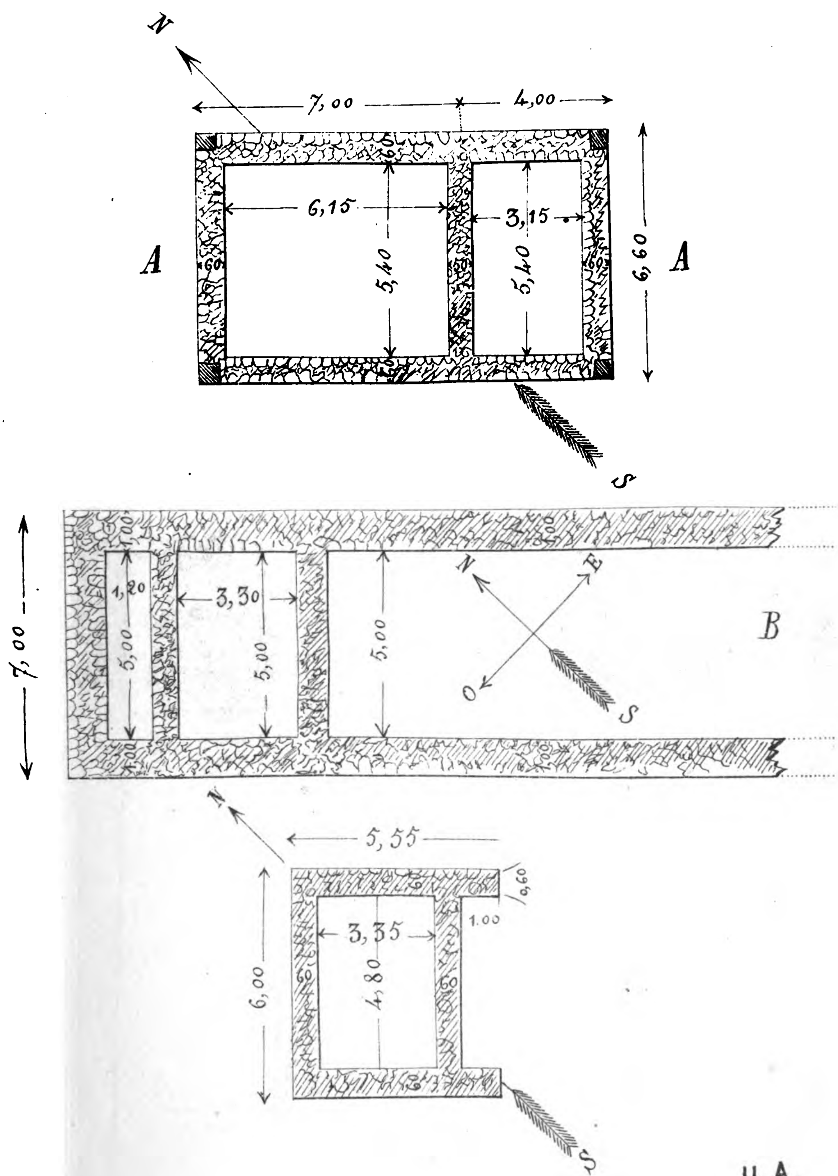
de l'abbaye de Loc-Dieu

Trouvé à la Bibliothèque de Troyes.



Plan de l'abbaye de Loc-Dieu.
Dispositions qu'elle avait en 1789.

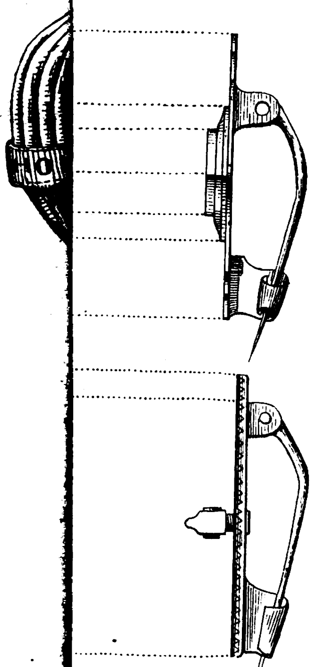
A.	Préau.
B. C. D. E.	Cloître.
F.	Cellier.
G.	Appartement de réception.
H.	Tour carrée.
I.	Sacristie.
J.	Salle du Chapître.
K.	Réfectoire.
L.	Cuisine.
M.	Habitation de l'Abbé.
N. n. n'	Escaliers.
O.	Puits.
P.	Eglise.
Q	Entrée.

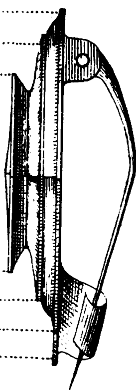


Substructions découvertes au Puech-de-Buzeins.

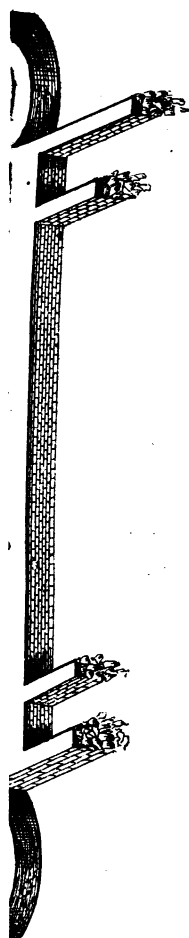
P.I.







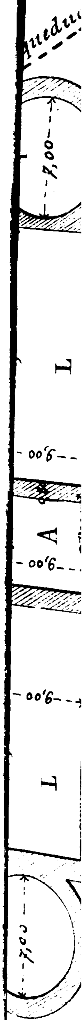


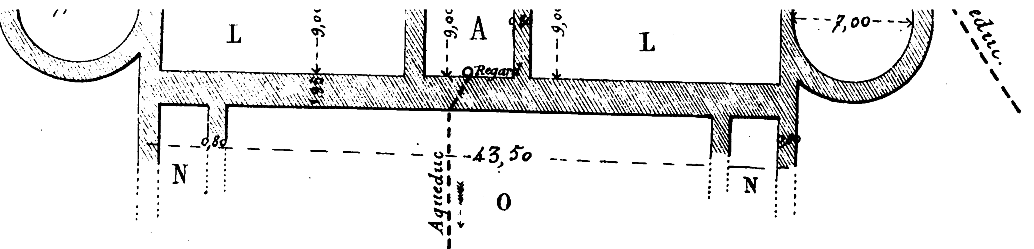


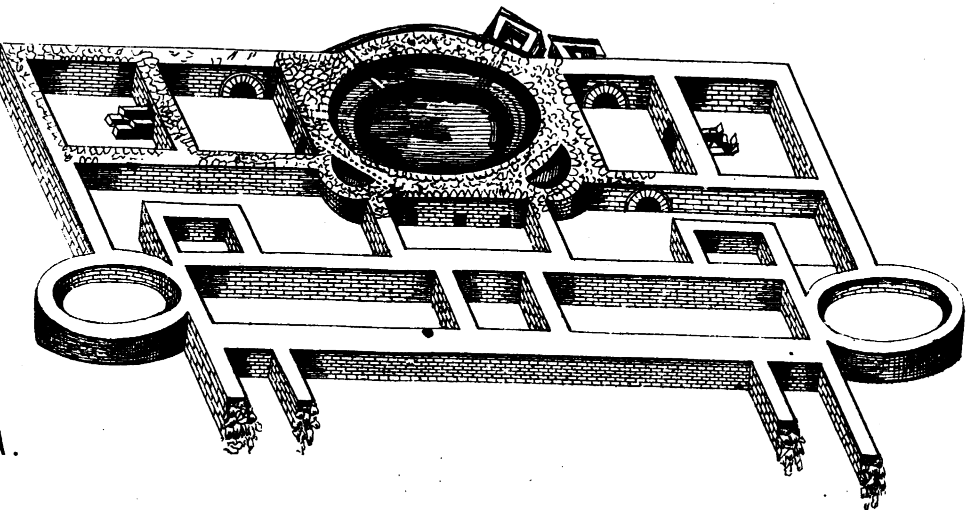
U.A.

vzeins.

U.A.


7,00
L
9,00
A
9,00
9,00
L
7,00





U.A.

ÉTUDE HISTORIQUE ET STATISTIQUE

SUR LE

CANTON DE SAINT-SERNIN

Par M. Paul FOULQUIER-LAVERGNE.



Le canton de Saint-Sernin, situé à l'une des extrémités méridionales du département de l'Aveyron, est un des cantons les plus étendus et les plus populeux de ce département. Sa superficie, d'après les documents officiels, est de 29,386 hectares, et sa population de 13,892 habitants disséminés sur cette surface. Son étendue territoriale et sa population étaient même plus considérables, lorsque, en 1854, la commune de Saint-Izaire, aujourd'hui réunie au canton de Saint-Affrique, était comprise dans sa circonscription.

Sa longueur, du sud au nord, c'est-à-dire du village de Bélanet au bac de Lincou, est d'environ 52 kilomètres. Sa largeur, de l'est à l'ouest, figurée par la route nationale n° 99, d'Aix à Montauban, qui le traverse à partir de la Trivalle-Basse jusqu'à la montagne de l'Ouradou, limite des deux départements de l'Aveyron et du Tarn, est de 21 kilomètres.

Il confine au midi et à l'ouest au département du Tarn dont il est séparé par les hautes montagnes de Roquecezière et de Montfranc qui forment un plateau très élevé et une limite naturelle très importante. Cette ligne de démarcation séparait autrefois la province du Rouergue de celle du Languedoc ; il est même probable que cette

6

limite s'adaptait aux anciennes divisions territoriales des Aquitaines, si l'on s'en rapporte aux anciennes cartes géographiques et si l'on en juge surtout par la différence des usages des habitants et de leur idiome. Dans le versant du département du Tarn, le langage diffère sensiblement de celui qui est en vigueur dans le versant de l'Aveyron. Et si nous recherchons l'étymologie du nom *Ouradou*, principale montagne servant de limite, nous reconnaîtrons que le mot grec *ouros* dont il dérive se traduit par limite, frontière, montagne, etc.

Il est sillonné par un grand nombre de cours d'eau, tributaires de l'Océan, coulant de l'est à l'ouest et dont le plus important est le Rance, affluent du Tarn. Cette rivière pénètre dans le canton par la commune de Combret et se jette dans le Tarn à l'extrémité de la commune de Plaisance : elle court comme tous nos ruisseaux à travers les schistes quartzeux et argileux de transition.

Le Rance forme les confins des deux départements, depuis Verdun, sous Balaguier, jusqu'à son embouchure. Il fait partie avec tous ses affluents, avons-nous dit, du bassin de l'Océan, le canton étant uniformément incliné dans cette direction, bien que le bassin de la Méditerranée ne soit distant que de quelques lieues. Ce sont les montagnes de Lacaune, dominées par le pic de Montalet, qui forment la division des deux bassins et la crête des deux versants. Ce pic remarquable a une altitude de 1,270 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Le canton n'a d'autre route départementale que celle de Figeac à Lodève qui le limite au nord depuis Lincou jusqu'au-dessus de Faveyroles. Il est servi par la route nationale n° 99 d'Aix à Montauban, primitivement appelée de Toulouse aux Cévennes, qui fut construite vers le milieu du XVIIIe siècle sous l'administration de M. L'Escalopier, intendant de la généralité de Montauban, dont le Rouergue faisait alors partie ; il est servi encore par le chemin de grande communication n° 13, de Réquista à Roquecezière, qui fut commencé en avril 1839, en exécution de la loi du 21 mai 1836 sur les chemins vicinaux, et qui n'est pas encore entièrement achevé. Quand le

réseau des chemins vicinaux entrepris par l'administration départementale sera terminé, le canton possèdera des communications importantes qui lui font défaut en ce moment et qui le privent de débouchés pour ses produits agricoles : nous voulons parler des chemins de moyenne communication n° 20 de Saint-Izaire à Plaisance, par Montclar et Coupiac, n° 50 de Coupiac à la Trivalle, par Martrin et St-Juéry, et n° 51 de Camarès à Pousthomy, par Combret et Saint-Maurice. Ces trois chemins sont en cours de construction.

Le pont sur le Rance qui sert de passage à la route nationale, d'une construction solide et remarquable, fut bâti en 1784.

Le pont dit de Vidal sur le ruisseau de Vernoubre, qui dessert le chemin de grande communication n° 13, a été construit en 1854.

Quant au pont vieux de Saint-Sernin, qui est aussi sur le Rance, on ignore la date de sa fondation, mais sa construction paraît être du XVIe siècle. Il servait de passage aux nombreux voyageurs qui, de l'Albigeois, se rendaient à Millau dans la Haute-Marche. Il existait autrefois en amont et à 200 mètres environ de ce pont un autre pont dont on trouve quelques vestiges sous les eaux et dont la tradition parle à peine. C'est par ce pont et par le vieux chemin qui y aboutissait que se faisait la communication de Pousthomy et de ses environs avec Saint-Sernin.

Outre vingt-cinq succursales et la cure de Saint-Sernin dont se compose le canton, il renferme treize communes ou mairies, y compris La Bastide-Solages qui vient d'être séparée de celle de Plaisance; nous consacrons à chacune d'elles un chapitre destiné à en faire connaître l'histoire, l'origine et les productions.

Le canton est en possession de deux bureaux de poste : celui de Saint-Sernin, établi en 1791, et celui de Coupiac qui a été créé en 1867. Le premier est desservi par sept facteurs ruraux et le second par quatre.

Il a, en outre, un bureau d'enregistrement qui fait en

moyenne une recette de 50,000 fr. par an. Ce bureau a remplacé le bureau de contrôle des actes et insinuations qui existait dès avant 1721.

Une recette des contributions indirectes desservie par un receveur et un commis principal.

Deux perceptions établies, l'une à Saint-Sernin et l'autre à Coupiac, produisant ensemble la somme de 110,678 francs de contributions.

Une brigade de gendarmerie à cheval, composée de cinq hommes, établie par la loi du 23 germinal an VI, en remplacement de la brigade de maréchaussée créée à Saint-Sernin par l'édit du mois de mars 1720 et qui était l'une des neuf brigades formées dans le Rouergue. Cette brigade de maréchaussée ne fut installée à Saint-Sernin que le 28 mai 1770. Elle était composée d'un sous-brigadier et de trois cavaliers logés aux frais de la communauté.

Il y a une justice de paix qui, dans ces derniers temps, était servie par trois huissiers, dont un résidait à Coupiac. Ils ont été réduits à deux en 1860 à cause du nombre décroissant des contestations. L'esprit processif se faisait remarquer jusqu'ici au plus haut degré au sein de la population cantonale sous l'influence de l'ignorance, de la gêne des habitants, mais surtout du morcellement excessif de la propriété. Il est juste de constater une grande amélioration dans les habitudes litigieuses et une tendance à éviter les contestations judiciaires.

Le canton compte vingt une écoles primaires de garçons et trois ou quatre écoles mixtes réunissant environ 1,400 élèves. Aujourd'hui il n'y a qu'un très petit nombre d'enfants qui ne participent point aux bienfaits de l'instruction primaire.

Nous avons dit que la superficie du canton était de 29,386 hectares; mais cette surface offre un morcellement extraordinaire, la propriété étant très divisée.

Le revenu matriciel du canton étant connu (205,005 f)., quel peut être le chiffre total du revenu agricole? C'est là un problème difficile à résoudre. Cependant, grâce aux

données de la statistique cantonale, on peut, par une appréciation assez exacte, connaître les forces de l'agriculture dans le canton et les richesses qu'elle produit chaque année. Le canton produit, année moyenne, 128,539 hectolitres de céréales et farineux spécifiés dans le tableau de la commission cantonale. Ces quantités donnent une valeur vénale de 865,731 f., en adoptant les prix courants actuels. Ce même tableau rapporte que la vigne produit annuellement 13,568 hectolitres de vin qui, à raison de 15 fr. l'hectolitre seulement, donnent un rendement en argent de 203,520 fr. Total, 1,069,251 fr.

Si à ces résultats qui sont loin d'être exagérés et qui dépassent un million de francs, nous ajoutons le produit des bestiaux, des plantes textiles et oléagineuses, telles que chanvre, lin, colza, des pommes, des noix, des prunes, des poires, des cerises, etc., nous trouverons un rendement au moins égal à celui qui vient d'être relevé, ce qui donnerait une somme totale de 2,138,502 fr. Le revenu net n'étant que de la moitié de cette valeur, à cause des charges, il en résulte que le revenu attribué à chaque individu serait de 76 fr. à raison de 14,000 habitants en nombre rond.

Ce résultat peut paraître exorbitant, puisque les calculs de la statistique générale établis en 1850 ne portent le revenu de chaque habitant de la France qu'à 47 fr.; mais on sera moins étonné, si l'on considère que les denrées et comestibles ont depuis vingt ans acquis une plus-value incroyable.

La population consomme annuellement les céréales qu'elle produit, ce qui fait, distraction faite des semences, un peu plus de deux hectolitres par habitant. Le canton est même à cet égard tributaire de l'Albigeois, puisque les boulangers de la contrée achètent tous les ans sur les marchés d'Albi près de 1,500 hectolitres de blé froment dont ils font leur pain.

Quant aux pommes de terre, elles sont consommées presque toutes sur place, soit comme nourriture des habitants, soit comme engrais des animaux.

Il en est à peu près de même des châtaignes; néanmoins

on exporte au moins un cinquième de ce produit dans le bas Languedoc ou sur les marchés du Tarn ou de Saint-Affrique.

Le canton possède une autre production qui mérite d'être particulièrement mentionnée et qui acquiert tous les ans plus d'importance par l'exportation progressive dont elle est l'objet; ce sont les pommes ou fruits des pommiers qui, avec les noix et les prunes sèches, constituent un trafic considérable.

Les pommiers n'occupent pas une grande surface de terrain ; le plus souvent ils sont plantés isolément sur les bords des champs consacrés à d'autres cultures. Ces arbres ne donnent des fruits que tous les deux ans ; mais l'abondance de la récolte bisannuelle dédommage suffisamment le cultivateur de la stérilité de l'année précédente. Les pommes se récoltent au mois d'octobre, immédiatement après les vendanges. Une fois cueillies, elles sont déposées en tas sur de la paille dans des locaux secs et peu aérés. La vente s'en effectue ensuite au poids depuis la récolte jusqu'au mois de mai. Le roulage les transporte dans le bas Languedoc et jusques dans la Provence. Il a été calculé que le roulage exportait tous les deux ans de Saint-Sernin pour environ 130,000 fr. de pommes. La pomme, objet de ce commerce, porte le nom de Passe-rose. C'est à peu près la seule espèce exportée, parce qu'elle a la propriété de conserver longtemps sa fraîcheur outre qu'elle ne se meurtrit point, comme les autres espèces, dans le transport. C'est d'ailleurs une pomme peu agréable à manger, elle est dédaignée parmi nous ; elle est ligneuse, peu juteuse, mais elle est remarquable par son volume et ses belles couleurs. Les pommes des autres espèces se conservent moins longtemps, ne souffrent guère le transport sans avarie et produisent peu depuis l'invasion de la maladie des plantes qui a attaqué ou détruit la plupart des pommiers.

Nous avons relevé le nombre du gros bétail tels que : bœufs, vaches, porcs et chevaux dans le canton. Il est de 3,301 têtes. Par conséquent, la population a un peu plus de 23 animaux par groupes de cent habitants. Ce résultat n'atteint pas le nombre moyen de la France qui est de 29,

encore moins celui de l'Angleterre qui est de 33, de la Suisse qui est de 85 et du Danemark qui est de 100; mais tel qu'il est, il est incontestablement plus élevé que celui d'autrefois, à raison du grand morcellement de la propriété.

L'agriculture est fort arriérée dans le canton. Cependant elle fait quelques progrès attestés par des faits importants qui se produisent dans notre économie rurale, tels que le mouvement progressif des défrichements, l'extension considérable des cultures fourragères, du drainage, du chaulage, l'adoption de labours plus profonds, de fumures plus abondantes, d'un système d'assolements mieux entendus. La population, ennemie jusqu'ici de toute innovation culturale et des méthodes nouvelles, se prend à réfléchir sous l'action salutaire des bons exemples et des nouveaux procédés agricoles qu'elle voit appliquer autour d'elle. Le progrès sera lent, sans doute, parce que la grande propriété nous fait défaut, et que c'est ordinairement la grande propriété, il faut bien en convenir, qui donne l'impulsion et l'exemple.

La routine et ses préjugés ne sont pas les seuls obstacles qui retardent le progrès. Le taux élevé des contributions qui frappe la propriété, l'infériorité des produits agricoles comparés à ceux de l'industrie ne permettent pas aux cultivateurs de donner des salaires suffisants aux ouvriers et aux domestiques; aussi ces travailleurs désertent-ils le pays pour aller dans le bas Languedoc et même dans la Provence chercher des prix rémunérateurs plus élevés. L'émigration de la population est certainement la preuve la plus évidente de la misère d'un pays qui est d'autant plus surchargé d'impôts qu'il est plus pauvre. Par la théorie des centimes additionnels, l'impôt foncier a atteint parmi nous sa dernière limite; on ne pourrait lui rien demander de plus. Ne conviendrait-il pas néanmoins, disons-le en passant, de ménager la propriété, ne serait-ce que par prudence, afin de la retrouver aux jours des grands besoins? Et puis, ne devrait-on pas savoir qu'étant la principale source de la richesse d'un pays, l'agriculture occupe les deux tiers de la population et la nourrit tout entière?

ASPECT GÉNÉRAL.

CONSTITUTION GÉOLOGIQUE.

Le canton présente deux natures de terrains bien distincts : le sol des montagnes et le sol des vallées. Le premier est schisteux et l'autre argileux. Ces différences très marquées se rencontrent dans toutes les communes, à l'exception de celle de Montfranc située sur un plateau élevé exclusivement schisteux appartenant au terrain primitif.

Le terrain schisteux, appelé vulgairement Ségala, est particulièrement consacré aux récoltes de seigle, d'avoine et de pommes de terre ainsi qu'à l'élevage des bestiaux. L'agriculture est bien négligée dans cette nature de terrain. La jachère y occupe une immense surface et y règne en souveraine. La terre y est mal labourée, elle est à peine égratignée par l'araire traditionnel de Virgile, tandis que dans le terrain argileux appelé fromental, les cultivateurs emploient généralement depuis plusieurs années la charrue belge ou celle de Roville qui, l'une et l'autre, remuent profondément le sol et le fertilisent par le mélange des couches végétales avec le sous-sol. Quels merveilleux progrès ne réaliseraient pas pourtant dans le Ségala l'adoption de ces charrues pour épaissir la couche végétale du terrain et la méthode si justement vantée du chaulage ?

Le sol argileux convient aux récoltes de froment et aux fourrages artificiels dont la culture se propage d'une manière remarquable, grâce à l'industrie fromagère de Roquefort. Les possesseurs de ces terrains élèvent des brebis laitières, à l'aide desquelles ils fabriquent un fromage qu'ils envoient dans les caves de Roquefort où il se bonifie en séchant et où il acquiert ce goût particulier si renommé qui le fait appeler le roi des fromages. Par cette heureuse innovation qui enrichit le pays où on l'applique, on consacre une grande surface aux fourrages artificiels et une moins grande aux céréales qui, néanmoins,

ne donne pas un moindre rendement sur une plus petite étendue, parce que cette culture succède aux fourrages artificiels, lesquels ont la propriété d'ameublir, de préparer et de fumer le sol.

La région que comprend le canton est montueuse, fortement accidentée, entrecoupée de gorges profondes et de nombreux cours d'eau. Les roches qui la composent appartiennent au terrain de transition, dont l'élément dominant est le schiste et ses accessoires, l'argile, le mica. Les rocs schisteux, traversés par des filons de quartz, s'y présentent abondamment, y forment presque partout le lit de nos rivières et de nos ruisseaux. L'élément calcaire, si précieux et si utile à l'agriculture, ne se rencontre nulle part dans le canton.

On trouve dans plusieurs endroits des carrières de pierres meulières, de pierres de taille, d'ardoises. Ailleurs on aperçoit des pierres granitiques, de la magnésie et presque partout des pierres très propres à la construction. La carrière dite de la Molière, dans la commune de Plaisance, fournit aux importantes usines du Saut-du-Tarn et des Avalats une pierre réfractaire à la chaleur, dont on construit les hauts fourneaux. On en expédie même parfois aux usines de Toulouse et de l'Ariége. Le grès de cette carrière est remarquable par sa pureté et sa blancheur. Il se prête à toutes les fantaisies du ciseau et prend toutes les formes que lui donne l'artiste. Dans ces dernières années, l'architecte, chargé de la restauration de l'église de Sainte-Cécile d'Albi, à puisé abondamment dans cette carrière et s'est montré très satisfait de la qualité des matériaux.

Les terrains qui constituent le sol du canton portent les traces des divers phénomènes de soulèvement et d'éruption apparents sur toute la surface du département. Nulle part le sol ne semble avoir été plus bouleversé que parmi nous par ces causes pertubatrices mystérieuses qui ont opéré de si grands désordres dans les époques antérieures à l'apparition de l'homme sur la terre. Il existe même des preuves irréfragables du passage des eaux ou du grand cataclysme qui inonda le globe. En construisant le che-

min de grande communication, au-dessous de Balaguier et celui de moyenne communication en deça de St-Maurice, on a mis à nu dans les flancs de la montagne des gîtes de pierres roulées comme celles des rivières qui proviennent évidemment du déluge et qui ont été laissées sur les montagnes par la retraite des eaux. C'est ce que les géologues appellent des dépôts ou des transports diluviens.

On trouve encore çà et là des montagnes élevées qui attestent la force d'éruption et dont quelques-unes sembleraient volcaniques. Parmi les points les plus élevés nous citerons la montagne de Roquecezière, celle de l'Ouradou ou de Cambatjou où les officiers d'état-major ont construit en 1840 une butte pyramidale, dont la destination trigonométrique correspond d'une part avec l'arbre du Lagast et de l'autre avec le pic de Montalet, la montagne dite Puech-Haut, dans la commune de Saint-Sernin et les hauteurs de Montclar. Ces altitudes varient de 653 à 932 mètres.

Les roches granitiques se montrent en divers endroits dans presque toutes les communes par petits groupes et non avec cette abondance qu'on trouve sur le revers nord des montagnes de Lacaune qui nous avoisinent.

Les montagnes de Roquecezière et de Roqueféral sont siliceuses. Le grès ordinaire et le bigarré abondent dans toutes les communes, hormis Montfranc et Coupiac. Le grès rouge ne se trouve qu'à Saint-Sernin dans la carrière du Couderc.

Parmi les gîtes métalliques de l'Aveyron, qu'un savant ingénieur fixe au nombre de douze, on compte celui de Roqueféral comme l'un des points sur lesquels paraissent s'être concentrés les travaux des anciens, et le résultat de cette exploitation n'a pas dû être sans importance si l'on en croit certains documents historiques, dit M. Boisse, et si l'on considère, ajouterons-nous, les fouilles dont on voit encore les traces en explorant ce rocher remarquable. Il s'y trouve, en effet, un filon considérable dont le fer constitue la matière métallique dominante. C'est le fer hémathite, pour nous servir du terme technique. Des

excavations très apparentes faites à Roqueféral, à Roquecezière et dans d'autres endroits du canton, de nombreuses scories enfouies dans le sol, trouvées aux environs de Fournet, près Roquecezière, attestent des travaux aussi anciens qu'importants. Ces travaux remonteraient au temps de l'occupation anglaise et peut-être même jusqu'à l'époque romaine. Dans les communes de Saint-Juéry et de Montclar, on rencontre des minerais contenant des métaux autres que le fer, du cuivre par exemple. Néanmoins des exploitations récentes ne paraissent pas donner des résultats encourageants. Le cours de la rivière du Rance, qui a été exploré au commencement de ce siècle par le comte Chaptal, offre aussi des gisements d'alun très remarquables. Ce savant chimiste signale le rocher de Saint-Félix, près Saint-Sernin, ceux de Plaisance, de Curvale et plusieurs autres qu'on rencontre sur les bords de cette rivière et de ses affluents, le Gos et Mousse, comme devant fixer l'attention des minéralogistes. Nous ajouterons à cette nomenclature la roche de Peyrouse, sur le Rance, en aval de Combret, qui ne présente pas moins d'efflorescences alumineuses que les autres.

L'analyse et l'inspection de ces mines, ajoute M. Chaptal, paraissent promettre une exploitation avantageuse à l'Etat et pour le particulier lorsqu'elles seront exploitées avec intelligence (Voir l'extrait de son mémoire au 2e volume de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.)

Des hommes très compétents ont affirmé que les mines de fer, de cuivre et d'alun ne sont pas les seules que nous foulions sous nos pas. Ils jugent, d'après certains affleurements et les indices puisés dans la configuration du sol, que la houille ou charbon de pierre se trouverait sur plusieurs points du canton.

Les carrières de grès de la Molière recouvriraient surtout une mine de cette nature. Mais une étude attentive du terrain et de sa constitution géologique jointe aux calculs de la science, conduit à penser que la houille est ensevelie à une bonne profondeur. Un jour ce problème sera résolu, il faut l'espérer, et les générations futures

recueilleront des résultats que nous ne faisons qu'entrevoir ou soupçonner.

EAUX MINÉRALES.

Le canton possède plusieurs sources d'eau minérale. L'une se trouve sur le territoire de la commune de Coupiac, dans les profondeurs du bois de Monseigne ; une 2e est au Cayla et jaillit au pied d'une montagne qui semble volcanisée ; la 3e est à St-Sernin sur les bords du ruisseau de Vernoubre; une 4e se trouve à Pousthomy dans le lit même du ruisseau de la Fage. Ces sources ont des propriétés analogues ; les eaux en sont froides, légèrement acidulées et ferrugineuses. L'action qu'elles produisent sur l'économie et les effets thérapeutiques qu'on obtient de leur emploi sont insignifiants. Ces sources et d'autres encore qu'on pourrait mentionner présentent généralement des efflorescences d'une couleur tantôt jaune, tantôt bleue sous une forme vitreuse. Il serait aisé de déterminer par l'analyse les propriétés chimiques de ces efflorescences, dont l'élément principal, croyons-nous, est le fer. Elles ont une saveur fraîche et acide. Elles constituent une boisson dangereuse et meurtrière pour les troupeaux qui en usent.

TOPOGRAPHIE. — TEMPÉRATURE. — MÉTÉOROLOGIE.

On trouve dans l'étendue du canton des sites gracieux, des vallées fertiles, remarquables par la richesse de la végétation, la variété des aspects et l'animation des paysages. Quelques-uns de ces bassins, malheureusement trop resserrés par de hautes montagnes, offrent dans la saison du printemps des tableaux d'une grande beauté. Sous l'influence d'une température douce et vivifiante, dont elle jouit au printemps dans ces vallons, la terre se pare avec orgueil de la plus belle végétation, et, comme pour reposer le cultivateur de ses longues fatigues et de

ses rudes travaux, elle étale à ses yeux les productions les plus riches et les plus variées.

La température du canton présente des contrastes frappants eu égard à la situation topographique. Elle varie sensiblement d'un lieu à un autre selon l'altitude relative ou la situation atmosphérique. Ainsi, il n'est pas rare d'avoir un abaissement de température de 7 à 8 degrés à Saint-Sernin, tandis que on compte au même moment 12 à 14 degrés à Montfranc, distant de Saint-Sernin de six kilomètres seulement. Il est vrai que l'altitude de Montfranc est de plus de 800 mètres, tandis qu'elle n'est pas même de 400 à Saint-Sernin.

La température a-t-elle varié depuis les temps anciens? Telle est la question que nous nous posons. Si on consulte les vieillards, naturellement portés à vanter les temps passés, l'affirmation n'est pas douteuse. D'après eux, les saisons elles-mêmes auraient subi de profondes modifications. Les hivers seraient plus rigoureux, les étés plus chauds. Mais nous pensons que l'existence de la même végétation, des mêmes plantes sur notre sol, démontre suffisamment la stabilité et l'uniformité des phénomènes atmosphériques. Les êtres vivants sont évidemment pareils à ceux qui existaient, il y a 2,000 ans. Même constitution, même longévité, mêmes accidents physiologiques qu'au temps d'Hippocrate. Si les agents atmosphériques, dont l'influence est si grande sur les êtres vivants, avaient changé, ces êtres n'éprouveraient-ils pas des modifications essentielles dans leur vitalité? Concluons donc qu'il y a stabilité dans les phénomènes terrestres, stabilité qui dérive d'une loi absolue du monde actuel. Nous avons donc des tempêtes, des orages, des accidents météorologiques, ni plus ni moins qu'au temps de nos pères. Nous dirons même à ce sujet que si nous avions des tables météorologiques bien faites, depuis les Egyptiens jusqu'à nos jours, nous pourrions probablement prédire la pluie et le beau temps comme les astronomes prédisent les éclipses. Peut-être nous feraient-elles découvrir les lois générales dont la connaissance serait si profitable à l'agriculture et à l'industrie.

En résumé, la température n'a donc pas changé sensiblement et nous sommes aujourd'hui comme au temps de nos ancêtres sous l'action des mêmes lois physiques qui régissent le monde. Nous avons par intervalles des hivers très froids et des étés très chauds. Au nombre des hivers exceptionnels, nous pouvons citer celui de 1829 — 1830 qui amena dans nos contrées un froid de 18 degrés Réaumur, celui de 1844—45 dont le froid fit geler le vin dans les verres et l'encre dans les écritoires; l'hiver de 1870 ne le céda pas non plus à ses deux devanciers.

Pendant l'été de 1832, la sècheresse fut extrême. En 1858, les chaleurs acquirent une si grande intensité que les moissonneurs mouraient asphyxiés dans les champs. L'été de 1861 ne fut pas moins fameux.

En 1706, il y eut à Saint-Sernin orage et grêle d'une grande violence. Il en fut de même en 1709.

Le 30 juin 1731, grêle, ouragan effroyable. Les vignes furent arrachées et la désolation générale. Le même accident se renouvela le 7 août 1740.

Le 30 août 1763, grand orage de grêle et de pluie. Plusieurs maisons du faubourg du Pont à Saint-Sernin furent emportées et les champs ravagés.

En 1766 et du 5 au 8 décembre 1772 grande inondation et crue énorme du Rance. Les dégâts furent immenses. Le 10 juillet 1778 et le 10 juin 1784 même calamité.

En 1827, au mois de janvier, grande inondation du Rance. En 1833, janvier et février, pareilles inondations, ainsi que le 30 avril 1840.

Le 22 juin 1842 grand ouragan. Un grand nombre d'arbres fruitiers déracinés et presque tous mutilés. Le 10, il y avait eu à Coupiac une grande inondation. Des maisons avec leurs habitants furent emportés par la rivière de Mousse dont les eaux pénétrèrent dans le village.

En 1844, le 4 juillet, à 7 heures du soir, grêle furieuse. Les grêlons pareils à des noix. L'orage suivit la direction de l'ouest à l'est, entra dans le canton par la montagne de Cambatjou, passa entre Saint-Sernin et Pousthomy et finit à Bétirac ravageant toutes les récoltes.

En 1854, le 16 juin, à 6 heures du soir, pareil orage suivant toujours la direction de l'ouest à l'est, entra par la Peyrade et Fournet et alla finir à Fayet en passant par Belmont.

En 1846, le 15 juin, la foudre tomba sur le rocher de Roquecezière et le fit voler en éclats. En 1848, le 8 août, elle éclata à Fournet et à Pousthomy, dans une maison où elle asphyxia un mulet.

En 1875, le 12 septembre, survint la plus terrible crue du Rance qu'on ait jamais vue. Plusieurs moulins furent emportés et rasés sur son parcours à Combret, à Saint-Sernin, à Plaisance, etc. Une maison du faubourg du Pont à Saint-Sernin fut emportée. C'était la reproduction de l'inondation de Toulouse arrivée le 23 juin 1875, dont le souvenir sera historique.

Les vents dominants dans le canton sont, d'après nos propres observations, ceux d'ouest qui, d'ordinaire, amènent la pluie à leur suite. Après ceux-là les vents du midi et du *sud-est* (le notus des anciens) soufflent le plus fréquemment ou plutôt se partagent l'année avec les vents d'ouest. Après ces vents habituels, ceux qui se produisent le plus souvent sont ceux d'est et de nord-est.

En parlant des phénomènes atmosphériques et météorologiques nous ne devons pas passer sous silence la maladie des plantes qui, pendant de longues années, a affligé les cultivateurs et qui n'a pas encore entièrement cessé, bien qu'elle ait considérablement diminué d'intensité. On a écrit des livres innombrables sur la maladie des pommes de terre et sur celle de la vigne appelée oïdium. Cette dernière maladie a envahi nos vignobles en 1853, et cependant la science n'a pas encore trouvé le remède à ces maux. Dans le bas Languedoc le soufre est employé avec un grand succès. Les savants ne sont pas d'accord sur les cau es de ces maladies. Les uns les attribuent à une dégénerescence de la végétation, d'autres établissent qu'elles sont dues uniquement à des influences atmosphériques résultant d'hivers chauds et humides qui ne se reproduisent qu'à de rares intervalles. Nous croyons que la pauvreté du sol causée par l'effet d'une production exa-

gérée, d'une récolte trop fréquemment imposée au même terrain, lequel s'épuise des principes que cette récolte lui emprunte pour se former, n'est pas la cause la moins rationnelle de l'altération des plantes et de cette funeste maladie qui vient de changer de nature et de nom et qu'on appelle maintenant phylloxera. L'oïdium attaquait le cep et les tiges de la vigne, aujourd'hui c'est la racine qui est dévorée par un ver rongeur qui détruit entièrement le cep. Concluons qu'en tout temps il a existé des maladies et qu'elles ont passé comme des météores malfaisants. Au temps de Pline le naturaliste, une maladie envahit aussi les vignes; le *Deuteronome*, chap. 28, mentionne un ver rongeur qui attaque les racines de la vigne. D'où l'on peut conclure que si l'humanité est soumise à des maladies, à des épidémies, le règne végétal est également condamné à des fléaux périodiques dérivant des lois de la nature.

COMMERCE ET INDUSTRIE.

L'industrie du canton est peu importante. L'agriculture occupe presque exclusivement les habitants qui ont peu de goût pour les opérations industrielles. On s'y livrait autrefois, sous notre ancien régime politique, à la fabrication des draps grossiers, des cadis, etc., au peignage et au filage à la main des laines et des cotons : l'apparition des machines a fait tomber cette industrie, et depuis la révolution, les habitants du canton réservent leurs bras et toute l'activité du génie aveyronnais pour l'agriculture. Leur industrie capitale est d'élever des bestiaux, des porcs, des veaux, des moutons qu'ils engraissent pour les vendre. Le produit de ces ventes constitue leur principal revenu. A cette industrie purement agricole il faut ajouter aussi celle de la fabrication du fromage de Roquefort qui, depuis quelques années, a reçu une extension très considérable et qui est l'objet d'un commerce très lucratif répandant la richesse et l'aisance dans les campagnes.

SAINT-SERNIN.

La ville de Saint-Sernin, chef-lieu du canton de ce nom, est bâtie sur une colline rocheuse située entre deux cours d'eau coulant en sens contraire. D'un côté la rivière du Rance baigne ses murs au nord-est et de l'autre le ruisseau de Verdanson coule au sud-ouest jusqu'aux pieds des anciens remparts. La configuration ancienne de cette petite ville est encore assez saisissable pour que nous puissions en faire la description. C'est un parallélogramme assez régulier, de forme allongée, défendu par un rempart continu qui formait l'enceinte. Cinq tours englobées dans les remparts comme des bastions, faisant corps avec eux et reliées entre elles par des courtines complétaient la défense. Aux deux extrémités longitudinales de la ville, on voit encore deux portes bien conservées. L'une est surmontée de créneaux et de machicoulis, l'autre laisse voir encore la trace de la herse qui la fermait. Trois autres portes existaient aux flancs de la ville, l'une dite le Portalet au sud-est, l'autre appelée du Terrail au nord-ouest, et la troisième au confluent du ruisseau et du Rance au sud. Celle-ci s'ouvrait sur un pont jeté sur le ruisseau au lieu de son embouchure.

C'étaient là les cinq issues de la ville qui était parfaitement close. Les portes en bois ont existé jusqu'en l'an III, époque de leur destruction par ordre de la municipalité, suivant une délibération à cette date qu'on lit aux archives de la commune. Un château fort avec tourelles, poterne et pont-levis se dressait au centre et au point culminant de la ville. On montre encore son emplacement entre l'église et la place; et, au besoin, une tourelle encore existante, reconstruite dans le XVIIe siècle, seul vestige de cet édifice, l'attesterait suffisamment.

Une tradition populaire rapporte qne le château fut détruit ou incendié, on ne sait à quelle époque, par le peuple mutiné. Le seigneur du lieu était d'un caractère sévère et cruel, il était impitoyable envers ses vassaux

7

qu'il tourmentait sans cesse par des exigences et des exactions continuelles. Le parlement de Toulouse avait été appelé à intervenir plus d'une fois dans les discussions qui s'élevaient entre le seigneur et la communauté des habitants. Un jour le peuple exaspéré s'insurgea contre son maître et, après l'avoir enfermé ou assiégé dans son château, il mit le feu à son habitation.

Dans cette ville résidaient un bon nombre d'hommes nobles. Plusieurs seigneurs du voisinage y avaient des habitations d'hiver et y passaient une partie de l'année. On voit encore plusieurs maisons dont les portes extérieures, ornées d'armoiries, indiquent l'importance de leurs anciens maîtres. Les chevaliers de l'ordre du Temple y avaient une résidence qui dut passer plus tard aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. On sait, en effet, que l'ordre des Templiers, créé dans le XIIe siècle, fut aboli en l'année 1311, et que les opulentes possessions de cette communauté célèbre furent généralement cédées à l'ordre de Saint-Jean. Nous avons sous les yeux un acte notarié de l'an 1451, passé, dit le notaire, dans la maison des chevaliers de Saint-Jean, située dans le fort (*castrum*) de Saint-Sernin. Quelle était cette maison? Sur quel point de la ville existait-elle? Il n'y aurait pas, ce semble, témérité à affirmer que c'est la maison aujourd hui habitée par la veuve Baben, dans la partie supérieure de la ville au quartier précisément appelé le fort, vis-à-vis la maison d'Izarn. On peut voir encore sur la porte d'entrée de cette maison une croix en forme de T, surmontant une figure allégorique comme un cor de chasse. C'étaient là, sans doute, les armoiries particulières du commandeur. On remarque aussi aux angles de cette maison des pierres sculptées représentant une tête de chevalier armé, recouverte d'un casque. Cette maison devait être considérable si l'on fait attention à l'importance des possessions des Templiers situées aux environs de Saint-Sernin. Les terres de Montels, de Cahusac et autres lieux dépendaient de la commanderie de Sainte-Eulalie qui appartenait d'abord à l'ordre des Templiers et plus tard à l'ordre des chevaliers de Saint-Jean. Cependant, un document, à la date de 1733, nous apprend que l'ordre de Saint-Jean pos-

sédait dans la communauté de Saint-Sernin plusieurs fiefs en directité, consistant en quelques maisons dans la rue de la Cavalerie, ce qui infirmerait notre assertion et ferait supposer que la maison dont nous parlons plus haut se trouvait dans la rue de la Cavalerie dont le nom est évidemment emprunté aux chevaliers. Dans ce conflit de suppositions, il faut présumer que les deux ordres avaient eu dans l'origine chacun des habitations distinctes dans la ville.

Indépendamment des maisons opulentes et nobiliaires qu'on comptait dans la ville, il y avait aussi après la destruction du château plusieurs chapelles, notamment celle de sainte Barbe, celle dite la Capeletta et une deuxième église dite des Pénitents. La maison actuellement habitée par M. Charles Rouanet a été construite sur l'emplacement de cette église qui existait à la fin du dernier siècle. Cette église et un couvent contigü furent aliénés comme biens nationaux en 1794 en faveur d'un habitant de Saint-Sernin, lequel les revendit plus tard aux auteurs maternels de M. Rouanet.

Quelle est l'origine de Saint-Sernin? A quelle époque remonte la fondation de cette petite ville? Voilà deux simples questions qui ne manquent pas d'intérêt et qui semblent insolubles.

La dénomination de Saint-Sernin accuse évidemment une origine chrétienne. Cette ville a emprunté son nom au célèbre évêque de Toulouse, Saturninus. Saint Saturnin fut un des premiers et des plus illustres évêques de la chrétienté; il fit partie de la mission envoyée dans les Gaules par le pape Fabien dans l'intervalle de l'an 236 à l'an 250, durée de son pontificat. Cette mission se composait de sept évêques, au nombre desquels était saint Saturnin. Elle se partagea le midi et le centre des Gaules.

Que Saint-Sernin existât sous toute autre appellation avant l'invasion romaine, c'est-à-dire 154 ans avant l'ère chrétienne, cela semble hors de doute. Nous savons que Roquecezière existait l'an 52 avant cette ère. N'est-il pas permis de supposer avec quelque fondement que Saint-Sernin, placé dans une belle position défensive, au mi-

lieu des vallons et des rochers, était au moins contemporain de Roquecezière? On sait d'ailleurs que c'est 400 ans avant J.-C. que la Gaule parvint à son apogée de gloire et de prospérité. Suivant Jules César, le midi des Gaules surtout nourrissait avant l'invasion des Romains une population puissante, guerrière, nombreuse, défiant les dieux et la nature, et ne craignant, disait-elle, que la chute du ciel. Mais nous n'insisterons point sur cette appréciation historique pour en tirer l'induction de notre ancienneté, il nous en coûtera peu d'avouer que nous tenons médiocrement à faire remonter notre généalogie jusqu'à des temps aussi éloignés, car ce serait confesser que nos ancêtres, gaulois, celtes, ibères, tectosages ou volsques étaient, disons le mot, de véritables barbares formant des peuplades demi-sauvages toujours prêtes à s'entr'égorger. L'histoire de nos pères de ces temps-là ne serait que le récit de guerres continuelles entre les indigènes, d'expéditions guerrières, d'invasions, de brigandages. Les historiens nous racontent les nombreuses migrations des barbares sur le sol que nous foulons. Ils nous dépeignent la nature de ces hommes qui joignaient à la rudesse de leurs mœurs tout à fait primitives la férocité qu'inspire toujours un état de guerres continuelles. Bornons-nous à dire que les premiers temps de l'histoire des Gaules sont peu connus, que les notions qu'on a écrites reposent sur des conjectures plus ou moins vraisemblables. Ce n'est qu'à dater de la domination romaine que l'histoire de notre pays commence à s'éclaircir. Les Romains subjuguèrent nos pères, ils s'établirent dans nos contrées en conquérants et en maîtres sous le gouvernement de divers généraux qui s'y succédèrent et dont le sage Posthumius, dont nous parlerons au chapitre de Pousthomy, n'est pas le moins célèbre.

Quel que soit l'intérêt que nous trouverions à connaître ces temps reculés qui précédèrent la conquête, nous devons renoncer à les décrire. La tradition des âges primitifs ou celtiques de la Gaule, dans notre région, l'histoire de cette époque lointaine n'existent pas, et nous sommes réduits à chercher, dans les *Commentaires* de Jules César, le premier historien de la Gaule, des notions fort

incomplètes sur l'existence et les mœurs des habitants de nos contrées. Leur existence est pourtant un fait historique qu'on ne saurait contester. La Gaule, dit César, nourrissait, lors de l'invasion romaine, c'est-à-dire deux siècles avant l'ère chrétienne, une population *nombreuse* et guerrière. D'autres enseignent que le midi des Gaules était parvenu à un degré de prospérité inouï dans les v[e] et vi[e] siècles avant J.-C. Ce fait est plus que vraisemblable, si l'on considére que Marseille fut fondée vers cette époque par les Phocéens, et que cette colonie de marchands propagea autour d'elle le goût du commerce et l'utilité des échanges. Ils apportaient dans l'intérieur des terres les produits étrangers qu'ils changeaient contre les productions du sol et les viandes salées qu'ils exportaient. Donc nos contrées d'une fertilité remarquable produisaient des céréales et des animaux, plus tard elles suffirent largement à l'entretien des troupes romaines. La famille était donc organisée, car on ne comprend pas l'homme isolé de la famille. Il commença à se fixer sur la terre qui le faisait vivre, il renonça peu à peu à ces migrations lointaines et périlleuses, commandées sans doute par l'excédant de la population quand il n'exploitait pas le sol.

Les Druides qui peuplaient les forêts de notre région, si l'on en juge par les appellations celtiques de divers quartiers, par les nombreux dolmens disséminés dans nos montagnes et par les cippes funéraires trouvés çà et là sur le sol et jusques dans les fondations de nos anciens édifices en démolition, les Druides seuls auraient pu nous transmettre des récits précieux sur l'état social, intellectuel et moral des peúplades qu'ils dirigeaient avec une autorité sans limites. Mais cette corporation sacerdotale de lettrés proscrivait l'écriture et ne pratiquait que l'enseignement oral. L'histoire ne les intéressait point. Ils étaient les chefs redoutés de nos ancêtres; ils les entraînaient tantôt aux combats, tantôt aux spectacles des sacrifices humains. Ils étaient grands pontifes, grands justiciers. Quelques historiens les représentent comme des théologiens profonds, des savants incomparables; mais César qui les connaissait les traite au contraire avec une

indifférence dédaigneuse. En effet, leur grande sapience est moins connue que célébrée. Il semblerait plus conforme à la vérité d'avouer qu'ils étaient des astrologues, des médecins et des sorciers. Disons donc, après tout, qu'à défaut de notions historiques sur notre descendance, nous sommes bien les enfants de ces premiers gaulois dont nous conservons l'esprit, les qualités et surtout les défauts, malgré l'adjonction successive des races postérieures qui se sont mêlées avec nos ancêtres.

Les habitants du canton de Saint-Sernin faisaient partie, pendant la domination romaine, des Rhutènes provinciaux, séparés des Rhutènes éleuthères ou indépendants par la rivière du Tarn qui, suivant plusieurs historiens, formait la limite de la Gaule narbonnaise ou province romaine. Cependant on serait tenté de croire que la première limite de la Gaule narbonnaise était formée par la chaîne de montagnes partant de Lacaune, courant vers Roquecezière, Montfranc, Cambatjou, l'Ouradou et finissant au Tarn. Cette imposante limite naturelle forme encore la ligne de démarcation des départements du Tarn et de l'Aveyron.

Les Ruthènes provinciaux furent incorporés dans les légions romaines quelque temps avant la soumission des Rhutènes éleuthères et des Arvernes. Qui sait même si dans la lutte suprême des Gaulois, commandés par Vercingétorix contre les Romains, sous les ordres de Jules César, les Ruthènes provinciaux, dont le pays était déjà conquis, n'étaient point les auxiliaires des légions romaines contre leurs compatriotes de la rive droite du Tarn?

C'est au moins à cette époque, vers l'année 52 avant J.-C., que l'histoire locale mentionne Roquecezière où Jules César établit un poste stratégique important.

César établit des garnisons chez les Ruthènes provinciaux : *Præsidia in Ruthenis provincialibus constituit* (Com., *de bello Gallico*, *liber* 7, *cap.* 7). Pline rapporte même qu'une colonie latine s'établit chez les mêmes peuples, *Hist. nat.*, 1.

Le Rouergue resta soumis dès cette époque aux Romains jusqu'à l'an 371, pendant une période d'environ 500 ans,

Mais à la fin la domination romaine énervée, avilie et compromise par plusieurs gouverneurs ou préfets de prétoire des Gaules, s'évanouit devant les peuples franks ou germains qui firent irruption dans notre région et y établirent leur autorité.

Les Wisigoths, dont l'origine est inconnue, parurent peu de temps après. Ils s'emparèrent de nos contrées qu'ils réduisirent en servitude et occupèrent le pays jusqu'au jour où Clovis, roi des Franks, les défit en 507 dans les plaines de Vouillé.

C'est à cette époque de guerres et d'invasions, au VIe siècle, que nous ferons remonter non pas l'origine de la ville de Saint-Sernin que nous croyons plus ancienne, mais son existence sociale et organisée. Une légende peu connue nous l'enseigne. Saint Affrique ou Fric, qui vivait dans le VIe siècle, et dont quelques biographes le font naître en Bourgogne, était originaire du pays des Ruthènes provinciaux. On croit que la ville de Saint-Affrique, qui porte son nom, lui donna le jour. Les historiens affirment au moins qu'il y mourut, que son corps y fut enseveli et précieusement conservé jusqu'à l'époque de nos guerres religieuses. Dans ces temps de dissensions civiles, les Calvinistes, maîtres de la ville, exhumèrent ses restes et les jetèrent au vent ou dans le fossé qui environnait les remparts.

Saint Fric était évêque de Comminges dans la Gascogne; mais dans les premiers temps du christianisme, les évêques n'étaient pas comme de nos jours assujettis à une résidence permanente au milieu des fidèles confiés à leurs soins. Animés du zèle le plus ardent pour la propagation de la doctrine nouvelle, absorbés par les soins de l'apostolat, ils parcouraient les contrées les plus lointaines, se livrant sans relâche à une prédication continuelle.

Ce saint pontife se dévoua surtout à la conversion de ses compatriotes encore idolâtres, au milieu desquels il accomplissait des excursions fréquentes. Passant un jour dans la ville qui depuis est appelée Saint-Sernin, il fut touché de l'aveuglement de cette peuplade plongée dans l'idolâtrie, et il résolut de la convertir au christianisme,

Comme saint Paul, passant dans une ville de la Grèce, saint Affrique s'apitoya sur le sort des habitants chez lesquels il recevait l'hospitalité. *Son esprit se sentait ému et comme irrité dans lui-même en voyant que cette ville vivait dans l'idolâtrie.*

Ce digne émule du grand apôtre précha-t-il à nos pères le Dieu inconnu, ou bien y avait-il déjà au sein de cette peuplade des germes du christianisme apportés dans le midi des Gaules par plusieurs missions parties de Rome ou de Lyon dont l'église florissante rivalisait avec celle de Rome? C'est ce qu'on ignore. Toujours est-il que, suivant la même légende, le saint évêque de Comminges fonda et bénit une église dans nos contrées. Saint Saturnin, dont Toulouse revendique l'apostolat et le glorieux martyre, avait laissé dans la région du midi un souvenir encore palpitant de sa prédication et de sa fin tragique. Sa mort remontait à peine à deux siècles. Le nom de saint Saturnin dut se présenter naturellement à la pensée de saint Affrique, et il plaça la ville et la nouvelle église sous l'invocation de cet illustre martyr, l'un des premiers apôtres de notre Gaule et l'une des gloires les plus brillantes de la primitive Eglise.

C'est donc ainsi qu'en interrogeant le cours des siècles, nous trouvons le premier fait à peu près certain qui nous révèle l'existence de nos pères et le premier acte de leur transformation religieuse. C'est incontestablement alors que cette aggrégation d'habitants campée sur les bords du Rance prit le nom de Saint-Sernin qui nous a été transmis à travers treize siècles.

La peuplade devenue chrétienne persista-t-elle dans la voie nouvelle? N'eut-elle pas ses chutes, ses défaillances? Fut-elle même unanime à rejeter le culte des idoles, à abjurer la foi druidique qu'attestent encore autour de nous d'antiques monuments? Nul ne le sait. L'histoire nous apprend que dans le VIe siècle l'arianisme avait envahi nos contrées, et que nos pères furent contraints de soutenir des luttes meurtrières avec cet ennemi nouveau venu à la suite des Wisigoths qui étaient ariens.

Le pays subit encore une autre invasion. Quelque temps

après la déroute des Wisigoths, les Sarrasins pénétrèrent dans les Gaules par les Pyrénées et envahirent nos contrées qu'ils pillèrent et occupèrent jusqu'au jour où ils furent à leur tour exterminés par Charles Martel, en 732, près de la ville de Tours.

On voit donc que dans ces temps reculés le pays que nous habitons fut soumis à des épreuves redoutables, à des luttes fréquentes. L'existence de nos pères s'usait dans les combats.

Au temps de Jules César nous faisions partie de la Gaule celtique qui s'étendait, selon les *Commentaires*, depuis la Marne et la Seine jusqu'au Rhône et à la Garonne et depuis le Rhin jusqu'à l'Océan. Plus tard, l'Aquitaine, qui embrassait d'abord le pays enfermé entre l'Océan et la Garonne, s'étendit sur la rive droite de ce fleuve et engloba le pays des Ruthènes dans sa circonscription. Ce ne fut qu'en 750, sous la deuxième race de nos rois, que Pepin réunit l'Aquitaine à la couronne. Dès cette époque l'Aquitaine forma un duché relevant des rois de France.

A cette date l'histoire commence à nous transmettre quelques circonstances qui attestent l'existence de quelques-uns de nos villages. Indépendamment de Roquecezière dont la fondation et l'existence nous sont révélées, avons-nous dit, dès l'an 52 avant J.-C. — (Voir M. de Gaujal), nous lisons dans le même auteur, tome I, p. 211, que le bourg de Coupiac existait en l'année 800. En 960, il y avait dans le bourg de Farret ou aux environs un monastère dépendant de l'abbaye de Vabres. En 942, le vicomte d'Albi, Athon Ier, échange avec Raymond Pons, comte de Toulouse, des biens qu'il possédait dans la viguerie de Camarès et la paroisse de Saint-Maurice qu'on appelait autrefois Saint-Maurice-de-Camarès, et qu'on appelle aujourd'hui Saint-Maurice-d'Orient. Athon donna ensuite à l'abbaye de Saint-Pons-de-Tomières les biens qu'il avait reçus du comte de Toulouse, en y joignant un alleu qui lui restait dans la paroisse de Saint-Maurice. De là vient sans doute l'origine de redevances que le chapitre de Saint-Pons prélevait dans ce pays jusqu'à la suppression des rentes féodales.

Il résulte encore de la donation faite à Murasson, en 1147, à l'église de Belmont par la vicomtesse d'Albi et de Béziers, que les paroisses de Saint-Amans-de-Lisertet, de Saint-Pierre-de-Bétirac, de Saint-Etienne-de-Lasconques existaient en 942. Ce document, mentionné par M. de Gaujal, prouve que la maison d'Albi et de Béziers était propriétaire de toute la partie méridionale de notre province. Cet annaliste soutient que le comte d'Albi et de Béziers, qui descendait des comtes de Rodez, possédait toute la partie méridionale du Rouergue, c'est-à-dire la contrée que nous habitons et qui passa plus tard dans la famille du comte de Toulouse; tom. 2, page 31.

Mais l'histoire et la tradition sont muettes sur les préoccupations et les actes de nos pères à la fin du xe siècle. Toutefois, ne savons-nous pas que dans ces temps de rénovation universelle qui enfantèrent les croisades et qui transformèrent presque complètement la société, l'Europe était livrée, en l'an 1,000, à des terreurs étranges, à une peur secrète qui annonçaient le renversement des éléments. Une croyance populaire, basée sur une prétendue prophétie ou sur de mystérieux pressentiments, assignait à cette époque fatale la fin du monde, attendue alors avec la terreur superstitieuse qui s'attache aux arrêts du sort. Nos ancêtres dûrent participer à cet état inquiet des esprits, ils furent les témoins de ces phénomènes extraordinaires qui sont restés inexpliqués. Ils abandonnèrent la culture des champs. Nous voyons encore de nos jours des quartiers de vignes restés en friche depuis cette époque. Le pays, il en reste encore des vestiges et des dénominations particulières, se couvrait d'établissements religieux, d'abbayes, de monastères. Les forêts se peuplaient de cénobites et d'ermites qui attendaient en tremblant la consommation de ces temps. Les hommes fuyaient dans les grottes des montagnes ou dans les forêts pour y vivre seuls avec Dieu. Ils abjuraient les intérêts matériels et presque la vie sociale et absorbaient leur intelligence dans une contemplation isolée.

L'espérance était alors au désert, dit le savant auteur de l'*Histoire des Croisades*. C'est dans la commune de Com-

bret qui plus qu'aucune autre résiste encore au défrichement qu'on trouve principalement des ruines d'ermitages cachés dans les bois de Maziés; de Saint-Amans, de Saint-Léonce. C'est là que se réfugiaient de pauvres solitaires qui allaient attendre la fin de leurs jours dans la contemplation des choses célestes.

Tout concourait à jeter dans l'esprit de nos pères les plus redoutables angoisses : des pestes, des famines, des fléaux atmosphériques se succédaient, et des signes qui paraissaient au firmament redoublaient leurs terreurs. En l'année 1030, une famine effroyable, qui dura trois ans, ravagea nos contrées et épouvanta les populations qu'une si grande calamité faisait soupirer après la dernière heure. La faim, dit le chroniqueur bourguignon Glaber, la faim renouvela ces horribles exemples si rares dans l'histoire où les hommes dévorèrent la chair des hommes. On croyait que l'ordre des saisons, les lois de la nature étaient suspendues, et l'on pensa que cette fois on touchait à la fin du monde.

Faut-il s'étonner après cela que la première croisade prêchée non loin de notre pays dans une ville que cet évènement a rendue célèbre, faut-il s'étonner, disons-nous, de l'enthousiasme de nos ancêtres et de cet élan extraordinaire qui les précipita vers l'Asie? Nos annales ne nous ont transmis le nom d'aucun seigneur, d'aucun ecclésiastique de ce pays qui ait participé à ce grand mouvement des Croisades; mais nous verrons plus loin qu'une famille du canton a produit, en 1154, un chevalier du Temple auquel le voyage de l'Orient devait être familier et qui dut entraîner à sa suite dans ses courses lointaines des vassaux et des voisins.

En 1154, le pays que nous habitons éprouva une importante modification dans son gouvernement. La reine Eléonore était héritière de la province de la Guienne, autrefois appelée Aquitaine. Répudiée par son époux Louis VII, roi de France, elle offrit cette province avec sa main à Henri Plantagenet, roi d'Angleterre. C'est à cet acte si important de notre histoire que nous devons attribuer l'origine de l'influence anglaise sur la France et

le Continent pendant trois siècles que dura la domination des Anglais parmi nous, c'est-à-dire jusqu'à l'année 1453, date de leur expulsion de la France. Les rois d'Angleterre qui se disaient ducs d'Aquitaine pendant le XIIe siècle et ducs de Guienne à partir de 1269 avaient des prétentions sur le Rouergue qu'ils regardaient comme une dépendance de leur province, M. de Gaujal, tom. II. page 164. Cependant ce ne fut qu'à dater du traité de Bretigny, le 8 mai 1360, que le Rouergue fut cédé aux Anglais et incorporé à la Guienne. Dès ce jour, ils en eurent la domination exclusive et ils en jouirent, non pas sans contestation de la part des habitants, mais du moins légalement.

En 1371, le Rouergue fut réuni à la couronne de France. Mais Saint-Sernin faisait-il alors partie de la Guienne ou du Rouergue? C'est là, quoiqu'on en dise, un point historique très-problématique. Quelques historiens soutiennent que le Vabrais ou l'ancien pays des Ruthènes provinciaux appartenait à la province de la Guienne qui, dans cette hypothèse, aurait eu pour limite la rivière du Tarn. D'autres, au contraire, pensent que les frontières de la Guienne et du Rouergue se confondaient dans nos contrées avec les limites actuelles des deux départements du Tarn et de l'Aveyron. Cependant nous trouvons des traces de l'occupation anglaise dans diverses localités du canton et presque sur tous les points, ce qui démontrerait que la démarcation des deux provinces était litigieuse et indéterminée. Le pont de Combret sur le Rance paraît être de construction anglaise; la fontaine de Salvignol, dans la commune de Martrin, aurait été bâtie par les Anglais suivant une tradition locale et la dénomination qu'elle a conservée. Des excavations, des traces de fouilles dans les environs de Farret, de Farreyroles et de Roqueféral indiquent aussi, selon une autre tradition, l'œuvre des Anglais occupés à rechercher les gîtes de fer et les minerais. Le nom d'Anglars, l'une des églises succursales de la commune de Saint-Sernin, accuse aussi le passage de ce peuple dans notre contrée.

Enfin nous trouvons dans les *Mémoires de la Société des Lettres* de Rodez, tom. 2, p. 214 et 215, la mention du pre-

mier seigneur connu de Saint-Sernin, Garfailh de Saint-Paul, damoiseau (*domicellus*). Ce Garfailh ne paraît pas avoir été lui-même le premier seigneur. Dans le siècle précédent, le XIIe, on trouve une famille d'ancienne chevalerie appelée de Saint-Paul, dont le château principal était à Salles-Comtaux, à l'extrémité supérieure du bourg. Un Bertrand de Saint-Paul figure dans les Croisades. Cette famille possédait plusieurs grands fiefs et terres seigneuriales dans le Rouergue. Il est probable, suivant M. de Barrau, que Garfailh était un descendant de cette famille. En 1172, Guillaume de Saint-Paul fut un des bienfaiteurs du monastère de Bonnecombe. En 1267, Raymond de Saint-Sernin, fils de Guillaume de Saint-Paul, vend aux moines de Bonnecombe, pour 106 sous, un terrain situé dans la paroisse de Pousthomy. En 1280, Garfailh de Saint-Paul, seigneur de Saint-Sernin, vend aux mêmes religieux, pour 37 sous de Cahors, la moitié du masage de la Vaysse, dans la commune de Balaguier.

C'est donc à l'aide de ces investigations et de ces études que nous pouvons constater l'existence pendant le XIIe siècle des seigneurs de Saint-Sernin appelés de Saint-Paul. Ils se maintinrent longtemps dans cette seigneurie. Il résulte, en effet, d'une charte du mois de mars 1327 que Philippe VI, roi de France, ratifia et confirma les priviléges accordés aux habitants de Saint-Sernin par Garsan et Guillaume de Saint-Paul, seigneurs de cette ville. On lit dans ce document écrit en latin et qu'on trouve dans l'ouvrage de M. de Gaujal, tom. I, p. 354, que jusqu'à cette époque la communauté de Saint-Sernin avait des consuls régulièrement nommés par le seigneur, mais dépourvus de la sanction royale, et que dès ce moment les consuls existèrent en vertu d'une concession du roi.

Après la disparition de la maison de Saint-Paul, dont il n'est plus fait mention depuis 1317, la seigneurie de Saint-Sernin fut occupée par des gentilshommes nommés La Borne.

C'est à l'année 1348 qu'il faut rapporter une contagion la plus furieuse et la plus meurtrière qu'on ait vue, dit Mezerai. Nos contrées subirent ce fléau. La peste décima

nos populations, et il n'y eut ni ville, ni bourgade, ni maison qui n'en fusseut frappées, ajoute un historien. Celles qu'elle traita le moins cruellement sauvèrent à peine le tiers de leurs habitants; mais à plusieurs elle n'en laissa que la quinzième ou vingtième partie (*Annales de Villefranche*). C'est à l'occasion de cette peste que furent brûlés les masages d'Hortolomies, dans la commune de Saint-Sernin, et de Montbressous, dans celle de Combret, ainsi que le raconte une légende populaire.

En 1459 il se déclara une grande mortalité à Saint-Sernin, lisons-nous dans les *Annales de Saint-Affrique*, qui n'en indiquent point la cause.

M. de Gaujal rapporte, d'après les manuscrits de la collection nationale, que le domaine de la couronne percevait en 1474 sur le château et la terre de Saint-Sernin un émolument annuel de 44 livres, 7 sous, 9 deniers. Tom. II, p. 330.

En 1493, le 31 janvier, noble Pierre Raymond La Borne, seigneur de Saint-Paul, de Montagnac et de Billorgues, habitant Saint-Sernin, reçoit diverses reconnaissances féodales.

En 1511, noble Alexandre La Borne, fils et héritier du précédent, reçoit de semblables reconnaissances.

A la famille de La Borne dut succéder celle de Baderon. En effet, on lit dans les *Documents historiques* de M, de Barrau, tom. III, p. 708, qu'Antoine de Baderon, chevalier, qualifié de sénéchal de Rouergue dans plusieurs titres authentiques, était seigneur de Maussac et de Saint-Sernin. Il fit son testament le 17 novembre 1518 devant Jean Monachi, notaire de Pousthomy; cette pièce, dont l'original est passé sous nos yeux, dit M. de Barrau, contient de curieux détails sur les usages religieux de nos pères et peut donner une juste idée de la piété, de l'esprit de famille et des mœurs de ce temps-là. Le testateur, après avoir ordonné sa sépulture dans l'église capitulaire de Saint-Sernin, établit un grand nombre de legs en faveur des pauvres, de libéralités envers les églises, de messes pour le repos de son âme et de celles de ses parents, fonde deux chapelles, dont l'une dédiée à Notre-

Dame-de-Pitié dans l'église de St-Sernin, où ses restes seront transférés quand elle sera construite, de même que les cendres de sa mère et autres membres de sa race qui reposent dans leur tombeau, derrière la chapelle de Notre-Dame, dans le cimetière du lieu, avec institution d'un chapelain et entretien d'icelui à perpétuité, au moyen d'une maison, d'un jardin, d'une vigne et de certaine rente qu'il assigne pour cette œuvre. — *Idem*, lègue à N. Pierre de Baderon, son neveu, fils de Martinien, la métairie de la Plagne, située près de Pousthomy, au milieu des vallons et des rochers, etc., institue pour héritière Guinette de Baderon, sa fille aînée. (*Documents historiques*, tom. III, p. 708).

Antoine de Baderon fut le dernier seigneur de Saint-Sernin. Il mourut sans descendants mâles et ne laissa que deux filles, Louise, mariée à Antoine de Thésan, seigneur de Saint-Geniès, dans la sénéchaussée de Carcassonne, et Guinette, qui épousa Jean de Vassal, seigneur de Balaguier. Après lui, nous voyons la seigneurie passer au domaine de la couronne ou au roi qui l'avait en paréage avec la communauté.

En 1573, le 9 mars, pendant les guerres de religion, Saint-Sernin fut surpris par les Calvinistes, à la faveur d'une escalade par le capitaine Dupuy qui y fit mettre à mort de 100 à 120 personnes après avoir fait un bon nombre de prisonniers. Le 27 septembre la ville fut reprise par les Catholiques qui, quelques jours après, en furent chassés par le même capitaine Dupuy. — *Gaujal*, tom. II, p. 42 et 428.

En 1733, le roi avait la seigneurie haute, moyenne et basse avec toute juridiction dans l'étendue de la communauté par indivis avec les consuls. Le commandeur de Sainte-Eulalie, de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, y possédait plusieurs fiefs en directité; consistant en quelques maisons à la rue de la Cavalerie, un vaste territoire à Guergues et autres pièces séparées, disséminées dans la communauté.

Dès le XVIIe siècle, il n'est plus fait mention des seigneurs de la ville autres que le roi; mais il est question

pour la première fois des maires de la ville institués par édits du roi. Le maire présidait les assemblées avec l'assistance des consuls qui étaient éligibles.

En 1717, c'est M. de Nozier de Laval qui était pourvu d'une commission de maire. Après lui, ce fut M. Anselme de Frezals, nommé en 1757; à ce dernier succéda M. Joseph-Marie Glises, nommé par le roi le 29 juin 1786; il exerça ses fonctions jusqu'au 3 septembre 1789, date de sa démission. M. Jean-Baptiste Bonneviale fut le premier maire du nouveau régime introduit par la Révolution. Ce dernier fut remplacé en 1793 par Julien Brunet, lequei céda sa place, l'année suivante, à Barthélemi Constans. Enfin M. Durand remplit ces fonctions depuis le Directoire jusqu'à la fin de l'Empire.

Un gouverneur fonctionnait dans la ville concurremment avec les maires. Les principales attributions du gouverneur consistaient à commander aux habitants et aux gens de guerre qui étaient de passage dans le pays. Il veillait à la défense de la ville, à la fermeture des portes, à l'entretien des remparts, etc. Le dernier et, à ce qu'il paraît, l'unique gouverneur qu'ait eu la ville fut M. Charles d'Izarn, nommé par le roi le 3 juin 1768, moyennant la finance de 4,000 livres. Ainsi la direction politique de la population était confiée au gouverneur, au maire et aux consuls, trois autorités hétérogènes, souvent rivales.

Nous avons eu sous les yeux les délibérations municipales de la communauté de Saint-Sernin depuis 1717 jusqu'à la Révolution. Ces documents importants, si précieux au point de vue de l'histoire locale, témoignent de la vigilance et de la sollicitude de nos ancêtres pour tout ce qui se rattachait à l'administration des intérêts communaux. Vote des tailles royales et des dépenses municipales, de subsides ou secours pour la construction des ponts de la province, de ceux de Toulouse, du Rhône, des ports de La Rochelle et de Bayonne, etc.; mesures de précaution adoptées contre l'invasion des maladies contagieuses et particulièrement de la peste de Marseille en 1720, contre les épizooties; fournitures et réquisitions pour le passage et le transport des troupes du roi; contingent

pour les milices en nature et en argent; établissement des écoles, nomination et salaire des instituteurs ou régents des écoles, taux de la rétribution scolaire fixée par élève à cinq sols par mois, indépendamment du traitement annuel de 150 livres assuré par les consuls à l'instituteur ; entretien des murs et des portes de la ville pour faire le guet et la garde dans certaines conjonctures critiques, organisation du travail agricole et interposition du conseil de la commune entre les travailleurs et les propriétaires; taxe de la journée de travail à 5 sols, depuis la fin de mars jusqu'au 1er octobre, et à 4 sols pour l'hiver, à peine de cinq livres d'amende pour ceux qui enfreindraient ce tarif; taxe du pain des boulangers à 10 deniers la livre; de la viande de boucherie à 2, 3 ou 4 sols la livre, selon l'époque et les saisons; taxe du bois à 50 sols la charretée de 10 quintaux, — le quintal était de 41 kilogr, — police, voirie, etc., etc. Tout se trouve dans ces délibérations intéressantes, pleines de détails curieux, et dont quelques-unes sembleraient datées d'hier par leur ressemblance avec celles de nos nouvelles assemblées municipales.

En lisant attentivement ces annales, on se reporte naturellement par la pensée vers ces temps déjà bien éloignés, on contemple avec surprise l'admirable mécanisme, le jeu et l'esprit des institutions municipales d'alors, la marche régulière des affaires, leur instruction simple et facile, affranchie de tant d'écritures et de formalités que le législateur moderne a imaginées, dirait-on, moins pour créer des garanties que pour faire naître des embarras et des lenteurs. On ne peut s'empêcher d'admirer la préoccupation constante de nos pères dans l'administration des affaires publiques, on les voit à l'œuvre, tantôt calmes et graves, tantôt agités par des incidents inattendus qui les passionnent et qui parfois divisent les délibérants en deux camps.

Un jour, c'est une discorde civile, une mutinerie, une *sédition* ainsi appelée, qui ensanglante les rues, qui met la cité en feu et qui fait assembler d'urgence le conseil général de la communauté, dont le vote est empreint de

la plus grande exaltation. Le conseil descend dans la rue pour apaiser la querelle, les consuls sont insultés et outragés, leurs insignes sont déchirées, le sang a coulé; mais aussitôt le conseil toujours en permanence décrète des mesures de rigueur, requiert main forte, appréhende au corps les séditieux et les jette en prison. Les blessés sont soignés aux frais de la commune, et un rapport est immédiatement adressé au seigneur intendant de la province qui prescrit une information pour déférer les coupables à la justice.

Un autre jour, c'est le 8 janvier 1721, c'est la peste de Marseille et la nouvelle sinistre de son invasion dans la Provence qui excite la sollicitude de nos pères en ranimant leur foi envers Dieu. Le conseil s'assemble, il prescrit d'urgence des mesures sanitaires préventives, la réparation des brèches des remparts, la fermeture de trois portes de la ville pour empêcher l'entrée des étrangers, l'établissement d'un poste de quatre hommes armés à chacune des deux portes principales qui demeurent ouvertes. Un vœu de dévotion à saint Roch est fondé; une procession annuelle est établie pour *détourner*, dit le manuscrit, *la colère de Dieu et apaiser sa justice, à quoi on ne peut réussir que par le moyen de la prière et de la pénitence et les vœux continuels qu'on doit faire pour cela.* Cette dévotion subsista jusqu'en 1793, et tous les ans, la commune portait à son budget un crédit de 13 livres pour cet objet.

La même délibération mentionne la fondation établie depuis un temps immémorial d'une procession générale à Notre-Dame-d'Orient, avec messe haute le 20 janvier de chaque année, pour remercier Dieu de la grâce qu'il avait faite autrefois à cette ville de la délivrer de la contagion qui y régnait. Cette dévotion, ajoute le document, doit être continuée et augmentée d'une messe haute à dire tous les ans, à perpétuité, le 16 août, fête de saint Roch, — « lequel jour sera solennisé comme le diman-
» che, sauf approbation de l'ordinaire, avec procession
» solennelle à laquelle assisteront les consuls revêtus de
» leurs livrées, auquel effet la communauté s'imposera
» tous les ans la somme de quatre livres pour la messe. »

Un incident curieux, un conflit entre l'autorité municipale et l'évêque de Vabres se produit en l'année 1728 et mérite d'être rapporté. Une partie du conseil général de la communauté était d'avis de révoquer le régent des écoles pour le latin, M. Poujade, chanoine de l'église collégiale, et de lui substituer un sieur Luzes, du diocèse de Rodez ; mais l'autre partie du conseil s'oppose à cette mesure, et l'évêque de Vabres, chargé par ses attributions de la nomination de l'instituteur, confirme de plus fort M. Poujade dans ses fonctions. Ce prélat fit publier au prône de l'église que cet instituteur ouvrirait son école dès le lendemain. Appel comme d'abus de la part de la communauté et instance formée devant le Parlement de Toulouse qui ordonne, par arrêt rendu sur requête, qu'à défaut de l'autorisation de l'ordinaire, le sieur Luzes demandera au métropolitain, l'archevêque d'Albi, la permission d'ouvrir son école. L'archevêque autorise l'exercice de cet instituteur ; le Conseil d'Etat évoque l'affaire, dessaisit le Parlement, et, par arrêt du Conseil du 21 février 1728, le roi enjoint à l'intendant de la Généralité de Montauban d'expulser Luzes de Saint-Sernin, de maintenir dans ses fonctions le sieur Poujade, de veiller à la stricte exécution de ses ordres et de faire rayer et biffer sur les registres de la communauté la délibération du 4 janvier 1728, portant nomination du sieur Luzes à la place du sieur Poujade. Les registres témoignent, en effet, de l'annulation de la délibération et contiennent la transcription textuelle de l'arrêt du Conseil et de l'ordonnance de l'intendant en date du 4 mars 1728.

C'est à cette occasion que la communauté décida que, conformément aux précédentes délibérations, il ne pourrait s'établir en la ville de Saint-Sernin aucune personne d'une religion contraire à la religion catholique ; ce qui ferait présumer que Luzes appartenait secrètement peut-être au culte réformé.

Le fait suivant consigné dans les mêmes registres ne paraîtra pas moins curieux. Vers l'an 1775, un Turc, le fils de Soliman Pacha, gouverneur de Candie, passait à Saint-Sernin avec sa suite. La principale hôtellerie d'alors, occupée aujourd'hui par M. Devezes, était tenue

par un sieur Boutes. L'étranger s'y présenta, mais la porte fut impitoyablement fermée à ce mécréant, qui ne put être admis dans aucune autre auberge ou taverne, comme on disait alors, à raison, soit de son costume, soit de sa religion. Il eut beau prouver qu'il avait abjuré l'islamisme et qu'il était catholique, suivant l'attestation de plusieurs prélats qu'il produisit. Rien ne fut écouté, et ce personnage se vit réduit à stationner dans la rue avec son équipage et ses domestiques. Il se retira néanmoins devers les consuls qui s'assemblèrent aussitôt et qui ne partagèrent pas le fanatisme des aubergistes et taverniers. Ils condamnèrent l'hôtellier Boutes en 12 livres de dommages envers le turc ou à la peine de trois jours de prison ; et le condamné opta pour la prison.

Les temps sont bien changés : on serait bien moins intolérant de nos jours. Viendrait-il aujourd'hui à Saint-Sernin un commandeur des croyants, un hottentot, un idolâtre de l'Inde, il serait accueilli et hébergé à l'envi par nos aubergistes comme un frère ; pourvu qu'il payât bien ses dépenses !

La levée des impositions et des tailles mentionnées par les mêmes délibérations était l'attribution la plus importante et la plus délicate des consuls. Outre les charges municipales, telles que les honoraires des consuls, à 100 livres, le traitement de deux instituteurs, l'un pour la latinité et l'autre pour l'écriture et la lecture à 150 livres, l'entretien des fontaines et de l'horloge, le loyer de la maison curiale à 40 livres, le transport des dépêches, les honoraires pour le prédicateur annuel pendant le carême, etc., la communauté était tenue de fournir tous les ans au roi une somme qui variait de 6,000 livres à 6,500. Le contingent assigné à la communauté ou au taillable de Saint-Sernin, réuni aux impôts municipaux, formait ensemble une somme d'environ 10,000 livres par an qu'il fallait prélever sur les particuliers suivant des taxations cadastrales. Pour cela des collecteurs de tailles ou percepteurs étaient institués tous les ans aux enchères et au rabais, lesquels se chargeaient, sous caution et moyennant 4 ou 5 deniers par livre, de procurer le recouvrement. A

défaut de collecteurs, un des consuls en faisait fonctions. Les collecteurs rendaient compte de leur gestion devant des auditeurs de comptes nommés et salariés par le conseil.

Une autre occupation non moins importante du conseil consistait à surveiller, par des commissions nommées dans son sein, l'allivrement ou l'assiette des côtes foncières ainsi que la capitation assignée à la communauté par l'intendant de la province, laquelle était en moyenne de 2,000 livres par an réparties sur les habitants par ces mêmes commissions chargées de juger les réclamations des contribuables trop allivrés, de disposer des biens en déshérence ou abandonnés par les possesseurs, à cause des charges royales ou seigneuriales exorbitantes qui les grevaient. Ces biens, une fois l'abandon bien constaté, étaient adjugés aux enchères au plus offrant au préjudice des propriétaires qui les abandonnaient.

La surveillance des fontaines publiques, dont l'entretien a été toujours un sujet de dépenses, de souci et de murmures, comme de nos jours, n'était pas une des moindres préoccupations de l'édilité. Les délibérations de 1723, 1724 et 1777 ordonnent le rétablissement des fontaines du fort et de la place alimentées par l'eau de Guergues, comme cela existait autrefois suivant des adjudications faites successivement. L'entretien de l'horloge et le pavage des rues étaient aussi le sujet fréquent des délibérations.

Un arrêté des juge et conseil, à la date du 22 mai 1744, défend d'égorger des agneaux dans l'intérêt de la reproduction de l'espèce ovine sujette, depuis l'automne de 1743, à une épizootie meurtrière qui sévissait dans la province.

Le mode de nomination des consuls nous a paru assez curieux pour trouver sa place ici. La communauté était administrée par quatre consuls renouvelables ou rééligibles. Tous les ans, au 1er janvier, les quatre consuls sortants qu'on appelait *modernes* proposaient chacun deux successeurs, et les quatre consuls de l'an précédent, appelés *anciens*, choisissaient sur ces huit citoyens proposés

les quatre consuls qui devaient entrer en exercice. Les contestations qui naissaient de cette élection annuelle étaient portées devant le sénéchal de Villefranche, auquel ressortissait Saint-Sernin.

En 1774, alors que la ville avait un gouverneur, il plut au roi de nommer de son autorité les consuls sans respecter les franchises et les priviléges de la communauté. Celle-ci se soumit à cette mesure, mais non sans protester, respectueusement, en invoquant ses anciens priviléges et ses droits politiques consacrés par le temps. Elle résolut même de porter ses doléances à Sa Majesté ; mais ces plaintes, ces doléances ne furent pas écoutées. Le pouvoir royal, effrayé au contraire des progrès de l'esprit démocratique et des discussions tumultueuses qui s'élevaient déjà dans les assemblées municipales, finit par supprimer tous les priviléges de la commune. Par un arrêt du Conseil d'Etat, du 20 octobre 1787, et d'une ordonnance du roi à la même date, le souverain dissout le conseil général de la communauté de Saint-Sernin et le remplace par un conseil politique. L'administration municipale se compose dès-lors du corps municipal, c'est-à-dire de deux consuls, du procureur du roi et du secrétaire. Elle se compose, en outre, d'un conseil politique de huit membres, nommés d'abord par le roi, et qui devaient ensuite être confirmés par les électeurs.

Ce dernier acte du despotisme royal exaspéra la population. Il explique jusqu'à un certain point la désaffection croissante des sujets envers le souverain. Dès ce jour, les délibérations perdent ce caractère de naïveté et de calme qui en rend la lecture si sympathique. Elles prennent, au contraire, un air emphatique d'enthousiasme et d'antagonisme qui pousse les hommes jusqu'au vertige. Nous entrons dans une période d'égarement et de saturnales. Par une délibération du 21 pluviôse an II, l'assemblée du peuple, réunie dans le temple de la Raison, est requise de délibérer sur l'opportunité de renoncer au culte public et de répudier les anciens préjugés. Sur 150 délibérants, 22 opinèrent pour, et ils signèrent la suppression du culte. Triste temps, temps lamentable où la confusion des idées

et le délire des esprits préludaient au désordre des événements!

Il y avait aussi à côté du conseil général de la commune une justice royale dont un des titulaires fut Guillaume Dupuy, vivant en 1590, qui fût remplacé par Jean Dupuy, son fils, qui exerçait ces fonctions en 1620 et qui les céda à son tour à Pierre Dupuy que nous trouvons en exercice en 1666. Après eux, M. de Frezals fonctionne depuis 1720 jusqu'à 1757, et enfin M. Durand fut le dernier titulaire en 1790.

La justice royale disparut à cette date avec l'ancien régime et fut remplacée par la justice de paix, instituée par la loi du 24 août 1790. M. Guillaume Cormary fut le premier juge de paix; il exerça depuis la création jusqu'en 1824.

De même que les juges royaux avaient été remplacés par les juges de paix, aux gouverneur, maire et consuls de la ville furent substitués des agents municipaux et des maires, fonctions créées par les institutions nouvelles. Les maires du nouveau régime furent M. Durand pendant le Consulat et l'Empire, M. Louis Constans St-Estève et M. Etienne d'Izarn pendant la Restauration.

Aucun évènement considérable ne signale parmi nous le passage des divers gouvernements qui se succédèrent depuis 1790. L'époque de la terreur passa à Saint-Sernin, comme dans le canton, sans effusion de sang. Il y eut bien quelques défaillances parmi les prêtres; on les compte en petit nombre dans les archives que nous avons compulsées. Cinq d'entre eux se déterminèrent à déserter le vrai culte et à prêter serment à la constitution civile du clergé. Nous trouvons leurs noms avec le témoignage de leur défection dans les délibérations de ce temps-là. La plupart de nos ecclésiastiques, fidèles à leur foi, émigrèrent en Italie ou en Espagne pour se soustraire à l'exécution des lois tyranniques. Vingt-six de ces vertueux ecclésiastiques, dont les biens furent confisqués, figurent nominativement dans un tableau que nous avons découvert au bureau de l'enregistrement et que nous reproduisons à la fin de ce chapitre,

Qnelques nobles émigrèrent aussi, mais en petit nombre; les deux frères Farenc du Py et Durand de la Capelle passèrent en Espagne. Les autres, sans se commettre témérairement avec les hommes et les évènements de l'époque, laissèrent passer ces temps néfastes; ils bravaient le danger, tantôt en se cachant aux regards des Jacobins, tantôt en se montrant pour les insulter.

Les délibérations municipales de ce temps se ressentent de l'absence des hommes éclairés qui ne figuraient plus dans les assemblées de la commune. Aussi font-elles pitié à lire. Elles se choquent, se contredisent et semblent dictées par un esprit révolutionnaire qui tient moins du patriotisme que du délire. Ainsi, on décrète froidement la suppression du culte, on prescrit le travail les jours de dimanche, on dégrade les églises et les clochers quand on ne les démolit point.

La ville de Saint-Sernin possède une église digne de fixer l'attention des connaisseurs. Ce fut en 1442, sous le pontificat d'Eugène IV et durant la tenue du grand concile de Florence que cette église fut érigée en collégiale. Le chapitre fut composé de 12 chanoines, 6 prébendés et 2 simples clercs.

La bulle d'institution est basée sur la nécessité de maintenir la piété dans la ville (*costrum*) de Saint-Sernin, ville qu'elle honore des épithètes les plus pompeuses, illustre, fameuse, solennelle et populeuse par-dessus toutes celles du voisinage, parce qu'elle nourrit déjà, ajoute ce document, 24 prêtres du seul produit des fondations ou du casuel, et qu'il n'est pas nécessaire de recourir à d'autres églises pour composer le personnel de l'église collégiale.

Cette église est bâtie en pierres de moyen appareil sur un bon plan. Elle a une superficie de 33 mètres de longueur sur 9 mètres 58 cent. de largeur et 12 mètres de hauteur. Elle renferme huit chapelles, dont l'une dédiée à la Sainte-Vierge semble contemporaine de l'édifice. La voûte de cette chapelle est remarquable par ses formes d'architecture et par son arc qui se compose de cinq arceaux superposés, les uns gothiques les autres surbais-

sés. Les arcs de cette voûte de forme ogivale ne reposent point sur des colonnes mais sur de simples saillies de la muraille que l'architecte a revêtues de diverses figures bizarres.

La porte de l'église s'ouvre sous une arcade très surbaissée, bordée d'un large bandeau de moulures assez profondes et à vive arète. Elle est surmontée d'un fronton triangulaire à surface plane.

Elle était autrefois décorée d'un grand nombre d'écussons qui ont été grattés pendant la révolution. Les armoiries de l'église étaient : d'azur à la feuille de vigne d'argent accompagnée de trois grappes de raisin de même.

On lit sur un mur extérieur et sur la porte de bois les millésismes 1614 et 1642. C'est l'époque de la reconstruction de la plupart des églises du Vabrais à la suite des guerres de religion.

Avant 1845, l'église n'était pas telle que nous la voyons aujourd'hui. Il y avait un retable en bois qui figurait par une grossière sculpture l'apothéose de saint Saturnin montant au ciel. Les trois vitraux qu'on admire aujourd'hui ont remplacé deux œils de bœuf qui étaient fort disgracieux à la vue.

Le curé d'alors, M. Alvergne, animé des plus heureuses inspirations, a démoli cet échafaudage grotesque, a remplacé les œils de bœuf par les trois grands vitraux, et il a placé au chœur un autel en marbre à la romaine en attendant qu'un successeur le remplace par un autel en bois sculpté conforme au style de l'édifice, qu'il a ornée en attendant de vitraux coloriés, d'une chaire en bois sculpté, d'une stalle, d'une sainte Table et d'une tribune suspendue, le tout en bois artistement sculpté. Le vitrail du milieu du chœur, supérieur par l'exécution aux deux autres, représente saint Saturnin, revêtu de ses ornements pontificaux et portant la crosse. Les deux autres représentent l'un saint Paul avec son épée, emblême de son éloquence, et l'autre saint Pierre portant les clés du Ciel.

A côté de l'église se trouve un autre édifice contempo-

rain ; c'était la maison du prévôt du chapitre, bâtiment remarquable par son architecture, orné des armoiries du prévôt qui consistent dans des feuilles de chênes accompagnées de glands.

Indépendamment de l'agriculture, les industries principales de la ville sont la tannerie, la chapellerie, la boulangerie et la coutellerie qui florissait entre toutes les autres dans le dernier siècle. C'est à Saint-Sernin qu'un ouvrier inventa la façon de ces petits couteaux microscopiques, à forme bizarre, qu'on enferme par douzaines dans une coque de noix. Les ouvriers des grandes villes se sont emparés de cette découverte et l'ont perfectionnée à leur profit.

On se livrait aussi à Saint-Sernin, sous notre ancien régime politique, à la fabrication des draps grossiers, des cadis, etc. Ces fabriques avaient un certain renom et rivalisaient avec les manufactures de Rodez et de Saint-Geniez. Une délibération municipale de 1774 atteste que Saint-Sernin possédait dans le XVIIe siècle une célèbre manufacture de draps rétablie, ajoute ce document, depuis vingt ans. On voit encore de nos jours dans plusieurs maisons gravés sur les portes d'entrée ou sur les cheminées les attributs ou les emblêmes de cette industrie glorieuse, tels que les instruments propres à peigner, à tondre, à presser les étoffes. C'étaient là les armoiries de la maison.

La ville était peuplée de cardeurs de laine et de coton. Ces matières étaient ensuite filées à la main; mais depuis l'établissement des machines, ces industries ont disparu. Nos manufactures de draps n'existent plus même dans le souvenir de la population ; elles sont remplacées par une seule machine mue par l'eau du ruisseau de Vernoubre destinée à peigner et à filer la laine. Cette usine a été fondée vers l'an 1850.

Une circonstance, un fait économique qui nous a manqué et dont les conséquences ne paraissent pas avoir été appréciées, aurait pu perpétuer et perfectionner même à Saint-Sernin l'industrie qui jadis avait rendu cette localité célèbre, c'eût été l'établissement des Calvinistes parmi nous.

On sait qu'après la révocation de l'édit de Nantes, le culte des protestants fut proscrit, leurs ministres expulsés de France et l'existence même de ces religionnaires gravement menacée. Dans cette situation précaire, ils n'osaient ni acquérir des immeubles, ni se livrer à des entreprises agricoles, mais ils se livrèrent à l'industrie et au commerce avec un élan extraordinaire et des succès merveilleux. Avec ce sens commercial et cette habileté de main-d'œuvre qui les distinguent toujours, ils dotèrent les pays circonvoisins, tels que Saint-Affrique, Camarès, Castres, Lacaune, Viane, etc., de machines nombreuses et puissantes qui ont créé dans ces lieux privilégiés un commerce aussi étendu que florissant. Aucun de ces industriels ne se fixa chez nous, et, chose extraordinaire ! le canton n'a pas une seule famille protestante, soit que l'exaltation religieuse de nos ancêtres ou le souvenir des guerres de religion qui avaient ensanglanté le pays s'opposassent à toute transaction avec les sectateurs de Luther et de Calvin. Faut-il s'en plaindre ou s'en féliciter? Je ne sais; mais un fait à constater, c'est que le canton de Saint-Sernin, privé de la présence et de l'initiative des protestants ne possède à proprement parler aucune industrie, tandis que les contrées habitées par ces religionnaires prospèrent par leur industrie et leur commerce.

Les armoiries de la ville de Saint-Sernin représentent un château à trois tours crénelées, — celle du milieu dominant les deux autres — avec trois portes ouvertes et trois étoiles posées 2 et 1.

Liste nominative des prêtres du canton de Saint-Sernin dont l'émigration, la déportation ou la réclusion furent constatées par arrêt du département, en date du 18 *prairial an II* :

1 Arbieu, Pierre, de Coupiac, curé de Saint-Michel.
2 Arbieu, Joachim, dudit lieu, vicaire de St-Exupère.
3 Alvergne, Barthélemi, de Combret, prébendé de Saint-Sernin.
4 Bel, de Pousthomy, curé de Vérières.

5 Bel, Jean, de la Vaysse, curé de Saint-Irice.
6 Bel, Baptiste, de St-Sernin, archiprêtre à Coupiac.
7 Bel, Alexandre, chanoine à Saint-Sernin.
8 Bel, Henri, de St-Sernin, prébendé à St-Sernin.
9 Carayon, de Montclar, curé à Saint-Juéry (Tarn).
10 Carayon, de St-Sernin, curé de St-Sernin de Toulouse.
11 Cluzel, Jean-Baptiste, curé de Montclar.
12 Constans, André, curé de Pousthomy.
13 Coste, curé d'Anglars.
14 Calvet, Amable, de St-Sernin, curé d'Esplas.
15 Castanet, Anselme-Joseph, du Caylar, chanoine de St-Sernin.
16 Devals, Victor, prévôt à Saint-Sernin.
17 Espinasse, vicaire à Coupiac.
18 Espinasse, curé à Plaisance.
19 Farenq, du Py, vicaire à Monrepos.
20 Fresals, Antoine, de St-Sernin, curé de Balaguier.
21 Gavalda, prieur à Saint-Christophe.
22 Gisclard, Antoine, de Plaisance, curé de St-Chemin, près Lavaur.
23 Gisclard, Gervais, de Plaisance, curé à Grand-Tech.
24 Marc, prieur à Roquecezière.
25 Marty, Antoine, de Coupiac, curé de Salelles.
26 Marty, François, de Coupiac, prieur de Briols.
27 Faramond, de Coupiac, vicaire à Plaisance.
28 Rouanet, de la Claparède, curé de Mélagues.
29 Rayssac, Pierre, de Plaisance, curé de Plaisance.
30 Sandral, Jean, de Pousthomy, curé de St-Martin.
31 Thiers, Jean, vicaire à Pousthomy.
32 Thiers, Joseph, de Lacaze, curé de Montfranc.
33 Truel, de Plaisance, vicaire à Plaisance.

—

POUSTHOMY.

La fondation du village de Pousthomy paraît remonter à des temps très-reculés. La beauté du site, la douceur et la salubrité du climat, la fertilité du vallon qui l'entoure et sa proximité de Roquecezière autorisent cette conjecture historique. Suivant une tradition orale qui s'est main-

tenue de siècle en siècle, les habitants de Pousthomy approvisionnaient autrefois de leurs denrées, de leurs fruits et des produits du jardinage la petite ville de Roquecezière quand elle était occupée par les troupes romaines, et plus tard quand elle devint le chef-lieu de l'une des grandes châtellenies du Rouergue ou d'une importante seigneurie. Durant le cours de ces transformations successives, Roquecezière devint le centre d'une agglomération populeuse.

On a de tout temps disserté sur la dénomination et l'étymologie de Pousthomy qu'on prononce encore dans l'idiome patois Poustomis en appuyant sur la consonne finale; c'est ainsi, d'ailleurs, qu'on l'écrivait dans les anciens titres en supprimant néanmoins l'*u* suivant les règles de la langue d'Oc. On écrivait donc Postomis comme on écrivait Tolose.

Les uns le font dériver de deux mots latins *post omnes*, — qu'on traduit ainsi : *après tous les autres*, — soit à cause de sa situation géographique à l'une des extrémités territoriales de la Guienne, soit à cause de la sympathie particulière des habitants pour la domination anglaise pendant le moyen-âge. Dans cette dernière hypothèse le bourg fortifié de Pousthomy (*castrum*) aurait été l'une des dernières plaees à abandonner la cause des Anglais pour se ranger dans le parti du roi de France; mais les promoteurs de cette opinion n'oublient qu'une chose, c'est que le nom de Pousthomy existait longtemps avant l'arrivée des Anglais dans la Guienne et dans nos contrées, puisque ce nom se trouve mentionné dans plusieurs titres historiques qui remontent aux siècles antérieurs à l'occupation anglaise. Le nom de Pousthomy n'a donc pu être créé par un acte de résistance aux armes françaises, le nom était donc évidemment antérieur au fait indiqué, d'où il suit que cette opinion n'est pas admissible.

Quoiqu'il en soit, il n'est pas moins certain que les habitants de Pousthomy sont encore désignés sous le nom d'Anglais, suivant une tradition constante fort singulière, que les malins s'efforcent de rendre injurieuse. Que ne diraient-ils pas encore s'ils apprenaient que l'écusson bri-

tannique avec les armes de cette nation figure fièrement depuis des siècles sur la porte de l'une des principales maisons du village ? Ce sont deux chevaux marins affrontés et appuyés sur l'écu britannique. Cette circonstance singulière mérite de fixer l'attention de l'observateur : elle ne peut même que fortifier le doute. Qu'il nous soit permis, par une courte digression à nous, habitant de Pousthomy, de sonder l'origine et les causes de la qualification qui nous est infligée pour lui restituer, s'il est possible, sa véritable signification.

Les Anglais ont occupé notre pays pendant trois siècles. Ce fut par la bataille de Castillon, le 21 septembre 1453, qu'ils furent entièrement expulsés de la Guienne et du midi de la France. Est-il étonnant que pendant une période trois fois séculaire, une agglomération d'individus réunis dans un village, soumis et habitués à cette domination, lui ait voué un attachement sympathique et l'ait préférée à la tyrannie des seigneurs français qui, dans le voisinage de la Guienne, se faisaient remarquer par des violences et des vexations que les rois de France étaient alors impuissants à réprimer ? Dans ces temps de féodalité, la plupart des seigneurs étaient autant de petits tyrans qui exerçaient les plus odieuses exactions envers le peuple. Seul, le roi Louis XI, quelque temps après l'expulsion des Anglais, put réduire ces perturbateurs du repos public, on sait de quelle façon et par quelles mesures expéditives.

Vers l'an 1460, raconte H. Martin dans son *Histoire de France* : « Les communautés considérèrent comme le » royaume de France étoit vexé et molesté de tailles, de » fouages, et de toutes exactions vilaines dont on pouvait » extorquer argent.....

» Et encore nous vaut-il mieux, disoient-elles, être » aux Anglais qui nous tiennent francs et libres..... et » puis, nous vendons plus de marchandises, de vin, de » laines, de draps aux Anglais que nous n'en vendions » aux Français. »

Le gouvernement britannique était plus éclairé, la civilisation plus avancée et plus active. Les Anglais, il

est juste d'en convenir, nous ont précédé dans le commerce, dans l'industrie et dans les institutions politiques. Aujourd'hui encore, ils nous devancent dans les diverses branches de l'activité humaine. Le mouvement du commerce et de l'industrie renouvelle et accroît chez eux bien plus que chez nous la fortune publique. Avons-nous en France ce sentiment élevé du droit, ce respect de la loi et des institutions qui domine dans les idées et les habitudes de la nation britannique? Avons-nous la simplicité fière de ce grand peuple, sa forte individualité, cette aptitude remarquable appliquée à la politique et aux sciences économiques, cette puissance d'esprit qui établit une si grande différence entre les mœurs des deux peuples et entre les idées surtout qu'ils se font l'un et l'autre de la liberté? Pouvons-nous nous glorifier, nous autres Français, de cette succession prodigieuse d'hommes d'Etat si puissants par la parole et par l'intelligence dont l'œil comme l'action est partout dans le monde?

Il paraît donc certain que cette qualification d'Anglais attribuée jusqu'à nos jours aux habitants de Pousthomy puise son origine dans quelque manifestation, dans quelque acte sympathique à cette nation, tels qu'une résistance suprême à la domination française ou dans l'explosion des regrets exprimés à l'occasion de la retraite des Anglais. La tradition ne rapporte aucun fait précis, aucun indice révélateur; mais peut-on expliquer d'une autre façon cette appellation persistante moins injurieuse que glorieuse?

. C'est en 1369, sous le règne de Charles V, que les possessions anglaises furent attaquées presque partout. Le clergé, la noblesse travaillèrent de concert à l'expulsion des étrangers. Le Rouergue, sauf *deux* ou *trois* places, se déclare contre les Anglais. En 1380, le roi de France envoya le connétable Duguesclin dans le midi pour reprendre certains châteaux en Auvergne, en Limousin et sur *les frontières* du Languedoc. Peut-être s'agissait-il de la forteresse de Roquecezière, c'est du moins à cette date que nous lisons dans les Annalistes du Rouergue que ce guerrier célèbre se présenta à Roquecezière qui se trou-

vait effectivement placée sur les confins du Rouergue et du Languedoc.

Enfin, après avoir démontré que le nom de Pousthomy existait avant l'occupation anglaise, y aurait-il témérité de notre part à en attribner l'origine et la dénomination au général romain Albinus Postumius qui, en l'an 212 avant J.-C., commandait la 2e légion cantonnée à Narbonne d'où elle rayonnait dans toute la province Narbonnaise? M. l'abbé Lunet, dans un decument adressé en 1865 à la Société des lettres, sciences et arts de Rodez, rapporte que cette légion alla de Lodève à Costris sur le Tarn, et de Costris retourna à Narbonne par St-Izaire, St-Sernin et Pousthomy. Costris sur le Tarn était un poste romain comme Roquecezière sur les limites de la province Narbonnaise.

Pline rapporte dans son *Histoire naturelle* qu'une colonie latine s'établit chez les Ruthènes provinciaux.

Pousthomy est situé au nord et à 8 kilomètres de Roquecezière. Situé aux pieds des montagnes, ce vallon fertile et gracieux, orné des productions les plus variées devait servir à alimenter les troupes romaines cantonnées à Roquecezière, dont le climat rude et âpre est réfractaire à la culture, surtout pendant l'hiver lorsque le sol est couvert d'une couche épaisse de neige.

Le plus ancien titre qui mentionne Pousthomy est le testament de Bertrand de Roquecezière, daté du 2 des nones d'avril 1251, suivi d'un codicille du 8 des ides d'août de la même année, par lesquels le testateur donne à l'abbaye de Bonnecombe tout ce qu'il possède dans la paroisse de Pousthomy, censives, rentes, moulins et droits quelconques.

Il donne aussi à P. de Pousthomy (seigneur présumé du lieu) l'usufruit de tout ce qu'il avait à Miramont avec les censives de Roquecezière, et le tout en propriété au monastère de Bonnecombe, où il entendait être enseveli.

Les moines de Bonnecombe ont possédé sans interruption jusqu'en 1790, époque de la suppression des droits féodaux, des immeubles considérables situés à Pousthomy

et aux environs. Un fermier percevait en leur nom les revenus de ces biens qui furent vendus comme biens nationaux.

P. de Pousthomy devait être le seigneur du village et probablement le dernier seigneur, puisque Bertrand de Roquecezière ne lui lègue que l'usufruit des biens. C'est ce même personnage ou son fils Bertrand de Pousthomy qui, en 1263, donne à Astruc, abbé de Bonnecombe, toutes les maisons, terres, honneurs, fiefs et alleux qu'il possède dans la paroisse de Pousthomy (Archives de Bonnecombe). — C'est depuis cette époque que l'abbé de Bonnecombe revendiquait la seigneurie directe de Pousthomy.

En 1314, Bernard de Saluste, seigneur de la Romiguière, vend aux mêmes moines de Bonnecombe Saint-Michel-de-Landesque, dépendance de Pousthomy (Voir de Barrau, tome III, p. 93).

Le village était fortifié et se fermait par une seule porte qu'on voit encore un peu au-dessous de la tour majorale, et qui touchait à la maison appelée encore la tour. La tour majorale, édifice carré, existe encore à l'angle ouest de la maison Lasbordes. L'enceinte du village formant une figure circulaire de cent mètres de diamètre encore apparente sur le plan cadastral de la commune dressé en 1838. C'est dans cette enceinte environnée d'un fossé appelé encore *valat* que se trouvaient une agglomération de maisons, l'église et le château qui dominait le bourg. Ce château dont il n'existe plus de vestiges s'élevait à l'endroit désigné de nos jours sous la dénomination de *castel*. Plusieurs faubourgs se groupaient autour du fort : l'un, celui de la Rodezié, est au sud-ouest; l'autre, appelé le Foiral, est au sud-est; le troisième porte la dénomination du Puech ou le Peyrou. Le mot Peyrou semblerait indiquer l'existence d'une halle ou marché au blé.

Depuis le XIIIe siècle jusqu'aux guerres religieuses, nous ne découvrons aucun titre qui fasse mention de cette localité, aucun fait qui trouble la quiétude dans laquelle elle semble avoir vécu sous la domination britannique et plus tard sous celle de nos rois. Cependant un titre de famille, à la date du 8 août 1378, mentionne une délibé-

ration des consuls de Pousthomy au sujet des franchises et *apparras* du hameau de Carmassol et de quelques redevances en argent et en grains servies à Pierre de Rabastens, vicomte de Paulin, ayant droit et cause du roi.

Les archives de Bonnecombe qui se rapportent à cette époque font encore mention de demoiselle Hélix Régine ou de Reynes, seigneuresse en ce temps-là de Pousthomy, de Balaguier et de Saint-Michel-de-Landesque. Elle n'était que seigneuresse engagiste, l'abbé de Bonnecombe lui ayant engagé ces terres dont il était seigneur pour 19,000 livres. En 1604, Marthe de Reynes figure dans les mêmes archives en la même qualité.

Pendant le mois de mai 1578, les Calvinistes s'emparèrent de Pousthomy; mais en vertu de conventions arrêtées à Nérac, le dernier jour de février 1579, entre Catherine de Médicis et le roi de Navarre assisté des chefs Calvinistes, la place de Pousthomy, occupée par les Calvinistes, dût être évacuée et démantelée.

Au mois d'août 1587, le comte de Montgomméri, chef calviniste, mit le siége devant Pousthomy qui fit résistance et essuya 80 coups de canon, mais le bourg fut emporté d'assaut le 20 août. La garnison se retira dans le château après avoir mis le feu au bourg. Quelques jours après, à la faveur d'une capitulation, elle obtint de sortir avec armes et bagages. C'est dans cet assaut meurtrier que périt un des principaux habitants, l'un des chefs des assiégés, Mathieu Foulquier, frappé mortellement d'un coup de feu sur le rempart. Il fit son testament sur la brèche et exprima ses dernières volontés en présence de l'ennemi, ainsi que cela résulte d'un de nos titres de famille.

Ce village joua encore un rôle important au temps de la ligue, suivant trois pièces originales passées sous nos yeux et trouvées dans les archives du château de Senegas, dans l'arrondissement de Castres.

Par le premier de ces documents, daté à Réalmont le 5 juillet 1595, Anne de Levi, duc de Ventadour, pair de France et lieutenant-général pour le roi en Languedoc : « Duement adverti que les ennemis qui sont dans le bourg

» de Postomy font une infinité de courses et de ravages » sur les bons subjects de S. M., commet le baron de » Senegas pour mettre sur pied le plus grand nombre » d'hommes de guerre qu'il pourra promptement assem- » bler, et de suite iceux conduire dans le lieu de Pos- » tomy et le remettre à l'obéissance de S. M. sous telles » conditions et compositions qu'il avisera. »

Le 8 juillet 1595, capitulation signée par le baron de Senegas, d'une part, et le sieur de Morennes, commandant du fort de Postomy, d'autre part, par laquelle ce dernier s'engage à remettre le fort et se réserve de se retirer avec armes et bagages, mêche allumée, au fort de Combret.

Enfin, par une dernière commission du duc de Ventadour donnée au baron de Senegas, le 14 juillet 1595, ce dernier est invité à recevoir le serment de fidélité des consuls et habitants de Postomy pour l'abjuration de la ligue et de se maintenir désormais dans l'obéissance de Sa Majesté.

Dans les temps anciens, Pousthomy formait une communauté d'habitants gouvernés par des consuls électifs et dépendant comme Saint-Sernin et Roquecezière du domaine de la couronne. Les religieux de Bonnecombe s'en attribuaient la co-seigneurie avec le roi.

L'église et le bourg furent brûlés, comme nous l'avons vu plus haut, pendant les guerres de religion. L'église fut reconstruite de 1616 à 1633, ainsi que l'indiquent les deux pendentifs de la voûte qui est inachevée.

Quant à l'administration de la justice, Pousthomy ressortissait à la justice royale de Roquecezière, dont le siége était à Laverdole, et au sénéchal de Villefranche-de-Rouergue.

Par un arrêté du conventionnel Chabot, en mission dans l'Aveyron, à la date d'avril 1793, Pousthomy fut une des trois communautés du canton de Saint-Sernin dont le corps municipal fut dissous pour cause d'incivisme.

Après 1800, la communauté de Pousthomy, qui avait

la même circonscription territoriale que la commune d'aujourd'hui, forma une section ou commune réunie à la mairie de St-Sernin jusqu'à l'année 1816. A cette époque, la commune fut érigée en mairie distincte avec la section de Montfranc qui en a été distraite depuis.

L'industrie des habitants est essentiellement agricole. L'exportation des fruits tels que pommes, poires, raisins, châtaignes, noix, etc., dans l'arrondissement de Castres et dans le bas Languedoc, jointe à l'élevage des bestiaux, constitue le principal commerce de la localité. Les productions y sont très variées ; on y cultive le froment à côté du seigle et de l'avoine, on y récolte du vin, des châtaignes, du lin et des fruits de toute espèce. Le sol se divise en terrain argileux et terrain schisteux.

Le village de Pousthomy, desservi autrefois par des chemins raides et mal tracés, est traversé aujourd'hui par le chemin de grande communication n° 13, de Réquista à Roquecezière, sur un développement dans la commune de 5 kilomètres et demi du nord au midi. C'est sur le territoire même de cette commune que ce chemin fut commencé en avril 1839 à la grande satisfaction des habitants qui pressentaient l'utilité incontestable de cette ligne destinée à faciliter les communications avec Lacaune et Castres d'un côté, et de l'autre avec Saint-Sernin et Rodez. Un autre chemin non moins important a été construit de Pousthomy à Combret en attendant qu'un troisième, qui est en cours d'exécution, ouvre des communications plus faciles entre Pousthomy et le col de l'Ouradou.

Cette commune est limitrophe du Tarn au midi et à l'ouest. A ce dernier aspect, elle en est séparée par la montagne de l'Ouradou. C'est sur cette montagne et dans le territoire de la commune que les officiers d'état-major, chargés de dresser la carte de France, ont établi en 1840 un point trigonométrique correspondant avec l'arbre de Lagast vers Rodez et avec le château de Montredon non loin de Castres. L'altitude de ce point culminant est de 803 mètres.

La montagne de l'Ouradou, qui fait suite à celles de Roquecezière et de Lacaune, a dû former dans tous les

temps une limite très-importante. Avant de borner les deux départements de l'Aveyron et du Tarn, elle formait la frontière des deux provinces du Rouergue et du Languedoc , et probablement de l'Aquitaine avec le pays des Rhutènes. On serait même tenté d'appliquer cette limite aux anciennes peuplades de la Gaule : on en trouverait la raison dans l'idiome qui diffère d'une manière frappante dans les deux versants. Les habitants du versant sud-ouest, c'est-à-dire les habitants du Tarn ont un langage, un accent et des locutions entièrement dissemblables de ceux qui sont propres aux habitants du versant aveyronnais. Un observateur serait étonné des nuances qui distinguent le langage des habitants de la commune de Massuguiès (Tarn) comparées à celles qui caractérisent le langage des communes limitrophes de l'Aveyron. Cette considération ne prouverait-elle point que dans l'antiquité les races séparées par de hautes montagnes ne se mêlaient pas entre elles et vivaient isolément sans se confondre ?

La montagne de Cambatjou fait suite à celle de l'Ouradou ; la dénomination de cette montagne élevée qui emprunte dans sa finale le nom de Jupiter, l'existence d'un hameau voisin appelé Peyre-Ficade semblent indiquer des origines et des souvenirs druidiques, bien qu'aucun dolmen n'apparaisse dans ces parages. Il est néanmoins présumable qu'il en a existé sur cette grande hauteur, mais ils n'ont pas résisté au soc de la charrue ou au laboureur qui a utilisé ces grands blocs de pierres pour la construction.

—

BALAGUIER.

Balaguier n'est pas moins ancien que les autres bourgs du canton. Ce village, distant de Saint-Sernin de 4 kilomètres, est situé sur la rive droite du Rance ou plutôt il est à cheval sur cette rivière : un groupe de maisons se trouvant sur une rive et un autre groupe sur l'autre. Ils

sont reliés entre eux par un pont en maçonnerie, dont la construction paraît remonter au xve ou au xvie siècle.

L'antique et célèbre château de Balaguier dominait le village de la rive droite ; il était bâti sur un roc élevé, et par sa position inexpugnable il semblait défier les assauts les plus vigoureux. Aujourd'hui il n'existe plus : un jardin a été créé sur l'emplacement du pont-levis et de la cour ; des plantes rampantes, des arbrisseaux croissent sur ses ruines encore apparentes à la place des tours et des donjons qui s'élevaient majestueusement dans les airs et qui cachaient en le recouvrant presque entièrement le pic du rocher que nous y voyons encore. Il dut disparaître dans les premiers temps de la féodalité. L'ancien cadastre de Balaguier, dressé en 1610, qui existe encore en parfait état de conservation, ne mentionne pas le château, il ne fait mention que du casal de la ville, de La Combe et du roc del Castel: Ces dénominations cadastrales attestent suffisamment son ancienne existence qui, d'après certains documents, remonterait à l'époque de l'invasion des Sarrasins dans nos contrées vers l'an 730. Ces hordes étrangères l'occupèrent pendant plusieurs années. A-t-il été saccagé ou brûlé par ces barbares, ou a-t-il survécu à leur passage pour tomber plus tard pendant les guerres du moyen-âge ? C'est ce que nous ignorons.

Le château nouveau qui s'élève vis-à-vis sur la rive opposée est d'une construction moderne, puisqu'il n'existait point en 1610, date de la confection du cadastre. Il dût être bâti néanmoins peu de temps après.

« Le château de Balaguier, dit M. de Barrau, bâti
» dans un pli des montagnes qui borde la rive gauche du
» Rance, faisait partie de cette ligne de places fortes
» établies sur la frontière sud-ouest du Vabrais, laquelle
» commençait à Blanc et se continuait par Murasson,
» Saint-Sever, Roquecezière, Montfranc, Pousthomy,
» Balaguier et Plaisance. »

On ignore si les seigneurs de Balaguier avaient quelque affinité avec la puissante famille de ce nom au canton d'Asprières. Les historiens confondent, ce nous semble, ces deux familles et leurs châteaux. Ainsi on lit dans

l'*Histoire du Languedoc* qu'en 740 les Sarrasins, maîtres du midi de la France, s'étaient emparés du château de Balaguier et s'y tenaient fortifiés. Ils *chevauchaient*, ajoute l'historien, dans le voisinage du château pour piller et ravager les propriétés.

Bosc rapporte que Jean de Balaguier, évêque de Cahors en 1514, et François, son frère, évêque de Bazas, étaient issus des seigneurs du château de Balaguier, dans le Vabrais. M. de Barrau, au contraire, fait descendre ces deux prélats de la maison de Balaguier d'Asprières.

Quoiqu'il en soit, au XIIIe siècle, le comte de Toulouse et la famille de Roquecezière possédaient en commun la seigneurie de Balaguier, dont la moitié fut donnée par ce dernier au monastère de Bonnecombe, ainsi que nous l'avons dit précédemment.

Une nouvelle famille s'élève au XIVe siècle, et en 1364 Guillaume de Vassal est qualifié co-seigneur de Balaguier dans deux hommages rendus en 1395 et 1411 au comte de Rodez. G. de Vassal est déclaré fils d'autre Guillaume et de Delphine Jourdain, et frère de feu Castel de Vassal.

En 1460, Guibert de Vassal était seigneur de Balaguier, suivant M. de Barrau.

Jean de Vassal paraît avoir été le dernier seigneur de Balaguier issu de cette famille. Il épousa, au commencement du XVIe siècle, Guinette, fille de Antoine de Baderon, seigneur de Maussac et de Saint-Sernin.

Après les Vassal, nous trouvons la famille de Saint-Maurice qui les remplace par succession ou par acquisition.

Jean de Saint-Maurice, Ier du nom, seigneur de Coudols, appartenait à l'ancienne famille Saint-Maurice de Sorgues. En 1610, Jean de Saint-Maurice possédait des maisons dans l'enceinte du village de Balaguier, le moulin que nous y voyons encore, des terres et des domaines aux environs.

Jean de Saint-Maurice, IIe du nom, seigneur de Plégades et de Balaguier, fils du précédent, aliéna cette terre en faveur de Jean de Brandouin, seigneur du Puget,

dont les descendants la possédaient au commencement du XVIIIe siècle.

Les Brandouin, dont le dernier descendant, M. le baron Brandouin du Puget, habitait récemment, avant sa mort, le château du Puget, près d'Alban, aliénèrent leurs droits sur la terre de Balaguier en faveur de M. de Frégefond qui fut le dernier seigneur de cette localité et qui ne laissa qu'une fille, mariée à M. de La Méjean, de Marmande. Ce dernier possédait encore, vers 1830, le château moderne de Balaguier avec ses appartenances, ainsi que les métairies de Bazaguet, de Las Combes et de La Vaysse. Il ne faut pas confondre ce château avec l'ancien château formidable de la rive droite et qui avait servi de refuge aux Sarrasins. Le château nouveau n'offrait rien de remarquable dans son architecture. Il s'élevait dans un vallon ouvert de tous côtés, et il était dépourvu de tous ses appareils défensifs que les architectes recherchaient tant dans la construction des châteaux du moyen-âge. C'était moins un château qu'une maison de plaisance appropriée aux goûts et aux usages modernes. C'est à peine si on reconnaîtrait à cette heure cet édifice sous la physionomie vulgaire de plusieurs habitations d'artisans.

C'est dans l'étendue de la commune de Balaguier que M. de La Roche-Flavin, président de la chambre des requêtes au Parlement de Toulouse, natif de Saint-Sernin, possédait, suivant le cadastre, plusieurs terres et notamment le domaine de la Vaysse.

C'est aussi à l'extrémité septentrionale de cette commune, à la limite des deux départements de l'Aveyron et du Tarn qu'on voit le château de Verdun, qui appartenait dans le XVIe siècle à la famille de Navas à laquelle apparnait aussi Curvale.

Noble Guillaume de Navas, seigneur de Verdun, testa le 10 juillet 1563 et mourut sans postérité masculine. Il avait épousé Françoise Mas de Massals. Après lui, les Durand, barons de Senegas, prirent le titre de seigneurs de Verdun.

Lors de la circonscription administrative de la France,

Balaguier, jusque-là terre seigneuriale, fut annexé à la commune de Saint-Sernin. Un fait curieux précipita cette annexion. En 1793, au mois d'avril, le corps municipal de Balaguier fut suspendu pour cause d'incivisme, comme Pousthomy et Montclar, par arrêté du conventionnel Chabot. La commune fut alors réunie à celle de Saint-Sernin dont elle n'a été séparée qu'en 1844 pour former une commune distincte.

Les principales productions de cette commune sont le seigle, le vin, les châtaignes et les fruits de toute espèce. Les habitants de Balaguier font tous les ans un commerce important des cerises précoces qu'ils exportent dans les villes du voisinage. La cerise toulousaine la plus hâtive est celle qui est l'objet de ce commerce. C'est à Balaguier même que cette variété a été d'abord acclimatée dans le XVIIIe siècle par le seigneur de Balaguier, disent les uns, par le curé de la paroisse, disent les autres. De là cette précieuse espèce s'est propagée et répandue dans les contrées limitrophes.

—

LAVAL-ROQUECEZIÈRE.

Roquecezière, aujourd'hui chef-lieu de la commune de Laval-Roquecezière, est sans contredit le village le plus important du canton par son ancienneté et par les souvenirs historiques qui se rattachent à son nom. D'abord, il nous rappelle par son étymologie latine (*Rupes Cæsarea*) le fameux conquérant des Gaules, Jules César, qui y passa plusieurs fois en allant de Narbonne dans le centre des Gaules et qui établit sur ce point un poste militaire pour s'assurer la domination des peuplades du voisinage. Nous lisons, en effet, dans les *Commentaires*, que César établit des garnisons chez les Ruthènes provinciaux (CÆSAR, *de bello gallico*; Lib. VII, Cap. VII). On sait que les Ruthènes provinciaux occupaient la rive gauche du Tarn qui les séparait des Ruthènes éleuthères ou indépendants.

Suivant une tradition locale, César visita Roquecezière, ce poste militaire établi sur les confins de la province

Narbonnaise. Il est au moins vraisemblable que ce fut après la reddition d'Uxellodunum, ce dernier boulevard de l'indépendance gauloise dans le midi, qu'il passa à Roquecezière. Nous lisons, en effet, dans les *Commentaires* qu'après s'être rendu maître d'Uxellodunum, situé chez les Cadurques (Quercy), aux confins des Ruthènes et des Arvernes, il regagna Narbonne à travers l'Aquitaine. Or, l'Aquitaine comprenait dans sa circonscription le pays Albigeois. Confinait-elle à la rive droite du Tarn ou franchissait-elle cette rivière pour aboutir à la montagne de l'Ouradou, limite actuelle des deux départements du Tarn et de l'Aveyron, comme elle séparait la province du Languedoc et le Rouergue? C'est un point d'histoire géographique incertain. Mais que l'Aquitaine finît à Albi (*Albia*) ou à l'Ouradou, il est permis de supposer avec quelque fondement que César arriva à cette époque d'Uxellodunum à Albi pour le passage du Tarn, et que de là il suivit la grande voie des montagnes qui était le chemin le plus court d'Albi à Narbonne par Montfranc, Roquecezière et Lacaune.

L'histoire fait mention de Roquecezière dès l'année 54 avant l'ère chrétienne. Sa position topographique sur un plateau élevé qui commande tous les lieux environnants et qui est un des contreforts des hautes montagnes de Lacaune dut attirer l'attention de ce grand capitaine. Le rocher de Roquecezière est à 932 mètres au-dessus du niveau de la mer. Quelques restes de retranchements à l'ouest du village, des galeries souterraines creusées dans le roc y accusent le séjour des troupes romaines; les Romains durent fortifier ce point stratégique avec le plus grand soin, ils y construisirent le château qui acquit plus tard une si grande célébrité et qui à cette heure ne présente que des vestiges presque imperceptibles.

Après la domination romaine, Roquecezière, fière de son passé et de son action dominatrice sur les populations qui l'avoisinaient, brilla encore d'un certain éclat. En l'an 800, cette ville est mentionnée par M. de Gaujal, tome I, page 211.

Au mois de juin 1112, Raimond Béranger III, comte

de Barcelonne, reçut en alleu de Bernard Athon, vicomte de Béziers, qui était de la maison des vicomtes de Millau, douze châteaux qu'il lui donna en fief, et parmi lesquels celui de Laroquecezière (De Gaujal, p. 54).

En 1146, le château de Roquecezière était habité par des seigneurs puissants qui portaient son nom. A cette date, Bernard de Roquecezière signe comme témoin une donation faite par le vicomte de Béziers, Roger, à l'abbaye de Sylvanès (De Barrau, t. I, p. 96).

En 1147, le 10 août, Huguon de Roquecezière figure dans une assemblée de notables à Murasson. L'évêque d'Albi, président de cette assemblée, accepte les donations d'immeubles et de priviléges faites à l'église de Belmont par la vicomtesse de Béziers, mère du célèbre Roger.

En 1252, testament de Bertrand de Roquecezière, par lequel il lègue la nue-propriété de ses biens à l'abbaye de Bonnecombe, et prescrit sa sépulture dans l'église de ce monastère (De Barrau, t. III, p. 88).

Pendant la guerre de Gascogne, qui commença au mois d'octobre 1341 et qui finit le 14 février 1343, nous voyons Roquecezière fournir un contingent de 6 hommes, tandis que Saint-Sernin n'en fournissait que 4, Montfranc, 2, Plaisance, 2, ce qui démontre l'importance relative de ces localités (De Gaujal, t, II, p. 178).

Ce fut dans l'intervalle de 1258 à 1349 que la châtellenie de Roquecezière devint le chef-lieu d'un des seize bailliages du Rouergue. Auparavant, on n'en comptait que cinq (*Mémoires de la Société de Rodez*, t. II, pages 225 et 226).

En 1369, le Rouergue se souleva contre la domination anglaise. Le château de Roquecezière était en la possession des Anglais. Duguesclin et le comte de Vendôme, après un siége de quelques jours, les en expulsèrent et se rendirent maîtres de la place. Roquecezière fut dès-lors réunie à la couronne et donnée en fief au comte de Vendôme. Elle formait en ce temps une puissante châtellenie du Rouergue et, comme nous venons de le dire, le chef-lieu d'un bailliage qui comprenait quatre-vingt-dix-huit

paroisses dans sa circonscription. On trouve l'énumération et le nom de ces paroisses dans l'ouvrage de M. de Gaujal.

En 1370, ce bailliage fut réuni à celui de Millau, et le roi ordonna au sénéchal du Rouergue d'exercer la juridiction dans la châtellenie de Roquecezière.

En 1440, la célèbre Agnès Sorel possédait la seigneurie de Roquecezière que le roi Charles VII lui avait donnée après l'avoir reprise sur les Anglais qui, quelques années plus tard, furent entièrement expulsés de France, après une domination de trois siècles.

Le 28 avril 1448, Agnès Sorel, se qualifiant dame de Roquecezière, donna quittance au trésorier du Rouergue d'une somme provenant des revenus de cette terre. Cette quittance, qui existe à la bibliothèque nationale, est rédigée en ces termes : « Nous, Agnès Sorelle, dame de » Beaulté et de Roquecezière, confessons avoir eu et » réaulement receu de maistre Jehan le Teinturier, no- » taire et secrétaire du roy, notre sire, et son trésorier » du Rouergue, la somme de 275 livres tournois. »

On trouve aussi la qualification de dame de Roquecezière que se donnait Agnès Sorel dans l'épitaphe qu'on lit sur son tombeau à Loches, en Touraine, et qui est ainsi conçue : « Ci-gît noble damoiselle Agnès Saurelle, » dame de Beaulté et de Roche-Cezarie, etc., précieuse » envers toutes gens et qui largement donnait de ses » biens aux églises et aux pauvres, laquelle trépassa le » 9 de février 1449. Priez Dieu pour l'âme d'elle. Amen. » (De Gaujal, t. II, page 306).

Pendant les guerres de religion, Roquecezière joua un rôle important. Elle fut occupée tantôt par les catholiques, tantôt par les calvinistes. Le 17 août 1587, cette place que les catholiques occupaient se rendit par capitulation au comte de Montgommeri, commandant à Castres, qui la menaçait avec du canon. Il en fut de même du château de Labastide que sa garnison abandonna et du fort de Laverdole qui se rendit par composition. Ces deux châteaux sont au nord et dans le voisinage de Roquecezière.

En 1625, les guerres de religion n'avaient pas encore cessé et désolaient le pays. Le duc de Rohan, chef calviniste dans le midi, reprend Roquecezière sur les catholiques, y lève des troupes dans le mois d'août et les envoie vers le pays de Foix, où son adversaire le maréchal de Thémines en quittant l'Albigeois avait porté la guerre.

En 1628, le prince de Condé, après s'être emparé de Réalmont, le 1er mai, se trouva le 5 à Roquecezière qu'il prit sur les Calvinistes, et de là il se dirigea sur Viane et sur Lacaune.

C'est, croyons-nous, de cette époque que date la démolition du château de Roquecezière ordonnée par le roi de France. Cet ordre fut si ponctuellement exécuté, que c'est à peine si l'œil peut apercevoir sur le rocher quelques traces de maçonnerie. Il en existe néanmoins encore sur le point culminant du roc dont la façade septentrionale présente un plan vertical d'une hauteur effrayante. Ces vestiges précieux, ignorés des habitants eux-mêmes et situés sur le sommet du rocher qui est presque inaccessible, nous les avons découverts, il y a quelques années, avec feu M. Jules Duval, que la passion de la science archéologique conduisit sur ce rocher célèbre. Ces restes de maçonnerie, de mortier, de fer recouvrent le pic du rocher, ils ont résisté aux temps, aux frimas si redoutables à Roquecezière et à la foudre qui, plus d'une fois, de nos jours même, a fracassé cette masse énorme qu'on aperçoît de si loin et qui porte sa tête jusqu'aux nues.

Depuis, la ville de Roquecezière, jadis si importante et si puissante, n'a fait que décroître. Ce n'est plus maintenant qu'une pauvre bourgade, composée de quinze à vingt maisons, chef-lieu d'une pauvre paroisse, érigée à grand peine en succursale vers 1860. Humble localité visitée de temps à autre par quelques touristes effrayés non moins que surpris de la hauteur du rocher et charmés surtout de l'immense étendue de l'horison qui se déroule devant eux ! Ce sont là les seules impressions qu'on y éprouve aujourd'hui. Personne ne s'enquiert des faits historiques que semble raconter cette roche formidable, ni du rôle important qu'a joué cette forteresse aux temps des guerres, depuis les Romains jusqu'à la Réforme.

Cependant Jules César a passé dans ce lieu; il a contemplé cette roche célèbre qui, depuis, porte son nom, et avec le coup d'œil de l'homme de guerre il en a compris la valeur stratégique. Les légions romaines s'y sont succédé pendant plusieurs siècles occupées à fouiller le roc et le minerai de fer qu'il recèle, à réduire le pays, le gouverner, le coloniser, le façonner en un mot aux mœurs et aux usages de Rome. Après les soldats romains, l'Anglais s'y est maintenu puissant, sympathique aux populations pendant plus d'un siècle, presque toujours en guerre, il est vrai, exploitant pendant les trèves avec plus de succès que les Romains les mines de fer de Roquecezière et de Roqueféral. On trouve encore parfois, dans les champs du voisinage, des scories, des vestiges de fours ou fonderies que la dénomination de quelques fermes semblent indiquer, telles sont la Foumarié, Fournet, Fourès, etc. Les Anglais y battaient monnaie, suivant un document ou manuscrit récemment découvert dans les archives de Saint-Affrique. Il résulte de cette pièce curieuse qne les travaux du vieux pont de Vabres, de construction anglaise, furent acquittés avec de la monnaie de Roquecezière.

Marché passé en 1256 entre les consuls de Saint-Affrique et l'abbé de Vabres, d'une part, et deux ouvriers de Lodève, Salomon et Pigners, d'autre part, pour la construction du pont de Vabres encore existant, stipulant que le payement se fera en monnaie du bailliage de Roquecezière. Cette pièce, écrite en latin, se trouve aux archives de Saint-Affrique.

Duguesclin, l'un des Condé, Rohan, Montgommeri, tous ces illustres guerriers ont tour à tour combattu sous les murs de Roquecezière; mais qui d'entre nous, en visitant aujourd'hui ce village, accorde une pensée, un souvenir à ces héros des temps passés? Triste exemple des vicissitudes humaines et de la fragilité des choses d'ici-bas!

Les puissants seigneurs de Roquecezière disparurent avec le XIIIe siècle. On croit que le dernier seigneur, Bertrand, mourut sans postérité et que la seigneurie fut réu-

nie au domaine de l'Etat. Le sénéchal de Villefranche-de-Rouergue y exerça sa juridiction jusqu'en 1790. Il y avait alors une justice royale occupée par un juge, conseiller du roi, et par un procureur du roi. Cette justice ressortissait à la sénéchaussée de Villefranche et au Parlement de Toulouse. Le dernier juge du siége fut M. Huc de Puechmegé, et le dernier procureur du roi M. Pasturel, avocat au Parlement, demeurant à Pousthomy. Le siége de cette justice n'était pas à Roquecezière, mais à Laverdole, village placé au centre de la juridiction qui comprenait les communes actuelles de Laval-Roquecezière, de Pousthomy, et, croyons-nous, aussi de Montfranc. Cette justice prenait la dénomination de cour royale, parce que le juge était institué par le roi, tandis que celui des justices seigneuriales, comme Combret, était institué par le seigneur.

On peut se demander d'où vient le nom de Laval réuni à celui de Roquecezière, seul mentionné dans les documents anciens. Pour résoudre cette question, il faudrait supposer que Roquecezière, avant de prendre cette dénomination romaine, était connue sous le nom de Laval ou, avec plus de vraisemblance, qu'on a voulu plus tard joindre au nom de Roquecezière la mention de la belle vallée qui se déploie aux yeux du spectateur placé sur le rocher à l'aspect du nord, vallée admirable qu'un capucin du couvent d'Orient, le Père Venance, a chantée en beaux vers et qu'il a comparée dans son enthousiasme poétique à la vallée de Tempé.

La commune de Laval-Roquecezière se compose de quatre succursales : Saint-Crépin, ancien prieuré dépendant du chapitre de St-Pons-de-Thomières, de St-Maurice-d'Orient, dépendance du même prieuré, de Laverdole, succursale créée en 1860, et de Roquecezière d'une création postérieure à cette dernière.

Le village de Laverdole avait autrefois un château fort qui existe encore. Il soutint en 1587 un siége qui se termina par une capitulation.

Le village de Labastide avait aussi son château, démoli depuis les guerres de religion ; il appartenait aux sei-

gneurs de Roquecezière. Néanmoins, nous lisons dans un vieux document qu'en 1682 noble Jean de Grassy était seigneur de Labastide et de ses dépendances, notamment de la métairie de Rouquayrols. Il ne reste aujourd'hui du château qu'un puits d'une belle construction, creusé sur le point culminant du village et dont la profondeur est proverbiale.

Un autre château se dressait aussi dans le village du Selier; il relevait de la seigneurie de Roquecezière; il fut longtemps possédé par la famille noble de Galand. M. de Barrau fait figurer Arnaud de Galand, sieur du Selier, dans le rôle de la noblesse servant dans la gendarmerie en 1460. Après cette date, noble Antoine de Cavaillez en était co-seigneur. Ce château s'élevait dans le jardin appartenant aujourd'hui à un nommé Navion. Nous tenons d'un vieillard de cette localité, M. Hermet père, que ce château fut incendié après vingt-cinq jours de siége. On a trouvé dans les ruines beaucoup d'objets en fer et des pièces de monnaie. Les maisons voisines sont construites avec les matériaux provenant de la démolition du château, quelques-unes sont ornées des anciennes meurtrières. Dans la cave de la maison Hermet il y a un souterrain voûté qui, d'après la tradition, était la poudrière du fort.

Les châteaux du Pujol et de Sermet, situés dans le voisinage de Roquecezière appartenaient autrefois à des familles nobles qui y faisaient leur résidence.

Dans la même vallée se montre le château du Py, encore flanqué de tourelles, ancienne possession de la maison de Najac. Il appartenait avant la Révolution à M. de Farenc, dont les deux fils, appelés l'un St-Flour et l'autre St-Maurice, émigrèrent en 1792 et prirent du service dans les armées d'Espagne. L'un d'eux était enrôlé dans les milices attachées à la garde du roi. Ils moururent l'un et l'autre dans les guerres contre les Français sans laisser de postérité. Ce château appartient aujourd'hui à M. le docteur de Montety, descendant par sa mère de ces deux gentilhommes.

C'est au couchant et à une faible distance de ce château qu'un défoncement récent dans le bois du Py a fait

découvrir de nombreux tombeaux en pierre de taille ou sarcophages qui renfermaient des corps morts, dont les doigts étaient ornés d'anneaux en cuivre. On en a trouvé d'autres aussi dans les bois voisins de las Pères. On croit que ces tombeaux remontent à l'époque gallo-romaine.

A l'extrémité nord de la commune se trouve le château du Grès ou de la Grèze appartenant dans le XVIIe siècle à la famille de Baudière, à laquelle succéda la famille Matha, de Miolles, originaire de ce château. Sur l'emplacement de cet édifice s'élève aujourd'hui une maison d'exploitation habitée par un nommé Sicard.

Non loin de ce lieu on voit le village d'Orient, situé partie dans la commûne de Laval-Roquecezière et partie dans celle de Pousthomy.

Prononcer le nom d'Orient, c'est évoquer aux yeux des populations de ces contrées le vallon le plus gracieux, la solitude la plus recueillie, le paysage le plus agréable, des souvenirs et des légendes sans fin. Rien, en effet n'est plus souriant à l'œil que cette contrée, remarquable par la beauté du site, la pureté de l'air et la douceur du climat. Les prés, les eaux, les bois et une profusion de saules et de peupliers dessinent dans le lointain la configuration de la rivière du Rance se combinant en paysage où la fraîcheur des plaines se joint aux accidents du terrain si pittoresque dans notre Rouergue.

Orient est le lieu d'un pèlerinage célèbre, dont la création remonte à des temps très reculés, et il ne dépendra point du pieux et érudit auteur d'une notice récente sur Orient que ce sanctuaire béni ne parvienne à reconquérir son ancienne splendeur et ne voie accourir aux pieds de la Vierge d'Orient de nombreuses caravanes de pèlerins, arrivant comme autrefois du fond du Languedoc et des provinces méridionales.

Il y a à Orient un ancien couvent de religieux franciscains entouré d'un enclos très gracieux et d'une chapelle importante. Ce couvent est habité depuis plus de trente ans par des religieuses bénédictines qui y ont fondé un pensionnat de jeunes personnes et qui s'y vouent à l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement.

Orient n'était pas dans les temps passés ce que nous voyons de nos jours. A la place de ce riant vallon, paré de sa belle ceinture de montagnes, orné de terres fertiles, de prairies plantureuses, tout couvert d'arbres fruitiers, on ne voyait qu'un terrain nu, maigre et ingrat, resserré entre la rivière qui le borne au levant et la montagne qui semblent se disputer ce lambeau de terre. Les ronces croissaient et s'étalaient en souveraines à l'endroit même où nous admirons aujourd'hui l'église, le couvent et l'enclos. On l'appelait le désert d'Orient, terrain vain et vague abandonné aux animaux qui, de tous les hameaux voisins, allaient y pacager et y manger quelques herbes bien maigres. Mais la divine Providence avait des vues sur ce désert perdu au milieu des forêts des Gaules. C'était, sous un climat plus doux et plus tempéré, la fidèle image des déserts de la Thébaïde. Tout à coup un évènement étrange, merveilleux, dont le souvenir s'est transmis d'âge en âge jusqu'à nous, vint tirer Orient de l'oubli où il était enseveli et lui fit prendre rang au nombre des sanctuaires consacrés au culte de la Sainte-Vierge. Un vieux manuscrit trouvé dans les archives du couvent raconte la légende et confirme la tradition orale.

Le vallon d'Orient, nous l'avons dit, n'était, dans les premiers temps de l'établissement du christianisme dans les Gaules, qu'un mauvais pâturage entrecoupé de ronces et de maigres herbes. Les pâtres du voisinage s'y donnaient rendez-vous tous les jours avec leurs bestiaux.

Un de ces bergers, un enfant de Terrignes (*terra ignis*), hameau situé sur la rive droite du Rance, y venait habituellement comme les autres pour y garder les deux bœufs de son père. Pendant qu'avec ses compagnons il se livrait aux jeux de son âge, les bœufs erraient à l'aventure dans le pâturage cherchant la meilleure herbe, peu soucieux d'une surveillance qui ne se faisait guère sentir.

L'un de ces animaux, dès qu'il avait franchi la rivière et abordé le pâturage, paissait sans relâche avec avidité, néanmoins il n'engraissait point.

L'autre, au contraire, dédaignant le pâturage et ne

goûtant pas l'herbe, courait tous les jours vers un endroit couvert de ronces et de buissons. Ses cornes déchiraient les broussailles et ses pieds grattant la terre et la faisaient voler en poussière. Ses mugissements ne discontinuaient pas, ils fatiguaient les nombreux échos de la vallée et assourdissaient les passants et les travailleurs du voisinage. Chose extraordinaire! ses longs beuglements se répétaient tous les jours au même endroit avec une sorte de furie, et cependant l'animal qui ne mangeait pas *s'engraissait à vue d'œil*, dit la légende. Un phénomène si étrange, l'embonpoint de ce bœuf comparé à l'amaigrissement de l'autre toujours courbé sur le pâturage, cette persistance furieuse à mugir et à fouiller la terre, ses longs beuglements journaliers qui retentissaient au loin sur les deux rives du Rance, toutes ces circonstances qu'on se racontait de proche en proche causaient de l'émotion dans le voisinage. On voulait sonder ce mystère qui commençait à exciter une anxieuse curiosité : un jour enfin des travailleurs accoururent; on résolut de fouiller l'endroit devant lequel le bœuf ne cessait pas de se prosterner et de beugler. Après quelques travaux, la pioche mit à découvert une image de la Vierge, grossièrement taillée sur une brique.

A cette vue, les esprits furent comme illuminés. Le prodige fut expliqué et commenté avec cette foi naïve et ferme qui caractérisaient nos ancêtres des premiers jours du christianisme. On ne douta plus que la mère de Dieu n'eût choisi le désert d'Orient pour un lieu de dévotion privilégiée, et qu'après un tel prodige des miracles plus frappants ne dussent rendre célèbre une terre désormais consacrée à Dieu. La foi s'exalta, l'enthousiasme religieux gagna tous les cœurs, et les témoins de ce prodige racontèrent tous à l'envi d'autres prodiges non moins étonnants qu'ils avaient vus eux-mêmes. L'un avait entendu dans les airs, au milieu du silence des nuits dans les bois voisins, des voix angéliques chantant les louanges du Seigneur. Uu autre avait aperçu dans l'obsurité des nuits des météores lumineux sillonnant le firmament et tombant sur ce vallon. Un troisième avait vu une apparition fantastique revêtue de vêtements éblouissants courant dans l'es-

pace. Un autre avait entendu, durant les dernières nuits, dans le bois voisin de Lafage, un ouvrier taillant des pierres.

Cette dernière vision fut un trait de lumière, et soudain il fut décrété, pour obéir à la volonté divine, qu'un oratoire serait construit à l'endroit même où l'image de la Sainte-Vierge avait été trouvée. Un humble ermitage s'y éleva, un saint anachorète vint l'habiter, et dès ce jour Orient conquit dans nos provinces méridionales une réputation de sainteté que des miracles postérieurs ont confirmée.

Le plus ancien titre, dit M. Jamme, dans son opuscule sur Orient, le plus ancien titre qui mentionne la chapelle d'Orient est une transaction du 7 des kalendes de juin de l'an 1282, passée entre religieux, frère Durand Pelissier, commandeur du temple de Montels, agissant au nom de l'église de St-Sernin et de la chapelle d'Orient dépendant de cette église d'une part, et le prieur de Saint-Maurice et de Saint-Crépin d'autre part, lequel avait la seigneurie directe d'Orient.

A cette époque, le sanctuaire d'Orient avait des maisons, des jardins et des terres, dont le revenu était affecté au culte divin et à l'entretien d'un ermite.

Un document postérieur nous apprend que les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem revendiquaient la possession immémoriale du sanctuaire d'Orient, possession qui se confondait sans doute avec celle de l'ordre du Temple supprimé en 1310. Les chevaliers du Temple en auraient été les premiers possesseurs, et les chevaliers de Saint-Jean qui leur succédèrent, comme on sait, continuèrent cette possession.

Le patronage de ces deux ordres de chevalerie établis dans la Palestine semblerait expliquer la dénomination d'Orient donnée à ce sanctuaire. Mais l'étymologie des noms est une de ces questions qui tiennent aux origines et qu'on ne peut résoudre que par des conjectures.

Au commencement du XVII[e] siècle, des religieux de l'ordre de Saint-François, attirés par la sainteté du lieu,

frappés de la beauté du site, du calme et du recueillement de cette solitude, résolurent de s'y établir. Par acte du 12 janvier 1615, l'église de Saint-Sernin céda, moyennant une faible redevance, l'ermitage à deux frères mineurs qui fondèrent sur son emplacement un couvent devenu célèbre, orné d'une église aussi belle que spacieuse, particulièrement destinée à recevoir les nombreuses processions qui, tous les ans, le 8 septembre, jour de la nativité de la Vierge, se rendaient à Orient de toutes les paroisses des environs.

La construction du couvent fut terminée en 1657 et celle de l'église en 1666. Ce dernier édifice n'offre rien de remarquable dans son architecture. Seulement, à l'intérieur, on est frappé en entrant de la majesté imposante d'une statue de la Vierge placée au milieu d'un rétable de l'ordre corinthien. On y remarque quelques tableaux qui ne sont pas sans mérite et une voûte en boiserie d'une gracieuse originalité, dont on trouve de nombreux modèles dans les églises d'Italie.

Les religieux capucins ont habité ce couvent jusqu'à la Révolution française. Ils se livraient à la prédication dans les paroisses du voisinage et surtout dans le pays Castrais, limitrophe d'Orient. On rapporte qu'ils avaient tout d'abord, en venant s'établir à Orient, formé le dessein de convertir au catholicisme les protestants de ces contrées qui forment une partie considérable de la population dans l'arrondissement de Castres.

Après la prédication, leur principal ministère consistait à entendre les confessions des nombreux pèlerins qui se succédaient sans discontinuation dans cette retraite pour implorer les faveurs de la Sainte-Vierge. Parmi ces religieux, quelques-uns se faisaient remarquer par leur science dans les matières théologiques. L'évêque de Vabres recourait souvent à leurs lumières et leur faisait de fréquentes visites dans un logement particulier ménagé pour lui dans le couvent. D'autres, comme nous l'avons dit, se livraient à la prédication avec un zèle et des succès dont le souvenir n'est pas encore effacé.

L'un des derniers religieux de ce monastère, le Père

Venance, y cultivait les lettres et la poésie et devint le lauréat des Académies d'Arras, de Lyon et des Jeux-Floraux de Toulouse. C'est dans cette retraite isolée, trop austère pour lui, qu'il composa le poème de l'*Ennui* et presque en même temps un autre opuscule intitulé : *La quête*, où il retrace, tantôt en prose, tantôt en vers, les incidents dramatiques et burlesques qui se rattachaient à la quête des capucins dans les campagnes. On sait que ces religieux ne pouvaient rien posséder ; leurs statuts les condamnaient à une pauvreté absolue et en faisaient un ordre de Moines mendiants.

Le trop fameux Chabot, qui appartenait à cet ordre monastique, fit à Orient une courte apparition, on ne sait trop à quel titre. C'est là qu'il retrouva le P. Venance qu'il avait connu dans les couvents de Toulouse et de Rodez : il lui jura une haine implacable, une guerre à outrance que les épigrammes poétiques de son confrère avaient témérairement allumée. Le P. Venance eut beau se soustraire dans la suite aux regards de Chabot, devenu conventionnel en s'enrôlant dans les armées républicaines où il parvint au grade d'adjudant-général. L'œil du célèbre conventionnel, ami de Danton, le suivit partout, et ce fougueux démagogue assouvit sa vengeance en l'envoyant à l'échafaud révolutionnaire par ses délations perfides et ses accusations mensongères.

C'est dans l'église d'Orient, presque au milieu de la nef, en face de la chaire que se trouvent les deux caveaux sépulcraux du couvent, destinés l'un à la sépulture des Pères religieux et l'autre à celle des Frères. Ils sont séparés par un mur épais ; on y descend par un passage étroit et obscur composé de nombreux degrès. Les deux entrées en sont hermétiquement scellées au moyen de deux dalles solidement cimentées. L'accès en a été de tout temps sévèrement interdit au public. Cependant, l'on a permis quelquefois par une grande faveur la visite de ces sombres réduits.

C'est dans l'un de ces caveaux, celui des Pères, que pendant notre enfance nous avons eu l'occasion de descendre, non sans effroi, à la suite d'un visiteur privilé-

gié, dont la bienveillance s'est gravée dans nos souvenirs en traits ineffaçables.

Nous voyons encore, — car telle est la vivacité de l'impression qui nous est restée, — nous voyons à la lueur d'un pâle flambeau, onze corps morts que nous avons comptés, tous couchés symétriquement et rangés en ordre sur les dalles du caveau. Par un singulier phénomène de conservation, commun à plusieurs charniers du moyen âge qui avaient la propriété de conserver les corps morts, ces cadavres qui étaient là étendus et revêtus du costume qui fut celui de leur état, avaient conservé leurs muscles et leur peau à peu près intacts, mais tous portaient sur leur visage et sur leur front cette couleur jaunâtre et enfumée des anciennes momies. A la différence des momies, aucune enveloppe extérieure, aucun lien n'assujétissait leur corps, ne contraignaient leurs membres, ne gênaient leurs attitudes; seuls, les amples vêtements de leur profession les recouvraient. Aussi tous ces cadavres obéissaient à tous les accidents de la dessication, à tous les phénomènes bizarres qui proviennent de la contractilité des tissus. Quelques figures étaient effrayantes par leurs grimaces ; d'autres se faisaient remarquer par un ton de sérénité et de douceur extraordinaires.

On ne devrait pas s'attendre aujourd'hui, en explorant cette lugubre demeure, à contempler le spectacle dont nous fûmes témoin dans nos jeunes années; la fréquence des visites qui ont eu lieu depuis dans ce lieu de tristesse et l'abus qui en est résulté ont tout changé. A cette heure, ces cadavres, au nombre de onze, ne sont plus qu'un tas de cendres et d'ossements confondus et pieusement relégués dans un coin du caveau. Tous ces corps morts étaient restés intacts et comme vivants tant qu'ils n'avaient pas été soumis à l'approche des visiteurs ; mais le moindre contact, le plus léger choc ont fait tomber en poussière tous ces cadavres.

Les productions de la commune de Laval-Roquecezière sont très variées, parce que son sol se compose de terrain de montagne et de terres de vallée. Dans les nombreux vallons qu'on y trouve, la végétation est forte et puis-

sante; on y récolte les fruits les plus beaux et les plus divers. Aussi l'arboriculture et les fruits qu'on exporte au dehors constituent l'industrie capitale de cette commune et sont l'objet de l'occupation la plus importante et la plus lucrative des habitants.

—

MONTFRANC.

Le village de Montfranc est situé sur un plateau très élevé entre la montagne de l'Ouradou et celles de Roquecezière. Il confine au département du Tarn; il est traversé par l'ancien chemin de l'Albigeois au Languedoc, converti aujourd'hui en route départementale du Tarn. Sa fondation est contemporaine de la domination romaine ou peut-être postérieure, si nous nous en rapportons à l'étymologie du nom — *Mons Francorum* — à moins, ce qui n'est pas moins vraisemblable, qu'on n'entende par *franc* un terrain abandonné ou exempt de redevances et de charges quelconques, ce qui est exprimé encore dans l'idiome patois par *frantz*, comme les *fueros* espagnols.

Si l'on s'en rapporte à une tradition orale, la montagne de Montfranc était jadis couverte d'une épaisse forêt, au milieu de laquelle les voyageurs s'égaraient fréquemment surtout dans la saison des frimas et des neiges, saison toujours rigoureuse à Montfranc à cause de sa grande altitude. Il y a peu d'années, on voyait à l'ouest du village une chapelle entourée d'un cimetière; on l'appelait Saint-Léonard. On raconte que dans les premiers siècles de notre ère un couvent hospitalier existait dans ce lieu sauvage, et qu'à l'instar des religieux des Alpes, les moines qui l'habitaient se dévouaient au salut des voyageurs perdus dans les neiges ou dans les brouillards. Durant la saison de l'hiver, la cloche du couvent, constamment agitée pendant les nuits projetaient au loin ses sons et ses tintements pour avertir les voyageurs et les convier à l'hospitalité du monastère. Il ne reste plus de vestiges de cette maison, on ignore même l'époque de sa démolition. La chapelle seule, bâtie et rebâtie plusieurs

fois, avait résisté jusqu'à ces derniers temps que nous l'avons vu démolir.

Nous trouvons dans l'ouvrage de M. de Gaujal, tom. II, p. 31, le plus ancien titre historique qui s'applique à Montfranc. En 1147, Raimond Trencavel, vicomte de Béziers, possédait dans le territoire de Carme (entre Méjanes et Retournas) juridiction de Montfranc, des dîmes, des droits et des rentes (Archives de Bonnecombe).

On lit dans le même annaliste, tom. II, p. 508, qu'en 1349 l'important bailliage de Roquecezière comprenait dans sa circonscription 98 paroisses, au nombre desquelles on compte celle de Ste-Marie de Montfranc.

En 1573, les calvinistes s'emparèrent le 4 octobre de Monifranc où ils tuèrent 35 soldats qui y tenaient garnison (Guerres de Castres).

On lit dans un registre in-4°, coté C 980 des archives départementales de Rodez, plusieurs reconnaissances de Montfranc en faveur du roi, reçues en 1668 par Mᵉ Dupuy, juge royal de Saint-Sernin et de Balaguier — Reconnaissance des consuls de Montfranc — Confrontation du territoire — Terrains dits de Lartigue et de Carme, dont partie était exempte des prestations, par actes des 12 janvier 1281 et 10 avril 1282 — Bois de la Grifoulade contenant 97 séterées — Four banal à propos duquel chaque habitant est tenu, dès l'âge de 10 ans, de payer annuellement ou servir deux boisseaux de seigle — Foires en mai et septembre — Reconnaissance des habitants du masage de Puechcayrel.

Avant 1790, Montfranc formait une petite communauté gouvernée par des consuls. Rien n'indique qu'aucun seigneur y ait résidé.

En 1800, Montfranc fut réuni à la mairie de Laval-Roquecezière dont il fut détaché en 1816 pour être réuni à la mairie de Pousthomy. Enfin, en 1853, Montfranc a été érigé en mairie distincte. C'est une des plus petites communes du département, puisqu'elle ne compte que 304 habitants et une étendue territoriale de 668 hectares. Le village lui-même n'est composé que de 25 feux,

Sur la route de Montfranc à Lacaune, au delà du village de Boutouroul, on aperçoit un monticule qui porte la dénomination de Montfranc-le-Vieux. Une ancienne chronique rapporte que le village existant en ce lieu sous ce nom ayant été saccagé et brûlé, les habitants qui survécurent à ce désastre et à la ruine de leurs habitations, emportèrent leurs pénates et, comme les anciennes peuplades, allèrent chercher un autre lieu pour y reconstruire leurs maisons et leur village. Ils se fixèrent, ajoute la chronique, à l'endroit où nous voyons aujourd'hui Montfranc qui était alors un terrain neutre ou franc, peut-être une frontière à délimitations indéterminées et contestées. Une circonstance singulière vient corroborer cette chronique traditionnelle, c'est que le village de Nécoules, dans le canton de Belmont, voisin du vieux Montfranc, distant du nouveau de plus de trois lieues et séparé par la commune de Roquecezière et par celle de Pousthomy qui sont intermédiaires entre l'ancien et le nouveau Montfranc, faisait partie jusqu'en 1800 de la commune de Montfranc et figurait dans l'ancien cadastre de cette localité.

Non loin du village de Montfranc et au nord, sur la route d'Albi, on trouve une croix isolée plantée à la bifurcation de deux chemins. Elle doit son érection à une circonstance curieuse et digne d'être racontée. L'emplacement de la croix formait la limite des trois diocèses de Vabres, d'Albi et de Castres, de sorte qu'elle est placée au sommet des trois angles qui y convergent. On rapporte que les trois évêques s'y rencontrèrent un jour sans sortir de leurs diocèses respectifs, et que pour perpétuer le souvenir de leur rencontre fortuite ou projetée dans ce lieu, ils ordonnèrent l'érection de la croix de pierre que nous y voyons aujourd'hui et qui porte la dénomination de croix *Trincade*, en mémoire d'une réfection que les prélats durent y prendre.

Le climat est si rigoureux à Montfranc que les habitants sont obligés à émigrer pendant l'hiver et à se livrer à des industries qui les tiennent éloignés de leurs demeures. Ils se livrent tous au commerce de bestiaux et on les

trouve constamment sur les routes de Béziers, de Montpellier et de Marseille dont ils alimentent les boucheries par l'approvisionnement incessant de moutons, de porcs, de bœufs, de vaches et de veaux. Ils achètent ce bétail dans l'Aveyron, dans le Tarn et jusques dans le Limousin.

On voyait jusqu'ici passer annuellement à Montfranc plus de 40,000 têtes de bétail dans la direction du bas Languedoc. Il n'en est plus de même aujourd'hui depuis qu'on embarque ces animaux dans les différentes gares des chemins de fer à Albi, Saint-Affrique et ailleurs. Aussi les habitants deviennent-ils plus sédentaires s'occupant d'agriculture et d'amendement de leurs terres par le chaulage.

Les productions de cette commune se réduisent au seigle, à l'avoine, au sarrasin et aux pommes de terre. Il n'y a dans son étendue ni vignes, ni châtaigneraies, ni arbres fruitiers.

On voit à Montfranc un remarquable massif d'arbres séculaires, essence de hêtres, qui dominent la montagne et abritent le village contre le vent du nord-ouest. On appelle ce bouquet d'arbres qui disparaissent tous les jours La Mathe. C'est tout ce qui reste des vieilles forêts de Lartigue, de La Grifoulade et de Viril.

—

COMBRET.

Après Roquecezière, dont l'importance historique et l'ancienneté sont attestées par de nombreux documents, il n'existe point dans le canton de Saint-Sernin de village qui puisse être comparé à Combret pour l'importance de la place et la puissante autorité de ses anciens seigneurs qui possédaient la terre de Combret en toute justice, c'est-à-dire haute, moyenne et basse.

Combret n'est plus aujourd'hui qu'un pauvre bourg, remarquable néanmoins par l'aspérité du site et par l'ensemble de ses fortifications, dont quelques-unes encore

apparentes ont fièrement survécu aux guerres civiles et religieuses et même à l'action destructive du temps.

Ce village qui, dans la nouvelle circonscription administrative de la France en l'an 1800, dépendait de la commune de Laval-Roquecezière, a été érigé en chef-lieu de mairie distincte par ordonnance royale du 12 février 1832. Il s'y tient cinq foires, autrefois très fréquentées et qui furent créées dans le moyen-âge sous l'autorisation des seigneurs.

Ce bourg était presque inaccessible jusqu'à ces derniers temps; mais grâce à la loi du 21 mai 1836 sur les voies de communication vicinales, plusieurs chemins ont été ouverts qui convergent vers cette localité et lui ont rendu quelque chose de sa splendeur antique. Ainsi on compte le chemin de Combret à St-Sernin, celui de St-Affrique, et le plus important de tous celui de moyenne communication de Camarès à Pousthomy qui passe au pied du village et qui traverse la commune dans sa plus grande longueur de l'est à l'ouest.

Combret existait dans les temps les plus reculés sous l'autorité de seigneurs ou barons qui l'habitaient constamment et en portaient le nom. La ligne masculine de la maison de Combret finit au commencement du XIVe siècle. En 1338, Jacquette de Combret épouse Arnaud de Roquefeuil, auquel elle apporte avec sa main la baronie de Combret.

A la maison de Roquefeuil succéda celle d'Arpajon par le mariage de Beranger d'Arpajon avec Delphine de Roquefeuil en 1361, et surtout par la vente de la seigneurie de Combret que Jean de Roquefeuil consentit aux d'Arpajon, suivant acte de Guitard, notaire de Saint-Sernin. Les d'Arpajon la gardèrent jusqu'au XVIIIe siècle. En effet, Catherine d'Arpajon, épouse de François de Roger de La Rochefoucault, la détenait vers 1705. Elle la transmit par succession à Mgr Frédéric-Jérôme de La Rochefoucault, patriarche primat d'Aquitaine, archevêque de Bourges, auquel succéda vers 1760 Etienne de Serres, comte de Saint-Roman, baron de Combret, qui en était seigueur lors de la Révolution.

En l'année 1071, Bergon de Combret signe un acte par lequel Pierre Bernard restitue à l'abbaye de Conques les biens que le père de ce dernier s'était injustement appropriés (*Gallia christiana*).

En 1078, ce même Bergon assiste à un plaid tenu par le comte Raymond (Archives de Conques , Bosc).

En l'an 1082 Combret est mentionné comme relevant du chapitre d'Albi.

La maison de Combret était une famille d'ancienne chevalerie qui a joué un grand rôle dans les différentes guerres du moyen-âge et qui a pris part à tous les grands événements des diverses époques de notre histoire.

Raymond de Combret faisait partie en 1184 de l'ordre du Temple : il était commandeur de La Selve, et il est vraisemblable qu'en cette qualité il prit part à la troisième croisade qui eut lieu en 1189 sous les rois Philippe-Auguste et Richard-Cœur-de-Lion.

En 1249, Raymond VII, comte de Toulouse et du Rouergue, étant mort à Millau, ses états et notamment le comté du Rouergue passèrent à Jeanne, sa fille unique, épouse d'Alphonse, comte de Poitiers, lequel, accompagné de sa femme, avait suivi le roi saint Louis, son frère, en Egypte. Des commissaires nommés par la reine Blanche reçurent à Toulouse, en l'absence de ces deux époux, dans les premiers jours de décembre 1249, le serment de fidélité de plusieurs seigneurs du Rouergue, au nombre desquels on compte Beranger de Combret (De Gaujal, II, 110).

Le 17 septembre 1258, noble Déodat de Canillac vend à Ermengaud de Combret pour le prix de 500 livres tout ce qu'il possède dans les châteaux et seigneuries de Combret, Labastide, Roqueféral, Saint-Sever, Pousthomy, Rebourguil, Saint-Salvy, Roquecezière, Lacaune, ainsi que dans les dépendances de ces seigneuries.

En 1260, nous trouvons un Bertrand de Combret, évêque d'Albi, resté célèbre par ses règlements d'organisation ecclésiastique et surtout par ses démêlés avec l'abbé de Gaillac, contre lequel il soutint une lutte et des combats à la tête d'une partie de la noblesse de son diocèse.

En 1339, les habitants de Combret étaient tenus de fournir au roi trois fantassins toutes les fois qu'il était en guerre (De Gaujal, II, 177).

Le seigneur de Combret avait la justice haute, moyenne et basse, mixte et de police. Il l'exerçait par ses officiers qui étaient un juge, un lieutenant de juge, un procureur fiscal, un greffier, les huissiers et sergents nécessaires et un garde terre, espèce de garde-champêtre préposé à la surveillance des propriétés et de leurs limites. Les officiers de justice seigneuriale étaient nommés directement par le seigneur. Ils exerçaient leurs fonctions dans une salle appropriée à ce service par le seigneur auquel appartenaient les amendes et les confiscations. La juridiction avait une lieue et demie de longueur sur une lieue de large, suivant ce qu'on lit dans les anciens documents, tels que le cadastre encore existant qui remonte à l'an 1625 et les plans des terres dressés par ordre du seigneur. Ce dernier avait seul droit sur les prisons, carcans, fourches patibulaires et autres attributs de la haute justice. Il existe encore au milieu du bourg un local ou hangar où se rendait la justice ; on y voit sur des colonnes en pierre de taille quelques attributs ou emblêmes de la justice grossièrement gravés, le pilori et l'anneau en fer où l'on attachait le criminel.

Aux termes d'une transaction du 6 mars 1340, passée devant Toulouse, notaire à Saint-Affrique, entre Arnaud de Roquefeuil, seigneur de Combret, et les syndics et procureur de la communauté de Combret, les consuls avaient le privilége d'assister au jugement des causes criminelles portant peine afflictive, de donner même leur avis, sauf au juge à y avoir égard s'il le jugeait à propos. C'est dans ce but que les consuls dans la même transaction devaient être prévenus par ordre du juge un jour avant le jugement des causes.

L'organisation de la justice seigneuriale étant connue, il ne sera pas hors de propos de faire connaître l'organisation civile et politique de la commune.

Suivant un document de 1778, mentionné ci-après, la communauté reconnaît que le seigneur, haut justicier, est

en possession ancienne de nommer les consuls sur la présentation qui lui est faite le premier dimanche de septembre par les consuls anciens nantis de pouvoirs par délibération de la communauté; le premier et le deuxième consuls devaient être choisis dans la ville de Combret et les autres dans chacune des paroisses qui composent la baronie. Ils prêtaient serment devant le seigneur ou ses officiers. La communauté avait, en outre, le droit de nommer huit conseillers politiques pour assister aux délibérations, savoir : 3 de Combret, 2 du château de Roqueféral et ses appartenances, 1 de la paroisse de Saint-Amans-de-Lisertet, 1 autre de St-Léonce-du-Haut-Villar, et un autre de Notre-Dame-de-Bétirac. Cela résulte d'un accord du 20 août 1472, Guibal., notaire, entre les habitants et le seigneur.

Les consuls portaient un chaperon écarlate, ils pouvaient avoir un banc distinctif à l'église après celui des officiers de justice. Ils avaient la préséance de droit sur les autres habitants, soit à l'église, soit aux processions et dans les cérémonies publiques.

Le 3 mai 1360 est la date du funeste traité de Bretigny, par lequel le roi de France céda au roi d'Angleterre l'ancien duché d'Aquitaine, comprenant entre autres provinces celle du Rouergue qui résista généralement aux Anglais, mais nous lisons que Combret fut pris en 1361. C'est sans doute sous la domination anglaise que fut construit le pont sur le Rance. Sa construction semblerait accuser l'architecture anglaise, lors même que la tradition ne l'attesterait point.

En l'année 1404, le 23 décembre, nous trouvons une transaction entre Hélène de Roquefeuil, tutrice d'Antoine de Roquefeuil, seigneur de Combret, d'une part, et la communauté du lieu, d'autre part, portant concession du droit de chasse et de pêche en faveur des habitants. Elle confirme, en outre, d'autres transactions antérieures, dont l'une est à la date du 2 des nones de décembre 1296, reçue Gautier, notaire à Combret, et l'autre à la date du 4 mars 1340.

Ces transactions avaient pour but de régler certains

priviléges, cens, libertés, redevances, impositions et prestations envers le seigneur haut justicier.

Le 3 mars 1451, Jean-Pierre Douglas, prêtre, vicaire de l'église de Montels, agissant pour et au nom du R.-P. Raymond Ricard, prieur de la commanderie de Ste-Eulalie, accorde à Olivier Capdelane, marchand à St-Sernin, l'investiture du domaine de Cahusac et de ses dépendances par lui récemment acquis, lequel domaine relève par indivis de la commanderie de Sainte-Eulalie et de N. de Roquefeuil, seigneur de Combret. Cet acte, qui porte la date de 1451 sans nom de notaire, fut passé dans la ville de Saint-Sernin et dans la maison des chevaliers de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem.

Le 8 juin 1460, la seigneurie de Combret fut vendue à la maison d'Arpajon par Jean de Roquefeuil, suivant acte de Guitard, notaire à Saint-Sernin.

En 1580, le 29 septembre, durant les guerres de religion, le château de Saint-Léonce et le bourg de Combret, alors en la possession des Calvinistes, se rendirent aux catholiques; et en 1585 la garnison du bourg et château de Pousthomy obtint, par suite d'une capitulation avec les Calvinistes, de se retirer au château de Combret avec armes et bagages, ce qui prouverait que Combret était toujours au pouvoir des catholiques.

Le 18 mai 1591, le bourg et le château de Combret furent emportés par les ligueurs (De Gaujal, II, 478). Autre circonstance qui démontre que cette place était retombée aux mains des Huguenots.

En 1634, nous trouvons un dénombrement présenté au roi de France par messire Louis, duc d'Arpajon, pour la seigneurie et baronie de Combret, et pour ses fiefs situés dans le bailliage de Roquecezière. C'est dans cet acte qu'est mentionné le château de Combret, bâti sur le rocher qui domine la rivière et dont il existe encore des ruines sur la place principale du village. Le seigneur dénombrant y déclare que le commandeur de Saint-Félix et de Montels, les chapitres de Vabres et de Saint-Pons, Sébastien de Penne, seigneur de la Ferrandié, Alexandre de

Glavenas, seigneur de Burgatel, habitants de Combret, Antoine de Najac, seigneur de Plégats et del Py, et demoiselle de Galand, mariée au Py, dans la juridiction de Roquecezière, ont droit de directité sur divers fiefs situés dans le village et la juridiction de Combret.

C'est vers l'année 1760 que la baronie de Combret fut acquise par Pierre de Serres de St-Roman.

A la date du 14 janvier 1778 nous trouvons un autre titre historique qui n'est autre chose que la reconnaissance et l'hommage de la communauté de Combret en faveur de son seigneur, Etienne de Serres de St-Roman, baron de Combret, Roqueféral, etc., lequel avait succédé dans la baronie de Combret, soit par succession, soit à titre onéreux à M[gr] Frédéric-Jérôme de Roye de La Rochefoucault, archevêque de Bourges. Cet acte fut reçu par Carcenac, notaire à Belmont, qui, dans ces derniers temps, était encore le fondé de pouvoirs du seigneur et percevait pour lui les revenus annuels.

M. le comte de Saint-Roman, qui était pair de France sous la Restauration depuis 1815 jusqu'à 1830, fut donc le dernier seigneur de Combret. En lui finit cette longue et imposante succession de ces fiers barons de Combret qui, à toutes les époques de notre histoire, ont pris une si grande part aux évènements politiques de leur pays et aux guerres intérieures et extérieures.

Il existait en 1793 dans le château de Combret un nombre considérable de titres et de manuscrits qui formaient les archives de la seigneurie et qui offraient un grand intérêt au point de vue de l'histoire locale. Tous ces documents qui seraient aujourd'hui d'un si grand prix à nos yeux furent impitoyablement brûlés dans ces temps néfastes sur le pont même de Combret où les petits jacobins de la localité en allumèrent un feu de joie. Il n'existe plus que quelques titres épars laborieusement recueillis par feu M. Bel, curé de Combret, qui s'est livré pendant son long séjour dans cette paroisse à d'intéressantes et fructueuses études sur Combret, et qui a fini par rassembler avec autant de succès que d'intelligence un certain nombre de manuscrits trouvés dans les papiers des prin-

cipales familles, lesquels reconstituent jusqu'à un certain point les archives de cette localité célèbre.

C'est dans la circonscription communale de Combret qui se confond avec l'ancienne juridiction seigneuriale que se trouvent le château de Roqueféral qui appartenait au seigneur, le château d'Escamps qui était la propriété de noble Achille de Glavenas, sieur de Corbon, le château la Ferrandié appartenant à Sébastien de Penne. Ce dernier château n'existe plus, c'est à peine s'il en reste quelques vestiges. Non loin de ce château existait autrefois un petit village appelé Montbressous. Une tradition populaire raconte que la peste ayant fait invasion dans le village, il fut livré aux flammes avec ses habitants pour arrêter la propagation du fléau dans le voisinage. Triste épisode de nos calamités publiques!

La famille de Penne, *aliàs* Ferrand, seigneur de la Ferrandié, habitait à Combret. On ignore la destinée des derniers représentants de cette famille. En 1460, Arnaud de Penne était porté sur le rôle d'hommes d'armes. Un autre Augier de Penne habitait Combret vers le milieu du XVIe siècle. Tristan de Penne, seigneur de la Ferrandié, fit hommage au roi, le 26 juillet 1636, à raison des fiefs qu'il possédait dans la commune de Rebourguil (V. M. de Barrau, *Documents historiques*, t. III, p. 100).

Le château d'Escamp existe encore, mais il appartient à un autre propriétaire que les descendants du fameux seigneur de Glavenas qui végètent dans la misère et l'obscurité. Leur domaine fut exproprié et vendu en 1792, et ils ne subsistent aujourd'hui que par le travail de leurs mains.

Sur les ruines du château de Roqueféral on a construit une cave à fromage pareille à celles de Roquefort et qui en a les propriétés.

Dans l'antiquité, le château de Combret dominait le village; il était bâti au-dessus de l'église qui se trouvait sans doute englobée dans son enceinte. Plus tard, vers les XIVe ou XVe siècles, il dut être transféré au milieu du bourg à l'endroit où nous apercevons encore des vestiges et des ruines.

Le bourg était parfaitement défendu par un rempart d'environ quatre mètres de hauteur existant encore en quelques endroits. Une grande tour dominait le village, et c'est à cette tour qu'aboutissaient les remparts qui n'avait pas moins de trois mètres d'épaisseur.

Il y avait trois grands portails et deux autres portes qui formaient les cinq issues de la ville. Au portail dit du Puech, qui était l'avenue de Saint-Affrique et de Saint-Sernin, il y avait ordinairement un corps de garde.

Le portail de la Clède, au levant, servait de passage pour aller dans le Camarès et en Languedoc; celui du Barry ou du faubourg pour aller à Castres ou à Albi.

Les portes qui étaient l'une à l'extrémité supérieure du village et l'autre à l'endroit dit la Serre s'ouvraient pour le service des terres et des vignes.

Indépendamment des trois portails extérieurs, il y avait trois autres grands portails qui, dans l'enceinte de la ville, donnaient issue sur les quatre principales rues et qui formaient d'autres fortifications intérieures pour la défense du château, de sorte que le village étant pris par l'ennemi, le château pouvait résister encore derrière la seconde ligne de défense. On montait la garde à toutes les portes intérieures, et il y avait dans le village une compagnie de garde bourgeoise préposée à cette mesure de sûreté.

L'église de Combret, dédiée à saint Jean-Baptiste, fut rebâtie le 26 des calendes d'octobre 1344 par un architecte du nom d'Esquirol, selon une inscription qu'on lit sur l'un des pieds droits de la porte d'entrée. L'édifice porte dans quelques parties de son architecture l'empreinte du style bysantin. Le mur méridional est surtout précieux à explorer, il s'ouvre au soleil par ses baies encore intactes et d'une très belle exécution. L'abside présente quelque intérêt par son arc en fer à cheval et son appareil.

La porte d'entrée en plein cintre est ornée d'une archivolte multiple qui repose sur des colonnettes rondes. Les impostes sont ornées de feuillages et d'arabesques; sur l'une d'elles on remarque un phénix en haut relief.

L'existence du plein cintre dans une portion de l'édifice qui date, comme l'indique l'inscription, du XIVe siècle, aurait lieu d'étonner si l'on pouvait y voir autre chose qu'une imitation et la pensée d'utiliser les anciens matériaux taillés que l'artiste trouvait sous la main.

On montre encore au bas du village l'ancienne maison de la famille d'Audouls de Roquefère, dont M. le comte Dubosc, décédé depuis quelques années, a été le dernier représentant par son mariage avec l'héritière de cette famille. C'est sur la cheminée de cette maison ou sur les murs intérieurs que nous avons relevé des inscriptions presque effacées, remarquables par leur singularité. Ce sont des adages espagnols ; un seul est en langue latine, il est trop érotique pour être rapporté; on sait que le latin dans les mots brave l'honnêteté, comme l'a dit excellemment Boileau :

No y a fueco Que mas arda Que la lengua Que mal abla.	Il n'y a point de feu Qui brûle davantage Que la langue Qui parle mal.
Io contra todos Todos contra io.	Tous contre moi Moi contre tous (1).
Piò morte Que mudado.	Plustôt mort Que changé.

Les armoiries de cette maison sont : de gueules au paon d'argent cantonné d'une étoile d'or.

L'industrie principale des habitants de Combret consiste dans la culture des produits du jardinage. Chaque chef de famille cultive avec soin des semis ou des plants potagers, et quand le moment est venu, à la fin du printemps, il va au loin dans les campagnes vendre, à dos de mulet, ses plants d'ognon, de choux, de betterave, de laitue, etc. En échange il rapporte des céréales et des pommes de terre pour l'alimentation de son ménage.

Ceux qui habitent les fermes ont un autre genre d'industrie qui n'est pas sans importance et sans profit, c'est

(1) Le feu environné.

le commerce des grives. Le genevrier étant très commun dans la commune, les grives arrivent en foule au commencement de l'hiver pour y passer cette saison, pendant laquelle elles se nourrissent exclusivement des baies du genevrier. On élève des piéges sous ces arbustes au moyen d'une ardoise placée de champ, légèrement inclinée et soutenue par quatre petites buches artistement agencées, au milieu desquelles on place une petite tige de genevrier ou quelques grains de genièvre pour attirer l'oiseau qui, ainsi alléché par cet appât, va se reposer sur les bûches qu'elle fait tomber par son propre poids et avec lui l'ardoise sous laquelle il trouve la mort. On prend de cette manière, dans chaque ferme, un bon nombre de ces oiseaux tous les hivers, et ce nombre varie selon le plus ou moins d'abondance de genièvre. Cette industrie rapporte annuellement dans plusieurs domaines jusqu'à six cents francs. C'est par ce procédé qu'on prend la grive appelée du Camarès, si connue des gourmets et si recherchée sur nos tables ! Oiseau célébré par Jules César, si l'on en croit une tradition qui remonte au passage de ce grand capitaine dans nos contrées et qui, néanmoins, n'est pas consignée dans les *Commentaires* de cet historien militaire, quoiqu'en disent plusieurs lettrés. Autrefois, cet oiseau ne se vendait que 25 ou 30 centimes; aujourd'hui il se vend communément 75 centimes et le tourdre moitié moins.

Dans les temps anciens, avant que le défrichement eût détruit les bois qui couvraient presque toute la surface de cette commune, les propriétaires des domaines se livraient à une autre industrie aujourd'hui disparue ; ils recevaient des contrées voisines, moyennant un salaire convenu, plusieurs porcs qu'ils envoyaient à la glandée pendant deux ou trois mois de l'hiver. Ils trouvaient ainsi les moyens d'utiliser le gland qu'ils n'auraient pu ramasser à cause de sa grande abondance et du manque de bras, et ils recevaient une gratification par tête d'animal, sur laquelle le seigneur haut justicier percevait un droit établi et débattu entre les consuls de la communauté et le seigneur. Ce droit s'élevait à 10 deniers par tête d'animal,

suivant transaction du 4 des ides d'avril 1301 devant Gauthier, notaire à Combret.

Aujourd'hui les bois disparaissent rapidement sous l'action funeste du défrichement, et la récolte du gland étant devenue insignifiante à cause surtout des intempéries des saisons qui se sont ajoutées au fléau des défrichements, cette industrie est tombée en désuétude et ne s'exerce plus. Chaque propriétaire fait consommer le gland qu'il ne ramasse point par ses propres porcs, dont il augmente ou réduit le nombre selon l'état de la récolte.

D'ailleurs, il s'élève une industrie nouvelle qui offre une bien autre importance et qui transforme déjà les propriétés du Camarès. C'est l'industrie fromagère de Roquefort qui prend d'immenses développements. Aussi les bois disparaissent-ils successivement sous la cognée ou sous la pioche, à leur place nous voyons déjà des champs de plantes fourragères ou de blé. Le propriétaire augmente tous les ans le nombre de ses brebis, de ses vaches laitières pour obtenir une plus grande quantité de lait et par conséquent de fromage. On a calculé que six livres de lait de brebis produisaient une livre de fromage, et que trois brebis à elles seules rendaient un quintal de fromage qui se vend en 1877 au cours moyen de 65 fr., d'où il résulte qu'une brebis rapporte annuellement plus de 20 fr., indépendamment de ses autres produits; le revenu qu'elle donne est ordinairement supérieur à sa valeur vénale. Quand le fromage est fait par les soins du producteur dans un laps de deux à trois jours et qu'il a reçu cette forme compacte que nous connaissons, il est envoyé aux marchands de Roquefort qui le déposent dans leurs caves où il se prépare lentement. C'est là qu'il gagne après quelques mois de séjour sous l'influence de la température particulière de ces réduits, cette qualité remarquable, ce goût, cet arôme particulier qui font du roquefort le fromage par excellence de l'Europe. Une cave à fromage a été créé depuis peu à Roqueféral à l'instar de celles de Roquefort. Elle fonctionne déjà avec succès; l'avenir prouvera si elle pourra rivaliser avec Roquefort et si son produit acquerra la même propriété qu'il gagne dans les caves de ce dernier village.

Les armes des seigneurs, barons de Combret, de Broquiès, de Saint-Sever, de Lacaune, de Sénégas, etc., étaient : d'azur au lion léopardé d'or.

—

PLAISANCE.

La commune de Plaisance a été érigée en mairie par ordonnance royale du 12 février 1832. Elle fut distraite de celle de Coupiac. Dans l'ancien régime elle formait une communauté importante gouvernée par ses consuls électifs et par un seigneur.

Le bourg de Plaisance a joué un grand rôle dans les guerres religieuses; et dans le XVII[e] siècle il fut le théâtre d'une infinité d'exactions et de violences commises par le baron de Sénégas qui en était alors seigneur.

Le château de Plaisance, dont on voit à peine quelques ruines autour de l'église, fut fondé au commencement du XIII[e] siècle par les comtes de Toulouse. A la mort de Jeanne, héritière de ces comtes et femme d'Alphonse, comte de Poitiers, décédée sans postérité en 1271, ce château avec ses dépendances passa, comme les autres possessions de cette princesse dans le Rouergue, au domaine de la couronne.

En 1298, Philippe-le-Bel accorda à Plaisance et à La Bastide-Teulat des libertés et des priviléges.

La maison de Panat possédait le château, nous ne savons à quel titre, de 1410 à 1569. A cette famille succéda celle de Castelpers-Panat jusqu'à 1608, laquelle la revendit, dans cette même année, avec tous ses droits seigneuriaux et ses dépendances à la maison de Durand de Bonne de Sénégas, moyennant 4,200 livres.

Nous sommes porté à croire que le château de Plaisance était une dépendance du château de Coupiac, qu'il en fut au moins un démembrement et qu'il a participé à tous les changements, à toutes les vicissitudes qui ont accompagné l'existence de ce dernier jusqu'au temps où le baron de Sénégas en fit l'acquisition.

Le 13 février 1587, huit cents catholiques conduits par le vicomte de Trellans, seigneur de La Bastide-Teulat, s'emparent par surprise du château qui appartenait alors à Jean et à Jacques de Castelpers-Panat, chefs calvinistes; mais le même jour, les calvinistes, secourus par un renfort de troupes envoyées de l'Albigeois par Montgommery, parviennent à reprendre la place, après avoir expulsé les catholiques qui, en se retirant à Saint-Sernin, subirent de grande pertes au passage du Rance dont les eaux étaient considérablement grossies ce jour-là.

En 1608, Jean de Durand, seigneur de Sénégas, fit, avons-nous dit, l'acquisition de la terre de Plaisance. Il s'éleva à cette occasion de grandes contestations entre l'acquéreur et les consuls de la communauté au sujet de certains droits seigneuriaux. Après lui, Charles, son fils, persista dans les mêmes prétentions que le père avait élevées, et les anciennes discussions ne firent que s'envenimer de plus en plus.

Le litige fut porté devant plusieurs juridictions, devant le Parlement de Toulouse et le Conseil d'Etat. Partout la justice repoussa les prétentions du baron de Sénégas, lequel, enflammé de dépit, s'insurgea contre l'autorité des cours et de la justice. Il se permit mille exactions au préjudice des habitants et au mépris des arrêts judiciaires. Les habitants résistèrent à ses violences et leur résistance fut couronnée de succès. Le marquis de Sénégas fut condamné au bannissement perpétuel avec 20,000 livres d'amende, ses châteaux rasés et ses biens confisqués. Cela résulte d'un arrêt de la cour des grands jours d'Auvergne, vers la fin de 1665. Ce seigneur était accusé devant ces assises extraordinaires d'avoir fait des levées d'argent à main armée sur des particuliers et même sur des communautés, d'avoir empêché la levée des tailles du roi, imposé des redevances sur des villages, exigé des services indus, démoli des chapelles, usurpé des dîmes, rançonné plusieurs individus, sequestré et assassiné, etc. (V. *Histoire de France,* Henri Martin. Tom. 13.)

Dès le 20 mai 1667 on procéda au séquestre des biens et à la démolition du château de Plaisance. Mais le mar-

quis exaspéré suscita toute espèce de querelles et de violences, il déclara une guerre à outrance aux habitants et au Seigneur de La Bastide qui faisait cause commune avec eux. Des procès criminels s'ensuivirent, à la suite desquels il y eut trève et réconciliation entre les parties belligérantes plaidant et guerroyant en même temps.

Or, pendant la trève, Pierre Durand, fils du marquis, qui habitait le château de Verdun, appartenant à un frère du marquis, exécuta un horrible guet-apens contre le vicomte de Trellans, seigneur de La Bastide. Suivi de quarante affidés, armés èt masqués, il se rend à La Bastide-Teulat le dimanche 15 juillet 1674. Le vicomte étant à la messe, les conjurés pénètrent dans l'église, l'enlèvent, l'emmènent avec eux et le massacrent non loin de là avec deux domestiques qui avaient suivi leur maître. On raconte que c'est aux environs d'Alban, au lieu appelé Le Noyer, que la victime fut achevée. Son corps fut transporté le même jour à La Bastide et un long procès criminel s'ensuivit. Un nommé Assier, vassal du seigneur de La Bastide, qui fut accusé d'avoir, par trahison, favorisé les assassins et facilité le meurtre, fut obligé de s'expatrier. Ses biens furent confisqués pour cause de félonie et adjugés aux fils du seigneur assassiné; mais cet acte d'extrême rigueur ne fut point ratifié par l'opinion publique. La tradition rapporte que si Assier s'unit dans cette circonstance aux ennemis de son seigneur pour le perdre, ce fut pour venger des outrages personnels et journaliers que ce seigneur se permettait envers ses filles, outrages que lès lois de l'époque étaient impuissantes à faire cesser.

Les fils de la victime, Jean, Luc et François de Nogaret de Trellans, portèrent plainte au roi ; ils poursuivirent le meurtrier, l'assiégèrent dans son château de Verdun, d'où il s'évada à la faveur de la nuit après six jours de siége. Mais deux mois après il fut arrêté aux environs de Castres, conduit à Toulouse, jugé et condamné à mort, et transféré à Plaisance où il fut exécuté publiquement sur la place de Saint-Blaise. Cette assertion dernière paraît néanmoins contestée. Si l'on en croit une autre tradition, le condamné prêt à subir sa peine se serait échappé de sa

prison et aurait disparu sans qu'on ait jamais retrouvé ses traces.

Cependant les premières contestations portées devant la justice entre les habitants de Plaisance et le marquis de Sénégas n'étaient pas encore vidées. Par transaction du 16 juillet 1688, les habitants s'engagèrent à payer à leur seigneur, Jean-Louis Durand, marquis de Sénégas, 3,400 livres, moyennant quoi ils étaient déchargés de toutes charges. On voit que l'affaire était dès lors réduite à une action civile et que l'action publique était abandonnée.

Depuis cette époque la terre de Plaisance fut de nouveau réunie à la couronne et le roi en était le seul seigneur.

Le château de La Bastide-Teulat qui n'offre plus que quelques ruines est au nord et à 4 kilomètres de Plaisance, non loin du confluent du Rance et du Tarn. Il portait le nom d'une famille noble du nom de Teulat qui en possédait fort anciennement la seigneurie.

Pierre de Teulat en était seigneur en 1450. Au commencement du XVIe siècle, Marie de Teulat, dame héritière de La Bastide, apporta cette terre dans la maison de Murat, en épousant Pierre de Murat de l'Estang, seigneur de Pomayrols. Bientôt après, cette terre passa par acquisition aux Nogaret qui l'ont conservée depuis 1552 jusqu'à la Révolution.

Renée Claude de Nogaret, dernière du nom, dame de La Bastide-Teulat, célèbre par ses excentricités, avait épousé le marquis de Pons, en Auvergne, dont elle était veuve en 1789. Elle est morte dans son château en 1811 et, à sa mort, ses héritiers ont vendu tout ce qu'elle possédait, château, terres et mobilier. Le château fut immédiatement démoli par les acquéreurs qui en utilisèrent les matériaux. La chapelle seule de cette résidence seigneuriale est restée debout.

Il y avait dans le château de La Bastide une salle de la plus grande magnificence. Le parquet surtout était remarquable par un travail de marquetterie qui étonnait les visiteurs. C'était un chef d'œuvre de menuiserie exé-

cuté vers le milieu du XVIIIe siècle. Le seigneur, satisfait et ravi de la perfection de cette œuvre, crut immortaliser l'ouvrier en lui faisant graver dans le parquet le distique latin suivant :

Hoc Sandral perfecit opus celeberrimus auctor
Et sua fama volans protinus astra petit.

L'artiste, comme on le voit, s'appelait Sandral ; il était originaire de Pousthomy où ses descendants exercent encore la profession de leur aïeul avec moins de succès assurément.

Le village de Plaisance, *Placentia*, d'après les anciens titres, remonte à une haute antiquité. Son château était situé sur un rocher formidable dans une position qui, du côté du sud et de l'ouest, pouvait défier les ennemis. En face, au nord-ouest, se dressait aussi sur un rocher non moins formidable le célèbre château royal de Ceuvale. Ces deux châteaux n'étaient séparés que par la rivière du Rance sur laquelle existait autrefois un pont dont on voit encore quelques vestiges. L'un, celui de Ceuvale qui fut le siége d'une justice royale et un lieu d'exil pour divers personnages de la cour, se trouve dans l'Albigeois ou le département du Tarn ; l'autre, celui de Plaisance, était en Rouergue, aujourd'hui dans l'Aveyron. Le château de Ceuvale fut assiégé et occupé, sous la domination anglaise, par le prince de Galles ou le Prince-Noir. Il fut habité pendant treize ans par Marie de Bourbon, duchesse de Vendôme, épouse du roi de Chypre et de Jérusalem.

Outre le château, Plaisance possédait dans son enceinte un couvent de Bénédictins avec l'église actuelle qui leur appartenait. C'est, sans contredit, la plus belle église du canton. Malheureusement, les ravages du temps, des réparations partielles faites sans goût et sans intelligence, et le funeste badigeon l'ont considérablement dégradée en attendant que de nouveaux travaux consomment sa ruine. Mais quoiqu'elle ait été mutilée par le temps ou défigurée par de grossières restaurations, son architecture romane ou bysantine offre encore des détails bien précieux au point de vue de l'art. Ce monument qu'on

regrette de ne pas voir classé au nombre des monuments historiques, semble dater de la dernière époque du style bysantin, de l'époque tertiaire ou de transition, c'est-à-dire de l'an 1100 à 1200. Cette église fut bâtie d'abord en forme de croix grecque et ce n'est que plus tard que le bras occidental ayant été prolongé elle a pris la forme d'une croix latine au moyen de trois absides formant les trois bras et la nef formant le pied de la croix. La coupole de l'abside principale est très remarquable. Elle est surmontée d'une tour octogone qui s'élève au milieu des absides et sert de clocher. L'extérieur des absides est orné de colonnettes et de chapiteaux historiés de diverses manières.

Trois portes donnent accès à l'église ; la principale qui est au bas de la nef, vis-à-vis l'autel, est abritée par un porche qui passe pour un grand embellissement de l'édifice, tandis qu'il le défigure complètement. Deux autres petites portes se trouvent aux absides latérales, ouvrant l'une au nord l'autre au midi. C'est au-dessus de cette dernière qu'on peut voir une pierre symbolyque pareille à celle de l'église de Coupiac avec des dimensions moins grandes.

La commune de Plaisance est l'une des plus fertiles du canton. Les productions y sont abondantes et variées ; les fruits et le vin y sont d'excellente qualité. Les montagnes qui entrecoupent ce territoire sont très élevées et ne produisent que du seigle ; mais les vallons situés au pied de ces montagnes produisent le froment, le maïs et des fruits de toute espèce. Les habitants sont essentiellement agriculteurs et ne s'adonnent ni au commerce ni à l'industrie. Cependant nous devons mentionner une industrie circonscrite dans le village de Plaisance, c'est la fabrication des filets et engins de pêche à laquelle la population se livre avec ardeur pendant l'hiver.

La montagne dite des Fourches, située entre Plaisance et Martrin, ne saurait être passée sous silence. Sa dénomination indique suffisamment que les fourches patibulaires y avaient été établies par le seigneur haut-justicier, et une autre appellation de la Draye qu'on applique au

sommet de cette montagne annonce clairement l'existence d'une voie principale qui parcourait la crête de la montagne depuis Martrin jusqu'à Plaisance. La draye, ou le *serre* en patois, est synonime de la soerra des Espagnols. Une chronique rapporte que dans une année de sècheresse extrême les habitants de Martrin suivaient ce chemin pour aller abreuver leurs bestiaux non au Rance qui était à sec, mais au gouffre de Saint-Martin, sous le rocher de Plaisance.

—

SAINT-JUÉRY.

Par ordonnance royale du 12 février 1832, la commune de Saint-Juéry fut distraite de la mairie de Saint-Sernin pour former une mairie distincte. Elle embrasse dans son étendue, outre la paroisse du chef-lieu, celles de Farret et d'Ennous.

Le village de Farret remonte à une haute antiquité. M. de Gaujal, tom. IV, p. 499, mentionne une charte de fondation du monastère de Farret, par Saluste, homme noble, passée vers l'an 960. A cette même époque le même Saluste donne à Aigret, abbé de Vabres, le lieu de Farret pour y construire un monastère. (*Gall. christ.*)

Le village d'Ennous ou d'Innous n'est pas moins ancien, quoiqu'il n'existe pas de document pour appuyer la tradition orale. C'était un bourg fortifié, entouré d'un rempart et d'un fossé avec pont-levis ; il dépendait de la seigneurie de Brousse.

Le 13 octobre 1500 les habitants d'Ennous font au seigneur de Brousse la reconnaissance de la terre d'Ennous qui confronte avec le fief de Montclar, les terres de Saint-Juéry, de Bournac et de l'évêque de Vabres.

Les consuls d'Ennous renouvellent la même reconnaissance, en 1642, en faveur de messire Louis, vicomte d'Arpajon, baron de Brousse, leur seigneur direct.

Le prieuré d'Ennous, dont on ignore la création, a subsisté jusqu'à la Révolution. L'église a été reconstruite

pendant le XVIIᵉ siècle ; elle ne présente d'autre particularité qu'un portail de l'ordre Toscan, associé en 1854 avec aussi peu de goût que d'intelligence au style ogival de l'édifice.

Saint-Juéry tire son nom du château que nous y voyons encore et dont la reconstruction paraît remonter à trois ou quatre siècles, d'après le caractère de son architecture. La famille de Montlaur en eut pendant longtemps la haute seigneurie. On sait peu de chose, dit M. de Barrau, sur la famille de Saint-Juéry établie, dit-on, depuis longtemps dans le bas Languedoc.

Amaralde de Saint-Juéry, femme de Pons Durand, damoiseau, vivait en 1183.

Guillaume et Pierre de Saint-Jory reçurent quelques terres à cens (*Tit. de Combret*).

Il est question, dans la reconnaissance de l'an 1453, de Guillaume de Saint-Juéry qui possédait en ce temps-là des terres et une maison à Combret.

Noble Antoine de Raulat, seigneur de Saint-Juéry, assista, en 1525, au mariage d'Antoine de Thezan, seigneur de Saint-Geniez, près Béziers, avec Louise de Baderou de Naussac, fille du seigneur de Saint-Sernin.

En 1544, Charles de Roquefeuil, seigneur de Combret, donna investiture à Sobeyrane d'Alhiers, femme de noble Jean de Saint-Juéry, pour certaines permutations faites par ces deux époux.

Noble François de St-Juéry, seigneur d'Hautes-Rives, est compris dans le cadastre de la terre de Combret, de 1625, pour ses biens de Combret et d'Hautes-Rives.

Charles de Saint-Juéry, seigneur d'Hautes-Rives, habitant de Combret, est porté au rôle de la noblesse de 1668. Ce Charles, mort avant 1695, paraît avoir été le dernier du nom. Il eut de Françoise Calvière une fille, nommée Jeanne, qui épousa noble Hélice de Bernard de Montvallon, lequel fit un contrat d'accord avec son beau-père, le 2 juin 1667.

En 1682, la seigneurie de Saint-Juéry appartenait à noble Jean-Louis de Pascal. Cette famille, dont deux

branches existent encore en Languedoc était représentée pour la première, en 1789, par M. Pascal, vicomte de Saint-Juéry, mort sous la Restauration maréchal-de-camp, laissant un fils qui habite Montpellier. La branche cadette s'est éteinte dans la personne de M. Pascal, marquis de Rochegude, contre amiral, demeurant à Albi, où il est mort après 1830.

Le château de Saint-Juéry, encore en bon état, appartient aujourd'hui aux héritiers Gasc, dont les auteurs l'ont acquis à la fin du XVIII[e] siècle.

On assure qu'une famille du nom de Saint-Juéry, qui habite à Béziers ou aux environs, a la prétention de descendre des seigneurs de Saint-Juéry et qu'un membre de cette famille est venu de nos jours visiter cet antique berceau de sa race.

La principale production de cette commune consiste présentement dans le fromage de Roquefort. Les habitants se livrent à cette industrie avec une véritable passion, ils en retirent un lucre considérable qui apporte l'aisance et la richesse dans ces contrées. A cette industrie fromagère se lie le commerce des graines fourragères. On récolte d'immenses quantités de graines de trèfle, de luzerne, d'esparcette, dont la vente procure des bénéfices considérables.

—

MONTCLAR.

Le village de Montclar, chef-lieu de la commune de ce nom depuis 1832, était autrefois le siége d'une seigneurie dépendant de la baronie de Brousse. Avant la révolution c'était une communauté composée de consuls et d'un corps municipal. Ce fut avec Balaguier et Pousthomy l'une des trois administrations municipales dont le représentant Chabot prononça la dissolution, en 1793, pour cause d'incivisme.

Le 28 avril 1705 Gely de Grandsaigne, d'une famille noble mais peu ancienne, habitant la ville de Sévérac,

acheta, au nom de son fils Gilles, conseiller secrétaire du roi, à Catherine-Françoise d'Arpajon, comtesse de Roucy, la baronie de Brousse avec les terres de Montclar et d'Ennous.

Par autre acte du 5 avril 1739, le fils de Gilles, appelé Etienne Giles, aliéna à son tour la terre de Montclar en faveur d'Antoine de Sambucy, seigneur de Broquiès, châtelain de Compeyre, conseiller du roi en ses conseils, avocat-général en la cour des aides et finances de Montauban.

Dans les rôles de revues passées en Rouergue pendant les années 1386 et 1387, un Peyrot de Montclar figure au nombre des hommes d'armes qui prirent part à la guerre contre les Anglais.

Le sol de cette commune est généralement schisteux, à l'exception de St-Igest et de ses environs situés sur les bords du Tarn qui offrent un terrain d'alluvion très fertile. Les productions sont variées dans le vallon du Tarn, mais sur le plateau on cultive exclusivement les céréales, seigle et avoine.

—

COUPIAC.

Le village de Coupiac peut se prévaloir d'une grande ancienneté. Nos annalistes du Rouergue le mentionnent dès le IXe siècle, et M. de Gaujal signale son existence en l'an 800 (Tom. I, p. 211). L'étymologie du nom paraît se rapporter au mot latin *copia*, abondance, richesse.

Le château qui domine le bourg est bâti sur un rocher rasé ou nivelé presque à fleur de terre : il a la forme d'un carré long flanqué de quatre tours circulaires, dont les murs comme ceux de l'édifice ont deux mètres d'épaisseur. Près des combles régnait autour de l'édifice une galerie à machicoulis dont il reste encore quelques parties, le donjon s'y fait remarquer aussi. A l'extrémité, il y a des voûtes d'une solidité et d'une exécution remarquables, les unes en plein cintre, les autres en ogive. Celles

des tours sont sphériques et divisées par de jolies nervures. L'ornementation des portes et des fenêtres annonce le style du XVIe siècle, et il semblerait qu'à cette époque une grande partie de l'intérieur fut remaniée. On y voit deux beaux escaliers en spirale et en plusieurs endroits la place d'écussons grattés.

On raconte que le seigneur de Coupiac ayant participé à la révolte du comte d'Armagnac contre l'autorité royale, Louis XI ordonna qu'un quart du château fût abattu en punition de cette félonie.

Le village (*castrum*) était entouré de forts remparts, et l'on n'y avait accès que par deux grandes portes, dont l'une existe encore au nord. Le seigneur faisait fermer ces portes tous les soirs, en sorte que la nuit nul ne pouvait entrer ou sortir sans sa permission. Ce privilége seigneurial fut l'objet de nombreuses contestations entre le seigneur et les consuls de la communauté, ainsi que cela résulte de plusieurs manuscrits déposés aux archives du château.

Le château de Caystor qui est dans le voisinage de Coupiac, entre ce village et Saint-Sernin, était une dépendance de celui de Coupiac. Il n'en reste que quelques vestiges; le nom seul a survécu, et Caystor n'est plus aujourd'hui qu'un groupe de deux ou trois maisons bâties sur les ruines du château.

Dans le XIIIe siècle, ces deux châteaux appartenaient aux comtes de Rodez. En 1222, il s'éleva une contestation entre le comte et l'évêque de Rodez au sujet de l'hommage de ces deux châteaux, hommage que l'évêque revendiquait. La contestation fut jugée en faveur du comte.

En 1238, le comte de Rodez vend ces deux châteaux à Archambault de Panat, mais en 1276 il est obligé de les reprendre à la suite d'une nouvelle contestation entre lui et l'évêque auquel il en devait alors l'hommage comme les tenant de lui en arrière-fief.

En 1313, la comté de Rodez s'étendait jusqu'à Coupiac et Caystor.

En 1317, lors de l'érection de l'évêché de Vabres, qui fut un démembrement de celui de Rodez, le pape Jean XXII réserve à l'évêque de Rodez les droits temporels dont il jouissait dans le nouveau diocèse sur les deux châteaux de Coupiac et de Caystor.

En 1327, les héritiers de Pierre de Panat rétrocèdent aux comtes de Rodez les deux châteaux en confirmant la cession précédemment faite.

Il paraît que les évêques avaient attaqué la vente faite à la maison de Panat, parce que l'acquéreur était inférieur en qualité aux comtes de Rodez ; les prélats ne voulaient accepter d'autres hommages que des comtes ou des seigneurs d'une dignité équivalente.

Quoiqu'il en soit de cette aliénation et de la rétrocession qui la suivit, les deux châteaux appartenaient aux vicomtes de Panat en 1513. A cette date ils passèrent par les femmes aux Castelpers, et Anne de Castelpers, héritière de cette maison, les porta en mariage, en l'an 1631, à Louis de Brunet, dont les descendants se sont qualifiés marquis ou comtes de Panat.

Au commencement du XVIII[e] siècle, la maison de Brunet vendit non pas le château de Caystor, qui n'existait plus, mais celui de Coupiac avec la seigneurie à M. Jean d'Izarn, sieur de Méjanel, dont les descendants ont été les derniers seigneurs de la terre de Coupiac. Ceux-ci ont aliéné de nos jours le château en faveur de M. Bonnet, de son vivant notaire de Coupiac.

Coupiac forma en 1791 le chef-lieu du canton de ce nom; mais dans la circonscription administrative de la France en l'an X, ce canton fut supprimé et réuni à St-Sernin. Dans les archives de la justice de paix de Saint-Sernin se trouvent les minutes des actes judiciaires de la justice de Coupiac pendant ces neuf ou dix ans d'exercice. Il est aujourd'hui chef-lieu d'une commune considérable par sa population et son étendue, d'une perception qui comprend cinq communes, d'un bureau de poste et bientôt d'une brigade de gendarmerie.

La commune de Coupiac a trois succursales dans son territoire : Coupiac, St-Exupère et St-Michel-de-Caystor.

L'église de Coupiac possède une relique précieuse qui est un objet de grande vénération et qui attirait autrefois beaucoup plus qu'aujourd'hui bon nombre de pèlerins. C'est un fragment du voile de la Sainte-Vierge qu'un chevalier du Rouergue aurait apporté de la Palestine au temps des Croisades pour en faire don à cette église. Nous lisons qu'Ayméri de Coupiac, chevalier de l'ordre du Temple, qui vivait en 1310, fut compris dans le procès célèbre intenté aux Templiers et qui aboutit, l'année suivante, à l'abolition de cet ordre de chevalerie. Peut-être est-ce ce chevalier qui porta de la terre sainte cette relique pieusement conservée jusqu'ici.

« On voit sur le mur extérieur du porche de l'église de » Coupiac, dit M. de Barrau, au-dessus de l'arcade, une » grande pierre carrée, chargée de figures emblémati- » ques qui attirent depuis longtemps l'attention des » curieux. Cette pierre provient de l'ancienne église de » paroisse dédiée à Notre-Dame, dont les ruines exis- » tent encore dans une gorge solitaire à une petite » distance de Coupiac. La figure qu'elle représente n'est » autre chose que le monogramme du Christ.

» Tout le monde sait que ce signe devint le symbole » du triomphe du christianisme, après que Constantin » l'eût écrit sur les étendards de son armée vers l'an » 311.

» C'est un cercle coupé par une ligne perpendiculaire » portant à son extrémité supérieure le R grec et au bas » de laquelle se déroule le Sigma, autre lettre du mot » Christ.

» Le cercle est traversé par deux autres lignes diago- « nales, se coupant dans le centre de manière à former » une croix oblique qui représente le Chi première lettre » du mot Christ. La branche de gauche est surmontée » d'un alpha, celle de droite d'un omega. Le cercle est » contenu dans un quadrilatère qui est lui-même enve- » loppé par un demi-cercle figurant une archivolte qui » repose sur un linteau. Ce dernier arc est bordé par deux » festons entrelacés. Dans l'espace vide, c'est-à-dire en- » tre les festons et les côtés du carré, le sculpteur a figuré » deux archanges, des quatre feuilles et des étoiles. »

Les habitants de cette commune s'adonnent à l'agriculture et à l'exploitation de leurs terres. Ils élèvent des bestiaux, et cette industrie est la seule à laquelle ils se livrent. Les productions principales sont : le seigle, l'avoine, les pommes de terre, les châtaignes et les pommes. Le terrain y est généralement schisteux même dans les vallons.

—

MARTRIN.

Martrin était une commanderie de l'ordre du Temple, auquel succéda l'ordre de Saint-Jean qui a fini par l'ordre de Malte. On voit encore dans ce village une partie du vieux château où les chevaliers faisaient leur résidence. De la chapelle du château qui aujourd'hui sert d'église paroissiale, on n'a conservé que l'ancien clocher, tour forte et crénelée qui dans l'origine devait faire partie importante du château. Le jardin du château est encore appelé jardin du commandeur. Un quartier de la commune porte encore la dénomination des commanderies.

Le commandeur de Martrin avait la seigneurie ou justice haute, moyenne et basse dans sa terre. Cela résulte de plusieurs manuscrits et d'un cahier de reconnaissances dressé par Peuchemin, notaire à Coupiac. Ce document incomplet, trouvé dans les archives de la commune, ne porte point de date, mais il nous a paru remonter aux premières années du XVIIIe siècle. Il relate d'autres reconnaissances de 1634 et contient les déclarations et soumissions des possesseurs de terres ou fiefs faits à haut et puissant illustrissime seigneur, messire Jean-Paul de Lascarris, castellar, chevalier, bailli, sénéchal de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Castel-Sarrasin, Villedieu, Saint-Félix-de-Sorgues, Martrin et ses dépendances.

La commune de Martrin, dont le territoire correspond à l'ancienne juridiction du commandeur, offre dans son périmètre une délimitation remarquable, marquée par

des bornes en grès taillées, sur lesquelles on voit une croix de Malte d'une exécution parfaite.

Dans le cimetière attenant à l'église se trouve un tombeau dit du Commandeur. Il est creusé dans un bloc de grès fin extrait des carrières du voisinage. Ce monument a deux mètres 25 centimètres de longueur sur 0 m 95 de largeur. Sa forme est un carré long. Sur le milieu du couvercle, légèrement convexe, se trouve sculptée en légère saillie une grande croix latine qui offre, au point d'intersection des deux branches, la figure d'un agneau. Un peu plus haut est une autre petite croix à huit pointes pareille à celle qui servait d'insigne aux chevaliers de Malte et en tout point conforme à celles qui sont gravées sur les bornes du territoire communal. Au pied de la croix on a figuré trois écussons. Le premier présente une sorte de grillage ou de herse ; le deuxième, qui est au centre, porte un arbre surmonté d'une croix couchée et placée horizontalement. C'étaient sans doute les armes parlantes du commandeur enseveli dans le sarcophage qui s'appelait *Penangre de Salicio* (saule). Ces mêmes armoiries sont reproduites sur les murs du château et sur de vieilles boiseries ; le troisième enfin est vide ou fruste. Les bords de la pierre sont chargés d'inscriptions gothiques, et le reste dn tombeau n'offre dans son ornement que quatre médaillons fantastiques de formes assez grossières que l'architecte a gravés sur les côtés.

L'âge de ce monument est inconnu. Cependant les inscriptions latines que nous y avons lues se composent de ces caractères gothiques de forme aîlongée et nette qui portent le cachet du XVe siècle. Voici ces inscriptions gravées en abrégé :

HIC JACET NOB. FRATER PENANGRA DE SALICIO.
DEUS PROP. ESTO MÎ.
PETIVI MÎ..
IR.. IR.. IR.. MÎ.. (*Irrevocabilis mihi*, sans doute.)
SIT NOMEN MEMOR. (*Sit nom. memorabile.*)

Ce tombeau ayant été ouvert pendant la Révolution, on y trouva deux épées rongées par la rouille et les débris d'un squelette.

C'est aux environs de Martrin qu'on voit encore le château de Farreyroles qui a pris part aux guerres religieuses. Le seigneur de ce château portait le nom de Nozier de Laval, de la Lande, de Farreyroles, de la Tourrette. Cette famille produisit ses titres de noblesse devant l'intendant de la Guienne, le 27 mars 1697. Un de ses membres, Guillaume de Nozier, était juge de Coupiac vers la fin du XVII[e] siècle. Les derniers descendants de cette maison furent N. Nozier de Laval, mort curé de Pousthomy vers 1786, et son frère N. de Farreyroles, décédé à St-Sernin pendant la Révolution dans un état de fortune très précaire. Cette famille possédait une maison à St-Sernin et y résidait : c'est la maison curiale. Les armoiries, d'azur à trois bandes de sinople au noyer d'or brochant sur le tout, figuraient sur la porte d'entrée aujourd'hui démolie.

Au dessus du moulin de Lyonnet, on voit des ruines d'un ancien château appelé La Tour. Ce château devait remonter à une haute antiquité. La tradition est muette sur son existence.

Le Caylar était le chef-lieu d'une petite seigneurie de création moderne. Le dernier seigneur fut M. Constans La Bourgade, mort de nos jours à Camarès.

La commune de Martrin, qui faisait partie de la mairie de Coupiac, en a été distraite par ordonnance royale du 12 février 1832.

Les productions de cette commune sont variées comme celles du voisinage : aucune industrie, aucun produit spécial ne la distinguent de ceux des autres communes.

—

BRASC.

La commune de Brasc faisait partie de la mairie de Coupiac; elle en a été distraite par une loi du 19 juillet 1845.

Aucune particularité remarquable ne distingue le vil-

lage de Brasc. On n'y trouve ni châteaux, ni ruines, ni souvenirs historiques quelconques.

Le cadastre de Coupiac, à la date de 1594, mentionne, il est vrai, un sieur de Brasc, ce qui indiquerait que ce personnage était le seigneur de cette localité; mais les terres qui lui sont attribuées sont si peu étendues qu'il ne saurait être question de seigneurie, le territoire de Brasc était probablement compris dans la juridiction et le consulat de Coupiac et devait relever de la seigneurie de ce bourg.

La partie haute de la commune est consacrée à la culture du seigle et à l'élevage des bestiaux. La partie basse, qui borde le Tarn, a des produits très variés et même des vignes qui produisent un vin assez estimé.

Hommes remarquables du canton de Saint-Sernin.

BERNARD DE COMBRET.

Bernard de Combret, qui vivait en 1254, naquit au château de ce nom. Il descendait de cette illustre famille de chevaliers, barons de Combret, qui avaient figuré dans les croisades et dont l'origine était fort ancienne. Bernard fut d'abord prévôt de l'église d'Albi et il en devint évêque au mois d'août 1254. L'évêché d'Albi fut érigé en archevêché dans les siècles suivants.

On raconte dans l'*Histoire du Languedoc* que cet évêque ne voulait pas reconnaître les officiers de justice établis par le roi dans la ville. Ce fut là l'origine d'une guerre entre cet évêque et l'abbé de Gaillac, et il en résulta de grands troubles dans le diocèse. Ces deux champions ecclésiastiques se mirent à la tête de leurs troupes et ils enrôlèrent chacun dans son armée la principale noblesse du pays.

GUY ESPINASSE. — ARMAND GALAND. — JEAN BLAGIER. — RAIMOND CAVELLA.

Un rôle de la noblesse du Rouergue de l'an 1460, cité par M. de Gaujal, mentionne quatre hommes d'armes originaires de nos contrées, servant dans la gendarmerie française, c'étaient :

1° Guy Espinasse, de Plaisance, dont les descendants existent encore dans ce village ;

2° Armand Galand, sieur du Celier, dans la commune de Laval-Roquecezière ;

3° Jean Blagier, de Combret ;

4° Raimond Cavalla, sieur de La Bastide-Teulat.

DE LA ROCHE-FLAVIN.

Bernard de La Roche-Flavin, l'un des plus savants jurisconsultes et des plus grands magistrats de son siècle, naquit en 1552 à Saint-Sernin. M. de Gaujal le fait naître par erreur à Saint-Sernin-du-Monastère, sous Rodez. Nous ne pouvons pas réfuter d'une manière péremptoire cette allégation de notre savant annaliste, puisque l'état civil de la commune de Saint-Sernin ne remonte pas au-delà de l'année 1684, il est donc impossible de produire l'acte de sa naissance. Mais ce qui doit faire croire que ce personnage était originaire de la ville de Saint-Sernin, c'est que la tradition locale lui assigne encore une maison dans cette ville et la petite ferme dite du Dermo, auprès du cimetière.

Nous lisons, en outre, dans le cadastre de Balaguier, remontant à l'année 1610, que M. de La Roche-Flavin possédait dans le territoire de Balaguier, limitrophe de celui de Saint-Sernin, des propriétés considérables, deux domaines, celui de Lastieusses entre autres, et des terres à la Grange, sur la limite des deux consulats de St-Sernin et de Balaguier.

Il fut successivement conseiller aux parlements de

Toulouse et de Paris. En 1581, il était président à la chambre des requêtes du parlement de Toulouse et conseiller d'Etat nommé par le roi Henri III.

Il a laissé plusieurs ouvrages de droit pleins d'érudition, un traité sur les treize parlements de France, un recueil d'arrêts du parlement de Toulouse, etc.

Il mourut en 1627, à Toulouse, âgé de 75 ans. Il fut inhumé dans l'église des Cordeliers auprès de la porte du cloître.

DURAND DE LA CAPELLE.

Pierre-Jean Durand de La Capelle, seigneur de Cazelles et de Rouquayrols, lieux voisins de Montclar, était originaire de ce dernier village où il naquit au milieu du XVIIIe siècle. On montre encore sa maison actuellement habitée par le sieur Jeantet. Il était capitaine au régiment de Beaujolais et chevalier de Saint-Louis.

Pendant la Révolution, il émigra avec ses deux fils, militaires comme lui. Il passa en Espagne où il prit du service, ainsi que ses deux fils, dans les armées de ce pays. L'un de ses fils fut tué sur un champ de bataille. Il quitta l'Espagne et alla rejoindre les princes français en Allemagne ; il s'enrôla sous leurs drapeaux et il rentra enfin en France et mourut, dit-on, à Paris, sous le premier Empire.

C'était un militaire d'une grande bravoure, d'une rare adresse aux armes et d'une audace extraordinaire. Il était le digne descendant de ces fiers gentilshommes, les Durand de Sénégas, qui ont laissé dans nos contrées une si grande réputation d'intrépidité et de courage. Il fut un duelliste célèbre dont la renommée meurtrière vit encore, nous assure-t-on, dans les annales de nos régiments. Les maîtres d'armes le citent comme une autorité dans l'art de l'escrime. On ajoute même qu'il a mis en vigueur des tours d'escrime et des passes que les maîtres de l'art appliquent depuis. C'était un vieux spadassin qui avait conquis une grande réputation pour le froid mépris qu'il faisait de la vie. Se battre à propos de tout, pour rien,

pour son plaisir était un de ses défauts, et jamais il ne quittait le champ clos sans emporter les armes ou la vie de son adversaire.

Le fait suivant prouve son admirable habileté dans les combats singuliers non moins que la terreur qu'inspirait son seul nom. Il assistait un jour à une affaire d'honneur entre deux maîtres d'armes également habiles. L'issue du combat fut fatale à l'un d'eux. Durand de La Capelle se permit de plaindre le champion vaincu; il fit plus, il accusa le vainqueur d'avoir porté des coups peu loyaux et contraires aux règles de l'art. Celui-ci répliqua par des sarcasmes et des injures et ne craignit point de provoquer ce détracteur, sans soupçonner quel était l'adversaire avec lequel il allait se mesurer. Trois fois, le combat recommença avec un acharnement inouï, et toujours le provocateur fut obligé de s'avouer vaincu, tout en reconnaissant la modération et la générosité de son nouvel adversaire. A la fin, saisi d'épouvante encore plus que de colère, le maître d'armes met un genou en terre devant son vainqueur en lui disant : « Je confesse ma » défaite; mais qui es-tu donc ? Serais-tu un esprit infer» nal ou Durand de La Capelle ? »

M. DE FRÉZALS.

Jean-Joseph de Frézals naquit à Saint-Sernin au commencement du XVIIIe siècle d'une famille d'ancienne noblesse aujourd'hui éteinte. Il était capitaine aide-major au régiment de Montauban en 1773. On l'appelait le chevalier de Frézals en sa qualité, sans doute, de chevalier de Saint-Louis. Il mourut à Saint-Sernin en 1792.

M. D'IZARN.

Jean-Ignace d'Izarn, dit le chevalier comme le précédent, était, avant la Révolution, capitaine au régiment de Normandie, chevalier de Saint-Louis. Il était natif de Saint-Sernin et frère de M. d'Izarn, gouverneur de cette ville vers 1780. Il mourut à Saint-Sernin en 1815.

CONSTANS SAINT-ESTÈVE, PÈRE.

Jacques-Jean Constans Saint-Estève, d'une ancienne famille de bourgeoisie, naquit à Saint Sernin le 6 mai 1757. Il fut député à l'Assemblée législative en 1791; mais les évènements politiques l'ayant effrayé, il quitta l'Assemblée après la manifestation lamentable et les saturnales du 10 août et vint se réfugier dans son pays natal. Par une sorte d'intuition il avait jugé les hommes et pressenti les évènements politiques. Il appartenait par ses aspirations, son éducation et ses sympathies au parti des Girondins, parmi lesquels il comptait des amis; mais son esprit fin et observateur avait prévu le triomphe des Jacobins et une catastrophe imminente. Pendant ces temps néfastes, sa présence à Saint-Sernin, son influence et son autorité ne contribuèrent pas peu à contenir les mauvaises passions et l'explosion des actes révolutionnaires. Cependant durant la terreur, sa voix fut méconnue et son autorité dédaignée. Il fut dans la nécessité de se cacher et de se soustraire à l'application de la loi des suspects; mais après le 9 thermidor, quand des jours plus sereins brillèrent sur notre pays, il reparut sur l'horison et redevint l'arbitre et le conseil éclairé de ses compatriotes.

En 1800, à l'époque de l'organisation administrative de la France, le gouvernement le nomma sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Affrique. Il conserva ces fonctions depuis le 24 germinal an VIII jusqu'en 1811. A cette dernière époque il les résigna en faveur de son fils aîné qui lui succéda dans ce poste important. Il rentra alors dans la retraite vers laquelle l'entraînaient naturellement ses goûts et se livra à la culture de ses propriétés. Son ascendant sur ses concitoyens, son caractère doux et conciliant, son intelligence des affaires le faisaient habituellement choisir comme arbitre dans les contestations qui s'agitaient autour de lui. Son esprit se complaisait dans ces travaux utiles qui avaient pour but d'arrêter les procès dans leur source, de pacifier les familles et de terminer les contestations par des solutions équitables qui font

le bonheur de ceux qui en profitent, tout en procurant à leur auteur les émotions les plus douces et les satisfactions les plus agréables.

En 1830, à la chute de la Restauration, le gouvernement de Juillet le nomma président du collége électoral de Millau, qui comprenait dans sa circonscription les deux arrondissements de Millau et de Saint-Affrique.

Ses derniers jours s'écoulèrent ainsi à Saint-Sernin dans un calme que n'agitèrent plus les passions politiques. Il ne connut point les infirmités de la vieillesse, et il mourut en août 1833 à l'âge de 76 ans, environné de la considération publique et de l'affection de sa famille.

CONSTANS SAINT-ESTÈVE, FILS.

Antoine Constans Saint-Estève, fils du précédent, naquit à Saint-Sernin le 29 avril 1780. Elevé à l'école de son père, il fit des études solides et brillantes et devint l'un des jurisconsultes les plus renommés du département. Il s'attacha d'abord au barreau de Saint-Affrique sous les auspices de son père qui alors était sous-préfet de l'arrondissement, et il conquit, dès le début, une des premières places parmi les avocats. Mais son père l'arracha à ses succès dans la carrière qu'il avait embrassée, et en 1811 il lui fit accepter les fonctions de sous-préfet qu'il résigna lui-même en sa faveur. Le nouveau sous-préfet se fit remarquer de 1811 à 1816 par un zèle soutenu et un dévouement absolu à ses devoirs. Il traversa les temps critiques de 1814 à 1815 avec une rare habileté dans une ville où l'exercice des deux cultes et l'exaltation naturelle des esprits, jointe au fanatisme religieux, faillirent amener des catastrophes. Grâce à sa modération et à l'estime singulière dont il jouissait auprès des deux partis politiques et religieux, le danger fut conjuré et les évènements n'amenèrent point les désordres qu'on avait redoutés. Le gouvernement de la Restauration ne lui tint compte ni de ses efforts, ni de ses succès, ni de sa popularité, et après cinq années d'exercice il fut remercié.

Dans sa retraite où l'estime générale le suivit, il se

livra de nouveau à l'étude de la jurisprudence, mais il abandonna le barreau pour la consultation. A Saint-Affrique comme à Saint Sernin où il résidait alternativement, son cabinet était assiégé par une foule de plaideurs qui venaient implorer ses conseils et lui demander des mémoires à l'appui des procès qu'ils soutenaient devant les tribunaux.

A l'époque de la révolution de 1830, il fut nommé spontanément procureur du roi à Saint-Affrique et chevalier de la Légion-d'Honneur. Il n'accepta que cette dernière distinction, et se maintint dans son rôle d'avocat consultant.

Il fut en 1833 le premier conseiller général du canton soumis à l'élection, en exécution de la loi sur les conseils généraux. Jusqu'à cette date le chef de l'Etat nommait directement les membres de ces Assemblées départementales.

Cependant la place de sous-préfet à Saint-Affrique étant devenue vacante en 1835 par le décès du titulaire, les amis de M. Constans Saint-Estève le pressèrent avec instances d'accepter ces fonctions qu'il avait déjà remplies sous l'Empire. Il délibéra longtemps et se décida enfin à céder aux vœux de ses amis qui étaient ceux de toute la population. Il fut de nouveau nommé sous-préfet de Saint-Affrique le 29 mars 1835 à la grande satisfaction de ses anciens administrés qui l'avaient vu à l'œuvre et qui connaissaient son aptitude et ses remarquables facultés. Malheureusement sa santé s'était gravement altérée depuis quelques années. Ses travaux de cabinet, ses longues veilles avaient miné chez lui les sources de la vie. L'évacuation des affaires de son cabinet qui, avec les affaires administratives, l'absorbaient tout entier achevèrent sa constitution frêle et délicate. Il s'éteignit sans souffrances à la sous-préfecture, à Saint-Affrique, le 21 décembre 1836, après une courte maladie, pleuré de tous ceux qui le connaissaient. Son corps fut transporté à St-Sernin où il avait manifesté le désir d'être inhumé à côté de son père.

C'était un caractère antique, d'une probité sévère, rigide pour lui-même, indulgent pour les autres. Savant

modeste, il joignait à de profondes études du droit les agréments d'une conversation spirituelle et enjouée. Philosophe chrétien il pratiquait la religion sans faiblesse comme sans ostentation.

DEJEAN, CONSEILLER.

Xavier Dejean, conseiller à la cour royale de Toulouse, naquit à Martrin en janvier 1776.

Il fit ses premières études au collége qui venait de se fonder à Belmont, et ses études de droit il les fit seul à Martrin dans la maison paternelle sans autre guide que lui-même à l'aide des livres que son père, avocat au parlement, lui avait laissés dans sa bibliothèque. On sait que les écoles de droit fermées pendant la révolution n'étaient pas encore rouvertes.

En 1804, il se rendit à Paris où il se fit recevoir avocat, et là il se mit en relation avec le monde judiciaire. Un éminent jurisconsulte de l'époque, M. Guyot, ayant voulu publier un recueil mensuel de jurisprudence et de législation, les *Annales du droit français*, M. Dejean fut un des collaborateurs qu'il s'attacha, et l'on peut remarquer encore dans les collections de ce journal pour les années 1802 et 1803 les articles signés de la lettre D dont il était l'auteur.

Peu de temps après et par un décret du 31 juillet 1806, il fut nommé juge d'instruction au tribunal de Castres.

En 1816, lors de la réorganisation des cours royales, il fut nommé conseiller à Toulouse, et il conserva ces fonctions jusqu'à sa mort survenue le 16 mars 1846. Peu de jours avant sa mort, il avait été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

Dans un discours prononcé en audience solennelle le 9 novembre 1846, à l'occasion de la rentrée de la cour et de l'installation de M. d'Oms, procureur-général, M. le premier président Legagneur exaltait ainsi la mémoire de M. Dejean en s'adressant au récipiendaire :

« Vous trouverez la Cour encore tout affligée d'une

» perte récente que je puis dire irréparable. M. le con-
» seiller Dejean, que la mort vient de nous ravir, offrait
» l'inappréciable assemblage des qualités du cœur et de
» l'esprit. Bonté, douceur, intégrité, savoir, expérience
» des affaires, sagacité, sûreté de jugement, zèle infati-
» gable. Vous tous, Messieurs, qui avez été les témoins
» de sa vie judiciaire, vous direz avec moi que notre bon
» collègue était un grand magistrat, caché sous le dehors
» d'une touchante modestie et d'une simplicité de bon
» goût qui le faisaient chérir et vénérer de tous! Puis-
» sent les regrets de la Cour rester comme un hommage
» rendu à sa mémoire et devenir une consolation pour la
» famille qui le pleure! »

JAMME, CHEF D'ESCADRON DE GENDARMERIE.

Luc-Joseph Jamme naquit à Ségesy en 1778. Son père était avocat au parlement. Pendant les mauvais jours de la révolution il s'engagea dans un régiment de dragons. Il fit diverses campagnes avec distinction, entre autres celles de Prusse et de Saxe sous l'Empire. En 1815 il fut nommé lieutenant de gendarmerie à Albi. En 1823 il prit part en cette qualité à la guerre d'Espagne, pendant laquelle il fut nommé capitaine de cette arme et chevalier des trois ordres militaires de Saint-Louis, de la Légion-d'Honneur et de Saint-Ferdinand. Il était prévôt de gendarmerie dans la ville de Vittoria. A sa rentrée en France il fut nommé capitaine de gendarmerie à Rodez jusqu'en 1831. A cette époque, il fut successivement envoyé à Lyon, à Privas, à Guéret et enfin à Limoges où il parvint au grade de chef d'escadron. Il prit sa retraite vers 1840 et vint se fixer et finir ses jours à Ségesy, à la maison paternelle, où il mourut en 1854.

C'était un caractère loyal et franc, un militaire brave et intrépide qui a laissé de brillants états de service.

Il était destiné à devenir colonel de gendarmerie, il avait des droits certains à cet avancement; mais ses opinions politiques peu sympathiques au gouvernement de Juillet et à celui qui lui succéda, son attachement trop

hautemens manifesté envers les Bourbons de la branche aînée s'opposèrent constamment à sa promotion. Ses bons services furent méconnus et il fut victime d'une injustice. C'était un type de loyauté chevaleresque et de fidélité à son roi et à son Dieu.

PUECH, CHEF D'ESCADRON D'ARTILLERIE.

Puech naquit à Brasc à la fin du XVIII[e] siècle. Bien jeune encore, il prit du service dans nos armées et il parcourut rapidement les premiers grades, grâce à une conduite irréprochable et à ses bons services qui le firent remarquer de ses chefs. Il est mort à Toulouse chef d'escadron d'artillerie dans les dernières années du gouvernement de Juillet.

DE FREZALS, LIEUTENANT DE VAISSEAU.

Prosper de Frezals naquit à Saint-Sernin en 1812 d'une ancienne famille de noblesse, dont il a été le dernier représentant dans la ligne masculine.

Il fit ses études au collége royal de Rodez, et en 1829 il entra à l'école navale de Brest. Peu de temps après, officier de marine, il fit plusieurs campagnes et parcourut presque toutes nos stations navales. Il était lieutenant de vaisseau en 1840 lorsque la mort le surprit à Bordeaux et l'emporta après une courte maladie, à l'âge de 28 ans. Ses débuts en mer, ses brillants états de service, une intelligence cultivée et le sang-froid du marin ou un courage calme qui le distinguait à un haut degré lui présageaient un avancement rapide et l'auraient probablement élevé aux plus hauts grades de la marine.

GLISES, PRÉSIDENT DU TRIBUNAL DE SAINT-AFFRIQUE.

Joseph-Marie Glises naquit à Saint-Sernin vers l'année 1762. Il fit ses études à Toulouse et fut reçu avocat au parlement. Retiré à Saint-Sernin, il se proposait de succéder à son père qui était notaire; mais les événements

politiques changèrent sa destination. En 1788, il était maire de la commune de Saint-Sernin ; mais il ne conserva pas longtemps ces fonctions et il s'en démit l'année suivante. Il habita Saint-Sernin jusqu'en 1816 s'occupant d'affaires, d'arbitrages et de transactions tout en cultivant ses biens. La Restauration le nomma président du tribunal de Saint-Affrique, quoique simple homme d'affaires de la campagne. Ces fonctions il les conserva jusqu'à sa mort survenue en 1843.

Des études sérieuses, un esprit fin et délié, une grande habitude des affaires et sa sagacité naturelle faisaient de M. Glises un homme de loi distingué et un magistrat éminent.

PIERRE VILLENEUVE, CAPITAINE D'INFANTERIE.

Pierre Villeneuve, qu'il ne faut pas confondre avec M. Joseph Villeneuve, son frère, qui est devenu aussi capitaine dans le même régiment et qui est encore vivant, naquit à Pousthomy d'une famille d'artisans.

A l'âge de 20 ans, il fut appelé sous les drapeaux et, grâce à ses goûts militaires et à son intrépidité dans plusieurs rencontres, il parcourut rapidement les premiers grades.

En 1823, son régiment, le 15e ligne, formé de l'ancienne légion de l'Aveyron, fut désigné pour la guerre d'Espagne. Villeneuve, alors simple sous-officier, se distingua dans une sortie de la citadelle de Figuières, en Catalogne. Cette action d'éclat fut citée alors dans les journaux et elle fut mise à l'ordre du jour du régiment et peut-être de l'armée. Le défaut d'instruction fut pour lui un obstacle à l'avancement dans les grades supérieurs, la bassesse de son extraction ne contribua pas peu aussi sous le gouvernement de la Restauration à l'immobiliser dans les rangs inférieurs. Il resta longtemps sergent-major. Cependant quand vint le gouvernement de Juillet, il fut nommé capitaine, et Louis-Philippe en lui remettant à Givet, où il était en garnison, les insignes de la Légion-

d'Honneur lui adressa ces flatteuses paroles : « En vous » décorant, je paie les dettes du gouvernemenc déchu. »

Il quitta le service en 1845 après avoir servi honorablement son pays pendant 32 ans. Il se retira à Montpellier pour y jouir de sa retraite et il y mourut vers l'année 1852.

BONAFOUS, CAPITAINE D'INFANTERIE.

Jean-Baptiste Bonafous naquit à Combret dans les dernières années du XVIIIe siècle, d'une famille de la plus basse extraction. A l'âge de 20 ans, dans les années 1812 ou 1813, il partit pour l'armée. Il n'avait aucune instruction, mais sa bonne conduite et son courage le recommandèrent à l'attention de ses chefs. Il parcourut successivement tous les grades sans autre recommandation que son mérite personnel et, en 1845, à la suite de la bataille d'Isly, en Afrique, où il se comporta d'une manière brillante, il fut promu au grade de capitaine et nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

Il prit sa retraite vers 1850 ; et après avoir passé quelques années à Combret, son pays natal, où il avait d'abord résolu de finir ses jours, il se retira à Toulouse, où il mourut en 1859.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

DANS LE

CANTON DE CONQUES

DU 1er AU 15 AOUT 1876

Par MM. GONZAGUE GRINDA et le P. LOUIS DE GONZAGUE.

Compte-rendu par F. LOUIS DE GONZAGUE.

La confection des cartes paroissiales, ordonnée par Monseigneur l'évêque de Rodez, ayant nécessité la visite de toutes les paroisses du district, nous en profitâmes pour visiter en même temps toutes les églises, les châteaux, les anciennes maisons, les endroits déjà célèbres par d'antiques découvertes, et c'est le fruit de ses voyages que nous consignons dans les pages que l'on va lire.

Le lecteur verra que quantité d'objets précieux, inconnus ou négligés, ont été appréciés et restitués à leur véritable destination. Nul doute qu'un semblable inventaire général du mobilier sacré et des richesses monumentales de l'Aveyron ne sauvât d'une ruine imminente nombre d'objets exposés à périr, et n'enrichît l'histoire du Rouergue et l'histoire de l'art des plus brillantes pages.

CONQUES.

L'examen archéologique de Conques formera une étude à part, mais dès aujourd'hui nous signalerons l'importante découverte d'un temple païen qui éclaire, d'une vive lumière, les origines encore si obscures de la célèbre abbaye.

DÉCOUVERTE D'UN TEMPLE PAÏEN A CONQUES (1).

4 août 1876.

Le vendredi 4 de ce mois, les ouvriers maçons qui travaillent en ce moment, sous les ordres du Gouvernement,

(1) A été publié dans la *Revue religieuse* de Rodez, du 25 août 1876.

à la consolidation de la colonnade du sanctuaire, étaient occupés à creuser le sol où se trouve le maître-autel pour y établir une maçonnerie solide, destinée à soutenir fortement les échafaudages. En exécutant ces fouilles, ils mirent à découvert une construction de forme circulaire qui paraissait différente de celle de l'église et plus ancienne. Les premières assises mises à jour étaient en petit appareil régulier ; elles occupaient la majeure partie de l'emplacement du sanctuaire. Mais cette construction n'avait aucun rapport avec le monument, ce n'était ni le même axe, ni la même circonférence, ni le même plan Qu'était ce monument enseveli depuis mille ans sous l'Eglise d'Odolric ? La présence du petit appareil régulier, la vue de la forme circulaire, le fait si souvent reconnu que les premiers chrétiens établissaient leurs temples sur l'emplacement même des temples païens : tout nous conviait à la reconnaissance d'un monument de la plus haute antiquité. Sans nul doute il devait être païen ; mais était-ce l'œuvre des Ruthènes, était-ce des Romains la conquête, était-ce une construction mérovingienne, antérieure à l'établissement chrétien? Pendant que nous interrogions ce vieux sol, que nous relevions toutes les dimensions, les ouvriers heurtèrent de la pioche deux vases antiques placés symétriquement aux points extrêmes de l'hémicycle. Ils s'appuyaient au mur de la circonférence de construction antique mais vis-à-vis les colonnes de l'église actuelle ; de sorte qu'il ne semble pas possible que le prélat Odolric ait pu bâtir le sanctuaire sans avoir eu connaissance et du monument et des urnes trop immédiatement juxtaposées aux fondations de 1035 pour que les ouvriers du onzième siècle ne les aient point aperçus.

II

Il nous a paru probable que les ouvriers d'Odolric trouvant cette construction et ces vases, en creusant leur fondations, auront respecté ces vestiges primitifs de l'époque païenne ou de l'époque chrétienne primitive, et auront religieusement déposé ces urnes à l'endroit où ils les avaient découvertes.

Nous nous flattions de la douce espérance que l'examen des vases et le dépouillement de leur contenu nous apporteraient quelque lumière ; la première urne, de forme grossière, était remplie d'ossements, de charbons, de poussière noire et d'autres débris. Elle était placée du côté de l'épître contre la colonne : c'était un gros vase en terre cuite, à panse large et arrondie, au col muni d'une anse et d'un assez large bec à verser. La panse est ornée de nervures disposées en bâtons rompus et de gros points saillants qui alternent avec ces nervures. Le peu de régularité de ce vase, la variété de son épaisseur, les traces nombreuses du travail plastique, démontrent que ce n'est point une œuvre fabriquée au tour, mais un grossier produit confectionné à la main. Il n'est pas romain. Sa hauteur est de 30 centimètres et son diamètre le plus large de 28. Le fond du vase présente une surface plane de 16 centimètres de diamètre. La terre est d'un grain grossier, renfermant du sable, du quartz, et du mica. La cuisson est imparfaite, certaines parties paraissent à peine cuites, tandis que d'autres sont calcinées et noircies par le feu. Le second vase , de forme différente et de moindre dimension, n'offrait à sa partie supérieure , ni anse, ni bec à verser. Son col assez large était soudé immédiatement au-dessus de la panse. Celle-ci était grossièrement décorée sur son pourtour d'un zigzag arrondi, en forme de chiens courants. Nous n'avons trouvé dans ce vase que quelques petits ossements perdus au milieu d'un amas de poussière. L'humidité avait profondément altéré et pénétré l'argile, et en touchant l'urne de la main les morceaux s'en détachèrent de toute parts, au point qu'il fallut recueillir l'ensemble dans un tissu.

La présence d'un grand amas de charbons et de poussière noire dans le premier vase nous fait penser au système de crémation en usage avant la sépulture par inhumation qu'adoptèrent les chrétiens. Ces vases remonteraient donc bien au delà du onzième siècle ; ils semblent ne pouvoir provenir que des fouilles exécutées dans le cimetière carlovingien qui entourait la première église de Saint-Sauveur. Si l'on pouvait démontrer par les règles de l'art et de la critique que leur origine est païenne,

ainsi que l'enceinte circulaire du temple mis à découvert, nous toucherions alors aux origines primordiales du culte des Gallo-Romains. Mais si la rotonde paraît gallo-romaine les urnes nous paraissent franques ou mérovingiennes.

III

Il paraît acquis aujourd'hui à la science que l'église actuelle de Conques se compose des fragments incomplets de trois églises d'époque différente.

Les trois petites travées qui forment l'entrée de l'église sont de l'époque mérovingienne. Les bases de la nef sont les vestiges intacts de la seconde église carlovingienne de Pépin et Charlemagne, et l'église d'Odolric de 1035 ne comprend que le chœur, les transepts et la grande abside. Ce fut sur des substructions anciennnes que les derniers architectes de Conques ont établi le couronnement du noble édifice.

L'église actuelle n'est pas l'œuvre d'une conception complète, homogène, créée tout d'une pièce, réalisée d'un seul jet. C'est l'œuvre complexe de trois architectes différents. La taille de la pierre, comme l'ongle du lion, vient révéler, à nos artistes modernes, les maîtres ès-œuvres contemporains de nos trois dynasties, qui ont jeté d'une audacieuse main, sur une pente intenable au pied du voyageur, ce chef-d'œuvre de l'art de bâtir.

La taille en feuille de fougère, la taille en écharpe, la taille en lacis mérovingiens, partout constatés sur les murs de Conques, comme aux époques correspondantes sur les plus beaux monuments de Provence, d'après les savantes observations et les théoriques architecturales de MM. Revoil et Grinda, viennent établir une parenté de noblesse et une distinction d'origine qui jettent une lumière définitive sur l'obscurité qui couvrait jusqu'ici des monuments témoins de toute l'histoire de France. Plus que jamais les fils du Rouergue, les fervents disciples de l'art, le léger touriste, et jusqu'à l'étranger studieux viendront à Conques contempler les chefs-d'œuvre d'un passé qui n'est plus, et s'inspirer d'une résurrection

accomplie splendidement aux frais de l'Etat, dans une époque où nos ruines morales dépassent nos ruines matérielles de toute la hauteur qui sépare le ciel de la terre, le temps de l'éternité, mais où le flambeau de l'histoire n'a jamais éclairé d'un plus immortel éclat la vie des individus comme celle des nations.

SAINT-MARCEL.

Nous commençâmes notre excursion le 31 juillet par la petite paroisse de Saint-Marcel, où nous séjournâmes toute la journée.

Existence et vestiges d'un castellum romain. Construction : ciment pétri de tuiles pulvérisées au coin du presbytère, au midi de l'église. Autrefois chapelle romane, restes magnifiques.

Deux sarcophages du IXe siècle granit. A Ω servant de jambages de la porte du cimetière. Croix pattée. — IXe siècle.

Quinze tombes pareilles ont été autrefois découvertes. Forme du corps dans la tombe jusqu'à la fin du IXe siècle.

Une tombe de granit sert de fondation au transept. — IXe siècle.

Table d'autel, creusée intérieurement, sert de cimaise à un calvaire établi sur la place publique. — XIIe siècle.

Sur le *puech* ou *podium* de Saint-Marcel, fragments de céramique romaine. Point d'observation important d'où l'on découvre les cimes du Rouergue. Présence de la voie romaine de Conques à Lunel.

Deux fragments de sculpture romane, représentant la première un personnage couvert d'écailles, ceint d'une corde; la deuxième une tête de monstre avec des pattes de Batracien et une attitude obscène. — XIe siècle.

Cuve baptismale en granit romane. — XIe siècle.

SENERGUES.

Dans le jardin du presbytère, un sarcophage antique servant de réservoir pour abreuver les animaux. On y trouva une boucle en bronze. — IXe siècle.

Eglise, fondations et traces considérables encore subsistantes de la première église romane. Travail des sculpteurs artistement fait. — XIIe siècle.

Quatre chapelles. Voûtes en arête. — XVe siècle.

Portail, voussure et forme des moulures. — XVe siècle.

Au-dessus du portail, écusson armorié d'un abbé de Conques. Cartouche et moulures. — XVIe siècle.

Magnifique cuve baptismale en granit avec ornements de sculpture. Gros cable. — XIe siècle.

Abside tout entière. Ciborium encore en place, nervures prismatiques et ornements en accolades. — XVe siècle.

Vase en plomb pour les eaux baptismales, décoré tout autour d'une arcature en ogive redentée à l'intérieur. Fleur de lis. — XIIIe siècle.

Petit vase aux saintes huiles avec fines arabesques éployées en ornementation. — Epoque : François Ier.

Calvaire sur le chemin public. Le Christ en croix. La Vierge à droite, à gauche saint Jean. Par derrière, la Vierge mère portant l'enfant Jésus. Saint Antoine avec le *tau* et l'onagre. Un évêque crossé mitré, peut-être saint Martin. Le tout accuse l'époque du XVe siècle.

Grande croix en pierre dans le jardin. L'état fruste des personnages rend difficile la détermination de l'époque d'origine.

Croix processionnelle superbe plaquée en argent, finement ornementée. Hauteur 58 centimètres ; largeur 47 centimètres. Forme générale de la décoration : Fleur de lis à chaque extrêmité. La ligature de la fleur formée par les lobes du tétramorphe. L'aigle est au sommet. Le lion à la droite. Le bœuf à la gauche. L'ange a disparu. L'arbre de

la croix est au naturel, avec les branches coupées. Le Christ est vêtu. Il porte la couronne royale à fleurons. Un seul clou perce les deux pieds. Par derrière : la Vierge assise, voilée, tenant le globe et bénissant le monde. — XIVe siècle, antérieure certainement à 1350.

CHATEAU DE SENERGUES.

Construction générale du XIVe siècle. Quelques parties sont du XVe.

Donjon carré à trois étages en granit, n'offrant qu'une seule porte basse et quelques rares et étroites ouvertures.

Construction igénérale de la fin du XIIIe et commencement du XIVe siècle. Dispositions intérieures des divers étages et divers détails du XVe siècle.

Au premier étage, pièce basse pour cuisine, grande cheminée à chanfrein particulier au XVe siècle. Porte ouverte dans ce premier étage à la tourelle de l'escalier pour pénétrer dans un entresol, addition postérieure faite au monument aux dépens de la voûte qui en a souffert. Armoire dans le mur. Evier.

Deuxième étage, cheminée et fenêtres avec banquettes aux archers. Système de défense du troisième étage exactement semblable à celui du château-fort de Beaucaire. 4 fenêtres, deux avec banquettes aux archers.

Chemin de ronde.

Conduit pratiqué dans l'épaisseur du mur d'enceinte pour servir de canal acoustique et moyen de communication avec les étages inférieurs. Deux créneaux et trois merlons sur chaque carré. Chemin de ronde extérieur sur machicoulis pour pouvoir dresser les hours en temps de guerre. Profil des corbeaux de la fin du XIIIe siècle.

Dans le château, à côté du donjon précédent, il nous a présenté, en entrant, un superbe et vaste plat d'étain, style Louis XIV. Armoiries aux armes des sires de Montarnal de Senergues. Mi-parti : à dextre, d'azur au lion d'or hissant, couronné, lampassé, armé ; à sénestre, deux

merlettes superposées. En pointe une cloche d'argent accostée de deux étoiles d'or à cinq rais. Au chef brochant d'azur à trois étoiles d'or posées de face. Ce chef ne se trouvant pas sur l'écu primitif des Montarnal caractérisait probablement la branche de Senergues. Nous avons admiré une belle feuille de vélin du XIIe siècle couverte d'une fine miniscule caroline latine. Le château possède aussi une cuirasse de fer, d'une épaisseur à l'épreuve des pertuisanes les mieux affilées. Sa forme est celle du temps de François Ier.

Parmi une multitude d'autres objets anciens nous avons constaté une serrure d'armoire du XIVe siècle; de grands et hauts chenets de fer ouvragé, style de Henri II, à colonnes cannelées, piédestal en accolade.

Une belle et vaste cheminée du XVe siècle avec sa plaque historiée du temps de la Renaissance. Scène biblique : le prophète Nathan reproche à David le meurtre du fidèle Uri. Un ange plane le glaive à la main. La harpe du roi prophète est gisante à terre.

Au deuxième étage, chambre à coucher. Alcôve style Henri II. Haute crémaillère à moulures du XVe siècle. Glace de Venise avec le biseau caractéristique et ornements à moulures du XVIe siècle. Chaise Louis XIII avec montants en forme de balustre. Meuble du commencement du XVIe siècle avec menottes en fer ouvragé.

Avant de quitter nous avons voulu jeter un coup d'œil sur les noms des lieux dits et les noms de familles des habitants. On y reconnaît des appellations d'origine basque comme Issaly, ou d'origine sarrasine comme Vaisse, Fraisse, Fraissinet, etc., que l'on a signalé fréquemment en Provence.

POMIÈS.

Pomiès n'est qu'un hameau nouvellement érigé en paroisse mais qui possède une très ancienne petite église romane qu'il nous a été facile de reconnaître, sous le badigeon extérieur, à l'appareil, aux minces contreforts et

aux traces de remaniements que présentent les murs. Cet oratoire pourrait même remonter au xᵉ siècle à cause de l'établissement de la voûte en retrait des murs et de l'absence primitive des fenêtres.

Cette haute ancienneté a été mise hors de doute par la découverte de la table d'autel romane qui sert maintenant de frise au calvaire récemment construit sur la place. — Cette table superbe, creusée à sa face supérieure, mesure 1ᵐ 45ᶜ de longueur sur 92ᶜ de largeur. Elle est contemporaine de l'oratoire ainsi que le beau reliquaire de pierre cubique qui a été trouvé sous l'autel et qui renfermait une notable portion du crâne de saint Pierre, apôtre et patron de la paroisse. Le rapport spécial adressé à monseigneur l'évêque par M. l'architecte Grinda ne laisse subsister aucun doute à cet égard. Nous ajouterons ici seulement que la lame de plomb et l'écriture qu'elle porte sont exactement semblables à une autre lame de plomb et à une autre écriture récemment découverte dans un des reliquaires que monseigneur l'évêque avait permis d'ouvrir, et sur laquelle on lisait : *Reliquiæ sancti Pauli, ap.*

Il existe encore à Rodez une petite boîte dans laquelle se trouvait renfermée cette splendide relique de saint Pierre. Monseigneur l'évêque se dispose à réunir le tout d'une manière digne de la valeur de cette découverte.

NOTRE-DAME-D'AYNÈS.

De Pomiès nous sommes descendus le jeudi 3 août à Notre-Dame-d'Aynès, petite église paroissiale sur les bords du Lot à peine entourée de quelques maisons isolées, et qui a l'avantage de posséder à quelque distance sur le même rivage les précieux débris de l'antique manoir de Montarnal.

Parvenus au fond de la vallée, à 100 mètres de l'église, nous avons rencontré sur le chemin, à droite, une croix de pierre. D'un côté le Christ en croix et derrière la Vierge. Costumes, moulures et redents, tout révèle le xivᵉ siècle.

En passant devant le cimetière, nous avons aussi un ancien calvaire de 1560. La hampe de la croix est octogonale et le millésime gravé est précédé du mot JANVARII. Le Christ n'a pas la jupe; il est accompagné à gauche par saint Antoine avec la cloche et l'onagre, et à droite par la Vierge et saint Jean. Par derrière, saint Christophe occupe la place principale; à sa droite se trouvent saint Pierre et saint Paul, et à gauche un cavalier que nous croyons être saint Martin, car nous avons retrouvé ce même motif de décoration sur le beau calvaire de Montignac.

Au presbytère, M. le curé de Notre-Dame nous a exhibé un très antique crucifix d'autel d'une facture des plus barbares, le Christ difforme est entièrement vêtu. Les trèfles des croisillons et les dessins de feuillage gravés sur la hampe et les bras, révèlent un travail du XII[e] siècle. Nous avons également remarqué un fragment ou opercule de ciboire en cuivre doré, œuvre de l'orfévrerie du XIV[e] siècle, caractérisée par plusieurs spécimens de l'architecture de cette époque.

Il existe encore au presbytère une cuve baptismale en granit de l'époque romane, reléguée dans une cour et qui n'est plus d'aucun usage.

Nous signalerons encore une grande feuille de vélin du XIV[e] siècle couverte de plain-chant grégorien provenant d'un antiphonaire in-folio d'après ces mots : *Nisi bibam illum*, *Fiat voluntas tua*, *In escam meam fel*, etc. Les majuscules romaines, avec enluminure, précisent bien la première époque des Valois.

Cette feuille de manuscrit enveloppe un acte de foi et hommage de 1778 énonçant les droits du sire de Montarnal sur la paroisse Notre-Dame, savoir :

Justice haute, moyenne et basse;
Toute juridiction ordinaire et séculière;
Un banc à queue dans le chœur de l'église;
Recevoir le premier l'aspersion de l'eau bénite;
Marcher le premier à la procession, après le clergé;
Recommandé le premier aux prières du prône;
Recevoir le premier l'offrande et le pain bénit;

L'encens et le baiser de paix ;

Le tout aux messes et offices ordinaires ;

Enfin le droit d'apposer sur les murs de l'église lettres et ceintures au dedans et au dehors avec armoiries suivant l'usage.

On lit dans cet acte comment messire François Figeagol de la Grange, écuyer, baron de Montarnal et Roqueprive, seigneur de Vieillevie, Junhac, Sansac et autres lieux, rendit foy et hommage, le 21 octobre 1778, au vicaire-général de l'abbé de Conques, se tenant un genou à terre, nue tête, sans épée ni éperons, et cela à cause des terres féodales sises au mandement de Montarnal et relevant de lui en plein.

L'église autrefois romane a été reconstruite aux XIVe et XVe siècles. Le sanctuaire date du commencement du XIVe, comme le prouvent les voûtes et les nervures. Dans le mur de droite, on a pratiqué une crédence couronnée en accolade, marque assurée du XVe siècle. M. Cibiel, en 1871, a donné pour le maître-autel un tableau peint sur bois à l'albumine qu'il avait acheté dans une vente de Paris et qui n'est pas sans valeur. C'est une sainte Famille de l'école de Giotto, ainsi que l'indique le plat des carnations et le peu de relief de la peinture. Il excelle par une exquise pureté de dessin. Le nimbe du Christ est tracé par un simple trait.

Dans une chapelle à gauche, vitrail de sainte Catherine du XVe siècle. La donatrice est au bas en robe bleue avec une aumônière à la ceinture. On lit sur un phylactère *Ora pro me* et *Sta Caterina*. La célèbre martyre tient d'une main le livre de la science qu'elle soutient sous un pan de sa robe de pourpre, de l'autre elle tient le glaive nu. Dans la même chapelle : un tableau de la même sainte écoutant les leçons de saint Pierre.

Une troisième chapelle possède également plusieurs beaux fragments d'un vitrail du XVe siècle. Les médaillons représentent une Notre-Dame-de-Pietat, l'archange saint Michel terrassant le prince de l'enfer ; le martyre de saint Laurent en dalmatique bleu sur son gril. Plusieurs

verres sont colorés dans l'intérieur de la pâte, d'autres sont peints à l'émail sur verre blanc.

Toute cette chapelle, murs, voûtes, nervures, clef, etc., appartiennent à cette même époque du xve siècle, si remarquable dans toute cette contrée par les innombrables restaurations monumentales que l'on peut signaler de toute part.

Sacristie. — Il existe dans la sacristie un magnifique reliquaire carré long en argent du xive siècle. A travers quatre arcades trilobées, on y vénère les reliques de plusieurs saints en grande célébrité dans la contrée ; on lit à l'intérieur sur des phylactères du xve siècle :

Ex ossibus S. Brandi, Abbatis
Ex ossibus S. Clari, Episcopi.

Nous avons examiné ensuite une autre monstrance ou reliquaire à pied, de la fin du xve siècle. Les lobes en retrait du piédestal, le nœud, les colonnettes, clochetons et crochets, tout porte l'empreinte parfaite de cette période de l'art dans l'orfévrerie sacrée.

Les sachets intérieurs renferment sur leurs phylactères :

Ex ossibus Sti Thome, Apostoli.
De pelle B. Bartholomœi.
De Johis et Petri, martyrum.
De Ste Hodierne.

Et dans un autre précieux sachet :

De monte Calvarie, ubi Xtus fuit afissus (sic).
De præsepe Domini N. J.-C.
De syndone nostri Salvatoris.

Nous signalerons encore en terminant une croix processionnelle, style Louis XIII, haute de 84^{c} sur 50^{c} en argent, avec ornements de l'époque ; une autre croix en cuivre de la même époque, et un bénitier roman en granit veuf de ses ornements.

MONTARNAL.

Nous n'étions qu'à quelques minutes du célèbre château de Montarnal. Nous nous y rendîmes pour en visiter et en reconnaître les belles ruines. Cet antique manoir est situé sur les bords du Lot, à la pointe nord du canton d'Entraygues. Là, florissait une puissante famille qui fournit des chevaliers vaillants aux croisades, des bienfaiteurs aux monastères, et dont le nom se mêle avec honneur à la plupart des évènements de cette époque.

Nous visitâmes d'abord la chapelle romane du château, qui subsiste encore. Elle a subi plusieurs remaniements successifs. La grille du sanctuaire est en fer forgé du XIIe siècle, et absolument semblable aux célèbres grilles de Conques ; peut-être même en proviendrait-elle. L'autel est éclairé par une seule fenêtre géminée, dont la double lancette est surmontée d'un quatre-feuilles de la fin du XIIIe siècle.

Nous trouvâmes dans un pauvre réduit une belle statuette en bois polychromé du XIIIe siècle, haute de 50^c^. C'était une immaculée les mains jointes, la couronne royale fleurdelisée en tête, et le croissant sous ses pieds. Nous la rapportâmes avec soin à Notre-Dame-d'Aynès. Elle est encore ornée de peintures aux couleurs rouge, bleu et vert. Nous vîmes enfin une grande croix processionnelle du XVe siècle en cuivre repoussé, avec couvre-chef très ouvragé ; deux émaux subsistent encore au pommeau : l'un représente une tête de femme en relief blanc sur noir. Les autres cabochons ont malheureusement disparu.

La renommée nous avait beaucoup vanté la cloche de Montarnal ; on la faisait remonter vers le VIIIe siècle, et on nous désespérait d'avance en mentionnant une inscription absolument indéchiffrable. M. Grinda voulut bien prendre la peine de grimper lui-même sur les combles et d'escalader le campanile.

La cloche est allongée comme un cylindre. Elle porte pour inscription :

AVE MARIA GRATIA PLENA DOMINVS TECVM.

Les lettres ont la forme semi-romaine semi-onciale; nulle date, mais tout indique la fin du XIIIe siècle.

La pauvre chapelle est dans l'état le plus misérable, elle n'est pas même pavée.

Ruines du château. — Ces ruines sont encore imposantes, l'emplacement des gros murs de la forteresse se dessine partout encore par une enceinte continue. Le vieux donjon s'élève dans les airs à une grande hauteur. Le manoir reposait sur un rocher inabordable. Des tours aux angles et des murs de parallèles augmentaient sa défense.

Le donjon offre plusieurs assises de pierres obliques, genre de construction fort en usage chez les Wisigoths. Tout le château a reçu dans le cours des siècles des modifications profondes. L'enceinte et le donjon remontent au moins au x ^{e} siècle.

Un vaste corps de bâtiment qui longe la rue paraît appartenir entièrement au XIIIe. Les trois fenêtres géminées à lancettes ne laissent guère de doute à cet égard. On aperçoit ça et là dans le hameau des coiffures de cheminées et des verroux ciselés aux portes d'une grande ancienneté.

Aujourd'hui, les choux, les haricots, les oignons, les carottes et tous les autres légumes poussent et grandissent librement dans la salle d'armes des preux de la première croisade. En effet, Godefroy de Montarnal accompagnait, en 1096, le roi de France Philippe Ier dans la première croisade. Telles qu'elles sont encore, les ruines de Montarnal mériteraient d'être classées au nombre des monuments historiques. La partie inférieure du donjon, d'aspect wisigothique, rappelle les tours de Carcassonne. Nous admirions la belle fenêtre romane qui reste encore. Les murs ont 1^m 25^c d'épaisseur ; le donjon a 6^m de diamètre ; la hauteur des murs en ruines mesure encore 12 mètres divisés en trois étages de 4 mètres chacun.

GRANDVABRE.

Le vendredi 4 août, nous nous rendîmes à Grandvabre, dernière paroisse de l'Aveyron, qui confronte de ce côté avec celle de Cassaniouze qui appartient au diocèse de Saint-Flour. Grandvabre nous intéressait.

C'est en ce lieu qu'alla mourir le fondateur de Conques, et l'on montre encore la chapelle qui abrite son tombeau.

Avant de pénétrer dans l'église, nous reconnûmes d'abord un portail style François Ier. Toutes les lignes appartiennent au XVIe siècle. Mais à côté de ce portail sur la droite, appuyée au mur de l'église, nous eumes la joie de voir une superbe table d'autel du plus pur XIe siècle exposée à toutes les intempéries. Elle mesure 1m 50c de longueur sur 93c de largeur. La bordure non creusée est de 11c carré et chanfrein chacun 20c. Elle servait au culte depuis huit siècles et se trouvait au bas de l'église dans la dernière chapelle.

Là se trouvait aussi une autre table d'autel de grande dimension appartenant au XIIIe siècle par ses moulures ; elle avait été brisée en deux; elle mesurait 70c de largeur, l'épaisseur portait 12c de carré et la gorge 10c.

Dans le cimetière gisaient à terre seize morceaux d'architecture d'un grand retable à pilastre du XVIe siècle : piédestaux, fûts, pilastres, chapiteaux ioniques, etc.

A côté du portail, sur une espèce de colonne ou pilori servant aux publications, se trouvait la mesure légale publique, toujours antérieure au XVIe siècle, et dont M. de Cougny a donné une si magnifique étude dans le *Bulletin monumental.*

L'intérieur général de l'église est de la fin du XVe siècle; elle présente tous les caractères de l'époque de Louis XI. C'est la lutte déclarée entre l'ogive qui part et le plein cintre qui revient. Tous les arcs ogives, selon les projections, sont tracés sur un cintre surbaissé. Les formerets sont supprimés et il ne reste plus que l'angle

rentrant. Les arcs doubleaux et les arcs ogives de même profil évidé, ne retombent plus sur de solides culs de lampe qui les soutiendraient, mais ils s'enfuient pour se fondre et mourir sur les piliers cylindriques.

L'église repose sur les fondations d'une église romane du XIe siècle dont les murs et les contreforts caractéristiques se reconnaissent encore parfaitement à l'extérieur de l'abside.

Dans une chapelle, à gauche, admirable panneau de sculpture du XIVe siècle. Moulures, arcades, vêtements, annoncent partout cette époque. Largeur 65c sur 44c. Les personnages n'ont pas de ceintures pour retenir les plis des robes. La Vierge tient le Christ sur les genoux. Sainte Catherine, sainte Madeleine, sainte Foy et Joseph d'Arimathie entourent Notre-Dame. Le Christ est vêtu de la jupe. Après le XVe siècle le Chrit ne porte plus la jupe. Avant le XVe siècle le Christ est toujours nimbé et vêtu de la tunique qui va quelquefois jusqu'aux pieds.

(M. Grinda.)

Dans la quatrième chapelle crédence du XVIe siècle, les supports portent la collerette de l'époque. Reliquaire de saint Hippolyte en forme de buste, XVIIe siècle. Dans la chapelle de droite, en entrant, armoiries de sainte Foy de Conques.

Dans les murs du sanctuaire deux armoires couronnées par des nervures en accolade, fin du XVe siècle. A la sacristie, grande croix processionnelle en argent, style Louis XIV. Feuillages, fruits, dessins de haute forme. Encensoir, époque et forme Louis XV. Reliquaire à tube en argent, de la Renaissance, style Henri IV.

Ciboire du XVIe siècle. Armoiries sur le pied. Trois colonnes dans le champ posées en pal, et le chef chargé de trois étoiles. Ecu timbré du casque à la visière baissée. Ces armoiries se retrouvent sur les tapisseries de Conques. Deux calices, l'un argent, l'autre vermeil, du même style Henri IV. Sur le piedestal couronne très gracieuse de feuilles d'acanthes ajourées.

Dans le jardin, magnifique cuve baptismale en granit de la belle époque romane. Diamètre 75c ; hauteur 60c ;

moins élégante que celle de Senergues, plus massive et considérable ; on doit l'attribuer au XIe siècle.

Le vase aux saintes huiles en forme d'édicule monumental appartient à l'époque Louis XV. Formes maniérées, fleurs de lis exagérées, cœurs enflammés, etc.

On lit sur la plus ancienne cloche : *Non surrexit inter natos mulierum major Joanne Baptista*, 1749.

La seconde cloche offre pour inscription : *In honorem principis Apostolorum*, 1764.

Elles ont échappé au creuset. Les deux autres sont de 1851-1857.

La chapelle qui abrite le tombeau du fondateur de Conques depuis 760 a dû être reconstruite plusieurs fois. Des parties de murs et le campanile actuel sont du XIIe siècle. Les voûtes intérieures appartiennent au XVe siècle. Le portail et une fenêtre lancéolée qui se trouve à droite datent de la fin du XIIIe siècle.

L'examen du cadastre et le catalogue des lieux dits du territoire nous ont permis de colliger une ample moisson de remarques qui trouveront leur place dans d'autres études sur les origines onomastiques de la contrée.

En quittant cette paroisse, M. l'architecte fit observer à M. le curé avec beaucoup de force et de convenance en même temps, que cette superbe table d'autel romane creusée à l'intérieur, à l'instar des premiers siècles chrétiens, ne devait pas rester plus longtemps exposée à toules les intempéries des saisons et aux coups de pieds des passants, qu'une question de dignité exigeait quelle fût restituée dans l'église à sa place d'honneur, qu'aucune pierre quelconque ne saurait se prévaloir d'une même valeur traditionnelle : observations que nous eûmes encore plusieurs fois l'occasion de faire dans cette même excursion archéologique.

NOTES ARCHÉOLOGIQUES

Par G. GRINDA.

LE GRAND SCEAU DE L'ABBAYE DE CONQUES.

Les RR. PP. Prémontrés, établis depuis quelques années à Conques, poursuivent, avec un zèle des plus louables, la création d'un musée d'archéologie, dans lequel ils réunissent, à côté du remarquable trésor de cette antique abbatiale, une foule de documents de toutes sortes pouvant servir à l'histoire de ce monastère.

Déjà un grand nombre de pièces ayant un très-grand intérêt local ont été trouvées par leurs soins : ce sont de nombreux manuscrits, des inscriptions lapidaires, des étoffes et objets de toutes sortes.

Parmi ces objets tous intéressants, il en est un dont la découverte sera certainement appréciée par les véritables connaisseurs, c'est le grand sceau de l'abbaye.

Peut-être en existe-t-il quelques empreintes appendues à de vieux actes; mais désormais la cire molle dont elles sont faites peut se déformer : on a retrouvé la matrice en cuivre.

Nous allons essayer d'en donner la description : Sa forme est ogivale (*vesicula piscis*) et mesure sept centimètres sur le grand axe et quatre centimètres cinq millimètres sur le petit axe.

On lit autour l'inscription suivante :

S'-POR'ET-COVETVS-MON-CONCHEN-AD-CAVSAS
ET LIRAS-CLAVSAS.

« *Sceau du prieur et du couvent des moines de Conques pour les causes et les lettres clauses.* »

Le champ du sceau sur fond quadrillé est divisé en deux parties par un exergue de forme semi-circulaire contenant deux vers léoniens :

Duc nos quo resides
Inclita virgo Fides.

La partie supérieure est occupée par une sorte de niche avec couvre-chef, dans laquelle est figurée sainte Foy couronnée, tenant dans une main la palme du martyre et dans l'autre un livre. Au-dessous six moines agenouillés, vêtus de la coule monastique, les mains jointes, semblent adresser à sainte Foy l'invocation contenue dans l'exergue. Au milieu d'eux s'élève un palmier avec ses fruits. La pointe du sceau est occupée par une belle fleur de lis ornementée.

Le style des détails architectoniques de la niche et du couvre-chef est celui du XIIIe siècle. Les lettres des inscriptions ont également les caractères de cette époque. On peut, sans crainte de se tromper, attribuer ce sceau au commencement du XIIIe siècle.

SCEAU D'UN ABBÉ DE CANDEIL.

Les auteurs de la *Gallia christiana*, t. II, p. 250, nous donnent la filiation des monastères cisterciens dans le pays d'Aquitaine.

« Dans le temps du roi Philippe un certain Gérard vint
» dans l'Aquitaine et fonda sept monastères, dans les-
» quels il établit la règle et le vêtement de Cîteaux. »

Ces abbayes étaient :

CADUNIUM au diocèse de Sarlat, fille de Pontigny, fondée en 1119.

DALONA au diocèse de Limoges, fille de Pontigny, fondée en 1119.

ABSIA, diocèse inconnu, fille de Pontigny, fondée en 1119.

CASTELLARIS, au diocèse de Poitiers, fille de Clairvaux, fondée en 1128.

BORNETUM, au diocèse d'Angoulême, fille d'Aubazine.

ALLODIUM, diocèse inconnu, fille de Cîteaux.

GRANDIS SILVA, au diocèse de Toulouse, 49e fille de Clairvaux, fondée en 1140.

L'abbaye de Grandselve fonda en 1152 l'abbaye de Candeil dans le diocèse d'Albi.

L'abbaye de Bonnecombe, dans le diocèse de Rodez, était fille de Candeil de la filiation de Clairvaux. La *Gallia christiana* dit qu'elle fut fondée en 1162 sous le patronage de la B. Vierge Marie et des Vertus, par Raymond, comte de Toulouse, et Hugon, évêque de Rodez, et frère du comte de Rodez.

Le sceau dont nous avons l'honneur de présenter l'empreinte était celui d'un abbé de Candeil.

Sa forme est ogivale, l'exergue est occupé par cette inscription :

SIGIL-ABBATIS-MONASTERII-SANCTI-ANDREE-DE-CANDEIL.

On peut l'attribuer aux premières années du XIIIe siècle.

Ce sceau se rattache donc à l'abbaye de Bonnecombe, et c'est à ce titre que nous nous en sommes occupé.

—

LE SCEAU DE L'ABBAYE DE BONNECOMBE.

Dans les déblais faits récemment à Bonnecombe pour la restauration, on a trouvé un grand nombre de pierres

moulurées et sculptées. Les clefs de voûte de quelques travées du cloître, rebâtis au xve siècle, ont été retirées des décombres et sont conservées avec soin par les Pères trappistes.

On remarque sur ces clefs de voûte les armes de plusieurs abbés commendataires de Bonnecombe. Les armes de Clément de la Rovère, évêque de Mende et cardinal (1498-1524) ; celles de Paul de Carretto (1524-....); celles d'Alexandre de Carretto, des princes de Final (1566-1571), et quelques autres assez frustres que je n'ai pu encore déchiffrer. Sur une des clefs de voûte se trouve un écusson inscrit dans un quatrebobe redenté ; sur le champ de l'écu on remarque deux crosses adossées et posées en pal. Je supposais avec raison que c'était les armes de l'abbaye, j'y voyais le symbole des deux pouvoirs dans les mains des abbés-évêques et le signe de leur juridiction abbatiale et épiscopale représentée par les crosses tournées une en dedans et l'autre en dehors. La découverte d'un acte de 1720 qui m'a été communiqué par le R. P. Joachim, prieur de Bonnecombe, est venu confirmer cette hypothèse assez fondée. Cet acte est scellé d'un cachet en cire rouge reproduisant exactement les mêmes armes avec indication d'émail azur pour le fond. Cet écusson entouré de deux palmes est surmonté d'une couronne comtale.

Les RR. PP. trappistes ont fait graver un magnifique sceau reproduisant exactement les formes anciennes.

—

UN AUTEL DU XIIe SIÈCLE A BONNECOMBE.

Sur la route qui longe le Viaur en face de Bonnecombe dans un mur de soutènement, est incrusté une pierre mesurant 0^{m} 40 cent. de côté ; c'est le fragment d'une table d'autel. Sur la face antérieure est gravé dans un nimbe, en forme de cercle, le signe *Chrisma* composé des trois lettres grecques X P Σ et accosté de A Ω. Sur le bord

intérieur du cercle on lit en lettres couchées, les unes à côté des autres, le mot « *altare* » divisé en deux groupes de trois lettres, et à l'intérieur sur une seule ligne coupée par le chrisma sont gravés deux mots qui complètent l'inscription : « *Sancti Salvatoris.* » C'est donc l'autel du Saint-Sauveur. Le signe et la forme des caractères accusent le commencement du XIIe siècle.

Des personnes qui ont été témoins de la démolition de l'ancienne abbaye m'ont assuré que deux pierres semblables ont été trouvées dans les décombres et transportées à Rodez par un amateur dont il m'a été impossible de connaître le nom.

Il serait à désirer que l'on obtînt de l'administration l'autorisation d'enlever cette pierre remarquable à plus d'un titre pour la conserver dans le musée lapidaire de Rodez, ou encore mieux pour la confier aux RR. PP. trappistes qui réunissent avec la plus grande sollicitude tous les documents qui concernent leur antique abbaye.

ÉTUDES

DE PHILOLOGIE ET DE LINGUISTIQUE

AVEYRONNAISES

Par J.-P. DURAND.

PREMIÈRE PARTIE.

Les noms de famille et les noms de lieux.

Les recherches d'étymologie, jusqu'à ces derniers temps, ne furent guère qu'un jeu d'imagination; aujourd'hui elles sont soumises à une méthode rigoureuse, vraiment scientifique, et mènent à des résultats qui ne profitent pas seulement à la science du langage, mais qui offrent un intérêt réel, et parfois très considérable, pour l'histoire. En effet, l'origine des mots, leurs éléments, leur formation, leurs applications successives, contiennent des secrets précieux sur la vie des générations éteintes et constituent de véritables documents historiques pouvant servir à compléter les annales écrites et, quand elles font défaut, à en tenir lieu dans une certaine mesure.

Comme tous les autres, l'idiome de l'Aveyron a ses mystères étymologiques, et les pénétrer, ce serait faire du même coup quelques percées dans le voile encore bien épais qui nous dérobe le passé de notre sol natal.

Le langage indigène de cette province, appelé par nous,

peut-être avec trop d'humilité, *notre patois*, est l'un des témoins les moins mal conservés de la vieille langue des troubadours, qui elle-même ne fut autre chose qu'une des variétés provinciales du latin populaire, dit *lingua rustica*, qui était parlé dans tout l'empire romain, et qui a donné naissance aux diverses langues modernes dites néo-latines ou romanes, et dont les principales sont le français, l'italien et l'espagnol. Mais existe-t-il quelque part un *thesaurus* de cette langue du Rouergue où tous les mots qui lui appartiennent se trouveraient rassemblés, et où le philologue pourrait les étudier et les disséquer à loisir? Le dictionnaire patois que la Société fait imprimer en ce moment sera, sans nul doute, une œuvre utile; cependant, en admettant que l'auteur, le regrettable abbé Vayssier, ait été assez heureux pour réunir et consigner dans son recueil la totalité des expressions présentement en usage dans le parler de nos paysans, son inventaire de la lexiologie rouergate n'en restera pas moins pour cela fort incomplet. On ne devrait pas l'oublier, et on l'oublie pourtant, ce patois était encore une langue écrite et littéraire il n'y a guère que trois siècles de cela. Depuis lors, c'est-à-dire du moment où la France du nord a porté le dernier coup à l'autonomie de nos provinces méridionales et leur a imposé son administration et son langage, une foule d'expressions de l'idiome indigène, notamment toutes celles dont l'emploi était réservé à la société polie et aux lettrés, sont tombées en désuétude. Elles n'ont pourtant pas cessé de lui appartenir de droit sinon de fait, d'en constituer une portion intrinsèque, et elles doivent par conséquent y être réintégrées.

Cette restitution pourra s'opérer à l'aide de la paléographie, qui a été trop peu cultivée et trop peu encouragée parmi nous jusqu'ici. Beaucoup de documents en rouergat subsistent encore; il faut s'empresser de les réunir, de les déchiffrer et d'en publier le plus grand nombre possible.

Notre vieux rouergat reconstitué, remis en possession de tout ce que la conquête française lui fit perdre et lui fait perdre chaque jour davantage en le menaçant d'une extinction prochaine, inévitable, et à beaucoup d'égards

désirable, est, je le répète, un des meilleurs représentants de la langue d'Oc, l'un de ses types les plus purs. Son fonds verbal, nous l'avons dit, est essentiellement latin; il porte même l'empreinte de beaucoup de mots de cette langue mère qui ne se trouvent pas chez les auteurs de l'époque classique, mais dont pourtant la latinité est incontestable à en juger par leurs éléments et leur mode de composition.

A côté de ce *stock* principal, tout d'importation romaine, le rouergat présente un certain nombre de radicaux d'origines différentes. Le vieil allemand y compte beaucoup de mots ainsi que plusieurs formes grammaticales. La langue des Gaulois y retrouve aussi quelques vestiges de son vocabulaire et de sa grammaire.

Toutefois, ce n'est pas seulement dans le langage proprement dit, dans les vocables communs, que doivent être cherchées les traces des langues non latines qui furent en usage dans ce pays et qui témoignent de l'existence dans ce même pays des populations par lesquelles ces langues furent parlées; c'est dans les noms propres, c'est dans les noms de famille et les noms de lieux surtout, que réside le grand dépôt de nos archaïsmes linguistiques. Car toutes ces dénominations aujourd'hui muettes, c'est-à-dire purement individuelles, furent employées dans le principe comme noms communs, *verba appellativa*; elles furent *parlantes*, comme tout l'atteste, et notamment l'article resté attaché à un grand nombre d'entre elles. Le Rouergue offre sous ce rapport aux travaux de l'étymologiste un champ d'une richesse merveilleuse; il suffira de quelques aperçus pour le démontrer, et c'est là tout l'objet de cet essai.

Nous nous occuperons en premier lieu des noms patronymiques. Il convient à ce propos de constater avant tout que ces noms héréditaires ou noms de famille sont une institution dont la date ne remonte pas au-delà du XI[e] siècle. Les Gallo-romains, il est vrai, avaient adopté le système *onomastique* des Romains : ils portaient un nom de famille, *nomen gentilitium*, et en plus un prénom, *prænomen*, et un surnom, *cognomen*; et ce système prévalut

chez les familles indigènes jusqu'au sein de l'invasion barbare. Ainsi l'historien des Francs se nomme *Georgius Gregorius Florentinus ;* un autre écrivain arverne portait le nom de *Sollius Sidonius Apollinaris ;* et le poète de Burdigala était appelé *Decimus Magnus Ausonius.* Mais à partir du VIIe siècle toute trace de cet usage se perd, et le système germanique, qui consistait, comme cela avait aussi lieu sans doute chez les Gaulois, dans l'emploi d'un nom unique et purement personnel pour chaque individu, s'établit universellement dans toutes les anciennes provinces occidentales de l'empire romain. Les noms actuels de nos familles sont les noms personnels que portaient les chefs de ces familles à l'époque de la création des noms héréditaires.

Considérons maintenant nos noms patronymiques rouergats au point de vue de leurs origines diverses.

Il en est un grand nombre qui sont des noms de localités transportés à des familles qui étaient sans doute originaires de ces localités ou qui y possédaient la suprématie. Parmi les noms de cette catégorie, il en est beaucoup de celtiques.

Quelques-unes de nos familles portent des noms romains très reconnaissables comme tels ; ce sont, par exemple, Colonge, *Colonicus;* Constans, *Constantius;* Domergue, *Dominicus ;* Glauzy, *Claudius* ou *Claudinus ;* Pons, *Pontius ;* Serin, *Serenius;* Vergely, *Virgilius*, le nom du poète (lequel du reste était de provenance gauloise).

Les noms de famille aveyronnais pouvant se rattacher au celtique directement, c'est-à-dire comme primitivement appliqués à des personnes en tant que noms propres, et non à des localités, sont relativement en petit nombre ; et il ne faut pas s'en étonner, car ce n'est que par exception que les noms personnels en usage avant l'invasion peuvent avoir survécu à la concurrence des noms francs, universellement à la mode dans ce pays à partir du VIe siècle. Ils sont en outre difficiles à distinguer et à interpréter à cause du peu de documents existant sur la langue des Gaulois. Un philologue allemand, M. Stark, annonce la prochaine publication d'un ouvrage sur ce sujet aussi obs-

cur qu'intéressant des étymologies gauloises dans les noms de personnes anciens et modernes. En attendant que ce savant fasse la lumière qu'il nous promet, nous devons nous borner à signaler, dans la patronymie du Rouergue, trois, quatre ou peut-être cinq noms comme probablement sinon incontestablement celtiques. C'est tout ce que nos connaissances nous permettent pour le moment.

Bec, Bras, Catusse, Isarn, Issaly, tels sont ces noms.

Les Gloses irlandaises du VIII[e] siècle, citées dans la *Grammatica Celtica* de Zeuss, donnent le mot *bec*, et le traduisent par *parvus*. Dans les mêmes gloses on rencontre également le mot *bras* traduit par *grossus*. De plus, le *Dictionnaire breton* de Legonidec nous apprend que ce dialecte vivant de la langue celtique possède aussi le mot *bras*, et avec le sens de *grand*. En outre l'auteur fait la remarque que ce mot est d'un usage très répandu en Bretagne comme nom de famille. Ainsi *Bras* et *Bec* font respectivement allusion aux mêmes qualités corporelles que les noms de famille français de *Legrand* et *Lepetit*.

Pour ce qui est du nom de Isarn, nous sommes informés par Zeuss (*Gramm. celt.*, 2[e] édit., p. 774) que les Bollandistes (*Act. sanct.* 1. Jan. par. 2) citent un passage d'une ancienne vie de saint où il est fait mention d'un bourg de la Gaule appelé *Isarnodorum*, et dans lequel il est dit en outre que ce mot signifie, en gaulois, *porte de fer*. Voici le passage : « *Isarnodorum : a vico cui vetusta paganitas...... Gallica lingua Isarnodori, i, e, ferrei ostii indidit nomen.* » Or, dans ce nom composé, la terminaison *dorum* (c'est-à-dire *dor*, abstraction faite de la désinence casuelle latine) est un mot que les dialectes celtiques modernes possèdent encore, qui est même passé dans la langue anglaise ; il a la signification de *porte*. Donc le sens partiel attaché au radical *isarn* est celui de *ferreus* ou de *ferrum*. D'ailleurs l'ancien irlandais nomme le fer *iarn* (voir Zeuss) et le breton moderne *ouarn* (voir Legonidec), mots dont l'affinité avec *isarn* de *Isarnodorum* est manifeste. A ce compte notre Isarn rouergat ne serait autre que le synonyme celtique de cet autre nom de famille très

répandu dans le Rouergue, Ferrieu (*Ferreus*), et aurait désigné primitivement des « hommes de fer. »

Le nom de Catusse écrit suivant l'orthographe de la langue d'Oc, c'est-à-dire *Catussa*, se lit en toutes lettres dans certaines inscriptions gauloises, ainsi qu'un nom presque identique, *Catuso* (voir la liste des noms gaulois placée à la fin de la grammaire de Zeuss). Quant à la signification intime de ces deux vocables, Zeuss lui-même (qui du reste est un étymologiste très circonspect et très réservé) s'abstient d'en rien dire. Il est permis pourtant de signaler dans leur composition la présence du radical *cat*, qui, on le sait, signifie combat, et se rencontre dans une foule de noms gaulois, tels que *Caturiges*, *Catalauni*, *Catuvellauni*, *Caterva* (noms de la légion gauloise). Ajoutons ce détail qui a de l'intérêt : le nom en question se retrouve dans la formation d'un nom de lieu en *ac* cité dans l'*Itinéraire* d'Antonin, *Catusiacum*. Un autre nom rouergat, qui est pour moi énigmatique, Catays, ne se rattacherait-il pas au même radical?

Je me suis demandé si un autre nom de famille qui s'observe parmi nous, sans être toutefois très répandu, Issaly (*Issali*), ne remonterait pas aussi jusqu'aux Gaulois. Il pourrait être une forme diminutive de ce radical *uxell* qui fait partie du nom composé *Uxellodunum*, qui entre aussi probablement dans la composition de *Issoudun*, et peut-être encore dans celle de *Yssingeaux* et d'*Issanchou* (*Uxellojugum?*), et a le sens de haut, élevé, et qui, en outre, appliqué aux personnes au figuré, comporte l'idée de hautain, fier, orgueilleux, dans le breton moderne (voir Legonidec au mot *uchel*). Le passage de l'*u* d'*uxel* à l'*i* de *Issaly* serait d'autant plus admissible que nous trouvons un exemple authentique de cette substitution dans le nom moderne de l'antique Uxellodunum, aujourd'hui le *Puech d'Isselou*.

Artus est encore un nom celtique, mais il est à présumer que nous ne l'avons pas reçu directement de nos ancêtres gaulois, et qu'il a éte introduit chez nous avec les légendes populaires des chevaliers de la Table ronde. La racine *art* signifie pierre; on trouve le mot *artuas* dans une ins-

cription gauloise bilingue qu'on n'a pu traduire qu'imparfaitement (Voir Diez et Belloguet).

Le vieil allemand a de beaucoup la plus large part dans la nomenclature de nos familles du Rouergue, et c'est là un curieux et remarquable témoignage de la présence des Barbares dans notre province et de l'action qu'elle y a exercée. Sous cette influence, mais sans doute par la seule force de l'esprit d'imitation servile qui porte les sujets à se modeler sur leurs maîtres, le système onomastique des Romains, jusqu'alors en usage dans toutes les Gaules (du moins chez les classes élevées), tomba en désuétude et fut totalement remplacé par celui des Germains, qui consistait, comme il a été déjà dit, dans l'application à chaque personne d'un nom unique et non point héréditaire. Ces noms individuels, qui plus est, furent empruntés pour la plupart au vocabulaire germanique, les indigènes se donnant pour parrains les étrangers. Déjà au temps de Grégoire de Tours nous voyons les serfs gaulois eux-mêmes adopter la nouvelle mode, témoin le nom germanique de *Leudaste* porté par l'un d'eux, qui parvint plus tard à de hautes dignités. Dans les titres des VIIIe et IXe siècle, dans le cartulaire de notre abbaye de Conques, entre autres, les personnes des conditions sociales diverses qui y sont nommées, les habitants des *mansus*, notamment, portent presque toutes un nom tudesque. De ce fait il serait difficile de ne pas conclure que des individus d'origine germanique et parlant la langue de leur pays, étaient répandus un peu partout sur notre territoire, et particulièrement dans les campagnes. On ne peut pas d'ailleurs s'expliquer autrement les traces si nombreuses que cette langue a laissées dans le vocabulaire de nos patois.

Ces noms propres de personnes importés d'outre Rhin se rencontrent les mêmes dans toutes les provinces de la Gaule ; les plus anciens documents écrits en latin nous les donnent sous une forme latinisée, qui consiste simplement dans l'adjonction au mot barbare de certaines voyelles de liaison et des désinences casuelles des déclinaisons latines. La nomenclature qu'ils en offrent est exactement identique, jusqu'à l'orthographe, dans le

nord et dans le midi, dans l'est et dans l'ouest. Mais ces vocables étrangers ont subi plus tard sur chaque point du pays les transformations de la langue locale, et après quelques siècles, vers le commencement du xe siècle, la langue romane de la France s'étant scindée en deux grands dialectes, le français et le provençal, et subdivisée en outre en d'innombrables sous-dialectes, chacun de ces idiomes provinciaux a habillé à sa façon, pour ainsi dire, les vieux noms germaniques, et chacun de ces noms s'est offert sous des déguisements multiples dans la diversité desquels il n'est pas facile, à première vue, de reconnaître son identité originelle. Ainsi le nom *Adhemarus* des vieux titres devient Azémar dans le Rouergue et Omer dans le nord; *Adalhardus*, *Audoinus*, *Godinus*, *Withardus* subissent respectivement la métamorphose de Alazard, Auzouy, Gouzy, Guitard et Guizard dans notre province, tandis que dans les pays *français* ils passent à l'état de Allar, Audouin, Gouin, Guyard. Nous avons relevé, toutefois très incomplètement, nous le craignons, la série des noms de famille germaniques du Rouergue; on la trouvera dans l'un des tableaux qui terminent ce travail; en outre nous avons jugé intéressant d'accompagner, dans ce tableau, chacun des noms germano-rouergats de son homonyme bas-latin et de son homonyme français, autant que faire se pouvait.

Pour la forme latine, nous avons adopté toujours de préférence l'orthographe que donnent les écrits les plus anciens où nous avons pu les rencontrer. Nous ferons remarquer à ce propos que la manière d'écrire en latin les noms germaniques présente trois variantes principales qui correspondent à trois périodes du moyen-âge. Les deux plus anciennes coïncident avec deux époques où les hommes de race franque parlaient encore la langue de leur pays au milieu des Gallo-Romains : la première se confond à peu près avec les temps mérovingiens; l'autre commence au VIIe siècle et dure jusque vers la destruction de l'empire de Charlemagne. Après ce moment, le tudesque cesse d'être parlé en France, les dialectes romans se constituent, et dès-lors, quand on a à mettre en latin les noms propres d'origine germanique, ce n'est plus dans le

germanique lui-même qu'on les prend, c'est dans l'idiome roman du pays, et tels que cet idiome les a modifiés.

Les deux manières d'écrire les noms des Germains qui se sont succédées durant les quelques siècles pendant lesquels les envahisseurs ou leurs descendants ont conservé l'usage de leur idiome national, ces deux manières attestent deux dialectes teutoniques distincts successivement parlés en France et importés l'un comme l'autre de la Germanie. Voici ce qu'on lit dans la *Grammaire des langues romanes* de Diez :

« L'admission des mots allemands commença, sans aucun doute, peu de temps après les invasions des Germains, et ne prit fin que quand leur langue périt. On reconnaît, en effet, deux classes chronologiquement distinctes de ces mots empruntés : les uns trahissent, même après leur assimilation, une forme archaïque, et se rapprochent du gothique ; les autres, une forme postérieure. Les marques caractéristiques des premières sont les voyelles *a* et *i* pour les voyelles *e* et *ë*, la diphtongue *ai* pour *ei*, et les consonnes *p*, *t* et *d*, pour *f*, *z* et *t*; celles des secondes sont précisément les lettres ci-dessus désignées. »

J'ai donné cette citation pour faire comprendre une observation que suggère la comparaison des noms germaniques appartenant à notre idiome rouergat : on discerne dans ces noms les deux classes chronologiquement distinctes dont parle Diez, d'où on peut conclure que le Rouergue a reçu des immigrations teutoniques considérables aux deux époques correspondantes. Ainsi Guitard (*Withardus*) et Guizard (*Wishardus*) ne représentent qu'un seul et même mot primitif, l'un dérivant de la forme dialectale gothique, l'autre de celle du haut allemand.

Une autre classe nombreuse des noms de famille aveyronnais est un emprunt fait à la nomenclature de nos plantes indigènes. Il est remarquable, en ce qu'un tel fait accuse la longue fixité de la population rouergate, que les espèces végétales ayant servi de marraines à un si grand nombre de nos familles, appartiennent toutes, sauf de fort rares exceptions, à la flore locale. Voici quelques exemples de cette catégorie :

Albar (saule blanc), Albarède, Albaret; Albespy (aubépine); Bès (bouleau), Bessède, Besset, Bessière; Bouys, (*boys*, buis), Boisse, Boissière ; Bouyssou (*boyssò*, buisson), Boissonnade ; Bruc (bruyère), Burg, Burq (1), Bruguière, Burguière; Casse (chêne), Cassan, Cassagne; Castanier (châtaigner); Caulet (chou); Codomier (cognassier?); Espinas, Espinasse (hallier d'épines); Falguière (fougère); Fau (hêtre), Faje, Fajolle, Fayet; Favier (*fabarius?*), Fraysse (frêne), Frayssinet, Frayssinhes; Fromen; Garric (chêne), Garrigues; Garrousse (jarrosse?); Gieysse (gesse), Ginest, Ginestet, Gineste (genêt); Griffoul, Griffoulière, corruption populaire des formes classiques *aguifolh*, houx, et *aguifolheyra*, houssaie, issues du latin *aquifolium* (2); Jonquière (jonchère); Labit, pour *la vit* (la vigne); Laur, Lauret (laurier); Lom (l'orme), Delom, Laumière (3); Mourier (mûrier); Noguier (noyer), Nogaret; Nespoulous (de *nespola*, nèfle); Pomier; Perier (poirier); Persec (pêcher); Piboul (peuplier); Prunières; Raus (roseau), Laraussie ; Romec (ronce), Romegous, Romiguière; Rosier (qui peut aussi procéder du nom germanique *Rotharius*); Rouve (chêne), et Rouvelet pour Rouveret; Salès, Salesse, Salgue, Salse (*salix caprœa*); Sahuc (sureau), Sahuguet; Serieys (cerisier); Tremolet (dim. de *tremol*, tremble), Tremolières; Vaysse (coudrier), Vayssette, Vayssier; Vern (aulne), Vernet, Vergne, Vergnet.

A ces noms botaniques de personnes répondent chez nos voisins du Midi ceux, non moins familiers, de Vigne, de Figuier, de Laurier, d'Olivier. Si nous montons au Can-

(1) Le mot *burc* s'est conservé dans notre langue comme nom commun dans son augmentatif ou péjoratif *burgas*, grosse touffe de bruyère.

(2) Le mot *Aguifol* ou *Guifol* est également employé en rouergat avec le sens de château d'eau; il dérive dans ce cas d'une forme latine dont le radical est *aqua*, peut-être *aquifluum*.

(3) Ce mot s'écrit en rouergat l'*Olmieira* ou l'*Oumieira*. Dans la francisation de nos noms de famille ou de lieu on rend notre diphtongue *ou* par le signe de la diphtongue *au*, ce qui peut induire en erreur l'étymologiste. C'est ainsi encore qu'on écrit aujourd'hui *Castelnau*, *Lostalnau* pour *Castelnou*, *Lostalnou*, et *Massabuau* au lieu de *Massabuou*.

tal, nous trouvons là en grand nombre les Delpy (du pin) et les Pignède (bois de pin).

La faune n'a fourni qu'un très petit nombre de noms de famille ; nous citerons : Alaus (alouette), Alauzet ; Auriol (loriot) ; Cabrol (chevreuil), Cabrolier (*capreolarius*) ; Colomb (pigeon) ; Corp (corbeau) ; Esquirol (écureuil) ; Gal (coq) ; Moisset (hobereau) ; Pourcel (*porcellus*) ; Singlar (sanglier) ; Raynal (renard, dérivant comme nom de famille de *Ragnovaldus*, pris pour *Raginardus*, autre mot composé germanique dont le sens est *fort dans le conseil*, et qui a été donné au XI[e] siècle comme sobriquet à l'animal qui porte aujourd'hui cette appellation, mais dont le vrai nom, en langue d'Oc, ainsi qu'en langue d'Oïl, était *Golpil)* ; Rossi (cheval) ; Rossignol ; Vedel (de *vedel*, veau, ou plus probablement de *bedel*, bedeau).

Quelques noms de peuple et d'habitants de pays ou de ville apparaissent ça et là dans la longue liste de nos noms de famille. On peut citer les suivants : Ala et Lala (Alain) ; Bergougnou (Bourguignon) ; Caldaguès (habitant de Chaudesaigues) ; Catala (Catalan) ; Franc et Francès ; Gasc (Gascon) ; Got (Goth) ; Limousy (Limousin) ; Maur, Maurel (Maure) ; Peytavi (Poitevin) ; Poulhès (habitant de la Pouille) (1) ; Thoulse, pour Tholsà (Toulousain) ; Turq.

De la présence et de la fréquence plus ou moins grande ou de l'absence dans le catalogue des noms de famille du Rouergue des divers noms de peuple, il est permis de tirer certaines inductions quant aux relations qui peuvent avoir existé entre notre province et les peuples que ces désignations rappellent. Quelques noms de province : Quercy (Caerci) ; Gavauda, nom rouergat du Gévaudan.

Parmi ceux de nos noms propres qui ne parlent plus, il en est beaucoup qui appartiennent à la vieille langue d'Oc. Ils désignent, soit des qualités personnelles ou des défauts, soit des professions. Dans ce groupe nous citerons : Astruc, heureux ; Baurès, adjectif tiré de *baur*, précipice (le Baur de Bozouls) qui se rencontre dans le

(1) Ce mot *Polhes* est donné dans le dictionnaire de rimes du *Donatus provincialis* et y est traduit par *Apulus*.

nom de lieu *Puech-Baurès*. Cette racine a donné aussi le verbe *embaurar*, effaroucher. Bédos, voulant dire à la fois bègue et étranger; Douls, doux; Jausion, joyeux; Guers, *strabo*; Ranc, *claudus*; Rech, droit; Massip, jeune garçon; Savy, sage; Carrier, charron; Biargue (*biarchus*), commissaire de vivres (??); Cuoc, cuisinier; Romieu, pèlerin; Maillabuau, Matabuau; Massabuau, sacrificateur de bœufs; Metge, médecin; Olier, potier; Ortola (écrit aussi fautivement Ortolo), jardinier; Jouglar, jongleur; Parayre, apprêteur, et son diminutif Palayret, pour Parayret; Saltre, tailleur; Sedassier, fabricant de tamis; Soubeyre, supérieur; Soulier, *solearius;* Villa, *villanus;* Niel, *nigellus;* Viguier, *vicarius*, viguier; Volpelier, *vulpecularius;* Cabrolier, *capreolarius*.

Nos innombrables Ferrier, *ferrarius*, et Ferrieu, *ferreus*, semblent attester que l'industrie du fer date de loin dans notre pays, et que ce n'est pas d'aujourd'hui qu'elle y occupe une grande place. Nous possédons aussi quelques Argentier. Au moyen-âge, ce mot voulait dire orfèvre.

A ces noms *ne parlant plus*, qui rappellent les professions, les qualités, les défauts des personnes, on peut en joindre encore un grand nombre appartenant également au vocabulaire de la langue d'Oc; mais ce sont des expressions géographiques, topographiques et autres noms de choses. En voici seulement quelques exemples : Barry, faubourg; Barthe, Labarthe, hallier; Bosc, bois; Boujal, soupirail; Bruel, breuil; Caviale (*Capviala*, littéralement *chef-route*, c'est-à-dire route principale ?); Cammas (*Capmas*, *chef-hameau*); Camp, champ, et Delcamp; Calm, Lacalm, plateau aride; Caze, Casal, casature; Causse, plateau calcaire; Coudere, pâture autour de la maison rurale; Combe, mot qui indique une dépression de terrain ou petit vallon en forme de conque; Font, Lafont; Frau, Fraus, terre inculte (1); Gache, guet, et quartier de ville; Gaven, soc de charrue; Ladous (*la doz*), source; Mazuc, buron; Parra, Laparra, enclos de ferme; Pouget (diminutif de *puech*, voir ci-après); Poujol, *podio-*

(1) Le breton a *fraost*, qui veut dire inculte (V. Legonidec).

lum; Puech, Delpuech, Delpech, *podium*, que nos notaires traduisaient jadis par *De podio* dans les actes rédigés en latin; Prat, pré; Rieu, Delrieu, ruisseau; Selve, bois; Ségalar, pays à seigle; Serre (*serra*) et Serre (*serre*), croupe de colline; Terral, Tarral, ouest, et vent d'ouest; Vaurs pour Baurs, précipice; Viale (*viàla*), diminutif de *via;* Vialar, habitation située sur une route (?), relai de poste (?); Villar, Villars, *villaris*, *villares*, répondant au français Villier, Villiers (1).

Les noms composés sont assez rares. Nous avons déjà cité, dans cette classe, Massabuau, et deux autres noms en *buau* (dans l'orthographe de la langue d'Oc, *buou*) dont la série se complète par Garabuau. Ajoutons-y : Bonafous, Bonnefous (en langue d'Oc *Bonafòs* = *bon Afos*, littéralement *bon Alphonse*); Bonhomme (*Bonome*); Bonpar (*bon par*, littéralement *bon pair*, bon compagnon); Boucays (*Bocays*, littéralement *bonne mâchoire*); Boulouys (*Boloys*, littéralement *bon Louis*); Bounhol, Bouniol (*Boniol, bon œil*); Cambafort; Capgras; Capprim; Capplat; Gaffafer; Gratacap; Malaterre; Malpel; Matamosque; Passarieu; Ricome; Taillefer; Viraven; Versepuech.

Nous bornant pour cette fois à ces quelques indications en ce qui a trait aux noms de famille, nous allons jeter maintenant un coup d'œil sur les noms de lieux.

Ceux-ci datent pour la plupart d'avant la conquête romaine, et on peut jusqu'à un certain point en induire qu'à cette époque reculée la contrée était couverte d'une population rurale qui ne devait pas être moins dense que celle qui l'habite aujourd'hui. Les centres de création mo-

(1) Nous sommes surpris de rencontrer dans le *Dictionnaire topographique du Gard*, par M. Germer-Durand, ces deux noms de Viale et Vialar ou Viala, traduits par *Villa* et *Villaris* d'après des chartes latines des XII[e] et XIII[e] siècles. Ces deux formes latines donnent déjà à la langue d'oc *Vìla* et *Vilar* par une transformation régulière, il nous échappe entièrement comment *viàla* et *vialar* pourraient procéder de ces mêmes primitifs. N'est-il pas à présumer que les noms de lieu dont il s'agit auront été latinisés au moyen-âge sur une forme romane dont le traducteur n'aura pas compris le sens et qu'il aura confondue avec des paronymes?

derne ne forment pas, suivant toute vraisemblance, l'équivalent de ceux des temps gaulois qui ont disparu de la carte, et il n'est pas douteux que beaucoup eurent cette destinée. Entre autres indices, ce qui peut nous faire croire qu'il en fut ainsi, c'est que les noms celtiques de quelques-uns de nos hameaux sont dérivés d'autres noms de localités habitées, lesquelles ne se retrouvent plus. Ainsi le nom de *Bajaguet* est le diminutif d'un *Bajac* qui n'a plus aujourd'hui d'application. Pareillement des dérivés *Peillaguet* et *Barsagol*, dont les primitifs, *Peillac* et *Barsac*, sont également absents. A cette remarque, nous ajouterons la suivante, qui la confirme : En parcourant les matrices de notre cadastre aveyronnais on rencontre beaucoup de noms qui furent, leur forme l'atteste, des noms d'habitations, et qui ne désignent plus maintenant que de simples parcelles de terre.

Quand nous parcourons le précieux catalogue des lieux habités du département de l'Aveyron que nous devons à M. Dardé (1), un fait intéressant nous frappe, c'est que chaque grande période de notre histoire est marquée par une sorte de dénomination topographique d'une fréquence particulière. Dirai-je qu'elle est celle de ces dénominations qui a le privilége de caractériser l'époque présente ? Elle n'est pas précisément flatteuse : c'est celle de *barraque*, qui, on le sait, désigne une auberge solitaire improvisée sur le bord d'un grand chemin. Le relevé de M. Dardé ne nous offre pas moins d'une litanie de cent dix-huit exemplaires de *Barraque*, *Barraquette* ou *Barracou*, et cette liste, n'en doutons pas, sera accrue dans la prochaine édition de l'ouvrage.

Si un jour nos langues modernes s'éteignent à leur tour et finissent par être oubliées, ce nom de lieu habité, qui aura persisté, mais qui n'aura plus qu'une acception individuelle et énigmatique, intriguera les étymologistes de ce temps à venir. Pourquoi, se diront-ils, les Aveyronnais d'il y a deux mille ans affectionnaient-ils de la

(1) *Dictionnaire des lieux habités du département de l'Aveyron*, par J.-L. Dardé, chef de division à la Préfecture de l'Aveyron. — Rodez, 1868.

sorte ce nom de *barraque*, qu'il ait obtenu si souvent leur préférence quand ils avaient à faire choix d'un nom pour leurs demeures ? Quelle pouvait donc bien être la signification de ce terme dans le langage d'alors?

Cette curiosité et cette perplexité en présence du nom de lieu en question que nous supposons chez nos confrères d'un avenir lointain, c'est justement notre cas, c'est là précisément l'état de nos propres esprits en face de certains autres noms de lieu qui se répètent à satiété, mais dont le sens intrinsèque est aujourd'hui une énigme. D'où proviennent donc tous les Cassagne, Cassagnolle, Cassagnette, Cassan, Cassanis et Cassanus, sans parler de Cassanodres, qui remplissent à eux seuls plusieurs colonnes de l'inventaire de M. Dardé? Que dire encore de cette autre famille de noms : Caylar, Caylaret, Caylarou, Caylie, Caylou, Caylus, Caire, Cayrac, Cayrel, Cayrol, Cayrou, Cayroule, Cayroulie, Cayrouse et Cayrugue (1), qui occupe également une si large place dans le même recueil?

Assurément, ce sont là des dénominations caractéristiques dans lesquelles se peignent, au moins par certains côtés, les époques historiques qui leur correspondent. La création *è nihilo* d'un réseau de voies carrossables couvrant notre territoire départemental qui, il n'y a guère que cent ans, ne possédait pas encore une seule route, et l'établissement d'un mouvement de roulage jusque-là inconnu entièrement; l'éclosion de ce nouveau système d'organes et de cette vie de circulation qui appartient en entier aux deux premiers tiers de ce siècle, tout cela se résume, comme en un symbole, dans ce mot vulgaire de *barraque*. Le mot *cassagne*, et le mot *cair* et ses dérivés, ne symbolisent-ils pas, eux aussi, quelque fait social marquant du temps où ces dénominations furent adoptées avec tant de faveur et appliquées en si grand nombre ?

(1) Le radical *cair* se retrouve encore probablement dans le nom du lieu dit *Caymar* (écrit improprement Kaymar), qui serait pour *cair-mar*, et devrait se traduire par *grand rocher* ou *grand château fort*, *mar* ayant la signification de *grand* en langue gauloise. Du même radical s'est formé un adjectif *cailes* que nous découvrons dans un nom de hameau, *Valcaylès*, mot qui doit avoir le sens de *vallis lapidosa*.

Oui, cela est tout au moins probable. Il y a donc un intérêt historique réel dans l'étymologie de ces noms et de tous leurs analogues.

Chacun a remarqué la fréquence de la terminaison *ac* dans les noms de nos hameaux, de nos villages, de nos bourgades. Ce suffixe est gaulois; il donne une valeur qualificative au substantif auquel il s'ajoute, et en fait ainsi un adjectif qui peut par la suite être pris substantivement. Cette désinence était le propre des noms des domaines ruraux, des métairies; pour former ces noms, on l'ajoutait, tantôt à celui du propriétaire, tantôt à un mot désignant quelque objet, quelque circonstance locale distinctive (1). Voici l'interprétation de quelques-uns de ces intéressants vocables :

Cayrac veut dire littéralement *pierreux*, et s'appliquant à la désignation d'une métairie, il doit se traduire par la *pierreuse*, ou la métairie *aux pierres*. Noalhac est semblablement la ferme *aux petites prairies*. Brenac comporte ces deux traductions : le domaine du *bren*, du chef, ou le domaine aux *joncs*, comme qui dirait de nos jours *la jonquière*. Bouillac veut dire la ferme *à la mare* ou au *bourbier*, etc.

Tous les noms de lieux en *ac* ne sont pas purement gaulois; ce suffixe s'unit encore à des noms romains, et les noms ainsi composés témoignent conséquemment de la période gallo-romaine. Parmi ces noms hybrides, la plupart ont pour radical un nom d'homme; mais ce radical, chez quelques autres, est un nom de chose, et peut-être même un adjectif. Nos conquérants ne s'étant guère donné

(1) Des étymologistes mal informés ont voulu voir dans la terminaison *ac* un mot gaulois signifiant *eau*, ce qui est de pure invention. Que *ac* est une désinence adjective ne peut plus faire doute quand on observe que, dans le latin des Gallo-Romains, cette particule est employée pour faire un adjectif d'un substantif. Ainsi Grégoire de Tours écrit toujours *parisiacus* au lieu de *parisiensis*. Et en second lieu on a la certitude la plus positive qne ce suffixe qualificatif s'associait aux noms propres d'hommes pour former des noms de lieu quand on rencontre dans les vieux auteurs des passages comme celui-ci : ... *locus qui a Carbone viro inclyto Carboniacus dicitur*. (Mabillon, *Act. Sanc.* 4, 2, 241).

la peine d'étudier la langue des vaincus, ils tombèrent dans des méprises comparables à celles que commettent les Européens de nos possessions d'Afrique dans l'emploi des mots arabes qu'ils cherchent à s'approprier. Bref, les Romains, semble-t-il, rencontrant cet *ac* associé à tous les noms de domaines, crurent qu'il signifiait domaine, qu'il avait toute la valeur de leur mot *villa*. Et alors, tout en adoptant ce mode d'appellation pour leurs villas gauloises, ils en composèrent les noms en faisant précéder *ac* du nom latin du propriétaire mis au génitif. L'*i* caractéristique de ce cas pour la première déclinaison se retrouve, en effet, tel quel ou remplacé par son équivalent phonique, dans tous les noms de cette catégorie. Citons quelques exemples : Albagnac, *Albani-acum;* Aubignac, *Albini-acum ;* Crespiac, *Crispi-acum ;* Marcillac, *Marcelli-acum.*

Les suivants sont des exemples de noms en *ac* ayant pour radical latin un nom commun : Aunhac, de *alnus*, aune; Balsac, ou mieux Valsac, de *vallis*, valée (1); Carrayrac, du bas latin *carraria*, chemin de charrettes, ou de *carrarius*, charron; Cavaillac, de *caballus;* Granayrac, de *granarium;* Lormac, L'Ormac, L'Olmac, de *ulmus ;* Pinhac, de *pinus;* Prunhac, de *prunus ;* Pradalhac, de *pratalis*, dérivé de *pratum;* Vignac, de *vinea*, vigne ; Volpillac, de *vulpecula*, renard.

Magnac doit probablement se traduire *domaine de Magnus*, mais il est possible qu'il signifie le *grand domaine.* Majorac ne peut guère s'interpréter autrement que le *plus grand domaine*, au comparatif, et Maymac peut être de son côté *le plus grand domaine*, au superlatif, sinon le domaine de *Maximus.*

Caumelhac, *Calmiculiacum* (de *calm*, plateau aride) et Noalhac, *Noaculiacum*, déjà cité (2), sont des hybrides

(1) L'*s* de liaison de Valsac est celui du génitif de *vallis.*

(2) On rencontre dans Grégoire de Tours un *Noviliacum*, qui se rapporte à un des Neuilly du pays d'Oïl. Est-il en même temps l'homonyme de nos *Noalhac* méridionaux? Cela est vraisemblable. Mais dans ce cas notre transcription latine *Noaculiacum* est erronée, car au temps de Gré-

d'une catégorie rare formés de la désinence gauloise *ac* et d'un radical également gaulois, mais soumis à la forme d'un diminutif latin.

Cette profusion de noms de lieu en *ac*, dont notre territoire rouergat est pour ainsi dire tout pavé, constitue un document d'une authenticité et d'une importance incontestables : il semble apporter la confirmation d'un fait social attesté par d'autres témoignages historiques, à savoir que, à l'époque dite de l'indépendance gauloise et à l'époque de la domination romaine, notre pays était soumis au régime de la grande propriété, dans laquelle la possession du sol rentrait peut-être tout entière.

Nos dominateurs germains se firent propriétaires terriens, en Rouergue, dès le début de l'invasion ; mais ils ne baptisèrent pas leurs possessions rurales à la manière gauloise ou gallo-romaine. Parmi nos innombrables noms en *ac*, je n'en connais pas un seul (et je les ai observés tous, un à un, et avec soin) offrant un radical tudesque avéré. Au contraire, dans le nord de la France, il se rencontre un assez grand nombre de localités dont les noms présentent cette formation. Par exemple, les *Carliacum*, *Theodbertiacum* et *Tiridiciacum* de la géographie mérovingienne qui, de nos jours, sont représentés par Charly, Diettwiller et Château-Thierry.

goire de Tours le suffixe diminutif latin *cul*... n'avait pas encore subi la métamorphose phonique du *l* mouillé dont on pourrait admettre à la rigueur que cet écrivain eût cherché à figurer le son par cet assemblage de lettres, *vili*. Le plus probable est alors peut-être que *Noalhac* doit se traduire par *Noaliacum*, qui serait formé d'un adjectif *noalis*, dérivé d'un primitif *no*, comme *Pradalhac* (autre nom de lieu en Rouergue), en latin *prataliacum*, est formé de l'adjectif *pratalis*, fait de *pratum*, que nous retrouvons dans d'autres noms de lieux sous la forme romane de *Pradal*. Mais resterait encore cette difficulté : pourquoi Grégoire de Tours écrirait-il *Noviliacum*, et non pas *Novaliacum?* Cette variation pourrait s'expliquer par une différence dialectale entre le gaulois du nord et celui du midi, déjà attestée par des contrastes analogues. C'est ainsi que *Clipiacum* (Clichy-la-Garenne) est formé d'un radical *clip*, pierre, qui dans le midi de la France est représenté par *clap*. Ajoutons que le radical de *Noalhac* se rencontre isolément, sur notre matrice cadastrale, comme nom propre de prairie, dans le mot *Noaille (Noàlha)*.

Cependant, tel n'est pas le type caractéristique des noms affectés aux domaines ruraux des Francs dans le nord : le plus souvent les nouveaux propriétaires terriens de cette région appelèrent leurs maisons des champs du nom latin *villa* ou de celui également latin de *cors*, *cortis*, devenu *curtis*, qu'ils firent précéder de leur nom personnel. De là, pour ne citer que quelques exemples, *Bazoniscurtis*, Bazoncourt; *Belciardicurtis*, Burtricourt; *Theodalcicurtis*, Thiaucourt; *Ansaldivilla*, Ancerville; *Alnaldivilla*, Arnaville; *Invaldivilla*, Waville. Or, cette coutume resta entièrement étrangère à ceux des Barbares qui s'établirent dans notre province; mais ceux-ci néanmoins eurent leur manière à eux de faire entrer le nom du possesseur dans le nom du domaine, et même, dans ce but, ce n'est pas un seul procédé onomastique, mais plusieurs, qui furent employés, soit concurremment, soit à des périodes différentes. Nous les ferons connaître tout à l'heure.

Revenons aux formes dénominatives qui correspondent aux périodes gauloise et gallo-romaine.

Dun signifiait hauteur et forteresse chez les Gaulois; l'on sait d'ailleurs que cette particule entrait dans le nom d'un grand nombre de leurs villes qui étaient bâties sur des éminences. Cependant il est resté peu de traces de cet élément dans nos appellations topographiques du Rouergue. Nous citerons : Autun, dans la commune d'Huparlac; trois Verdun, dans les communes de Balaguier, Quins et Sanvensa; Galdun, dans la commune de Cassuéjouls, et Dunet, dans celle de Viviers.

Ce sujet nous amène à parler de *Segodunum;* nous allons dire brièvement ce que nous savons de plus avéré sur l'étymologie tant controversée parmi nous du nom ancien de notre chef-lieu.

D'après les celtistes les plus autorisés, d'après le baron de Belloguet (1), notamment, notre Segodunum, ou plus exactement *Segdun*, serait l'homonyme du germanique

(1) *Ethnogénie gauloise*, par le baron Roget de Belloguet, 2ᵉ édit., p. 351.

Sigtun, la cité d'Odin, et signifierait littéralement le mont ou le château fort *de la victoire*.

De *Segodunum* à *Rutheni* la transition est presque inévitable : ajoutons donc que, d'après les mêmes auteurs, le sens littéral de ce dernier nom n'est autre que ceci : *les rouges*.

Qu'est-ce qui aurait valu cette épithète à nos devanciers ? La noblesse gauloise aurait-elle été plus blonde ou plus rousse ici qu'ailleurs (car le portrait classique des Gaulois ne s'appliquait en réalité qu'à leurs nobles) (1) ?

Les celtistes proposent une deuxième version du mot *Rutheni;* il peut se traduire encore, croient-ils, par *hilares*, les joyeux (2). A ce compte, les anciens habitants de notre ville et de notre province se seraient fait remarquer par leur belle humeur, et c'est à cette heureuse disposition, qu'ils ont peut-être oublié de transmettre à leurs descendants, ainsi que quelques autres, que leur nom serait dû.

Certains écrivains, et M. de Gaujal entre autres, font dériver le nom des Ruthènes de celui de leur déesse Ruth ; c'est là un parfait contre sens. La déesse Ruth est une *divinité topique* que nos ancêtres se créèrent de toutes pièces pour en faire leur patronne, et dont ils tirèrent l'idée, les attributs et le nom, de leur propre nom à eux. C'est de même que *Rotomagus*, littéralement la *ville du gué*, Rouen,

(1) La *Pharsale* contient une allusion à la chevelure blonde des Ruthènes :

Solvuntur flavi longa statione Rutheni.

Mais c'est là un lien commun qui est toujours sous la plume des auteurs anciens quand il s'agit des Gaulois. Le sixain suivant, un dicton du pays, contient peut-être un renseignement plus sérieux. On fait parler ainsi un Lozérien :

Tres shian
Del Givaudan
Contra un Roergà
Tot rosselà.
Nos pressava, lo pressavian ;
Se foshian shiey, lo crevashian !

(2) *Grammatica celtica*, par Zeuss, 2e édit., p. 15.

se donna de cette façon une protectrice dans l'Olympe gallo-romain en inventant la déesse Roth. Dans ces deux cas, comme dans une multitude d'autres, les divinités tutélaires des villes n'étaient autre chose que des noms de cité faits dieux. C'est en vertu du même procédé théogonique que le célèbre dieu gaulois Teutatès, le grand dieu de la Nation, est né du mot *teut* qui veut dire *peuple*, et qu'un autre dieu gaulois très important, *Dunatès*, protecteur des forteresses, doit son existence au mot *dun*, nom générique des forteresses.

Ceci nous amène à dire, pour ceux qui l'ignoreraient, quelle est la vraie filiation étymologique du nom moderne de notre ville et du nom de notre province.

Rodez, qui en langue d'Oc s'écrit *Rodes* (par *s*), n'est pas autre chose que le mot *Ruteni*, ou plutôt *Rutenos* (à l'accusatif) modifié conformément aux lois de la phonologie romane; Rodez est le nom même du peuple dont cette ville était la capitale, c'est un nom pluriel, comme l'indique l'*s* terminal; et à ce propos nous ajouterons que les noms de la plupart des chefs-lieux de nos anciennes provinces sont d'une formation analogue. Contentons-nous de citer comme exemples : Cahors, *Cadurcos;* Javaux, *Gabalos;* Limoges, *Lemovices;* Chartres, *Carnutos;* Bourges, *Bituriges;* Poitiers, *Pictavos;* Paris, *Parisios*.

Rouergue, d'après certains étymologistes, devrait s'interpréter par *ruthenensis ager;* c'est une erreur. *Ager* n'est pour rien dans la finale *ergue*, et est absolument étranger à la composition de notre mot. Rouergue est purement et simplement la métamorphose provençale (*langue provençale* est employé par nous comme une expression synonyme de *langue d'Oc*) de l'adjectif *rutenicus*, qui était d'abord suivi de *pagus*, qu'on s'est borné plus tard à sous entendre. Cette transformation s'est opérée suivant la même loi qui a fait passer les mots latins *dominicus*, *manica*, *manicum*, *monachus*, à l'état de *domergue*, *marga*, *margue*, *morgue*, dans la langue d'Oc. Du reste, ce fait linguistique avait été reconnu déjà au temps de Hadrien de Valois, qui s'exprime ainsi à ce sujet dans sa *Notitia Galliarum :* « Ex *Rutenico*, fecere nostri *Rodinigum*, *u* in

o, *t* in *d*, *e* in *i*, *c* in *g*, mutatis ex more ; ex Rodingo, Rouërgue, *o* in *ou*, *i* in *e*, *n* in *r*, conversis. » (1).

Tous nos mots rouergats, tant adjectifs que noms communs ou noms propres en *argue*, *ergue*, *orgue* et *ourgue*, tels que Coussergue, Caylergue, Campergue, Valsergue, Lissorgue, Canourgue, dérivent d'un thème latin en *anicus*, *enicus*, *inicus* ou *onicus*.

Ne quittons pas Rodez sans indiquer l'étymologie probable du nom de la rivière qui coule auprès et qui a servi à nommer notre département. *Avayron* suppose une forme latine primitive *Avario* qui se décompose en deux éléments celtiques, *av* voulant dire *eau*, et *ar* signifiant *tranquille*. Aveyron est donc synonyme d'*eau tranquille* (2). (L'orthographe officielle *Aveyron*, par un *e*, est fautive ; la langue d'Oc écrivait et prononce encore *Avairò*).

Nous passerons maintenant aux autres formes de noms de lieux que nous avons signalées comme caractérisant les temps gaulois ou gallo-romains.

Le mot *cair* (qui a pour variante *cail*), suivi de son nombreux cortège de dérivés et de composés énumérés ci-dessus, est purement celtique. On le retrouve dans tous les dialectes vivants de cette langue avec la multiple signification de *pierre* et *rocher*, de *maison* et de *ville*, de *château* ou *lieu fortifié*. Cette ruine intéressante, écart de Nauviale, qui dans la langue du pays s'appelle *Bel-Caire*, est en effet le débris d'un *beau château*, en même temps qn'un pic rocheux magnifiquement abrupte.

Que nous révèle donc le radical *cair* ou *cail* sur les con-

(1) *Op. cit.* p. 492.

(2) Les deux racines *ar* et *av* se rencontrent, soit réunies, soit isolément, dans divers noms de rivière, tels que *Avara* (l'Evre), *Samara* (la Somme), *Autara* (l Eure), *Arar* (la Saône), *Arauris* (l'Hérault) ; l'Avon (Angleterre), l'Avedon, l'Avègne, l'Avène, ruisseaux du département du Gard, mentionnés dans le *Dictionnaire topographique* du Gard de Germer-Durand.

Sur la racine *av*, voir Belloguet, *Ethnol gaul.*, 2e édit., p. 427, et Legonidec, *Dict. bret.*, au mot *aven*. Sur la racine *ar*, voir Zeuss, *Grammat. celt.*, 2e édit., p. 11, notes.

ditions matérielles et morales de la contrée à l'époque où il devint d'un emploi si étendu dans la confection des noms de lieu? Le grand usage qui fut fait de ce genre de dénomination topographique chez les Ruthènes répond d'abord à l'un des caractères géologiques les plus saillants de leur territoire, et secondement à l'état permanent de guerre intestine de la société gauloise, état auquel la conquête romaine vint mettre un terme, et qui reparut à la chute de l'Empire lorsque le pays reçut de nouveaux maîtres pour être de nouveau plongé dans une longue barbarie.

Le nom de lieu très répandu de Cassagne, que nous avons mentionné plus haut, date de l'époque gallo-romaine. Que signifie-t-il originairement? On s'est souvent adressé cette question, on s'est même escrimé à déchiffrer cette énigme étymologique. Nous nous souvenons qu'un savant du pays n'hésita pas à interpréter ce mot par *casa agnorum;* ce fut là, à notre avis, une témérité trop grande. Notre tentative à nous sera-t-elle plus heureuse? On en jugera.

Dans *Cassagne* — auquel nous restituerons pour le moment son orthographe provençale, et que nous écrirons dès-lors *Cassanha*, — nous devons distinguer d'abord deux éléments, un radical et une terminaison. Dans celle-ci on reconnaît à première vue le suffixe adjectif latin *ius*, *ia*, *ium*, lequel confère au substantif auquel il est associé un sens de possession, de collectivité ou d'emplacement et d'habitat, et qui sert notamment à faire d'un nom national d'homme un nom de pays, comme *Italia*, *Germania*, *Hispania*, d'*Italus, Germanus*, *Hispanus.*

Dans le latin classique, le mode presque exclusivement employé pour tirer du nom d'une espèce d'arbres donnée celui d'une collection de ces arbres, ou de la place où ils se trouvent réunis en masses sur le sol, consiste dans l'addition du suffixe *etum* au radical du premier mot. Ainsi de *castan-ea*, *querc-us*, *ulm-us*, *fraxin-us*, *tremul-us*, ont été faits *castanetum*, *quercetum*, *ulmetum*, *fraxinetum*, *tremuletum*.

Ce suffixe *etum* a pour homonyme ou équivalent étymo-

logique, en langue d'Oc, le suffixe *eda*, que nous rencontrons dans *pomareda*, *besseda*, *tremoleda*, *olmeda*, etc. Cependant, à cette forme d'abord unique, le latin gallo-romain en adjoignit une deuxième tirée de ce suffixe *ius*, *ia*, *ium*, dont nous parlions tout à l'heure. Mais au lieu d'employer ce suffixe au féminin, comme dans les noms de pays, on l'employa au neutre pour l'appellation des collections d'arbres de chaque espèce. Puis par l'effet d'une méprise qui, dans un grand nombre de cas, a transformé les neutres pluriels en féminins singuliers — témoins : *mirabilia* devenu *merveille*; *batualia*, devenu *bataille*; *muralia* devenu *muraille*, — cette forme *ium*, ainsi que la forme synonyme *etum*, neutre en latin, devint, en roman, une forme féminine. Ainsi les mots au type ancien, *tremuletum*, en provençal *tremoleda*, *vernetum*, en provençal *verneda*, eurent pour variante *tremulium* et *vernium*, puis *tremulia* et *vernia*, qui passèrent finalement à l'état de *tremolha* et *vernha*.

Les collectifs de plusieurs espèces d'arbres furent même exclusivement formés sur ce dernier modèle, et au lieu de *fraxinetum* on employa *fraxinium*, *fraxinia*, d'où le provençal *frayssinha*; au lieu de *prunetum*, on fit *prunium*, *prunia*, qui donnent, en langue d'Oc, *prunh* et *prunha*, etc.

Tout est prêt maintenant pour la solution de notre problème de *Cassanha*. La terminaison *nha* résulte, c'est bien connu, d'une fusion opérée entre la flexion ou suffixe *ia* et un *n* contigü terminant le radical. C'est ainsi que *Allemania* fait *Alemanha*, et *Hispania*, *Espanha*; et, pour en revenir à nos noms collectifs d'arbres, c'est encore ainsi que *fraxinia* et *vernia* ont donné *frayssinha* et *vernha*.

Notre mot provençal *cassanha* répond donc à la forme latine *cassan-ia*. Un radical *cassan* se dégage ainsi de cette analyse. Quelle sera sa signification? Sera-ce un nom d'arbre jouant dans *cassanha* un rôle analogue à celui du radical *fraxin* dans *frayssinha*, *fraxinia*? — Oui, certainement, et ce mot càssan (avec l'accent tonique sur la première syllabe) nous le trouvons dans Ducange latinisé en *casnus*, lequel n'est, suivant toutes les probabilités de

l'analogie, qu'une contraction de *càssanus*, ou *càssenus*, ou *càssinus*, et que l'auteur traduit par *quercus ;* et nous le trouvons enfin dans la vieille langue d'Oc, et aussi dans plusieurs de ses patois modernes, dans le mot *casse*, pour *cassen*, qui veut aussi dire chêne.

Nous avons constaté que cette forme féminine *cassanha* possède à côté d'elle une forme masculine jumelle procédant directement du neutre latin en *ium* : *cassàn* (=*cassanium*) avec l'accent tonique sur la dernière syllabe, qui dans l'orthographe de la langue d'Oc s'écrit avec un *h* à la fin, cet *h* tenant la place de l'*i* absorbé de *ium*, et mouillant effectivement l'*n* dans les dérivés, comme par exemple dans Cassagnol (*Cassanhol*) et Cassagnou (*Cassanhò*).

Le thème Cassan (*cassanh*) a pour analogue Castan (*castanh*), dont la forme latine est *castanium*. Ce dernier n'a point donné à la langue d'Oc le féminin *castanha*, par *castania*, avec le sens de châtaigneraie, ce mot de *castanha* existant déjà dans cette langue avec la signification de châtaigne, et procédant du latin *castanea*. Mais si le *castanha* de *castanium* ne se trouve pas dans notre langue en tant que primitif (et cela pour le motif ci-dessus indiqué), il y existe virtuellement dans son diminutif *La Castagnolle* (lieu de la commune de Rebourguil), qui coïncide exactement avec le diminutif de Cassagne, *La Cassagnolle* (communes de Loupiac et de Sainte-Geneviève).

Si pour établir que Cassan et Cassagne eurent primitivement la signification de *forêts de chênes* de nouvelles preuves étaient nécessaires, nous fournirions encore la suivante. Dans les départements du midi il se rencontre plusieurs localités du nom de *Cassagnac*, mot qui est transcrit en *Casseniacum* dans les titres du moyen-âge. Or, le département de la Nièvre possède un village du nom de *Chasnay* dans lequel nom on ne saurait s'empêcher de voir un proche parent du mot *chênaie*. Maintenant ce Chasnay, M. Houzé, dans ses *Lettres sur les noms de lieux*, nous apprend qu'il figure dans un acte en latin du IX[e] siècle sous cette même forme de *Casseniacum* (1). La conclusion à tirer de ce rapprochement se dégage d'elle-même.

(1) M. Masson, sous-bibliothécaire communal, vient de me communi-

Et, cela dit, pourquoi les chênaies avaient-elles tant d'importance chez nos Ruthènes à l'époque où furent fondés tous nos Cassagne et Cassan avec bien d'autres sans doute dont la trace s'est effacée? Nos pères gaulois avaient-ils donc une tendance à établir leurs demeures dans le voisinage des lieux ombragés par l'arbre des Druides? Ou cette association de tant de localités habitées avec le nom de cet arbre indiquerait-elle tout bonnement qu'alors le chêne était très abondant, ou bien encore accuserait-elle un fait tout opposé, c'est-à-dire que les étendues en bois étaient restreintes et circonscrites, ce qui les rendait plus distinctes, les signalait davantage à l'attention? Quoiqu'il en soit, cette question, que nous ne nous chargeons pas de résoudre, évoque ce passage des *Commentaires : ...ædificio circumdato sylva*, *ut sunt fere domicilia Gallorum*, *qui vitandi æstus causâ plerumque sylvarum atque fluminum petunt propinquitates.* CÆSAR, VI. 30.

Parmi les autres noms de lieux datant de l'époque gallo-romaine il en est une classe importante qui sont terminés en *uéjouls*, en langue d'oc, *uejols.* Cette désinence a piqué vivement la curiosité de nos étymologistes, et on a cru y découvrir un mot celtique voulant dire *eau;* M. de Gaujal, notamment, s'est fait l'éditeur responsable de cette opinion. C'est là, croyons-nous, une erreur, mais la bonne solution du problème n'en reste pas moins assez difficile à dégager. Celle que nous allons proposer nous paraît avoir de très fortes probabilités pour elle.

Le suffixe en question n'est pas autre chose, à nos yeux du moins, qu'une corruption barbare (mais d'une barbarie gauloise, et non germanique) du suffixe diminutif latin *olus*, qui se rencontre dans les mots tels que *filiolus*, *capreolus*, *gladiolus*, *ostiolum*, *lusciniola*, et qui aurait passé à l'état de *oiòlus* et *ojòlus* chez les Gallo-Romains. L'exemple

quer un dictionnaire languedocien-français, imprimé à Nîmes, sans nom d'auteur, en 1785, où se lit l'article suivant :

« CASSAGNO, nom propre de lieu très-répandu, et qui pour cette raison « a dû avoir une signification que nous croyons être celle de chênaie. » Son diminutif est *Cassagneto ;* son augmentatif, *Cassagnas* ou *Cassanas*, tous noms propres, dont le primitif paraît être *casse*, chêne. »

le plus ancien, a notre connaissance, de cette forme corrompue est le mot *Rotoialum* que nous présumerions être une mauvaise leçon ou une variante dialectale de *Rotoiolum.* Ce mot est employé par Grégoire de Tours pour désigner la villa mérovingienne devenue le village de Rueil; il a pour radical le mot celtique *rot*, signifiant gué, passage et route (1).

Dans un titre latin du IXe siècle que notre collègue, le docteur Prunières, de Marvéjols (qui cultive la paléographie et la philologie avec non moins de bonheur, de pénétration et de savoir que l'anthropologie), a pu consulter, cette ville porte le nom de *Marogol.* Nous pensons qu'ici le *g* est employé comme équivalent de *j* en conséquence de ce remarquable phénomène linguistique que dans toute la partie nord de la Lozère le *g* latin *chuinte* en *j* dans toute une catégorie de cas où chez les Rouergats cette consonne conserve sa nature gutturale. Ajoutons aussi que dans l'orthographe romane des provinces où la lettre latine *g* reste gutturale devant *a*, c'est-à-dire où *gallus* donne *gal* et non pas *jal*, le signe de cette lettre se trouve néanmoins employé fréquemment avec le son et pour y tenir lieu d'un *j* ou d'un *ch* étymologiques devant cette voyelle et en finale. Ainsi les vieux auteurs provençaux, ceux du Rouergue, notamment, écrivent *rog* (rouge) pour *roj*, et, qui plus est, au féminin, *roga* pour *roja*, évidemment en y attachant le même son.

Sans nous arrêter plus longtemps à cette argumentation linguistique, nous conclurons en disant que *Marogol* est pour *Marojol*, qui lui-même est pour *Maroiolum*, ou, comme écrit Grégoire de Tours, *Maroialum*, mot qui ne veut dire autre chose que *petit marais.* Le vieux titre mentionné tout à l'heure, et dont le docteur Prunières a bien voulu me communiquer un extrait, parle longuement

(1) Depuis qu'a été écrit ce qui précède, j'ai trouvé dans l'*Histoire des Francs* d'autres exemples à ajouter à *Rotoialensis villa.* Les voici : *Rigoialensis villa*, et *Maroialensis ecclesia*, supposant, l'un, *Rigoialum* (Reuil), l'autre, *Maroialum* (Mareuil, homonyme français de Maruéjols). On y rencontre encore *Siroialum.*

d'un *stanchum* qui avoisinait dans le temps Marvéjols, ainsi que d'un *vesalis* qui lui servait de déversoir (1).

Et maintenant, nous demanderons-nous, comment *òjol* est-il devenu *uèjol?* — Par l'effet d'une loi de métaphonie qui veut que l'*o* tonique suivi d'une chuintante, telle que *j* et *ch*, se transforme en la diphtongue *ue*. Exemples : *Nox*, *ctis*=*noch*=*nuech*; *octo*=*och*=*uech*; *podium*=*podj* =*puedj*, *puech*; *modium*=*modj*=*muedj*, *muech*.

La plupart des radicaux auxquels le suffixe *uejols* se trouve associé sont celtiques; cependant il en est aussi de latins. Parmi les premiers, nous citerons Bruéjouls et sa variante Brocuéjouls (2) (*Broiolum*, *Brocoiolum*), Bessuéjouls, Combuéjouls, La Nuéjouls, appellations dont le sens littéral, croyons-nous, est respectivement celui de petit bois, petit bouleau, petite prairie, petite combe. Pour ce qui est de la seconde catégorie, je ne connais que Caussenuéjouls, petit causse, un synonyme de Caussenel.

Le radical *càussen* est en effet la modification romane d'un adjectif de la basse latinité dérivé du latin *calx*, chaux, et qui devait s'écrire probablement *calcenus* pour *calcinus* (l'*i* s'est conservé dans *Caussignac*, nom de famille tiré d'un nom de lieu, et dans *Caussinhol*, *calciniolus*, qui veut dire habitant du Causse, en langue d'oc), et

(1) Pendant la correction des épreuves de ce travail, M. le bibliothécaire de la Société a eu la pensée gracieuse de mettre sous mes yeux un *Dictionnaire topographique du Gard* (par M Germer-Durand), où j'ai eu le bonheur de rencontrer une confirmation concluante de mon hypothèse. On lit dans cet ouvrage au mot *Maruéjols*, 4e article : « Maruéjols-les-Gardon, commune de Lédignan. — ..... *R. de Marojolo*, 1160 (Mém. I, pr. p. 44, C. 2). — *Prioratus de Marojolis*, 1247 (chap. de Nîmes, archiv. départ.). — *Marojolæ*, 1384 (dén. de la jénéch.). — *Ecclesia de Marojolis*, 1386 (rép. du subs. de Charles VI). »

(2) Rapprocher le mot, pour ce qui est du radical *broc*, du nom de lieu *Brucaria*, qui se trouve dans Grégoire de Tours et qui est indubitablement le primitif celto-latin du provençal *Bruguieyra* et du français *Bruyère*; rapprocher aussi de notre rouergat *broca*, qui n'a pas de synonyme exact en français, mais s'applique à des rameaux de bois *coupés*, provenant soit d'un taillis, soit de l'émondage d'arbres. Citons encore *Broquiers*, nom d'un bourg de l'Aveyron.

servait à qualifier nos régions calcaires. Plus tard il fut pris substantivement, de même que le *secalaris pagus*, le pays au seigle, s'est changé en Ségala (= Segalar) (1) tout court. Ce thème *Causse*, disons-le en passant, est également témoin de l'époque gallo-romaine, et peut fournir le sujet d'une intéressante monographie.

Avant de clore l'article des *uéjouls*, constatons que cette forme désinentielle propre au Rouergue, au Gévaudan, et à la région limitrophe du nord et de l'est, a, dans la France du nord, son équivalent dans la désinence *euil* ou *eul* en tant que celle-ci correspond à la forme latine mérovingienne *oialum* (Grégoire de Tours) passant ensuite à la forme *ogelum* (Frédégaire) et *ogilum* ou *ogilus*; car il y a des *euil*, *eul* français, et c'est même le plus grand nombre, qui dérivent du suffixe latin par *olus*, sur le modèle de *filleul* (*filiolus*), de *chevreuil* (*capreolus*). Or les deux formes sœurs, la latine pure *olus*, et la latine barbare *òiolus*, *ògelus*, *ògilus*, se confondent, en français, dans une métaphonie commune, qui est *eul* ou *euil* pour l'une et pour l'autre ; tandis que dans notre rouergat la distinction se conserve très nettement, aux deux formes anciennes correspondant respectivement les formes *el*, *uel*, d'une part, et *uejol*, d'autre part. Ainsi, tandis que *Brochiolum* et *Brocoiolum* se confondent en français dans le type unique *Breuil*, le rouergat les traduit séparément par les deux types *Bruel* et *Bruejol* (2).

M. J. Quicherat, professeur à l'Ecole des Chartes, s'exprime ainsi dans un ouvrage publié en 1867 : « Désinences *ogilus*, *ogilum*, *oialus*, *oialum*, *oilus*, *olius*, *olium*. — Radical celtique latinisé, où l'*o* initial n'est qu'une voyelle de soutien pour la formation latine. *Ogilus* est le thème primitif, *oialus*, *oilus* sont des produits de l'époque barbare ; *olium* a prévalu depuis le XI[e] siècle, et n'est que

(1) Les documents du Moyen-Age donnent *Segalar*, par un *r*.

(2) Ce type n'est pas exclusivement particulier à des noms propres de lieu : nous le rencontrons encore dans un nom commun de notre dialecte rouergat, le mot *muejol*, qui signifie *mulet*, poisson de mer, en latin *mullus*, qui aurait donné comme diminutif celto-latin *mulloiolus*, *mulloiolus*, devenu, par la chute de *ll*, *muojolus*.

l'image du français euil, eil, eul, uel, etc. » (*De la formation française des anciens noms de lieu.* — Paris, 1876, p. 51.)

M. Quicherat fonde sa thèse sur une assertion matériellement inexacte : il est constant, en effet, que Grégoire de Tours emploie exclusivement la forme *oialus* (*Maroialum*, *Rhotoialum*, *Rigoialum*, *Siroialum*) ; et que Frédégaire, venu cent ans plus tard, inaugure la forme *ogelus* (*Bonogelum*, *Spinogelum*), à côté de laquelle on trouve aussi *ogilus*, dans les documents de la même époque (*Nogiogilum*, dans une donation de l'an 616, citée dans la *Géographie du diocèse du Mans*, p. 439).

Le fait chronologique que nous venons de restituer est très important pour notre thèse; il permet de l'établir sur un ensemble de présomptions devant lesquelles le doute ne peut plus guère subsister. Nous allons les exposer maintenant.

A l'époque de Grégoire de Tours, la lettre latine *g* suivie des voyelles *e* ou *i*, avait encore sa valeur de gutturale, comme le prouve l'usage qu'en fait cet écrivain dans le traitement des mots germaniques. Ainsi, quand il écrit *Sygibertus* il faut bien reconnaître que le *g*, dans ce cas, est guttural comme dans *go*, puisque au siècle d'après, le continuateur de l'Histoire des Francs écrit le même mot *Sigobertus*. Et maintenant pourquoi Frédégaire, dans la latinisation du mot barbare, a-t-il substitué l'*o* à l'*i* comme voyelle de liaison? N'est-ce pas parce qu'autrement le *g* guttural qui termine le mot germanique *sig* (victoire), élément du mot composé *sig-berath*, eût disparu pour faire place à la chuintante douce que nous rendons aussi par *j*? Cette conclusion semble confirmée par une autre rapprochement. Tandis que Grégoire de Tours écrit par un simple *g* l'élément germanique *gisil* dans tous les noms composés où il entre, comme *Arvegisilus*, *Austregisilus*, *Gundegisilus*, *Rodegisilus*, *Leudegisilus*, Frédégaire juge nécessaire d'y introduire un *h* à la suite : *Ghislomarus*. Il écrit aussi *Ghyso*. Pourquoi l'adjonction de cet *h*, si ce n'est pour refaire une gutturale du *g* suivi de *i*?

Nous trouvons encore dans ce dernier auteur un détail orthographique qui n'est peut-être pas sans intérêt pour cette discussion. Un personnage y porte le nom de *Pompegius* (envoyé d'Agor, roi des Lombards), nom dans lequel on ne peut pas ne pas reconnaître celui de *Pompeius*. Cette altération de l'orthographe latine répond sans doute à une altération barbare de la prononciation classique. Quelle pouvait être cette dernière altération? Ne peut-on pas supposer que c'était déjà une de celles qui caractérisent l'italien, le provençal et le français, et qui consiste dans la transformation en une consonne chuintante, douce ou forte, de l'*i* suivi d'une voyelle et précédé, soit d'une autre voyelle, soit d'une labiale ou d'une dentate? Exemples : cage, de *cavia*, pour *cavea;* déluge, de *diluvium*; ache, d'*apium;* poggio et puech, de *podium;* moggio et muech, de *modium;* mage, majenc, major, maggiore, de *maior*, etc.?

On peut très plausiblement induire des considérations ci-dessus que le *ge* et le *gi* de l'époque de Frédégaire avaient la valeur phonique qu'ils ont aujourd'hui dans le français, la valeur de *je* et de *ji*. Dès lors le suffixe *ogelus, ogilus* aurait été une orthohraphe équivalente de *oiolus*, *oialus*, *oielus*, *oiilus*, devenus, en vertu de la loi de métaphonie précédemment signalée, *ojolus*, *ojalus*, *ojelus*, *ojilus* par la consonnisation de l'*i*.

Un autre philologue, M. Houzé (*Lettres sur les noms de lieux en France*, Paris, 1864), a deviné que la désinence en question n'est qu'un diminutif, mais au lieu d'y voir une corruption d'un diminutif latin, il suppose un diminutif celtique de pure imagination.

La corruption gallo-romaine de *olus* en *oiolus* peut s'expliquer d'autant mieux que les noms de lieu où elle s'observe s'appliquent à des localités rurales de peu d'importance qui ont dû recevoir leur dénomination des paysans gaulois, dans la bouche desquels le langage de Cicéron devait souffrir mainte offense.

Ne terminons pas cet article sans signaler dans notre désinence *uejols* une particularité dont je n'ai pu découvrir encore l'explication : pourquoi cet *s* terminal qui se

retrouve invariablement dans tous nos noms de lieu de même type? Quelle en est la valeur étymologique? Cet *s* est-il la vieille désinence casuelle nominative, que l'on retrouve également faisant corps avec quelques-uns de nos noms de famille modernes? Je l'ignore.

Parmi nos dénominations de lieux habités d'origine germanique, il en est deux de particulièrement intéressantes; c'est *Borie* (*bòria*), qui subsiste encore dans la langue locale, comme appellatif commun, avec le sens de métairie, d'exploitation rurale. C'est ensuite *Salle*, ou *Sale* (*sala*) et ses dérivés, qui depuis longtemps a disparu du langage comme terme générique. Un vieux glossaire du XIIIe siècle, le *Donatus provincialis* du troubadour Hugues Faydit, traduit le provençal *sala* par le latin *aula*, lequel répond au *curtis* de la basse latinité mérovingienne si fréquemment employé dans le nord pour désigner les habitations rurales des Barbares. *Palatz et sala*, palais et salle, était une expression qui se rencontre souvent dans les vieux monuments de la langue d'oc. Dans un titre du XIVe siècle cité par Ducange, le mot *salle* est employé pour désigner des maisons ou pavillons compris dans l'enceinte d'une certaine abbaye, qui furent fortifiés par les moines pour leur défense.

Diez (*Etymologisches woerterbuch der romanischen sprachen*) fait venir le mot *salle* de l'ancien haut allemand *sal* qui, dit cet auteur, voulait dire maison, demeure. Nulle autorité ne l'emporte sur celle de ce savant pour ce qui regarde les étymologies des idiomes issus du latin; et d'ailleurs sur le point en question l'accord des hommes compétents semble être complet (1).

Dès lors tout semble indiquer que *salle*, *sala*, servit primitivement à désigner les habitations des Barbares établis

(1) Le Breton a aussi le mot *sal*, également avec la signification de maison (voir Legonidec, dictionnaire Breton-Français); l'a-t-il emprunté au germanique, ou le tient-il du vieux celtique? Ce mot pouvait être commun aux deux langues; ainsi que beaucoup d'autres. Cependant diverses circonstances semblent attester que c'est par le vieil allemand des Barbares qu'il s'est introduit dans les langues romanes.

sur notre territoire, soit à titre de colons, soit à titre de simples propriétaires, soit à titre de représentants du pouvoir franc ou wisigoth. Ces étrangers appelant leurs maisons *sal*, les indigènes devaient à toute heure les entendre dire : « Je me rends à la *sal*; je viens de la *sal*; là est ma *sal*; passez à la *sal*. » Ce mot tudesque *sal*, romanisé en *sala*, devint ainsi chez nos ancêtres, cela me semble du moins très présumable, l'appellation commune des habitations barbares.

Il est à remarquer que, dans l'Aveyron du moins, le mot dont nous parlons est presque toujours, en tant que nom propre topographique, employé dans la forme plurielle. On rencontre bien chez nous quelque *Salle*, mais *Salles*, *Les Salles* sont en bien plus grand nombre. Or cette particularité concorde avec l'opinion que nous venons d'émettre de l'application primitive du mot aux demeures de nos hôtes germains : ces demeures se groupaient sans doute en villages ou hameaux, et chacune de ces agglomérations de *salles* devenait naturellement *Les Salles*.

Notre mot *bòria* paraît être entièrement étranger à tous les vocabulaires celtiques; mais il est impossible au contraire de méconnaître ses rapports étroits avec les langues germaniques : *boer*, en danois; *boor*, en anglais, et *bauer*, en allemand moderne, veulent dire fermier, paysan, cultivateur.

Borie, décomposé d'après une loi bien connue, devient le lieu, l'habitation, l'établissement du *bor*, tout comme *métairie* est l'établissement du métayer. De plus, la lexiologie critique de ce vocable semble nous révéler que son introduction dans notre pays date d'avant la chute de l'empire romain, ce qui témoignerait de la grande extension des importations de colons germains qui eurent lieu chez nous sans doute aux IIIe, IVe et Ve siècle comme dans le reste des Gaules (1). Ces laboureurs étrangers établis

(1) Trebellius Pollion, *Claude*, 8 : *Impletae barbaris servis romanæ provinciæ; factus colonus ex Gotho, nec ulla fuit regio quæ Gothum servum non haberet.*

Vopiscus, *Probus*, 15 : *Barbari vobis arant, vobis serunt.*

sur notre territoire durent être désignés, parmi les populations indigènes, par le nom qu'ils se donnaient eux-mêmes dans leur langue ; nos ancêtres gallo-romains durent les appeler d'après eux-mêmes des *bor*, et les fermes où ils furent établis durent être nommées des *borium*, comme de *emporus*, marchand, a été fait *emporium*, marché, et de *presbyter*, *presbyterium*. Et du pluriel de ce neutre, *borium*, se sera formé un singulier féminin *boria*, tout comme le pluriel latin *prata*, les prés, est devenu notre nom féminin singulier *prada*, prairie, et encore à l'instar de tant d'autres exemples que nous avons eu occasion de mentionner plus haut.

Je dis que ce *boria* dût naître avant les temps mérovingiens ou à leur début, au plus tard. Cette opinion repose sur certaines considérations philologiques qui vont être exposées.

Dans les mots latins en *ium*, *ia*, de la bonne latinité, l'accent tonique est toujours sur la syllabe qui précède immédiatement cette terminaison. Ce n'est qu'après le passage de la latinité pure à la basse latinité, le rudiment des langues romanes, que cette désinence possessive devient tonique dans toutes ses formations nouvelles. C'est ainsi que le mot *Francia,* formé au IIe siècle, c'est-à-dire avant que le latin des Gaules fut barbarisé, porte l'accent sur le radical, et donne, en français, *France*, et non pas *Francie;* tandis que le mot *Normandie*, formé plus tard, est comme l'homonyme française d'un latin *Normandìa* (avec l'accent sur l'*i*).

Nous avons fait en outre la remarque que, contrairement à ce qui existe dans la France du nord, bien que toutefois à l'état d'exception, on ne rencontre pas chez nous des noms en *ac* à radical tudesque, et que les dénominations de lieu formées d'un nom barbare et du mot *curtis* ou *villa*, qui se rencontrent à chaque pas dans la première région, manquent totalement dans notre province, et je crois aussi dans tout le Centre et le Midi. Cela seul indiquerait assez que l'occupation du pays par les Germains à titre de dominateurs, de propriétaires, fut plus tardive chez nous que dans le nord de la France ;

qu'ici, elle commença sous l'Empire, et là, après. Cependant les Barbares eurent des domaines ruraux chez nous comme ailleurs, et ils y attachèrent aussi volontiers le nom du propriétaire, mais en faisant suivre ce nom d'un autre genre de finale : cette finale, ce fut le suffixe possif latin *ius*, *ia*, *ium*, qui fut employé au féminin, *ia*, mais avec cette altération grave de la prosodie latine, précédemment signalée, qui consiste à transporter l'accent tonique, de la dernière syllabe du radical, sur l'*i* de la finale en question.

Cette formation est une contrefaçon barbare d'un type de dénomination appliqué par les Gallo-Romains à leurs domaines ruraux concurremment à cet autre, dont il s'est agi plus haut, qui est caractérisé par la terminaison *acus*, ou *acum*. Ce deuxième type consiste dans le suffixe *ium* ajouté au radical du nom du possesseur dudit lieu. La géographie, la géographie moderne surtout (1), en fournit d'innombrables exemples, et l'on rencontre parfois le même radical patronymique associé concurremment aux deux désinences toponymiques. Ainsi, l'histoire nous apprend qu'il a existé à la fois un *Juliacum*, aujourd'hui Juliers, et un *Julium*, dans la Carnie. Ce genre de synonymie abonde en Rouergue ; on en trouvera une liste d'exemples à la fin de cet écrit. Contentons-nous de citer ici un petit nombre de ces doublets : *Albinus* a servi a faire, avec *ac*, *Albiniacum*, Aubignac ; et avec *ium*, *Albinium*, Aubin. *Campanus*, *Flavinus* et *Sabinus*, ont produit respectivement *Campaniacum*, Campagnac, et *Campanium*, Campan ; *Flaviniacum*, Flagnac, et *Flavinium*, Flavin ; *Sabiniacum*, Savignac, et *Sabinium*, Sabin (2).

Posons donc en fait que nos Gallo-Romains étaient dans l'usage d'employer la désinence *ium* jointe à des

(1) La géographie ancienne ne nous transmettant guère que le souvenir des villes, et se taisant en général sur les lieux habités de moindre importance, il est naturel qu'elle mentionne peu de noms en *ac*.

(2) Ces noms rouergats terminés en *in* ou *an* et dérivant d'une forme latine *inium* ou *anium*, prennent un *h* à la fin, dans l'orthographe classique de la langue d'oc. Ainsi Flavin s'y écrit *Flavinh* et Campan s'y écrit *Campanh*.

noms propres d'homme pour en former des noms de lieux. Et cela posé, nous ajouterons que les Barbares, obéissant à une confusion grammaticale que nous avons signalée plus haut, auraient fait une fausse imitation de ces noms neutres en substituant à *ium* son pluriel *ia* pris pour un féminin. Ce qui est certain, c'est que leur coutume fut de nommer leurs possessions rurales en faisant suivre le nom du maître de cette terminaison *ia*. A la vérité, il se pourrait encore que cette forme eût été empruntée par eux à celle des noms de pays, consistant dans cette même finale *ia* précédée du nom du peuple qui l'habite, comme *Italia*, *Hispania*, *Gothia*, *Francia*, faits d'*Italus*, *Hispanus*, *Gothus*, *Francus*.

Il reste maintenant à faire remarquer que, de même que les Romains, conquérants des Gaules, avaient vu dans le *ac* gaulois, moins un simple suffixe adjectif qu'un substantif traduisant leur mot *villa*, pareillement les Germains durent donner au suffixe *ia* une valeur quasi-substantive et une existence en quelque sorte séparée de celle de son radical ; et alors cette diphthongue, qui était atone, qui ne pouvait s'émettre qu'en prenant appui sur la syllabe qui la précède, reçut un accent tonique propre, lequel fut placé sur sa première voyelle ; et cette désinence, ainsi altérée, servit à former une multitude de noms de lieu à radical tudesque qui se rencontrent dans notre province. En voici quelques spécimens que nous donnons avec leur orthographe indigène, c'est-à-dire celle de la langue d'oc, et en faisant remarquer que l'accent tonique y est placé invariablement sur l'*i* de la terminaison :

Beraldia, Bernadia, Bertaria, Bertrandia, Bonaudia (pour Bonaldia), Berengayria, Buffardia, Faraldia, Farrandia, Gaffardia, Guilhardia, Galaubia, Galtayria, Gautardia, Garaldia, Garinia, Gascaria, Gaubertia, Godonia, Grimaldia, Guisbertia, Guiraldia, Guitardia, Guizardia, etc., etc.

Pour avoir été, du moins suivant toutes les probabilités, les introducteurs de cette nouvelle façon de tirer le nom du domaine de celui du possesseur, nos Germains ne

furent pas les seuls à en faire usage; nos « Romains » barbarisèrent à leur tour à l'exemple de leurs dominateurs, à cet égard-ci comme à tant d'autres; c'est ainsi qu'à l'imitation de *Robertìa*, *Sicardìa, Ricardìa* (domaines de Robert, de Sicard, de Ricard), et de tous les noms tudesques énumérés ci-dessus, les Petrinus, les Petronus, les Laurentius, les Martinus, les Montanus baptisèrent leurs villas respectives des noms de *Petrinìa*, *Petronìa*, *Laurentìa*, *Martinìa*, *Montanìa*, que nous retrouvons aujourd'hui dans La Peyrinie (commune de Rodez), La Peyronie et Les Peyronies (communes de Prades et de Naucelle), La Laurentie (communes de Grandvabre et de Pruines), La Martinie (communes d'Aubin, Broquiès, etc.), La Montanie (commune de Vaureilles), au lieu de s'en tenir aux formes correctes de *Petrinium*, *Petronium*, *Laurentium*, *Martinium*, *Mantanium*, de l'époque impériale.

Nous rencontrons encore trois autres manières de faire servir les noms patronymiques à la désignation des lieux habités, qui nous paraissent également d'origine germanique. L'une consiste à employer purement et simplement le nom de l'habitant pour désigner l'habitation; faire suivre le nom d'homme d'un suffixe adjectif tudesque, qui est tantôt *esc* et tantôt *enc*, constitue les deux autres. En outre, les terminaisons préditives provençales *arìa* ou *ieira*, lat. *aria* et *aris*, et *es*, lat. *ensis*, se rencontrent encore très fréquemment avec le même emploi, qui date aussi pour elles, suivant toute probabilité, de l'invasion des Barbares. Voici quelques exemples de ces divers modes onomastiques; ce sont des noms de villages ou hameaux aveyronnais, pour la vérification desquels nous renvoyons au catalogue de M. Dardé :

Arnal, Arnals (les), Arnaldès, Arnaldesc;
Ayrals (les);
Berals, Beraldès, Beraldie;
Bernat (le), Bernadie, Bernaderie, Bernadès;
Bertrand, Bertrands (les), Bertrandie (la), Bertrandès;
Bonals (les), Bonaudie (la);
Baldon, Baldonie, Baldonesc;
Faral, Faraldie, Féraldie, Feraldesc;
Ferran, Ferrandie, Ferrandès;

Galtier, Galtiers, Galtayrie, Galtière (la);
Gibaldenq (le);
Gozon ou Gouzon, Gouzonnie, Gouzonnenq;
Guiraldie, Guiraldès, Guiraldenque;
Rigal, Rigaud, Rigals, Rigaldie, Rigaudès;
Etc.

Les noms ainsi formés sont tous, pour ainsi dire, à radical tudesque, et ce n'est que par exception très rare qu'un nom d'origine latine se rencontre dans cette catégorie. Nous avons vu plus haut qu'un Petronus avait nommé sa maison des champs *Petronìa* (la Peyronie) pour se conformer à la mode barbare; un autre « Romain » du même nom, et le même personnage peut-être, ne recule pas devant un autre barbarisme pour imiter les nouveaux seigneurs du pays : *Petronincum*, tel est le nom qu'il donne à sa terre, nom transformé aujourd'hui en Peyronenq.

En signalant cette importante catégorie de noms de hameaux joignant à une forme spéciale cette autre particularité de renfermer des noms personnels qui presque tous sont germaniques, nous n'entendons pas insinuer que chacune de ces appellations d'emprunt ait été empruntée à un Germain. Nous prétendons seulement que ce genre de dénomination a pris naissance et a été principalement en usage chez nous sous les Mérovingiens et plus encore, croyons-nous, sous les Carolingiens, époques où, comme nous l'avons noté plus haut, les noms de personne importés d'au-delà du Rhin par les dominateurs du pays furent en grande faveur chez les indigènes.

La distinction chronologique des deux modes d'accentuation du suffixe latin *aria*, lequel donne en roman *ieira*, *ière*, pour *aria*, et *àrìa*, *arie*, *erie*, pour *arìa*, nous permet d'assigner à la période gallo-romaine une catégorie d'appellations de lieu ayant pour radical des noms d'animaux domestiques ou sauvages, appellations qui n'ont que de rares analogues dans l'onomastique des autres époques. Entre autres exemples de cette sorte, nous avons rencontré les suivants dans les catalogues de M. Dardé :

1° Inières et Zénières, deux variantes fautives d'*Asi-*

nières, mot qui est employé encore tel quel (Asinieiras) dans le patois pour désigner ces deux localités, mais dans lequel on a cru à tort voir la préposition *as* (devant une voyelle) ou *a* (devant une consonne), qui du reste fait quelquefois corps, dans notre idiome indigène, avec les noms de lieu, auxquels il est de sa nature d'être si fréquemment associée. Inières (commune de Sainte-Radegonde) et Zénières (communes de Montrozier et de Saint-Symphorien) sont donc pour *Asinières*, et répondent à *Anières*, village des environs de Paris, et font en latin *Asinaria*.

2° Bouvières, en langue d'oc *Bovieiras*, en latin, *Bovaria*. (Nom d'une localité située dans la commune de Viala-du-Tarn.)

3° Cabrières, en langue d'oc *Cabrieiras*, en latin, *Capraria*. (Nom de plusieurs localités dans l'Aveyron.)

4° Corbières, en langne d'oc, *Corbieiras*, en latin, *corvaria*, de *corvus*. (Communes d'Aurelle et de Mélagues.)

5° Galinières, en langue d'oc, *Galinieiras*, en latin, *gallinaria*, de *gallina* (communes de Camarès, Loupiac et Pierrefiche).

6° La Loubière, ou La Louvière, en langue d'oc *Lobieira*, en latin *luparia*. (Nombre de localités.)

7° La Lobatière, en langue d'oc *Lobatieira*, en latin *Lupataria*. Cette forme dérivée dans laquelle le radical primitif s'allonge en *at* est très fréquente, et nous la rencontrerons encore ci-après dans d'autres noms. (Commune de Mouret.)

8° Ouillière (Lacalm), peut-être de *ovicula* (pour *ovis*), qui donne en langue d'oc *olha*, brebis.

9° Oursières, en langue d'oc *Orsieira*, en latin *Ursaria*. Nom de deux localités particulièrement sauvages (Espeyrac et Rodelle).

10° Servières pour Cervières, en langue d'oc, *Cervieiras*, en latin, *Cervaria*, de *cervus*. (Saint-Chély et Taussac.)

11° Verrièrè, Verrières, en langue d'oc, *Verrieira*, en latin, *Verraria*, de *verres*, verrat. (Nombreuses localités.)

12° Volpatière, en langue d'oc *Volpatieira*, en latin *Vul-*

pataria, de *vulpes*, comme *Luputaria*, de *lupus* (Coubisou).

La finale *ière* (langue d'oc *ieira*, lat. *aria*) signale encore certaines localités comme ayant été le siége d'industries spéciales durant la période gallo-romaine ; par exemple : Calquière, Oulières (Las), Loulière et Sauclière, en latin *Calcaria*, four à chaux, *Ollaria*, poterie, et *Circularia*, en langue d'oc *Ceucheira* et *Celclieira*, du latin *circulus*, en langue d'oc, *celcle*, *ceucle*, cercle. Les villages portant ce nom de Sauclières étaient probablement des lieux de fabrication pour les cercles à tonneau.

—

TABLEAU I.

Noms de lieu aveyronnais ayant pour radical un nom latin d'homme.

	Noms d'homme.	Noms de lieu.	
1	ALBANUS......	....	
		Albagnac	(*Albaniacum*).
2	ALBINUS......	Aubin	(*Albinium*).
		Aubignac	(*Albiniacum*).
3	ALPINUS......	....	
		Aupinhac........	(*Alpiniacum*).
4	CALVUS.......	Calvy...........	(*Calvium*).
		Calviac..........	(*Calviacum*).
5	CALVINUS.....	Calvin..........	(*Calvinium*).
		Calvignac.......	(*Calviniacum*).
6	CAMPANUS.....	Campan.........	(*Campanium*).
		Campagnac......	(*Campaniacum*).
7	CASSIUS.......	....	
		Cayssac	(*Cassiacum*).
8	CLEMENS ou CLEMENTIUS...	Clemens	(*Clementium*).
		Clemensac	(*Clementiacum*).
9	CRASSUS......	Crais...........	(*Crassium*).
		Craissac	(*Crassiacum*).
10	CRISPUS......	....	
		Crespiac	(*Crispiacum*).
11	CRISPINUS....	Crespin	(*Crispinium*).
		....	

12	CURTIUS......	Cours (1)........	(*Curtium*).
		Coursac.........	(*Curtiacum*).
13	FIRMINIUS	....	
		Firmignac.......	(*Firminiacum*).
14	FLAVIUS......	....	
		Flaujac.........	(*Flaviacum*).
15	FLAVINUS.....	Flavin..........	(*Flavinium*).
		Flagnac.........	(*Flaviniacum*).
16	FLORENTINUS..	Florentin	(*Florentinium*).
		....	
17	FLORENTIUS...	....	
		Florensac.......	(*Florentiacum*).
18	FLAMINIUS	....	
		Flagnac.........	(*Flaminiacum*).
19	FLORUS.......	....	
		Floyrac.........	(*Floriacum*).
20	GALLUS.......	....	
		Gaillac	(*Galliacum*).
21	GENIUS.......	....	
		Gignac..........	(*Geniacum*).
22	HISPANUS	....	
		Espagnac	(*Hispaniacum*).
23	HONORATUS ...	....	
		Onrazac.........	(*Honoratiacum*).
24	JOVINUS ?.....	....	
		Jaunac..........	(*Joviniacum ?*).
25	JULIUS	Julhe...........	(*Julia*).
		Julhac..........	(*Juliacum*).
26	LATINUS	....	
		Ladignac........	(*Latiniacum*).
27	LAURENTIUS...	Laurens.........	(*Laurentium*).
		....	
28	LAVINIUS	....	
		Livignac........	(*Laviniacum*).
29	LENTINUS.....	Lentin	(*Lentinium*).
		....	
30	LONGANUS (2)..	Longagne.......	(*Longania*).
		Longagnac......	(*Longaniacum*).

(1) Nous avons plusieurs localités du nom de *Cours;* il est probable que chez la plupart, sinon chez toutes, ce nom est le pluriel de *court (cort)*, du bas latin *curtis*.

(2) *Longanus* dérive de *longus*, comme *albanus* de *albus*, et fait pendant à *Longinus*, de même que *Albanus* fait pendant à *Albinus*.

31	Lucanus	Lugan	(*Lucanium*).
		....	
32	Lupus	....	
		Loupiac	(*Lupiacum*).
33	Macrinus	Magrin	(*Macrinium*).
		....	
34	Magnus	....	
		Magnac	(*Magniacum*).
35	Marinus	....	
		Marnhac	(*Mariniacum*).
36	Matrinus	Martrin	(*Matrinium ?*).
		Mayrignac	(*Matriniacum*).
37	Maurus	....	
		Mauriac	(*Mauriacum*).
38	Maximus	....	
		Maymac	(*Maximiacum*).
39	Metranus	Meyran	(*Metranium*).
		....	
40	Montanus	....	
		Montagnac	(*Montaniacum*).
41	Niger	....	
		Neyrac	(*Nigriacum*).
42	Paulus	Paulhe	(*Paulium*).
		Paulhac	(*Pauliacum*).
43	Posthumius	Poustomy	(*Posthumium*).
		....	
44	Quintus	Quins	(*Quintium*).
		* Quinsac	(*Quintiacum*).
45	Ravus	....	
		Raviac	(*Raviacum*).
46	Romanus	....	
		Romagnac	(*Romaniacum*).
47	Rufus	....	
		Roufiac	(*Rufiacum*).
48	Sabinus	Sabin	(*Sabinum*).
		Savignac	(*Sabiniacum*).
49	Salvus ou Salvius	....	
		Saujac	(*Salviacum*).
50	Sanctus ou Sanctius	....	
		Sansac	(*Sanctiacum*).
51	Sebazius	....	
		Sebazac	(*Sebaziacum*).

52 SECONDUS ou SEGONTIUS...	Segonds........	(*Segontium*).
	Segonzac........	(*Secondiacum* ou *Segontiacum*).
53 SERENUS ou SERENIUS....	Serin...........	(*Serenium*).
	Serignac........	(*Sereniacum*).
54 SEVERUS......	Sever...........	(*Severium*).
	Seveyrac........	(*Severiacum*).
55 SOLINUS......	....	
	Solignac........	(*Soliniacum*).
56 SULPICIUS.....	....	
	Solsac..........	(*Sulpiciacum*).
57 TAURUS......	....	
	Tauriac.........	(*Tauriacum*).
58 TURNU S......	....	
	Tournhac........	(*Turniacum*).
59 VERUS........	....	
	Veyrac..........	(*Veriacum*).
60 VICINUS......	Vezins..........	(*Vicinium*).
	....	

—

IIe TABLEAU.

Noms de famille germaniques relevés dans l'Aveyron, et présentés avec leurs homonymies française et de la basse latinité. — NOTA. Les mots entre ( ) sont la restitution de l'orthographe provençale. Un point d'interrogation est placé à la suite des noms d'origine ou d'homnymie douteuse; une * précède les noms latins qui n'ont pas été rencontrés dans les documents très anciens, mais qui sont probables.

1 Abbal........ ....*baldus*.
2 Acquier, et
3 Agar (?)...... .... *Acharius*.
4 Aladier...... .... * *Adalharius* (1).
5 Affre........ ....*fredus* (2).

(1) Conf. *Alazard* et *Adalardus*.

(2) Nos noms rouergats en *fre* représentent des noms germano-latins en *fredus*. Aussi les prononçait-on autrefois avec l'accent tonique sur la dernière syllabe, tandis que, aujourd'hui, par une assimilation erronée, la finale est devenue atone.

6	Ainard.......	Aynard.........	*Aginardus*, *Eginardus.*
7	Alazard (Aladart).	Allard	*Adalardus.*
8	Albert.......	Aubert..........	*Albertus.*
9	Alquier (?).		
10	Albouy (Alboï)	Auboin	*Alboinus.*
11	Alcoffe (?).		
12	Aldebert.....	Audebert........	*Aldebertus.*
13	Alfaric.......	Aubry (?)........	* *Alfaricus.*
14	Alibert (Aribert).	Aubert.......	*Haribertus.*
15	Allier	....	*Allharius* (1).
16	Alric........	Aury, Ory.......	*Alaricus* ou *Alderricus.*
17	Amalric......	Amaury.........	*Amalaricus.*
18	Andral.......	Andraud........	*Andraldus* (2).
19	Anjalbert	....	*Engelbertus.*
20	Apcher	....	*Aptacharius.*
21	Aribal.......	Aribaud.........	*Haribaldus.*
22	Arnal........	Arnaud.	* *Arnovaldus* (3).
23	Arsal (?).....	....	*Ansovaldus* (?).
24	Aubert.......	Aubert..........	*Autbertus* et *Ausbertus.*
25	Audemar	Omer...........	*Audomarus.*
26	Audouard (Audoart)	....	*Audoardus.*
27	Auzouy (Ausoï)	Audoin	*Audoinus.*
28	Ayffre.......	....	* *Acfredus*, *Hacfredus* (4).
29	Aymar.......	Aymar..........	*Acmarus.*
29 *bis*	Aymeric ...	Hémery.........	*Haimericus.*
30	Ayral........	....	* *Hariovaldus* (?).
31	Azemar......	Aymar..........	*Hadumarus*, *Ademarus.*
32	Baldet et		
33	Baldou (Baldò), diminutif de *bald*, mot germanique voulant dire joyeux, qui est passé dans le vocabulaire provençal.		

(1) Conf. *Allhardus.*
(2) Conf. *Andramnus*, dans Frédégaire.
(3) Conf. *Arnebertus* et *Arnulfus*, *ibid.*
(4) L'abbé de Valbres porte le nom de *Aigfred* en 936.

34 Barnier (Varnier) Garnier...... *Warnharius.*
35 Beral........ Béraud .... * *Berovaldus.*
36 Bernat....... Bernard .... *Rernhardus* pour *Berinhardus.*
37 Bernier...... Brenier......... *Berinharius.*
38 Berthier ..... Berthier .... *Bertharius.*
39 Bertrand..... Bertrand........ *Berthramnus.*
40 Bonal .... Bonaud......... * *Bonovaldus.*
41 Boubal (Botbal?) Bouhault ...... * *Bodobaldus* (1).
42 Boubert...... .... * *Bodobertus* (1).
43 Brenguier.... Berenger........ *Beringharius.*
44 Boudet (Bodet)
45 Boudes (Bòdas) .... *Bodo* (1).
46 Boudou (Bodò)
47 Briguiboul (Berguivol?) (2)...... * *Berguiulfus* (?)
48 Bugard (?).
49 Carles....... Charles......... *Carolus.*
50 Chabbert (Chatbert)........... *Chatbertus.*
51 Chauchard (3).
52 Deberthier (= de Berthier).
53 Enjalbert .... Englebert....... *Engelbertus* et *Ingolbertus.*
54 Enjalrand (4). Enguerrand ..... * *Engelramnus.*
55 Estrabal (?).

(1) Conf. *dux Bodo*, *Ratbodus*, *Sisibudus*, dans Frédégaire ; *Bodoinus* et *Bodegisilus*, dans Grégoire de Tours. *Bod* appartient aussi au celtique, et se rencontre notamment dans un grand nombre de noms propres gaulois, tels que Boduognatus, Ateboduus, Bodiontici, Bogudiocasses, Boadicea, reine fameuse des anciens Bretons, etc. (Voir Belloguet, *Glossaire Gaulois*, 2e éd., p. 353.)

(2) L'étymologie de ce nom est douteuse, de même que celle de *Rotaboul;* cependant il est présumable que leur désinence, *boul*, est la forme rouergate du germanique *vulf* qui entre dans la composition d'un grand nombre de noms tudesques de la langue d'Oïl, finissant en *oul*, tels que Raoul (Radulfus). Arnoul (Arnulfus). etc. Quant au radical de Briguiboul, on peut le trouver dans le mot *berg* de *heriberga*, campement militaire (*heri*, armée, *berg*, logement).

(3) Conf. allemand moderne *Schuchardt.*

(4) On trouve *Ingelrant* dans un acte du xe siècle (voir Loingnon, *Etude sur les comtes de Limoges*)

56 Faral........ Feraut.......... * *Farovaldus* (1).
57 Farrand ..... Ferrand........ * *Farramnus* (1).
58 Flotard...... Flotard......... *Frodoardus* , *Frotardus*.
59 Flottes (Flòtas) (2).............
60 Foulquier(Folquier). Foucher .. *Folcharius*.
61 Gaffard (?).
62 Gaffier (Gaffuer). Gouffier (?).... *Vulfharius* (?).
63 Galabert..... Jaubert......... *Walabertus*.
64 Galdemar.... .... *Waldamarus*.
65 Galibert..... .... *Garibertus*.
66 Galtier...... Gautier......... *Waltharius*.
67 Galy (Gari)... Guerin.......... *Warinus*.
68 Gantou (?) (Gantò?) Gandouffe... * *Gandulfus*.
69 Gaval (?)..... .... * *Garovaldus*.
70 Gardemard (?).
71 Garibal...... Gerbaut (?)...... *Garibaldus*.
72 Gaubert (Gausbert). Jaubert..... *Gautbertus*, *Gausbertus*.
73 Gauffre (Gausfrè). Jauffroy...... * *Gausfredus*.
74 Gausseran.... .... * *Gausramnus*.
75 Gautard...... Gaudard........ * *Gautardus*.
76 Gayrard..... .... * *Gariardus* (3).
77 Gazard (?).
78 Gibal........ .... * *Witbaldus* (4).
79 Gibertier..... .... * *Witbertharius*.
80 Gimbert..... .... * *Wintbertus*.
81 Gintrand..... .... * *Wintramnus*.
82 Girard....... Gérard......... *Gerardus*.
83 Girbal....... Gerbaut......... *Gerbaldus*.
84 Girbelle (Girbela)?
85 Giscard...... .... *Wiscardus*.
86 Gombal...... Gonbaud........ *Gundobaldus*.
87 Gombert (Gontbert). Jombert... *Gundibertus*, *Gundobertus*.

(1) Conf. *Faraulfus* dans Grégoire de Tours, et *Faramondus*.

(2) Radical de *Flotard ?*

(3) Conf. *Garibaldus*.

(4) *Gyvaldus*, Grégoire de Tours, III, 24, est peut-être préférable.

88	Goudou (Godò)		*Gotho.*
89	Gouzy (Gosì)..	Godin, Gouin	*Godinus.*
90	Gozon		*Goto, Goso.*
91	Goudal (Godal).	Jouhault	* *Godovaldus.*
92	Goutal (Gotal)		* *Gotovaldus.*
93	Graud (?).		
94	Grimal	Grimaud	*Grimovaldus, Grimoaldus.*
95	Guibal	Gibaud	*Witbaldus, Wisbaldus.*
96	Guibert (Guisbert).	Gibert	*Witbertus, Wisbertus.*
97	Guillabert	Guillebert	* *Wiliabertus* (1).
98	Guismar		*Wismarus.*
99	Guimbal	Guimbaud	*Wimbaldus.*
100	Guiral	Géraud	*Gerovaldus, Geroaldus.*
101	Guirard	Gérard	*Gerardus.*
102	Guirbal	Gerbaud	*Gerbaldus.*
103	Guitard	Guyard!	*Witardus.*
104	Guizard	Guyard	*Wisardus.*
105	Guizou (Guisò)	Guyon	*Wito, Wiso.*
106	Guizot	Guyot (dimin. de Guy).	
107	Guy	Guy	*Witus.*
108	Heral	Héraud	*Herivaldus.*
109	Herand (?).		
110	Hezard (?).		
111	Higonet (pour Hugonet, dimin. de Huc).		
112	Hubal		* *Hugobaldus.*
113	Huc	Hugues	*Hugo.*
114	Hugou (Hugò)	Hugon	*Hugo.*
115	Hunal		*Hunovaldus, Hunaldus.*
116	Imbert	Imbert	*Imbertus.*
117	Ingard	Ingard	*Ingardus.*
118	Inglevert (Inglebert)		*Ingelbertus.*
119	Intrand (?).		
120	Joffre (Joffrè).	Joffroy	*Godfredus.*

(1) Conf. *Wiliacharus* et *Wiliulfus*, dans Frédégaire.

121	Josserand		* *Godramnus.*
122	Landier		* *Landharius, Lantarius* (1).
123	Lautier	Lautier	*Leutharius.*
124	Lautard et Lieutard		*Leutardus.*
125	Libaud		* *Leudobaldus* (?).
126	Maffre (Matfrè)		* *Matfredus* (2).
127	Magneric		*Magnericus.*
128	Marican (?).		
129	Maymar		* *Magamarus* (3).
130	Mazerand (?).		
131	Malbert	Maubert	* *Malbertus* (4).
132	Medal		* *Medovaldus* (5).
133	Meric	Merry	*Medericus.*
134	Nauzerand (?).		
135	Rabaud		*Ratbaldus.*
136	Ramon	Raymond	*Ragumundus, Raginundus.*
137	Rabaud		*Ratbaldus.*
138	Ratier	Rathier	*Ratharius.*
139	Razimbal (pour Ragimbal?)	Raimbaud.	*Ragimbaldus.*
140	Raynal	Renaud, Raynaud	*Ragnovaldvs* (6).
141	Rebal (?)	Ribaud	*Ricobaldus.*
142	Rebard (?).		
143	Regambal	Raimbaud	*Ragimbaldus.*
144	Renier (?).		
145	Renjard (?).		
146	Ribal	Ribaud	*Ricobaldus.*
147	Ricard	Richard	*Richardus.*
148	Rigal	Rigaud	*Ricovaldus.*
149	Roal, Roaldes (?)		*Rodovaldus, Rodoaldus.*

(1) Un comte *Lantharius* fonde l'abbaye de Guéret au milieu du VIIIe siècle.

(2) Conf. *Mathildis.*

(3) Conf. *Magatrudis* dans Grégoire de Tours. *Maymar* pourrait aussi être celtique.

(4) Conf. *Mallulfus* Grégoire de Tours.

(5) Conf. *Medericus.*

(6) Grégoire de Tours, VI, 12, et VII, 10.

150 Robert (Rotbert). Robert....... *Rodobertus.*
151 Rollan...... Roland......... *Rotlandus.*
152 Rotaboul (Rotavol). Rodolphe... *Rodulfus.*
153 Roubi (Robi).. Robin........... (dim. de Robert).
154 Rostan....... .... *Rustanus*, *Rustagnus* (1).
155 Rosier (?).... Rosier.......... * *Rotharius* (?).
156 Salabert..... .... *Salabertus.*
157 Sandral (?).
158 Seguier, Sequier. Sicher........ *Sicharius.*
159 Seguy (Segoï!) Seguin......... * *Sigoinus.*
160 Sibert....... .... *Sigibertus*, *Sigobertus.*
161 Sicard....... .... * *Sichardus* (2).
162 Trinquard (?) (3).
163 Vibal (Visbal). .... * *Wisbaldus.*

(1) Diez ramène ce mot à ***hrot stein***, pierre rouge.

(2) Conf. *Sicharius.*

(3) Ce nom, que nous n'avons rencontré dans aucun document ancien, doit se rattacher néanmoins au germanique, ses deux éléments, sous la forme de *trink* et *hard*, appartenant à cette langue. Le sens primitif de ce mot composé aurait, à ce compte, été celui de *rude buveur*. Trinquier peut offrir aussi la même racine allemande complétée par l'élément *hari* de même origine *(Trincharius ?)*.

DEUXIÈME PARTIE.

Notes sur l'idiome Rouergat.

I

Pour faire l'histoire de notre idiome et de ses variations dans le cours des siècles, il faudra commencer par se mettre en garde contre une erreur de point de départ que les meilleurs romanistes de France et d'Allemagne n'ont pas su éviter, ce qui les a amenés à des conclusions on ne peut plus fausses touchant les rapports qui existent entre la phonétique de la vieille langue d'oc et la phonétique de ses patois modernes.

Pour établir une comparaison dans quelque ordre d'idées que ce soit il faut, cela est incontestable, en posséder d'abord tous les termes. Or, quand il s'agit de comparer entre elles deux langues parentes pour déterminer les différences de prononciation qu'il peut y avoir de l'une à l'autre entre les mots homonymes, cette condition indispensable peut manquer si ces langues ne sont pas vivantes toutes deux. En effet, si la prononciation d'une langue actuellement parlée est un fait d'observation qui tombe sous les sens, la prononciation de celle qui n'offre à l'observateur que des textes muets, qui ne parle plus qu'aux yeux, est une énigme à déchiffrer ; et le vieux provençal est dans ce cas. Cette langue de nos ancêtres ayant cessé de mettre en vibration l'air et les tympans depuis près de quatre siècles, et tout ce qui en subsiste étant renfermé dans des parchemins poudreux, si nous parvenons à découvrir le secret de sa parole dans ses écrits ce ne sera que par un travail d'analyse, qu'à l'aide de rapprochements et de conjectures, c'est-à-dire par une opération de l'esprit et non par une perception directe de l'ouïe ; et ajoutons que la connaissance ainsi

obtenue par la voie du raisonnement n'aura jamais la certitude absolue de celle qui s'acquiert directement par l'expérience.

Et maintenant, quand les provençalistes ont entrepris le parallèle en question, se sont-ils occupés avant tout de dégager l'inconnue qui devra constituer l'une des données essentielles de cette opération? Autrement dit, ont-ils cherché à découvrir cette prononciation occulte du vieux provençal, duquel nous n'avons que les écrits, pour la mettre en regard de la prononciation actuellement parlante et *audible* de nos patois du Midi? — Hélas non! On a eu si peu de souci de résoudre cette difficulté qu'elle n'a même pas été aperçue. — Alors qu'a-t-on donc fait? — On a tenu pour connu ce qui ne l'était pas : chacun a lu les textes du vieux provençal en leur appliquant la prononciation de sa langue littéraire usuelle, de celle dans laquelle il avait appris à lire et dont il faisait un usage habituel ; et malgré cela on s'est persuadé qu'on prononçait le provençal à la provençale alors qu'on le prononçait à la française, à l'italienne, à l'espagnole, à l'anglaise ou à l'allemande.

Les linguistes que nous mettons ici en cause semblent avoir oublié tout-à-coup un grand fait linguistique qui est le pont aux ânes de la science ; c'est que les signes de l'écriture ont une valeur phonique purement conventionnelle et variable, nullement intrinsèque et absolue, qui diffère toujours plus ou moins, et quelquefois du tout au tout, d'une langue à l'autre. Qui, par exemple, ne sait pas que les caractères latins reçoivent dans la bouche d'un Espagnol, d'un Hollandais, d'un Hongrois, d'un Suédois, une interprétation particulière propre à chacune de ces nations et qui diffère parfois totalement de la façon dont la même voyelle, la même consonne, la même syllabe sont articulées chez les autres peuples faisant usage du même alphabet? Ne savons-nous pas tous notamment que la discordance qui existe à cet égard entre les langues française et anglaise est portée à un degré tout-à-fait charivarique?

Ainsi le système des corrélations existant entre les dif-

férents sons articulés et les différents signes graphiques qui les représentent est constitué dans chaque langue par des conventions qui lui sont spéciales et qui par conséquent n'autorisent pas à préjuger celles qui régissent les autres langues. Il est bien vrai que, lorsqu'on veut lire les écrits d'une langue, morte ou vivante, dont on ignore la prononciation, force est de lui en prêter une, et c'est celle de son idiome propre que chacun choisit ordinairement. Rien jusque-là que de raisonnable et de licite; mais c'est une distraction étrange que d'oublier qu'une telle prononciation est imaginaire, et de prendre cette fiction, qu'on vient de créer, pour la prononciation vraie, qu'on ignore. Telle est la faute dans laquelle on est tombé à l'égard du vieux provençal, et une deuxième faute est venue encore la compliquer et, pour ainsi dire, la compléter.

L'éducation littéraire de nos méridionaux lettrés s'étant faite en français, ils lisent à la française les écrits du vieux provençal comme feraient leurs compatriotes du nord. D'autre part, les sons du patois qui se parle autour d'eux ne manquent point, par la même raison, d'évoquer dans leur esprit la figure des signes qui représentent les sons similaires dans l'orthographe française; et si quelqu'un d'entre eux s'avise d'écrire son patois, un mouvement spontané, inconscient, exempt de doute et de scrupule, le porte à orthographier ce patois à la française, autant du moins que la chose est possible. A leur place, cela va sans dire, un Anglais n'eût pas hésité davantage à figurer la parole patoise à l'anglaise, de même qu'il eût également prononcé à l'anglaise les mots écrits du vieux provençal.

Or, cela fait, il arrive que, soit que l'on réunisse dans la même oreille les sons fictifs prêtés à la vieille langue d'oc et les sons réels des mots patois correspondants, ou bien soit que l'on rapproche sous le même regard des textes classiques de ce langage ancien et des écrits patois, écrits à orthographe, non pas provençale, mais française, il arrive alors qu'une dissemblance inattendue, surprenante, éclate entre les formes phoniques ou graphiques d'autrefois et les formes actuelles. Mais ce n'est là qu'une

apparence trompeuse, ce contraste dont on est frappé est illusion pure, car il est le fruit d'une comparaison établie entre une donnée positive et une donnée chimérique, entre une chose qui nous est connue avec certitude, et une chose que nous ne connaissons pas et à la place de laquelle nous avons mis une hypothèse quelconque. J'ai été peiné autant que surpris quand j'ai vu dans la *Grammaire des langues romanes* de Diez cet excellent romaniste, ce grand linguiste s'abuser au point de constater et d'énumérer les prétendues variations phoniques de la langue d'oc en comparant les mots tirés des vieux textes aux mots correspondants tels qu'on les trouve orthographiés dans les ouvrages de nos rimeurs patois. C'est sur de pareils témoignages qu'il relève le contraste de l'*a* et de l'*o* anciens avec l'*o* et l'*ou* modernes : cet esprit éminent ne se doute pas de la grosse méprise dont il est dupe, il ne se doute pas qu'il prend l'image pour la réalité, et qu'il affirme la différence entre les choses alors qu'il n'est fondé à affirmer que la différence entre les symboles, entre des symboles conventionnels et arbitraires. Comment a-t-il pu se faire que l'illustre maître ne se soit pas dit que les mots vieux provençaux étant écrits d'après les règles de la phonographie provençale, et les mots patois d'après la phonographie française, la comparaison n'était pas possible, puisque rien ne prouvait que les mêmes sons fussent représentés dans ces deux cas par les mêmes signes, puisque c'était même le contraire qui était à présumer ? Non, il n'a pas aperçu cette vérité pourtant palpable, à savoir que le prétendu OU nouveau provençal n'est *ou* que parce qu'il a été tracé par une plume française ; que si une plume allemande ou une plume anglaise avait eu à figurer le même son, elles l'auraient figuré, la première, par U, la seconde par OO ; enfin il a perdu entièrement de vue ce principe, capital pour la linguistique comparative, que pour comparer entre elles les *parlures* de différentes langues d'après leurs *écritures*, il faut au préalable que ces dernières aient été ramenées à l'unité de système orthographique.

Il faut maintenant se demander si la clef de la phonographie provençale est à jamais perdue, s'il est possible ou s'il faut désespérer de la retrouver. Nous répondons :

Des documents authentiques existent, d'où il résulte clairement que les sons, les caractères phoniques principaux par lesquels on prétend différencier nos patois provençaux du provençal classique, appartenaient déjà à cette langue dès les premiers siècles, et il paraît inexplicable que Diez et ses disciples, à qui ces documents étaient familiers, soient restés dans une illusion qui ne semble pas pouvoir résister un instant à la vérité qui se dégage de ces écrits dogmatiques avec tant de clarté.

Les *Leys d'Amors*, dont la rédaction fut achevée en 1356, et le *Donatz proensals* d'Hugues Faydit, que l'on date du XIIIe siècle, sont deux traités de grammaire et de prosodie provençales. Dans ces deux ouvrages est posée dans les termes les plus formels la règle de la double variation des trois voyelles A, E, O. On y enseigne que ces lettres sont susceptibles de deux sons, un son large (*so larc*), et un son étroit (*so estrech*), deux sons tellement distincts, ajoutent les auteurs, qu'ils ne peuvent pas rimer ensemble. (Voir *Leys d'Amors,* t. I, p. 16; voir encore notre opuscule intitulé *Le Félibrige*).

Et maintenant, en quoi se distinguaient l'une de l'autre les formes jumelles de ces trois doubles sons? *Les Leys d'Amors*, le livre de Hugues Faydit surtout, illustrent cette variation par de nombreux exemples. Or, que nous apprennent ces exemples? Ils nous révèlent, 1° qu'à l'O de nos écrivains patois tenant lieu de l'A vieux-provençal correspond invariablement l'A *estrech;* 2° qu'à l'È et à l'É modernes correspondent respectivement, et avec une régularité parfaite, l'E *larc* et l'E *estrech*; 3° qu'une coïncidence non moins exacte existe entre l'O *estrech* et l'OU de nos orthographes (*cacographies* serait plus juste) patoises.

Une seule conclusion peut sortir de ces rapprochements, c'est que le provençal classique avait deux manières de prononcer l'A, l'E et l'O, suivant le cas, l'une dite large, c'est-à-dire ouverte, et l'autre étroite ou, plus exactement, fermée; et, secondement, que ces deux nuances vocales étaient les mêmes que celles que notre méchante orthographe patoise essaye de distinguer au moyen des

signes A, È, O ou OUO, d'une part, et des signes O, Ė, OU, d'autre part.

Apprendre à lire la vieille langue d'oc, apprendre à écrire ses patois actuels, voilà par quoi il est indispensable de commencer pour instituer sur un bon pied la philologie comparative des différents âges et des différentes variétés locales de notre idiome du midi. Orthographier ceux-ci et épeler celle-là d'après le mode français est tout aussi arbitraire et aussi irrationnel que de suivre en cela le mode anglais ; ainsi, phonographier d'après cette dernière langue LAW TOULAW, LOO PACOOL, ne serait pas en fait plus saugrenu que LO TAOULO, LOU PÉCOUL employés par nos patoiseurs françisants pour figurer les mots rendus par LA TAULA, LO PECOL dans la bonne orthographe provençale.

Notre vieille langue avait ses conventions, ses usages phonographiques consacrés ; c'est à ces conventions, c'est à ces règles traditionnelles et légitimes qu'il faut revenir pour écrire nos patois; car emprunter pour cela la phonographie d'une langue étrangère, soit du français, soit de l'anglais, soit de l'italien, soit de toute autre, l'inévitable résultat sera de répandre la confusion et l'erreur sur les rapports phonologiques et sur les rapports étymologiques qui existent entre la vieille langue écrite et ses formes parlées modernes.

Certaines variations constatées dans l'orthographe appliquée au patois depuis la fin du XVIe siècle jusqu'à nos jours semblent donner un démenti à la thèse que nous venons d'exposer; mais l'histoire critique de ces changements nous donnera raison. Oui, des modifications très caractérisées se sont produites à certaines époques et dans toutes les provinces de la langue d'oc, dans l'orthographe patoise; mais si elles semblent accuser des modifications analogues et préalables dans la prononciation du patois, c'est là une fausse apparence qui doit cesser de nous tromper.

La langue d'oc, en tant que langue littéraire, n'a pas été supplantée par le français à un même moment sur tous les points de son territoire, et nulle part peut-être elle n'a

offert à l'invasion étrangère une résistance aussi obstinée et aussi prolongée que dans notre immuable Rouergue. Quoiqu'il en soit, un ouvrage imprimé à Rodez en l'an 1556, l'*Opus tripartitum* de Gerson, traduit en rouergat, atteste qu'à cette époque la tradition littéraire et grammaticale de la langue d'oc n'était pas encore perdue chez nous. Ccpendant cet évènement ne devait pas se faire attendre : bientôt, ici comme partout ailleurs dans les pays d'Oc, la langue indigène se voyait bannie des écoles, on cessait partout de l'enseigner, de l'apprendre, et l'art de lire et d'écrire le provençal allait s'éteindre avec la vieille génération.

Ce résultat une fois consommé, quand, après un certain nombre d'années, la muse provençale revint furtivement de son exil, et souffla quelques inspirations timides dans certains cœurs où l'amour de l'ancienne patrie couvait encore sous la cendre, il arriva que la tradition grammaticale de la langue du pays était si bel et bien rompue qu'il ne subsistait aucun souvenir de son passé brillant, aucun souvenir de sa littérature, aucun souvenir de son existence comme langue écrite. On se trouvait en face du patois comme en face d'une de ces langues de sauvages, sans nom, sans passé, sans écriture, pour lesquelles il faudra forger de toutes pièces une orthographe, dont la grammaire est à formuler d'un bout à l'autre.

Les premiers écrivains patois se firent donc une orthographe, qu'ils imitèrent du français autant qu'ils le purent. Et maintenant si cette orthographe patoise des XVIIe et XVIIIe siècles s'éloigne beaucoup moins de l'orthographe classique que celle du XIXe, on a grandement tort de s'expliquer le fait par un changement équivalent survenu dans la prononciation du patois ; il faut, au contraire, en chercher la cause dans les vicissitudes de la prononciation française dans le Midi à partir de l'époque où la langue du Nord fut introduite chez nous.

Même de nos jours, les méridionaux qui ont reçu l'éducation française la plus soignée, si leur jeunesse ne s'est passée hors du pays natal, ne parviennent que rarement à parler la langue nationale avec son pur accent et de

manière à ne pas trahir à tout instant leur origine. Mais c'était bien autre chose dans les premiers temps où cette langue, jusqu'alors aussi étrangère à nos aïeux que l'espagnol et l'italien, leur fut imposée par décret royal, et non sans violence. Ne pouvant que bien rarement l'apprendre par le commerce oral des *Francimans*, ils étaient réduits à l'étudier dans les écrits; et, privés de maîtres compétents pour s'instruire de la prononciation vraie des mots français, ils lui en substituaient une de leur façon qui naturellement se trouvait être beaucoup moins française que provençale. Cette prononciation hétéroclite a régné jusqu'à une époque fort voisine de celle où nous vivons. Furetières s'exprime ainsi dans un passage reproduit dans le *Dictionnaire* de Littré : « Claude Lorrain, dit-il, et Michel Le Clerc (membres de l'Académie) sont deux Albigeois qui, étant venus ici apprendre la langue française dont ils ne savent pas encore la prononciation, veulent l'enseigner aux autres. » Le cas de ces deux enfants d'Albi, sauf leurs prétentions académiciennes, était en même temps celui de tous les lettrés méridionaux de la même époque qui n'avaient pas quitté leur région. Il n'y a pas plus de quarante ans qu'on pouvait constater encore des vestiges de cet ancien état de choses : nous avons souvenance de beaucoup de vieux prêtres rouergats ayant gardé cette tradition. Voici quels étaient les traits les plus saillants de ce langage particulier. D'abord, on ne faisait grâce d'aucune lettre finale, toutes étaient scrupuleusement prononcées; le *b* et le *v* se confondaient en un son mixte, assez peu distinct; cette nasalisation spéciale à la langue française qu'on appelle l'*n muette* était absolument ignorée, l'*n* dans *an* ayant même son que dans *âne*; *au* reprenait sa valeur de diphtongue, toutefois avec cette nuance que l'*a* y jouait à peu près le rôle d'un *o*, l'*au* de *autre* se prononçant par exemple comme *ou* dans le portugais *outro*. Enfin une dernière particularité, non moins caractéristique, de ce français bâtard, c'est que la voyelle *o*, dans tous les cas où elle répondait à un *o* provençal *estrech*, était prononcée comme ce qui s'écrit *ou* en bon français, comme ce qu'écrivent *oo* les Anglais, *u* les Espagnols. Ainsi les respectables vieillards dont nous par-

lons disaient, Monsieur, j'ai l'honneur d'être votre obéissant serviteur, comme si ces mots eussent été écrits *Mounsiur, j'ai l'hounur d'être votre oubéissant servitur* (il faut ajouter que *eu* prenait toujours le son de *u*).

Du moment où ils prêtaient de tels sons aux mots français, nos méridionaux ne pouvaient faire qu'une chose quand, oubliant que leur langue maternelle eut son orthographe, ils entreprenaient de l'écrire de nouveau en employant celle du français : figurer les sons du patois par les signes qui étaient regardés par eux, soit à tort, soit à raison, comme exprimant les mêmes sons dans la langue française. Agir ainsi était logique et forcé, et la pensée de faire autrement ne pouvait venir à l'esprit. Ainsi, les mots *mon*, *ton*, *son*, *dévotion*, étant lus par erreur *moun*, *toun*, *soun*, *dévoutioun*, quand se présentaient sous la plume les quatre mots patois ayant véritablement cette prononciation, les écrire comme s'écrivaient les mots français jugés leur être phonétiquement identiques était le seul parti rationnel à prendre, et cela allait de soi-même.

Mais lorsque cette fausse prononciation française se fût rectifiée, lorsqu'on eut découvert et qu'on fut suffisamment convaincu que dans le français *o* dit toujours autre chose que *ou*, et que l'office de celui-ci ne peut en aucun cas être rempli par celui-là, en d'autres termes lorsqu'on eut appris à lire *mon*, *ton*, *son* comme il convient, et conséquemment à différencier la prononciation des mots français de celle de leurs quasi-homonymes patois, on vit aussitôt la nécessité de changer l'orthographe de ces derniers pour la mettre d'accord avec les règles reconnues de la phonographie française. Et c'est à partir de ce moment — qui ne fut pas le même pour toutes les provinces d'Oc — que les écrivains patois se mirent à écrire *moun*, *toun*, *soun*, *devoutiou*, *besoun*, *rasou*; et *paoure*, *laoure*, *naout*, etc.

Notre poète rouergat Claude Peyrot, dont les dernières productions virent le jour après 89, a orthographié son patois à la vieille mode, à la mode de ceux qui appliquaient au français la prononciation erronée que nous avons fait connaître. Mais lorsque cette prononciation eut

subi la réforme profonde dont il vient d'être question, l'éditeur du curé de Pradinas se vit dans la nécessité, pour rendre les œuvres de son auteur intelligibles et lisibles pour la génération nouvelle, d'en changer l'orthographe d'après le nouveau style, et de les présenter au public ainsi refondues et rajeunies.

Répétons-le donc, c'est par l'effet d'une méprise, méprise générale partagée par les savants, que le changement très-notable qui s'est produit dans la manière d'écrire les divers patois provençaux a été regardé comme la conséquence et la preuve d'un changement semblable survenu dans la prononciation de ces idiomes; cette innovation orthographique est due tout entière à la révolution — encore incomplète d'ailleurs — qui s'est opérée depuis moins de cent ans chez les Français du Midi dans la connaissance du français oral, dans leur façon de parler la langue officielle.

Une objection spécieuse peut nous être faite, on peut nous faire remarquer que l'orthographe de la langue classique elle-même, à la veille de s'éteindre, venait de s'altérer précisément dans un sens contraire à l'un des caractères distinctifs de la première orthographe patoise, celui qui consiste dans le maintien de *o* pour *ou*.

Il est très-vrai que dans les écrits vieux-provençaux du XVI[e] siècle l'*ou* français se substitue à l'*o estrech* dans un petit nombre de mots, toujours les mêmes. Mais si l'on considère quels sont ces mots particuliers, on découvre facilement la raison de l'exception dont ils sont l'objet. On observe d'abord que ce sont des termes très usuels; mais ce n'est pas tout : il est aisé de s'assurer que *tous* ont dans le français des homonymes phonétiques exacts, mais s'écrivant par *ou* au lieu de *o*. Et maintenant, qui écrivait encore le provençal aux temps de décadence dont il s'agit? C'était des tabellions bilingues rédigeant en même temps, et encore plus souvent, en français. Ces mots ayant même prononciation dans les deux langues, mais distincts d'orthographe, commandaient spécialement l'attention du scribe : il se sentait exposé à les confondre, à les orthographier à la provençale quand il écrivait en français, et

vice versâ. Mais ce qu'il redoutait par dessus tout, ce n'était pas de manquer aux règles de langue déchue, c'était de trahir son inexpérience, c'était de se montrer peu expert dans la langue dominatrice. Pour se mettre à cet égard à l'abri du danger, il prit le parti de *clicher*, pour ainsi dire, ces mots dans leur moule français et de les employer invariablement sous cette forme unique dans l'une et l'autre langue. Et c'est par l'effet de cette filiation d'idées que les actes notariés de l'époque susdite portent *lo jour — touts los homes — causa conoguda vous sia*, etc., orthographe hétérogène, macaronique, qui reste celle du provençal pour tous les mots que seul il peut revendiquer, mais qui devient française pour tous ceux qui sont la propriété commune des deux langages.

Les documents vieux-provençaux du XVI[e] siècle contiennent quelques autres particularités orthographiques qui peuvent faire penser que déjà se préparaient et commençaient les prétendues crises phonétiques qui auraient éclaté, d'abord à la chute de la langue classique, et puis au sein des patois. Ceci est encore à certains égards une erreur. Certes on ne peut point douter que la parole provençale se soit altérée depuis l'époque reculée d'où datent ses premiers monuments littéraires, non-seulement au point de vue grammatical, mais aussi au point de vue de la prononciation ; mais ce qui nous paraît hors de doute et très-important d'établir, c'est que tous ces changements remontent jusqu'à l'ère littéraire de la langue d'oc, et datent en réalité du XIV[e] siècle. D'ailleurs il ne faut pas croire que durant l'âge d'or du provençal la langue fut la même pour toutes les classes de la société, et que le *fin parler* des troubadours fut aussi à l'usage des manans. Dans la littérature même, la langue diffère suivant les genres : elle n'est pas la même pour la poésie lyrique et pour la poésie didactique, pour la poésie et pour la prose. Cependant la langue écrite obéissait alors à certaines règles dont aucun écrivain ne jugeait pouvoir s'affranchir. Mais il en était sans doute bien autrement des illettrés, et c'est ce que constatent les grammairiens du XIV[e] et même ceux du XIII[e] siècles. Quand vint la décadence rapide, précipitée, du XVI[e] siècle, ces lois du beau langage furent

mises de côté, et quand on écrivait encore la langue d'oc, le plus souvent on l'écrivait telle que le vulgaire la parlait. C'est ainsi que durant toute la première moitié de ce siècle, et dès la fin du précédent, l'*r* finale des infinitifs, et des substantifs et adjectifs en *or*, disparaît sur les actes des notaires, dans les comptes et rapports des consuls boursiers, et autres écrits de cette sorte; mais quand par exception il se produit une œuvre d'un caractère plus littéraire, aussitôt ce même *r*, partout ailleurs négligé, reparaît. J'ai sous les yeux un recueil de testaments reçus par divers notaires de Rodez au XVI[e] siècle; dans la plupart on lit *dona* (donà), *paga* (pagà), et *donado* (donadò), *pagado* (pagadò), pour *donar*, *pagar*, *donador*, *pagador;* mais voici un intéressant petit volume sorti des presses d'un imprimeur de la même ville en l'an 1556; c'est une traduction en rouergat de l'*Opus tripartitum* de Gerson exécutée par les ordres du cardinal d'Armagnac, alors notre évêque. Dans cet ouvrage, qui est probablement le dernier qu'ait enfanté la littérature provençale expirante, l'*r* désinentielle est scrupuleusement observée partout.

Ce rapprochement, avec quelques autres indices, notamment avec certaines remarques contenues dans les *Leys d'Amors*, nous semble fournir la preuve que le respect de la grammaire, aussi longtemps qu'il conserva son empire, maintenait seul dans l'orthographe certaines lettres que le langage oral, le langage populaire tout au moins, avait depuis longtemps laissé perdre.

Pour nous résumer et conclure sur ce chapitre, nous répéterons que les changements de prononciation que l'on a inférés de certains changements d'orthographe distinguant la vieille langue d'oc de la nouvelle, et divisant à son tour celle-ci en plusieurs époques, sont de pures illusions que les explications ci-dessus auront suffi, nous l'espérons, à détruire. Et nous espérons aussi par conséquent que l'on comprendra la convenance de répudier l'orthographe patoise actuelle comme irrationnelle et barbare, et de restituer à sa place celle du provençal classique dans ses principes essentiels.

II

Bien que la langue d'oc fût à travers toute l'étendue de son domaine géographique d'une uniformité assez parfaite quant au vocabulaire et à la grammaire pour ne former qu'une seule et même langue intelligible à tous, elle présentait cependant d'une région à l'autre des différences assez tranchées sous le rapport de la prononciation.

Ces variations phonétiques ne s'accusaient point toutes dans l'écriture, et bien que celle-ci constitue le seul témoin que nous puissions consulter sur cette question, nous trouvons dans les documents littéraires du provençal certains indices qui, rapprochés de la phonétique de nos patois actuels, apportent la presque certitude que la géographie phonologique du pays d'Oc était, dès le XII[e] siècle, ce qu'elle est aujourd'hui.

Les variantes dialectales de prononciation se distribuent le territoire occitanien suivant des modes divers : les unes occupent des aires continues et uniques, la distribution géographique des autres affecte le type multiple, discontinu et disséminé ; il en est qui se partagent le pays par latitudes, d'autres par longitudes, certaines suivant l'altitude, et quelques-unes enfin semblent offrir une corrélation de situation avec la constitution géologique du sol et sa flore cultivée.

Les différents organismes phoniques à variation dialectale ont chacun leur carte, et les divisions de ces cartes ne coïncident pas entre celles-ci, comme on pourrait se l'imaginer, pour se résumer en une carte sommaire unique dont les départements correspondraient à autant de dialectes qui seraient exactement circonscrits par un périmètre formé d'une seule et simple ligne de démarcation. La réalité nous présente tout autrement les choses : Ainsi la phonétique du Rouergue, comme nous le verrons plus en détail tout à l'heure, appartient à la fois, 1° à une région phonologique qui comprend tout le littoral de la Méditerranée (ou peu s'en faut) ; 2° à une deuxième région phonologique qui occupe tout le sud-ouest, et se termine

à l'est par notre département; enfin, 3° une troisième province phonologique réunit cette fois le Rouergue à la partie montagneuse du nord, et à une enclave distante formée des montagnes du Dauphiné.

Nous allons passer à présent à une description sommaire de la géographie phonologique de la langue d'oc, afin de déterminer la place du rouergat dans les diverses catégories de cet ordre.

Il faut d'abord faire connaître les principaux de ces organismes phonétiques polymorphes dont les formes distinctes se détachent sur la carte du pays en autant de plaques d'étendues et de configurations diverses. Avant tout, faisons observer que la variation de ces organismes est, pour la plupart, *dichotomique*, c'est-à-dire à deux variantes seulement.

1.—Les suffixes latins ANUS ; ENUS ; INUS ; ONUS ; O, ONIS ; UNUS, et autres en N, se romanisent par la suppression de la désinence casuelle dans la Provence propre et sur tous les bords de la Méditerranée, de l'est à l'ouest, jusqu'à Montpellier inclusivement. Dans l'ouest et sur tout le massif central, l'*n* radical suit la désinence dans sa chute, il est supprimé comme elle. Ainsi dans la première de ces deux régions, *Romanus*, *Latinus*, *Cicero*, deviennent *Roman*, *Latin*, *Ciceron ;* dans la seconde, ils se réduisent à l'état de *Romà*, *Latì*, *Cicerò*.

Le Rouergue appartient à la région ANUS, ENUS, etc.= A, E, etc. Il convient de faire remarquer que l'*a* de ANUS, ou ANIS, est toujours un *a* fermé (*estrech*) dans le patois rouergat, sauf pourtant sur les limites du Gard, de l'Hérault, du Tarn, du Tarn-et-Garonne et du Lot, où il devient ouvert (*larc*) comme dans tout le midi.

Il faut constater aussi que l'*n* primitif apparaît encore çà et là dans des mots faisant partie de locutions usuelles où en quelque sorte ils ne font qu'un avec ceux qui les suivent. Ce n'est pas seulement devant une voyelle, c'est aussi en face d'une consonne que l'*n* se maintient dans de tels cas. C'est ainsi que nous ne disons pas *la ma drecha*, *lo bo vi*, *un ple ponh* (une poignée), comme le demande-

rait la règle phonétique de notre dialecte, mais *la man drecha*, *lo bon vi*, *un plen ponh.*

2. — Lat. AL, ALIS, ALUS, ALLUS et ELLUS, prend en provençal deux formes, AL, EL, et AU, EU.

Le type vocalisé règne sur la plus grande étendue de la terre d'Oc; le type consonne possède entre l'est et l'ouest, et de la Méditerranée aux monts d'Auvergne, une enclave peu étendue dont le Rouergue fait partie.

Notre AL est presque toujours ouvert (*larc*), comme dans *sal*, *tal*, *mal*, *feyral*, *gal;* mais quelques mots font exception à cette règle : AL est fermé dans *segal* (*secale*) *Perceval* (nom propre plus souvent écrit par abus *Persegol*), *fornial* (fournil), *fenial* (grenier à foin), et généralement dans les mots en IAL. Cependant il reste ouvert dans *bestial* (bétail), et *veyrial* (vitrail).

3. — Lat. ALIDUS, ALDUS, donne naissance à deux formes provençales, AL(*d*) et AUT, qui présentent une coïncidence géographique assez exacte avec les précédentes : la première, avec AL, EL ; la seconde, avec AU, EU.

Le Rouergue est compris dans la région ALIDUS, ALDUS = AL (avec *a* ouvert). Dans les flexions de ce suffixe, le *d* reparaît, mais avec le son d'un redoublement de *l.* Ainsi *cal* (*calidus*) fait, au féminin, *calla*, au diminutif, *callet.* Cependant il fut toujours d'usage d'écrire par *d.*

Cette conservation du *l* donne à notre dialecte l'avantage de permettre la distinction de deux affixes vieil-allemands, *ald* et *aud*, qui entrent dans beaucoup de nos noms de famille, et qui se confondent ailleurs en une seule et même forme *aud.*

4. — Lat. CT = prov. CH et IT (Ex., *och*, *uech ; oit*, *ueit*). La première de ces deux métaphonies s'observe tout le long du littoral méditerranéen, de Narbonne à Toulon, sur une bande de territoire de largeur variable ; notre département en forme l'angle nord-ouest avec une partie du Lot.

La syllabe OCT, comme dans *octo*, *noctem*, se transforme en UECH dans les arrondissements de Rodez, Millau et

Espalion; elle fait IOCH (comme à Montpellier) à St-Affrique, et ECH (comme à Cahors) à Villefranche.

La forme latine ODIUS, comme dans *modium*, *podium*, suit la même loi de transformation : *muech*, *puech ; mioch*, *pioch ; mech*, *pech*, accompagnent respectivement *nuech*, *cuech ; nioch*, *quioch ; nech*, *quech*.

5. — Le V latin se prononce comme B dans toute l'ancienne Guyenne.

Le Rouergue rentre dans cette aire phonologique. Il est vrai que dans la langue écrite littéraire, c'est-à-dire jusqu'au milieu du XVI[e] siècle, l'orthographe garde le silence sur cette particularité de notre prononciation ; n'aurait-elle donc pas existé chez nous avant cette époque ? Il faudrait aussi qu'elle n'eût pas existé à Toulouse, Carcassonne, Albi, Montauban, Cahors, dans toutes ces villes qui nous avoisinent à l'ouest, dans tous ces pays moitié languedociens, moitié gascons, dont Scaliger célébrait le bonheur de leurs peuples, *quibus vivere est bibere*, remarquait-il, et où cependant le provençal classique fut cultivé avec éclat sans qu'aucun de ses monuments, même les moins anciens, porte la marque de cet idiotisme phonétique, en quelque sorte national, et dans lequel on doit voir la trace d'une ancienne occupation de notre sud-ouest par les Ibères. La seule hypothèse qui puisse trouver place ici, c'est que le V se maintenait dans l'écriture par l'influence de la tradition latine et par le respect des étymologies. Il est vrai que les Béarnais avaient entièrement remplacé le *v* par le *b* dans l'orthographe de leur dialecte roman, depuis les temps les plus reculés ; mais bien que ce dialecte appartînt incontestablement à la langue d'oc, il était demeuré en dehors de son grand mouvement littéraire, et était resté insoumis aux lois édictées par les grammairiens provençaux.

6. — Une distinction dialectale des plus intéressantes est celle qui est puisée dans le dédoublement phonétique de la voyelle A en deux nuances de son que notre mauvaise orthographe patoise différencie par les signes *a* et *o*, mais qui, d'après les considérations précédemment exposées, ne sont pas autre chose que les deux prononciations indi-

quées dans les grammaires de la langue d'oc sous les dénominations de A *larc* ou *plenissonan*, et de A *estrech* ou *semissonan*.

Ce double son attribué au signe A est l'un des caractères distinctifs de la langue provençale. Cependant, bien que commun à presque tous ses dialectes, il manque dans le catalan et dans le langage de Montpellier et de son territoire jusqu'à Lodève : dans l'un et l'autre de ceux-ci, l'A *estrech* ou A fermé est entièrement inconnu.

Dans le plus grand nombre des autres provinces de la langue d'oc, ce son s'observe dans l'*a* atone des désinences féminines, tandis que l'*a* tonique est constamment ouvert (*larc*). Ailleurs, en Dauphiné, sur quelques points de l'Auvergne et du Limousin, c'est l'inverse qui se produit : l'*a* atone est ouvert, l'*a* tonique est souvent fermé. Enfin il est certaines parties du domaine provençal où le son fermé appartient à la fois à l'*a* atone, dans tous les cas, et à l'*a* tonique dans une série de mots correspondant à certaines catégories de formes latines déterminées.

C'est cette dernière prononciation, restreinte à quelques contrées des deux régions montagneuses de l'Est et du Centre, qui seule est classique, qui seule répond exactement à la règle phonétique de A, magistralement exposée par les grammairiens des XIIIe et XIVe siècles. Notre Rouergue a l'honneur d'appartenir à cette division dialectale privilégiée.

7. — La phonétique aveyronnaise présente une autre particularité remarquable qui ne se montre que sporadiquement sur la carte de la langue d'oc, et dont on ne trouve plus ailleurs la trace que dans une partie de la Provence propre (voir les *Œuvres patoises* de Brueys d'Aix) et dans quelques localités du Limousin. Elle consiste dans la diphthongaison de l'*o* ouvert au moyen de la préfixion du son voyelle que les Français rendent par *ou*, les Anglais par *oo*, les Italiens, les Espagnols et les Allemands par *u*, et que nous conviendrons de figurer ici, afin d'éviter toute méprise, par le signe *ŭ*, tandis que, pour différencier l'*u* français, qui est aussi l'*u* provençal, nous emprunterons aux Allemands leur lettre *ü*.

Ainsi le provençal *ome* se prononce en rouergat *ûome,* c'est-à-dire à l'instar de l'italien *uomo*.

L'orthographe classique a évité de souligner cette nuance phonétique, mais elle en a subi certainement l'influence et cela d'une façon qui atteste que ce mode de prononciation est très-ancien et que les pays auxquels il est attaché eurent une part majeure dans la formation de ce langage convenu de la poésie lyrique, qui était devenu aussi peut-être celui de nos diverses cours féodales. Nous allons expliquer notre pensée et donner des preuves.

Il est une catégorie de mots latins à radical monosyllabique en oc ou en ov à qui la phonétique de la langue d'oc ancienne fait subir des traitements variables : suivant les dialectes, ces monosyllabes originaux sont conservés tels quels, ou bien la voyelle y passe à l'état de diphthongue et devient tantôt UE et tantôt UO. Ainsi, lat. *focum*, *locum*, *cocum*, *bovem*, *ovum*, prennent concurremment les trois formes suivantes : *foc*, *fuec*, *fuoc; loc*, *luec*, *luoc; coc*, *cuec*, *cuoc; bou*, *bueu*, *buou; ou*, *ueu*, *uou*. Or, à la place de ces trois formes classiques, les patois modernes nous en offrent une quatrième qui règne sans partage dans le domaine provençal presque tout entier; c'est la forme IO, donnant *fioc*, *lioc*, *quioc*, *biou*, *iou*, qu'on ne rencontre jamais dans le vieux langage littéraire.

Cette forme patoise serait-elle donc issue de quelqu'une des trois formes classiques? — Nous croyons qu'elle est antérieure tout au moins à l'une de celles-ci, et que *uo* procède de *io*. C'est ce que nous allons essayer d'établir.

Le patois rouergat, par une exception presque singulière, possède la forme *uo*. Or, en ce qui le concerne, il est évident que cette diphthongue est née du conflit de l'*i* primitif de *io* avec son *o* devenu *ûo;* ainsi notre *füoc* est pour *fiûoc*, *büou* est pour *biûou*, etc.

Les mots monosyllabiques qui viennent d'être cités ne sont pas les seuls qui renferment la diphthongue *io* dans la généralité de nos patois modernes; elle s'offre encore dans d'autres classes de mots, où cette fois elle se trouve commune à la vieille langue et à la généralité de ses patois actuels; on l'observe notamment dans la métapho-

nie du suffixe latin EOLUS, IOLUS, faisant IOL. Ex., *auriol*, *carriol*, *viol* (sentier).

Or l'*o* de cette terminaison est ouvert (*larc*); le rouergat, si la règle est juste, devrait donc convertir *iol* en *ŭol*, pour *iŭol*. Eh bien, cela a lieu en effet, et sans exception aucune; oui, tous les *iol* du vieux provençal et des autres patois sont remplacés dans le nôtre par *uol*.

Cette loi de genèse phonétique trouve d'autres applications encore, qui en achèvent la démonstration. On connaît la désinence diminutive OT, fem. OTA, très-commune dans tous nos patois. Or l'*o* de cette particule est ouvert, et, comme tel, il doit conséquemment se prononcer en rouergat, et s'y prononce en effet, *ûo*. Ainsi, *efantot*, *filhota*, *Peyrot* se prononcent dans notre idiome particulier *efantûot*, *filhûota*, *Peyrûot*.

Mais ce suffixe s'applique à un certain nombre de radicaux terminés en *i*; or cet *i* radical, se trouvant alors en conflit avec le *o*=*ûo* du suffixe, devrait produire chez nous un diminutif *uot*, *uota*, pour *iot* et *iota*. Eh bien, notre règle subit avec un succès absolu l'épreuve de cette nouvelle pierre de touche. Sans prolonger cette démonstration théorique, nous allons présenter ci-après une série d'exemples des transformations phonétiques dont il s'agit.

Mots formés avec le suffixe IOL.

Radicaux.	Dérivation ordinaire.	Dérivation rouergate.
....	S. Andiol	S. Anduol. (*S. Andeolus*).
Aur.............	Auriol..........	Auruol.
Barri............	Barriol	Barruol. (faubourien).
Bestia...........	Bestiola.........	Bestuola.
Brota (bouton d'arbre).	Brotiola.........	Brotuola. (bouton de peau).
Cabra............	Cabriola	Cabruola. (chevreuil).
Carri............	Carriol..........	Carruol. (brouette).

....	S. Lions.........	S. Luons. (*S. Leontius*).
Mul	Miol.............	Muol (mulet).
Via..............	Viol.............	Vuol (sentier).

Mots formés avec le suffixe OT.

Radicaux.	Dérivation ordinaire.	Dérivation rouergate.
Bria (miette de pain)..	Briota...........	Bruota.
Boria (métairie)...	Boriota..........	Boruota.
Maria	Mariota..........	Maruota.
....	Piot (dindon).....	Puot.

Nous croyons qu'on doit inférer des considérations qui précèdent que les formes classiques *buou*, *uou*, *fuoc*, *luoc*, *cuoc* furent des emprunts partiels à notre dialecte, d'après une habitude dont on trouve divers autres exemples, tels que *chantar* et *chanso*, empruntés par la langue générale aux dialectes du nord, et qui sont entièrement étrangers à la zone méridionale, où *cantar* et *canso* sont seuls usités.

Il est encore une classe de mots monosyllabiques à *o lare*, où cette voyelle subit une diphthongaison d'un autre type, lequel est commun aussi à la langue littéraire et à notre dialecte rouergat, tandis qu'il est remplacé par une forme différente dans la plupart des patois. *Uech*, *nuech*, *puech*, *muech*, *uelh*, *bruelh*, *fuelh*, appartiennent à la fois au langage des troubadours (concurremment avec plusieurs autres formes) et à notre parler du Rouergue; ils sont une modification spéciale des originaux romans *och*, *noch*, *moch* (*modj*), *poch* (*podj*), *olh*, *brolh*, *folh*, qui ont été usités dans la littérature classique, et dont certains patois modernes possèdent une transformation en *io* donnant *ioch*, *nioch*, *pioch*, *mioch*, *iolh*, *briolh*, qui n'apparaît jamais dans l'ancien provençal.

La forme UE des cas qui précèdent et de tous ceux de la même catégorie descendrait-elle de *o* par *io*, comme la forme *uo* de *buou*, *fuoc*, etc.? Ceci nous paraît douteux, mais nous croyons toutefois que *ioch* et *iolh* furent contemporains et congénères de *fioc* et *biou*, mais que, de même que ceux-ci, ils furent systématiquement exclus de

la *fina parladura* au profit de la forme *uech*, *uelh* d'un dialecte rival.

Le *ûo* pour *o* ouvert, et la forme consécutive et corrélative *üo*, n'occupent sur la carte du Rouergue qu'une tache centrale qui laisse hors de son périmètre toute une bordure prise sur nos cinq arrondissements au confin de tous les départements limitrophes : Lacalm et Saint-Affrique, Villefranche et Nant, Naucelle et Saint-Laurent-rive-d'Olt, situés aux coins les plus opposés du département, sont tous extérieurs à cet ilot.

8. La carte la plus importante de tout l'atlas phonologique de la langue d'oc est incontestablement celle qui nous offre son territoire coupé par une ligne à peu près droite, allant des Alpes à l'Océan, en deux grandes zones d'une superficie presque égale.

Cette division géographique représente les deux variantes dialectales des deux gutturales latines C et G appuyées sur la voyelle A, comme dans *vacca* et *gallus*. La ligne de cette longue frontière commence dans le sud du département des Hautes-Alpes, se dirige tout droit sur la Lozère, qu'elle traverse directement au-dessus de l'arrondissement de Florac; au point où elle atteint l'Aveyron, au nord de Marvéjols, elle se réfléchit sur la limite aveyronnaise, contourne exactement tout l'angle nord de notre département sans l'entamer, pénètre ensuite dans le département du Cantal, le coupe en deux entre l'arrondissement de Saint-Flour et celui d'Aurillac, puis se continue sans brisure ni courbure jusqu'à l'embouchure de la Gironde.

Tout ce qui est au midi de cette remarquable frontière linguistique prononce CA et GA en maintenant leur valeur aux deux gutturales latines; tout ce qui se trouve, tout ce qui parle de l'autre côté, c'est-à-dire au nord, change ces gutturales en chuintantes. Ainsi, en deça de la grande ligne divisoire, on n'entend que *vaca*, *cabra*, *castel*, *gal*, *garric;* au-delà, et sur quelque point de son long parcours que vous la franchissiez, vous commencez à entendre *vacha*, *chabra*, *chastel*, *jal*, *jarric*, et ce chuintement se continue à travers la Loire dans les pays de la langue d'oïl, jusque chez les Picards et les Normands, où l'on rentre sur les terres du CA, GA = CA, GA.

Les plus vieux monuments de la langue d'oc nous apportent la preuve que cette importante scission phonétique s'était accomplie en même temps que le roman constitué se dégageait de sa coque latine.

Le patois rouergat présente aujourd'hui quelques mots où une gutturale originelle est devenue chuintante ; mais ces mots nous sont tous venus du français. Tel est *chaval*, aujourd'hui exclusivement employé au lieu de *caval*.

9. — Les pays de la langue d'oc se partagent sporadiquement en deux régions phonétiques répondant à une double prononciation de CH, GE et J : Ces consonnes ne *chuintent* réellement que dans certaines contrées ; dans les autres elles prennent le son du *z* italien, ou *tz*. Cette variation, sans doute fort ancienne dans le provençal, ne se traduit pas dans l'orthographe classique ; cependant elle y perce çà et là. *Borzes*, bourgeois, pour *borges*, est un de ces lapsus révélateurs.

Ces deux prononciations se partagent le territoire rouergat à peu près entièrement d'après la constitution géologique du sol : le CH = TCH occupe tous nos grands plateaux calcaires et trias des arrondissements de Rodez, Millau, Espalion, Saint-Affrique, ainsi que les terres volcaniques du nord ; le CH = TZ règne sur tous les ségalars et sur le causse de Villefranche.

III

Parmi les dictons, expressions proverbiales et figures de langage en usage dans notre patois, il en est que les bouches les plus pudiques prononcent sans scrupule, et qui blesseraient fort la bienséance si le sens littéral n'en était point perdu pour tous. On sait que le nom de *Jean*, par un privilége dont j'ignore la cause, est employé, avec certaines épithètes ou autres compléments qu'on y ajoute, à former des appellations d'un caractère plus ou moins désobligeant. Telles sont les suivantes : Jean de Nivelle ; Jean qui pleure, Jean qui rit ; Jean fille ; Jean fiche ; Jean fesse ; et autres, devant lesquelles je m'arrête.

Mais le moins poli peut-être de tous ces Jean, le moins

présentable, c'est notre patois qui le possède. Toutefois, ayant cessé de comprendre le véritable sens de cette locution scabreuse, nous n'en faisons qu'un usage innocent, ce qui n'était pas tout-à-fait le cas de nos aïeux, soit dit sans vouloir manquer de respect à ces vénérables ancêtres.

Joan-viech, telle est l'expression dont je veux parler ; elle était familièrement employée dans ma jeunesse par les personnes les plus graves et les plus réservées pour désigner un homme bizarre, distrait, étourdi. Quel est le mot de cette énigme étymologique? Je vais essayer de répondre en m'efforçant de respecter les lecteurs plus que n'était soucieuse de le faire la vieille langue d'oc qui, non moins que le latin, bravait l'honnêteté en ses vers et en sa prose.

Le mot *viech* associé à *Joan* se retrouve dans une autre expression de même ordre, et non moins populaire, celle de *viech d'ase*, que l'on s'est plu à interpréter par *visage* d'âne. La vraie signification du terme vise une autre partie du corps ; on le rencontre dans le Glossaire provençal d'Hugues Faidit (*Donatz proensals*) parmi beaucoup d'autres tout aussi mal choisis, et il y est traduit en latin par *veretrum*. La traduction littérale de *viech d'ase* et de *Joan-viech* est donc respectivement *veretrum asini* et *Joannes veretrum*. Il existe une variante de *viech d'ase*, c'est *viech d'auques*. Bornons-nous à dire que *auques* est le pluriel de *auc*, masculin de *auca*, oie.

Le mot *viech* a pour homonyme latin *vectis*, dont il procède de la même manière que *piech* procède de *pectus*, et *liech* de *lectus*. C'est par une figure qu'il serait superflu d'expliquer que ce terme, *vectis*, a été détourné de son sens propre pour revêtir la signification métaphorique qu'il a dans les langues romanes (la langue d'oïl l'a aussi adopté avec la même valeur).

IV

L'action combinée de la renaissance et de la francisation officielle de notre pays au XVIe siècle a eu pour effet de rompre nos traditions orthographiques et historiques à

un degré inimaginable, et il en est résulté les plus surprenantes corruptions dans notre onomastique aveyronnaise.

Des villes, comme Millau, Saint-Affrique ; un chef-lieu de canton, Saint-Rome-de-Tarn, où doivent exister, où existent des archives, ont pu oublier la véritable forme de leur nom et permettre qu'il fût mutilé et dénaturé de la façon la plus barbare dans la rédaction officielle de nos dénominations de lieux. *Millau* est pour *Amilhau* (latin *Amigliavum*). L'*a* initial a été pris pour la préposition de tendance, qui se soude souvent avec les noms de lieux dans notre parler rouergat. En supprimant cette lettre, on a cru faire acte de puristes, on s'est imaginé corriger un solécisme patois, et on a attesté par là qu'on était d'une ignorance sans excuse, non-seulement en philologie, mais aussi en histoire locale.

L'adultération des deux noms dont on a fait *St-Affrique* et *St-Rome* est quelque chose de plus fort encore ; ceci est véritablement monstrueux. Les deux localités qui portent ces dénominations sont sous les vocables de saint *Africanus* et de saint *Romanus;* cette indication, qui s'ajoute à toute espèce d'autres preuves, nous est fournie par tous les titres latins qui mentionnent cette ville et ce bourg.

Il faut savoir que notre idiome rouergat, abandonné sans contrôle grammatical à la négligence et à l'ignorance des illettrés, qui seuls en font leur parler habituel depuis la prise de possession du français, tend, entre autres défauts, à perdre la notion correcte de la tonicité dans certaines formes de mots, et notamment dans ceux qui procèdent de mots latins en *anus*, suffixe qui, en rouergat, ainsi que nous l'avons fait remarquer plus haut, se transforme en *à*. La tendance vicieuse dont nous parlons consiste ici à reporter l'accent de cette terminaison sur la syllabe qui la précède. Ainsi beaucoup de personnes aujourd'ui (j'ai le souvenir que dans ma jeunesse la faute était plus rare) prononcent *àlta* pour *altà* (l'autan), *gìrma* pour *girmà* (germain) ; cette accentuation fautive avait atteint aussi les noms rouergats *S. Affricà* et *S. Romà*, qui sont devenus dès-lors, dans la bouche de ceux qui parlent

19

négligemment et sans critique, *S. Affrìca*, *S. Ròma*. C'est sur cette prononciation vicieuse du patois local que fut arrêtée par l'administration française la forme officielle du nom des deux localités en question, et l'on obtint de la sorte ces deux appellations baroques et absurdes qui nous offrent l'association du titre de saint au masculin avec les noms féminins d'une des cinq parties du monde et d'une capitale célèbre, ce qui a pour effet de supplanter les deux vénérables patrons honorés jusqu'alors, par deux saints nouveaux, mais tout artificiels, et forgés d'une façon qui est outrageante à la fois pour la grammaire, l'histoire, le sens commun et la religion.

Il existe une classe de noms propres de famille venant du tudesque, ceux qui portent originellement la particule finale *frith* (*fredus*), qui ont subi aussi un déplacement d'accent, et s'en trouvent défigurés pour l'oreille : *Affrè*, *Ayfré*, *Gaufrè*, *Joffrè*, *Matfrè*, ont de la peine à se retrouver aujourd'hui dans la prononciation des. Affre, Ayfre, Gauffre, Joffre, Maffre.

L'orthographe de la langue d'oc a contribué à cette viciation de la prononciation en négligeant de noter l'accent tonique dans les mots équivoques.

L'aphérèse, qui a altéré certains noms de lieu en y supprimant l'initiale A prise par erreur pour une préposition parasite,—comme dans *Amilhau* et *Azinieyra*, dont il a été parlé précédemment, devenus *Millau* et *Inières* ou *Zénières*, — a attaqué d'autres noms en y supprimant la même lettre qu'une fausse interprétation attribuait cette fois à l'article, quand en réalité elle appartenait au substantif lui-même. Ainsi ce qu'on écrit aujourd'hui *La Morne*, est une ancienne métairie de l'hospice de Rodez, qui est l'*Almorna* ou *l'Aumorna* dans tous les titres du moyen-âge relatifs à cet établissement. Cette faute d'orthographe entraîne avec elle une erreur étymologique qui, à l'idée d'une donation charitable dont ce mot d'*Aumorna* (=*eleemosyna*, aumône) devait perpétuer le souvenir, substitue l'idée d'un site peu riant, au fond tout-à-fait étrangère à la dénomination dont il s'agit.

Une cause très féconde d'altération des noms propres

ou communs est celle qui consiste à leur substituer des paronymes par suite de fausses associations d'idées résultant d'une part de l'oubli de la signification originelle des termes, et, d'autre part, du besoin qu'éprouve l'esprit d'imaginer une signification là où il n'en existe plus pour lui. Les falsifications de mots les plus bizarres ont cette origine. Le mot français *chou-croûte*, imité de l'allemand *sauer Kraut*, littéralement, *aigre* (sauer) *herbe* (Kraut), est un exemple typique de cette sorte de méprise. *Port-aux-Poules*, nom donné par les Français à un petit port de la côte algérienne d'après le nom de *Porto-Paolo* qu'il avait reçu des Italiens, est un autre exemple de ce genre tout aussi plaisant. Notre rouergat a aussi quelques formations semblables : le roc de *Tripadou*, agréable plate-forme au haut d'un rocher vertigineux qui est l'un des contreforts naturels de l'enceinte ruthénoise, doit de s'appeler aujourd'hui ainsi à ce que son vrai et plus ancien nom a vieilli et perdu sa signification intime dans la langue locale, et que l'idée moins que prosaïque de *tripe* s'est présentée seule à l'instinct étymologique du public pour le satisfaire. M. Affre, notre savant archiviste, nous a appris que cette forme corrompue, *Tripadou*, a succédé à la forme *Trepador* (prononcez comme le français *trépadour* ou *trépadou*) qui se rencontre invariablement dans nos documents en langue d'oc. *Trepador* d'un verbe *trepar*, qui a le sens de jouer, folatrer (*ludere pedibus*, traduit H. Faidit dans son *Donatus provincialis*), signifiait place des jeux. La forme bas-latine de ce mot est *trepatorium*. La même expression servait à désigner le palier de l'escalier extérieur des maisons rurales dans le langage de quelques vieillards que j'ai connus autrefois ; et *trepar* aussi était alors employé avec la signification donnée ci-dessus. Mais de nos jours ces termes sont tombés en désuétude, on ne les dit plus, et ceux qui les comprennent encore sont rares.

Les mots *treva*, revenant, et *trevar*, hanter, qui sont encore en usage, tendent à usurper la place de *trepa*, jeu, et de *trepar*, jouer par suite de méprise paronymique. Ainsi, pour exprimer qu'un tenon a du jeu dans sa mortaise, nos ouvriers disent abusivement *treva* ou *a de treva*,

Le *Donat provençal* nous permet de restituer sa vraie forme à un autre mot encore d'un grand usage chez nos paysans, le nom du repas qu'ils prennent vers 4 heures du soir. Ce mot a été défiguré par la paronymie comme les précédents. *Vesperti* (*vespertinus*, du soir) a échangé son *v* pour *d*, lorsque *vespre* et *vesprada*, employés autrefois concurremment avec *ser*, se sont retirés tous deux en faveur de ce dernier synonyme ; jusque-là, l'explication du mot *vesperti* pouvait se trouver dans ses deux congénères; ceux-ci disparus, on a cherché cette interprétation dans *despartir*, partager, et le légitime *vesperti* a été dépossédé par l'usurpateur *desparti*.

Nous devons encore à M. Affre la correction du mot *Embergue*, que la prononciation patoise, toute dégénérée qu'elle est, n'autorisait pas entièrement. L'E initial, au lieu d'A, est une pure fantaisie orthographique. Mais ce sont les épithètes distinctives que les habitants de Rodez appliquent à nos deux rues auvergnates (*arvernicæ*, faisant *auverngas* dans le vieux rûthénois) qui me fourniront ici le sujet de quelques observations critiques. On distingue les deux Embergues en *droite* et *gauche* quand on s'exprime en français; mais ces deux désignations opposées, qui semblent avoir trait à la situation des deux rues par rapport au passant placé en face d'elles dans le carrefour où elles aboutissent toutes deux, traduisent à faux les adjectifs rouergats qu'on a entendu leur faire exprimer : dans le cas dont il s'agit, ce n'est point *gaucha* ou *esquerra* qui fait antithèse à *drecha*, mais bien *guerlha*, et le sens de ce mot, comme on sait, comporte l'idée de tortueux, qui est bien incontestablement la qualité distinctive de celle des deux Embergues à laquelle a été attachée cette étiquette.

Camonil, nom d'un des faubourgs de Rodez, est une mauvaise audition de *Cambonil*, inscrit sur le plan du xv[e] siècle (rectification de M. Affre), et qui confère l'idée d'un petit *cambon*. Que signifiait ce dernier mot, disparu aujourd'hui de la langue commune, mais porté comme nom propre par une foule de hameaux et de parcelles? Mot à mot, c'est *champ bon*. Désignait-il le bon champ,

le meilleur champ d'une propriété? J'incline à le croire. Dans le roman de *Flamenca*, on rencontre *cambon* employé pour champ clos, dans le récit d'un tournoi.

Puechcamp, nom d'un hameau près de Rodez, est une faute du même genre : *Puech-calm* est le vrai mot.

Et, à ce propos, qu'est-ce qu'une *calm ? Planities sine herba*, nous répond Huc Faidit dans le latin de son *Donat provençal.*

V

Nous allons donner ici quelques analyses étymologiques qui devaient figurer dans la première partie de ce travail.

Cros, comme nom propre de lieu, est très répandu dans notre département et aussi dans beaucoup d'autres. Ce mot existe dans l'ancien vocabulaire de la langue d'oc, mais non pas avec le sens d'un *creux*, comme on l'interprète ordinairement. Le terme provençal qui rend cette dernière idée n'est pas *cros*, mais CROT. Celui-ci est un radical et celui-là en est un dérivé qui ajoute au sens fondamental celui de collectivité. CROT, en bas-latin *crotum*, trou, creux, engendre *cros* par *crotium*, qui désigne une réunion de trous, un lieu à trous. De quelle espèce de trous s'agissait-il? Entendait-on désigner par là ces dépressions naturelles du sol en forme de cuvette qui s'observent sur nos plateaux calcaires et sont dus à l'effondrement de grottes souterraines? Probablement non, car l'appellation de *Cros*, comme nom propre de lieu, n'est point particulière aux Causses et se rencontre aussi dans le Ségalar. Etait-il fait allusion à quelques excavations artificielles destinées à certaine exploitation du sous-sol? Je l'ignore, mais un examen comparatif des différentes localités portant cette dénomination nous donnerait probablement le mot de l'énigme.

A côté de *Cros* on rencontre, mais plus rarement, *Crose* (*Crosa*), qui en est le féminin, et répond au bas-latin *Crotia;* on rencontre surtout son diminutif *Crouzet* (*Croset*), qui s'offre sous un grand nombre d'exemplaires. La même racine n'existerait-elle pas dans *Cruéjouls*, qui

serait une syncope d'un possible *crosuejol* ou *crotuejol*, de même que *Bruéjouls*, qui a pour voisin *Brocuéjouls*, nous a paru être une syncope de ce dernier?

Brousse (*Brossa*, par *o estrech*), autre nom propre de lieu très répandu, et dont l'emploi comme nom commun, avec le sens de broussaille, existe encore, est un autre problème étymologique très-intéressant, mais très-difficile.

Ce mot est à n'en pas douter de la catégorie des collectifs botaniques dont il a été longuement question ci-dessus (voir p. 240) qui se sont formés dans le latin gallo-romain au moyen du suffixe IUM ajouté au nom du végétal, ou plutôt à sa partie radicale. Reste à déterminer ce radical dans le cas qui nous occupe.

Trois mots se disputent notre choix : BROC, BRUC et BROT. Ce sont trois substantifs faisant encore partie de notre vocabulaire indigène, et présentant tous les signes d'une grande ancienneté. On peut distinguer deux éléments dans leur formation, une racine fondamentale, BR, qui leur est commune, et les traces des suffixes adjectifs gaulois OC, AC et AT, dont il ne serait resté que la consonne caractéristique.

La signification première attachée à cette racine, BR, est celle de saillie, de pointe, de germe, de pousse, de bourgeon et d'épine, autant d'aperçus divers d'une même idée. BR se rencontre avec cette signification fondamentale dans le verbe grec *βρύειν*, germer, et dans le latin *brocchus*, dent saillante. L'irlandais a *brog*, piquer, et le gallois a *brwg*, buisson; dans le bas-breton on trouve *bruk*, bruyère, et encore *broud*, « pointe, bout piquant et aigu de quelque chose que ce soit » (LEGONIDEC); le vieux haut-allemand fournit *broz*, bourgeon.

BROC, BRUC et BROT seraient ainsi des dérivés de forme adjective et quasi-synonymes servant primitivement de qualificatifs à ce qui est pointu, épineux, bourgeonneux, en état de germination, et consécutivement prenant une valeur substantive, soit pour revenir simplement à l'acception du radical lui-même, soit pour arriver par extension graduelle à celle d'un assemblage, et finir par signifier

rameau, buisson, touffe de bruyère ou d'ajonc, broussaille, hallier et bois.

Broc n'existe plus dans le provençal et dans le français que sous sa forme féminine : *broca,* pour le premier, *broche*, pour le second ; mais ces deux mots, étymologiquement homonymes, sont loin d'être de vrais synonymes ; ils ont reçu dans ces deux langues des applications spécialisées qui, bien que procédant d'une même signification originelle, diffèrent cependant beaucoup l'une de l'autre. *Broca* a, dans notre rouergat, un sens limité et assez homogène, celui de rameau *coupé*, ou de branche d'arbre *desséchée*, qu'elle soit détachée ou non de sa tige. Ce mot ne sert chez nous, aujourd'hui du moins, à aucun autre usage. Les Italiens, qui l'écrivent *brocca*, lui donnent à peu près la même valeur. Dans les plus anciens documents de la langue d'oïl, *broche* s'applique à toute espèce de pointes et de piquants, et ce n'est que plus tard qu'il arrive à désigner tout particulièrement l'instrument de cuisine que nous connaissons tous.

La nomenclature topographique du Rouergue nous offre le radical broc, d'une manière très apparente, dans plusieurs noms, notamment dans *Brocuéjouls* et dans *Broquiers*, abusivement écrit *Broquiès* (voir Dardé). Le premier de ces deux noms de localité devait se latiniser en *Brocoiolum*, suivant ce qui a été déjà dit au sujet de la désinence *uejol* (voir ci-dessus, p. 242), et la latinisation du second ne peut faire de doute, c'est *Brocarium.* Le sens que comporte broc dans ces deux dérivés est, d'après toutes les probabilités, une allusion à la nature buissonneuse ou broussailleuse des lieux dits. La géographie ancienne nous offre *Brocomagus*, aujourd'hui Bromath, en Alsace.

Bruc est le chef de toute une famille de mots qui servent de noms propres à de nombreuses localités et qui en même temps appartiennent encore, pour la plupart, au vocabulaire commun : *Burc*, *Burg* et *Burq*, pour *Bruc*, noms de lieu ; les augmentatifs *brugas* et *burgas ;* les collectifs *bruguieyra* et *burguieira ; La Brucatière* et le composé *Burgaland*, nom de lieux (voir Dardé); etc. On trouve

dans Grégoire de Tours une *Burconiam sylvam* (*Hist. Franc.*, l. II, 40), et Frédégaire mentionne de son côté une *Brucariacum villam* (*Append.*, *sive* l. XI, 36).

Il est à observer que le radical BRU subit en rouergat la métathèse de BUR dans tous ses dérivés sur toute la portion nord et centrale du département.

Le bas-breton *brug* désigne spécialement l'espèce de plante appelée en français *bruyère* (homonyme français du prov. *bruguieira*), mais le kymrique *brwg*, qui est absolument le même mot écrit à l'anglaise, a l'acception générale de buisson.

BROT, en français *brout*, et son diminutif *brotò*, sont encore usités dans notre patois avec le sens de bourgeon, et le vocabulaire rouergat possède en outre leurs dérivés *brota*, *brotilh*, *brotuola*, *brotar* et *brotonar*. Le dictionnaire de la topographie aveyronnaise nous offre, en outre, ce radical dans les noms propres suivants : *La Broutie* (*Brotìa*), *La Broutière* (*Brotieira*), *Brouzès* (*Bròzes*). Dans le *Dictionnaire topographique du Gard*, nous trouvons *Brouzet* transcrit par *Brodetum* dans un acte latin du xe siècle.

Le collectif latin en *ium* de chacune des trois formes radicales BROC, BRUC et BROT peut, d'après les lois de transformation phonétique, donner le prov. *brossa* par *brocium*, *brucium* ou *brotium*. Mais lequel des trois est la vraie souche de notre dérivé ?

L'hypothèse de *brocium* a contre elle cette circonstance que l'*o* du pr. *brossa* est fermé (*estrech*), c'est-à-dire correspondant à l'*ou* français ; car la loi est que l'*o* tonique latin donne en prov. un *o* ouvert (*larc*), correspondant à *o* en français. Cependant la règle n'est pas sans exception, témoin le suffixe lat. *osus*, *a*, donnant en prov. *os*, *osa* avec *o* fermé.

Brucium, *ia*, qui régulièrement devrait faire *brus, brusa* ou *brussa*, peut aussi, suivant une exception qui le dispute à la règle, faire *brossa* (par *o* fermé), à l'instar de *crux* faisant en prov. *croz*, avec *o* fermé, et, qui plus est, *crossa*, béquille (par le lat. *crucia*) avec *o* ouvert.

L'*u* des mots latins *cursus*, *surdus*, *ursus*, *bursa* et d'une

foule d'autres, se change en *o* fermé dans leurs métaphonies provençales, faisant *cors*, *sord, ors*, *borsa.* Ainsi rien ne s'oppose du côté de la phonologie à ce que *brossa* procède de *brucium.* Et du côté de l'idéologie, il n'y a pas non plus de difficulté sérieuse à cette dérivation, car s'il paraît avéré què BRUC désigne uniquement la bruyère, tant en provençal qu'en bas-breton, il est à considérer que ce nom s'étend à tous les buissons dans un dialecte celtique très-voisin, le gallois, et que chez les Gallo-Romains il pourrait bien avoir possédé cette acception générale.

Brotium peut phonologiquement donner *brossa* sous les réserves faites à propos de *brocium* quant à l'équivalence provençale de l'*o* tonique latin. Mais le radical BROT est-il celtique ? N'est-il pas plutôt germanique ? Le bas-breton, il est vrai, nous donne *broud*, dont nous avons fait connaître le sens tout à l'heure, mais l'ancien haut allemand ayant *broz* avec le sens précis de bourgeon, et le *z* de ce dialecte teutonique correspondant à *t* dans le bas-allemand (voir ci-dessus, p. 225), qui était l'idiome des premières invasions, BROT pourrait bien ne dater chez nous que des temps mérovingiens, et dans ce cas il n'aurait pu fournir *brotium*, la forme de ce dérivé, comme nous l'avons vu ailleurs (voir ci-dessus, p. 250), n'appartenant qu'à la période gallo-romaine. Cette présomption paraît recevoir une confirmation du nom de lieu La Broutie (*Brotìa*) dont la désinence barbare ne fut pas introduite chez nous avant le VII[e] siècle. Telles sont les considérations qui militent contre l'hypothèse de *brotium.*

Dans tous les cas, que *brossa* ait pour origine un collectif en *cium* ou *tium* est rendu encore plus probable par l'existence ancienne d'une forme masculine *bros* que nous trouvons impliquée dans le diminutif *Broussol* (*Brossòl*), nom d'un village aveyronnais.

Ajoutons, pour dire tout ce que nous savons sur *brossa*, que cette forme jugée par nous collective a produit elle-même un collectif dans *brossier*, bois de broussailles, expression qui revient souvent dans nos vieux cadastres rouergats.

L'onomastique du Rouergue et son vocabulaire commun présentent encore la racine BR dans plusieurs dérivés sur lesquels il nous semble à propos de nous arrêter un moment.

Il a été déjà question plus haut des deux thèmes du provençal rouergat *bruelh* et *bruejol*, dont *breuil* constitue en français l'équivalent commun. Dans l'analyse phonologique que nous en avons faite, il s'est glissé une inexactitude qui sera rectifiée ci-après.

Ces deux mots, dont la signification avérée ou probable contient une idée de végétation, sont-ils formés sur le radical BROC, ou sur BRUC, ou bien sur BROT? car la question peut se poser ici comme pour *brossa*. Tout d'abord BROC semble devoir l'emporter par la considération que cette racine se rencontre dans la forme latine la plus ancienne d'un grand nombre de *Breuil* français. Je ne connais pas l'histoire paléographique de nos *Bruel* et *Bruejol* du Midi; j'ai pu seulement constater dans le *Dictionnaire topographique du Gard*, déjà cité, que deux localités de ce département, inscrites sous le vocable de *Bruel*, figurent sous le nom de *Brolium* dans des actes latins des XII[e] et XIII[e] siècles. Mais il ne faut pas oublier que les noms latins de cette époque ne sont pour la plupart qu'une version du roman, le plus souvent grossièrement fautive, et ne reproduisant qu'accidentellement la vraie forme latine primitive qui avait servi de moule à la forme romane elle-même. Toutefois, que notre mot *bruelh* ait BROC, BRUC ou BROT pour radical, un point est certain, c'est que, contrairement à ce qui a été avancé dans une autre partie de ce travail (voir ci-dessus, p. 245), cette forme provençale ne saurait, différant en cela de la forme française *breuil*, descendre d'un primitif latin en IOLUS.

En effet, d'après les lois de la métaphonie ou métamorphose des sons ayant présidé à la formation de notre idiome, deux désinences latines seulement pouvaient produire la désinence rouergate UELH : ce sont OCULUS et OLIUS, tandis que EOLUS ou IOLUS donne exclusivement à la langue d'oc OL, IOL ou UOL, suivant les dialectes. *Bruelh* suppose donc dès-lors comme type latin originel, soit :

1° *Broculus* (donnant en même temps prov. *bruelh* et fr. *breuil*, comme *oculus* et *torculum* donnent provençal *uelh*, *truelh*, et français *œil*, *treuil*) qui trancherait le débat en faveur du radical BROC ou même, à la rigueur, du radical BRUC ;

Soit :

2° *Brocolius*, ou *brolius* (pouvant se transformer en *bruelh* et *breuil* de la même façon que *folium*, *lolium*, *solium* deviennent en provençal ou en français : *fuelh*, *juelh*, *suelh ; feuille*, *seuil*), qui ne répugnerait à aucune des trois racines BROC, BRUC, BROT, auxquelles une élision, en pareil cas très-ordinaire, pourrait avoir fait perdre la consonne et la voyelle qui leur manqueraient dans ce dérivé.

Mais la dérivation de *brolius* pourrait s'expliquer encore par un composé plus simple de la racine BR, par exemple par une forme BROÜS, qui est loin d'être improbable, dont les Gallo-Romains auraient tiré un diminutif barbare *brolius* par inversion de *briolus*.

L'italien a deux formes pour *breuil : broglio* et *bruolo*. La première répondrait à notre hypothétique *brolius*, et la seconde à *briolus*, duquel, nous le répétons, notre *bruelh* ne saurait être issu, mais qui pourrait fort bien avoir été usité dans la *lingua rustica* concurremment avec sa corruption barbare.

On ne peut sans doute contester la présence originelle du radical BROC dans les *Breuil* qui se rencontrent dans les plus anciens textes sous la forme de *Brocoialum* (voir J. Quicherat, *De la formation française des anciens noms de lieux*, Paris, 1867, page 51); ici assurément *broc* tout entier est radical, comme dans *Brocomagus*, comme dans nos *Brocuéjouls* et *Broquiers*. Zeuss et M. Littré se trompent incontestablement quand ils croient retrouver le *c* de cette racine transformé en *g* dans la forme, propre au VIIe siècle, de *Brogilus*. Ce mot est ainsi décomposé par les deux illustres savants : *brog—il—us*. Et, cela fait, ils font de *brog* un radical qu'ils attribuent au celtique (où un semblable mot existe en effet, nous l'avons vu), et voient dans *il* un suffixe du vieil allemand (voir Littré,

Dict. de la langue française, article BREUIL). Mais il est de toute évidence que le *g* de *Brogilus* ne joue pas dans ce mot d'autre rôle que dans les mots à terminaison semblable, mais de radical différent, tels que *Altogilus*, Auteuil; *Nantogilus*, Nanteuil; *Bonogelum*, Bonneuil, etc., etc., où il fait partie du suffixe, sans contredit. Il existe d'ailleurs un autre nom bas-latin en *gilus* qui aurait dû suffire pour préserver les deux célèbres philologues de leur méprise; c'est le mot *Brocogilus* (J. Quicherat, *op. cit.*, p. 51), où le *c* de l'élément BROC co-existe avec son prétendu équivalent *g* de l'élément *gilus*. (Voir pour la dérivation de *gilus* ce qui en a été dit ci-dessus, p. 245). On ne peut donc argüer du *g* de *Brogilus* contre l'hypothèse qui ferait venir *breuil*, *dans certains cas particuliers*, nom du primitif *brocus*, mais d'un autre primitif plus simple que nous supposons être *broüs*.

C'est à ce *broüs* que nous ne croyons pas pouvoir éviter de rattacher le mot rouergat *bruelh* ayant le sens de germe (et produisant le verbe *brolhar*, germer), qui n'est qu'un homonyme, mais non un synonyme, du *bruelh* des noms de lieu, signifiant breuil.

Ce prétendu primitif *broüs* (ou, pour être plus exact, un mot formé de la racine BR, de la désinence casuelle, et d'une voyelle de liaison quelconque), qui nous paraît inévitable pour expliquer certains dérivés, n'aurait-il pas laissé quelque trace comme terme indépendant dans les langues romanes? Notre rouergat l'a conservé je crois tout entier, mais retourné, dans son mot *bòrre* (par *o* fermé), bourgeon de vigne, dans lequel nous sommes autorisés par l'exemple de *bruc* se changeant en *burc* (voir ci-dessus, p. 296) à voir une semblable métathèse de *broüs* devenant *borrus*.

Le français *bourgeon* est sans nul doute de la même souche que notre *borre*.

Notons en passant, pour l'édification des linguistes mythologues, que *borre*, surtout dans son dérivé *borrò* (l'analogue de *brotò*, dérivé de *brot*), est un vocable en très grand respect chez nos vignerons du vignoble fameux de Marcillac, et à telles enseignes qu'ils l'ont canonisé, ni

plus ni moins, et que le clergé du lieu, se prêtant avec une tolérance traditionnelle, jugée sans danger, à une antique coutume, certainement d'origine païenne, célèbre une fois l'an une messe solennelle en l'honneur de SAN BORRÒ, autrement dit, saint Bourgeon (1).

Notre idiome du Rouergue ajoute encore un terme à la série nombreuse des dérivés de BR, et ce mot mérite de nous arrêter un moment, parce que, non seulement il apporte un élément de plus à l'étude de cette racine intéressante, mais parce qu'en outre il nous révèle peut-être une nouvelle modification barbare des suffixes latins, à ajouter à celles que nous avons déjà signalées, et qui permettrait d'expliquer la formation de toute une catégorie de mots analogues.

L'expression rouergate dont nous voulons parler est *bruech*, nom commun par lequel nos fourniers de village ou de ferme désignent la perche crochue qui leur sert à retirer le pain du four et à en faire tomber la braise et les cendres au dehors. Les rapports de son et de signification de ce mot le rattachent sans contredit à la même souche étymologique que *borre*, *bruc*, *broca*, *brot*, *brossa*, *bruelh*, etc. Etudions maintenant sa désinence.

Les désinences latines *octus*, *odius* et *oius* peuvent seules fournir la terminaison provençale *uech*, mais il n'y a que la dernière qui soit applicable au cas présent. *Bruech* viendrait alors, croyons-nous, d'une forme gallo-romaine BR—*oius* pour BR—*ius*, dérivation adjective de BROT, RROC, etc.

(1) Une autre coutume païenne tolérée par l'église a été en vigueur sur nos montagnes d'Aubrac jusque dans ces dernières années. C'est la fête du lac de Saint-Andéol décrite par Grégoire de Tours (*Glor. confess.*, 2) dans un tableau saisissant dont on aurait cru voir encore l'original, au dire de témoins qui nous en ont fait le récit, dans le grand concours de pèlerins qui se pressaient autour du lac sacré, dans les scènes bachiques, les immersions de malades et les oblations sous forme de pièces de monnaie et autres objets plus ou moins précieux déposés dans le sein de cette eau profonde, qu'on pouvait contempler annuellement en ces lieux sauvages, le jour de la *sainte Epine*, quand la police mit fin, une fois pour toutes, à ces pratiques séculaires pour empêcher le retour de rixes sanglantes auxquelles elles donnaient invariablement lieu.

Nantuech, dérivé de NANT, vallée, qui se rencontre plusieurs fois dans la liste de nos noms de lieux aveyronnais, devrait pareillement se traduire par *Nantoius* = *nantius*, de la vallée.

Lantuech et *Lantuéjouls* (voir Dardé) forment sur le radical LANT (1), lande, un précieux doublet qui nous montre en concurrence les deux suffixes gallo-romains OIUS et OIOLUS, les formes latines barbares d'où ces deux noms dûrent naître ayant été, pensons-nous, *Lantoius* et *Lantoiolus*.

Ainsi nos trois types de noms aveyronnais en UELH, UECH et UEJOL accuseraient l'existence de trois suffixes latins barbarisés dans le milieu gaulois. Cette barbarisation est elle-même aisément explicable. *Olius*, d'où *uelh*, est une simple inversion de *colus* ou *iolus* (comme dans *capreolus* et *filiolus*); quant à OIUS et OIOLUS, donnant respectivement UECH (= UEJ) et UEJOL, quelques détails sont nécessaires pour en faire bien comprendre la genèse.

La barbarie gauloise, imitée plus tard en cela par la barbarie germaine (voir ci-dessus, p. 250), ne traita pas les formes latines IOLUS, EOLUS, et EUS, IUS, comme des suffixes, mais comme des mots entiers qui, entrant en composition avec des substantifs ou des adjectifs, devaient être réunis à ceux-ci au moyen de la voyelle de liaison O que les Gaulois voyaient intervenir presque toujours dans la latinisation de tous leurs noms composés, par exemple dans *Argent—o—durum*, *Carent—o—magus*, *Seg—o—dunum*, *Vercinget—o—rix*, etc. Sous l'influence de cette observation, au lieu d'appuyer immédiatement le suffixe latin sur son radical, ils y interposèrent l'O connectif des vrais composés, et de là O—IUS et O—IOLUS, se romanisant progressivement en OCH (=OJ) et UECH (=UEJ) et en OJOL et UEJOL.

Avant de clore cette longue note sur la racine BR, ajou-

(1) «.... *lann* (= *land* per *lannam*, per *landam*) chart. Rhed. I, 39, 41, *lan* in nominibus locorum, chart. Landev. : *Lanloehan*. *Lanhoiarnuc*.. *Lantewennuc* (Landevenec) ap. Cours. I, 422, 423. » Zeuss, *Gram. celt.* 2e édit., p. 147.

tons que celle-ci se rencontre encore, du moins pour le son, c'est-à-dire en apparence, sinon en réalité, dans le mot *broa*, qui dans notre rouergat signifie bord dans le sens d'extrémité d'une surface quelconque. C'est ainsi qu'on dit *a la broa de l'aiga*, *a la broa d'un cami;* et nous avons en outre le verbe *abroar* signifiant approcher du bord. Qui sait si ce mot français, *bord*, dans le sens de limite, n'est pas de la même famille étymologique que notre *broa*, et si ce n'est pas par une fausse assimilation avec le *bord* celtique et germanique voulant dire planche, table et navire, qu'il aurait été confondu avec ce dernier terme et en aurait pris le *d* final?

Pour ce qui est de notre *broa*, nous croyons qu'il y a quelques raisons de penser que ce mot a pris par métonymie le sens général de bord, et qu'à l'origine il avait le sens restreint de haie, limite matérielle ou bordure d'un champ, d'un pré.

Cette conclusion nous semble fortement autorisée par le dérivé *broal*, qui s'applique dans notre idiome à un reste de haie épaissie, avec arbres, arbustes, buissons et ronces, se rencontrant sur la limite d'une pièce de terre ou sur un tertre. Et une autre observation qui vient à l'appui de la précédente, c'est que le mot *broa* (improprement francisé en *Bro*, dans notre département, mais plus régulièrement écrit *Broue* dans la topographie des départements voisins) est d'un grand emploi comme nom propre de localités rurales. On comprend qu'un village, un hameau, une ferme puissent tirer leur appellation d'une circonstance locale telle qu'une haie, tandis qu'on cherchera vainement dans la plupart des cas quel bord, quelle espèce de bord constitue un caractère topographique assez saillant, assez remarquable, pour avoir servi à désigner la localité. Cependant il conviendrait de rechercher si les lieux portant cette dénomination ne sont pas situés sur le bord d'un de ces abîmes, d'une de ces gorges profondes, de ces hautes falaises où viennent sur tant de points se terminer nos plateaux et qui impriment au site leur cachet imposant. Le domaine de La Broe (je corrige l'orthographe), près de Rodez, la seule des localités de ce nom

qui me soit physiquement connue, n'est pas toutefois dans de telles conditions.

N'omettons pas de mentionner que la langue erse ou celtique de l'Ecosse a le mot *bruach*, qui veut dire « bord, frontière, contrée » (Belloguet, *Gloss. gaul.*, 2e édit., p. 128), et qui peut-être n'est apparenté que pour la forme à la racine BR de nos *Bruel*, *Brousse*, *Bruguière*, etc.

Terminons sur ce sujet en signalant comme pouvant être alliés aux mots qui précèdent les adjectifs suivants, qui ont le sens de cassant (comme un bourgeon?): *breudenc*, *breusenc*, *brolhenc*, *brote* (avec *o* fermé), *braste*, *brate*, *breude*.

VI

Les verbes composés ayant une préposition pour préfixe sont très nombreux dans notre rouergat, et il en est beaucoup dans le nombre qui offrent un grand intérêt en ce qu'ils renferment comme radicaux de vieux noms aujourd'hui hors d'usage comme termes indépendants et dont le sens primitif et l'origine sont des problèmes à résoudre.

Pour faire l'étude étymologique de ces sortes de mots, il faut commencer par se mettre en garde contre plusieurs causes de difficulté et d'erreur. Le substantif qui entre comme radical dans les verbes composés à préposition extractive, exclusive, suppressive (DE, DES, ES = Lat. DE DIS, EX), représente sans doute le plus souvent le contenu extrait ou la partie retranchée, comme par exemple dans le français *ébrancher*, qui se dit de l'arbre que l'on dépouille de ses branches; mais la fonction du radical dans la signification du verbe est autre dans certains cas : il peut désigner le tout et le contenant, comme dans *éventrer*, extraire (les entrailles) du ventre; ou bien encore l'instrument, l'agent intermédiaire au moyen duquel s'opère l'extraction, comme dans notre *esaurar*, signifiant littéralement extraire (l'eau de végétation du foin) par l'action de l'air, *aura;* et encore notre *essagar* (très probablement d'un verbe latin *exaquare*), rouir, expression implicite de l'opération qui consiste à extraire des plantes textiles, au moyen de l'eau, eau des pluies ou de la rosée, la substance gommo-gélatineuse qui agglutine leurs fibres. Un

autre exemple de cette catégorie nous est offert dans le français *élaborer*, dont le sens analytique est éliminer les impuretés (d'une substance) ou les imperfections (d'un ouvrage) au moyen d'un travail, *labor*.

Il faut enfin se prémunir contre le danger de prendre pour une particule prépositive une syllabe semblable faisant partie du radical. Comme exemple des verbes pouvant donner lieu à une telle méprise, citons, en français, *étrangler*, en provençal, *estranglar*, du latin *strangulare*. Le prov. *estacar*, attacher, du vieux haut allemand *staca* (voir Littré au mot *tache*), en anglais *stake*, poteau, est encore dans le même cas.

Voici un spécimen des verbes à préfixe vrai, ou à forme de préfixe, que le rouergat peut offrir comme énigmes à la sagacité des philologues : *Acaxar* (*acapsar ?*), ajuster, se disant particulièrement d'un faisceau dont on égalise bien les tiges, verges ou brins, qu'on dispose de manière à ce qu'ils se terminent tous à chaque bout dans un même plan ; — *aclapar* (métathèse de *accablar ?*), abattre, fouler ; — *aclatar*, baisser (les oreilles) ; *s'aclatar*, se baisser, s'effacer à terre pour se dérober à la vue d'un ennemi, en parlant des animaux ; — *acocolar* (*s'*), s'accroupir ; — *acompelir*, abattre, accabler ; — *amachelar*, mettre en bouchons ou flocons, en parlant de la laine, du foin, etc.; —*achepar*, rendre collantes et faire adhérer entre elles les particules sèches et libres d'une masse quelconque, comme de la farine ; — *apevar* ou *apebar*, prendre pied, appuyer le pied par terre ; — *aponelar*, mot employé par les charrons pour exprimer l'action de rapporter un bout, un morceau à un instrument endommagé ; — *assucar* (de *suca*, tête ?), assommer; — *deboselar* (*se*), se démolir, crouler ; — *enaurelar* (*s'*), prendre la mouche, se fâcher brusquement ; — *embaurar* (de *baur*, abîme ?), effrayer ; — *embelir*, noyer dans le mortier (une pierre), t. de maçon ; enfoncer, recouvrir ; — *encalrar* (*s'*) (pour *encalorar?*), se mettre en train de bien chauffer ou de bien brûler, suivant qu'on parle d'un four ou d'un feu ; — *embonnar* (*s'*), se défoncer, en parlant d'une route ; s'ébouler ; — *escantir*, éteindre ; — *escafalar* (*s'*), éclater de rire ; — *esclafar*, écraser ; — *escalcir*, tremper la soupe ; — *escar-*

raunhar, égratigner, lacérer ; — *espadelar* (*s'*), tomber en glissant et les membres écartés ; — *esquissar* (*s'*), faire des efforts dans l'acte de la défécation (*Conf.* l'anglais *to squeeze*) ; — *essagar*, rouir ; — *estorrar*, égoutter ; — *esfalenar* (*s'*), se mettre hors d'haleine par la course ; — *subrecaupir* ou *subrecoupir*, accabler, circonvenir, subjuguer.

VII

Le rouergat possède toutes les formes diminutives et péjoratives de dérivation qui s'observent aujourd'hui dans les divers patois de la langue d'oc et qui ne distinguent ces derniers du provençal littéraire que parce que celui-ci s'en interdisait l'usage pour le réserver au langage parlé ou populaire.

Nos suffixes diminutifs sont : EL ; ET ; I pour IN ; ILH ; O pour ON ; OL ; OLI pour OLIN ; OT ; USS.

La troisième, la quatrième et la sixième de ces formes sont tombées en désuétude ; elles ne sont plus *articulées* aux radicaux comme les suffixes vrais, mais elles y sont *soudées*, *ankylosées*, et ne se rencontrent plus guère que dans des mots ayant toute la valeur de primitifs et dont la signification originelle de dérivés diminutifs est oblitérée.

Nous rencontrons I (= lat. INUS) plusieurs fois dans la nomenclature topographique du pays, notamment dans le nom d'un célèbre domaine rural du canton de Layssac, *Les Bourines* (*Las Borinas*, diminutif de *borias*, métairies), et dans *les Pradines* (*las Pradinas*, dim. de *pradas*), c'est-à-dire les petites prairies, appellation par laquelle on désigne une longue file de petits prés marécageux qui s'étend dans un pli de terrain du causse de Sainte-Radegonde entre ce village et ma ferme d'Arsac. J'observe le même suffixe associé à la particule fréquentative EJ dans le verbe *plovincjar*, bruiner, dérivé de *ploure*, pleuvoir.

Nous retrouvons ILH (= lat. *i*—CULUS) dans les *Costilles* (*Las Costilhas*, les petites côtes), nom topographique ; dans *dosilh*, formé de *dose*, source, et ayant dû signifier à l'origine petite source, mais ne servant aujourd'hui qu'à

désigner le fausset d'un tonneau, sans doute par métonymie, après avoir désigné le jet du liquide dont le fausset empêche la sortie; *montilh*, monticule; *pontilh*, chantier de cave, originairement petit pont, d'après toute probabilité.

La particule OL (= lat. OLUS) entre dans la composition d'une multitude d'anciens diminutifs qui ont acquis toute la valeur de primitifs. Tels sont *bestuola*, pour *bestiola*, bestiole; *brotuola*, pour *brotiola*, littéralement petit bouton (d'arbre), mais employé seulement dans le sens de bouton de peau; *cabrol*, chevreuil, ayant rendu d'abord l'idée de petite chèvre, mais venant très-probablement du latin *capreolus* d'une manière directe; *carruol*, pour *carriol*, brouette, de *carri*, char.

La forme USS ne se montre jamais autrement qu'en composition avec d'autres suffixes, soit diminutifs, soit augmentatifs, et les précédant toujours. Exemples: *canhussò*, tout petit chien, et *canhussas*, intraduisible.

Toutes les formes diminutives peuvent se grouper, soit par deux, soit par trois, soit en plus grand nombre, soit toutes ensemble. Ce n'est pas tout: ces séries de suffixes sont susceptibles de se redoubler, de s'ajouter indéfiniment à elles-mêmes, pour former des diminutifs composés d'une puissance progressive sans limite.

Le mot suivant nous offre la réunion de tous les suffixes diminutifs d'un usage courant: *canh—uss—on—el—ot—et*.

Dans ces diminutifs composés, l'ordre dans lequel les suffixes composants se succèdent a sa règle: o(*n*) peut indifféremment précéder ou suivre, soit EL, soit ET; il n'est jamais placé immédiatement avant OT, et ne vient immédiatement après que rarement. Ce dernier termine ordinairement les séries dont il fait partie. J'ai dit que USS ne se présente jamais seul; il faut ajouter que cette particule, d'un usage rare d'ailleurs, est toujours la première dans les diminutifs composés où elle entre.

Nous ne possédons qu'une forme augmentative et péjorative, ASS, mais elle a la faculté de se redoubler; ainsi de *ca*(*nh*) on fait *canhas*, et de celui-ci on peut tirer encore *canhassas*.

Les composés hybrides de diminutif et d'augmentatif sont d'un usage commun. Ceux-ci peuvent se précéder ou se suivre, mais l'idée rendue par le composé diffère de nuance suivant les deux différents cas : *canhonas* rend l'idée d'une *déplaisante vilaine petite* bête ; *canhassò* désigne un *vilain petit* animal *chéri*.

Toutes les formes diminutives ne s'appliquent pas indifféremment à tous les radicaux ; c'est ainsi que *prat*, pré, ne peut s'unir immédiatement qu'à la forme EL et ne peut recevoir les autres suffixes diminutifs que par son intermédiaire. On dit *pradel* et *pradelò*, ainsi que *pradelet*, mais on n'entend jamais ni *pradò* ni *pradet*. Au contraire, le même suffixe EL répugne absolument au radical *home*, tandis que ce nom s'associe très-volontiers à O et à ET : *homeno* et *homenet* se disent à tout bout de champ, et *homenel* paraîtrait insolite et ne serait même pas compris. *Camp*, champ, ne diminue que par ET, faisant *campet*, et *bria*, miette, que par OT, faisant *bruota* (=*briota*).

La forme diminutive OLI, fém. OLINA, est d'un usage restreint. Un tel suffixe ne s'associe guère qu'à des adjectifs, et, quand par exception il s'ajoute à un substantif, il lui donne une valeur qualificative. Ex. : de *trempe*, mouillé, *trempoli*, un peu mouillé ; de *sec*, sec, *secoli*, un peu sec ; et de *ventre*, ventre, *ventroli*, un peu ventru. Ce suffixe est un composé de deux formes diminutives latines OLUS ou bien ULUS, et INUS, et devait faire OLINUS ou ULINUS dans le latin de la décadence. OL se rencontre seul en composition dans les mots *frejolut*, frileux, et *frejolas*, d'un froid désagréable, mais peu intense.

Il est un signe qui permet d'établir la grande ancienneté de nos diverses formes diminutives et augmentatives, contrairement à l'opinion qui se base sur leur rareté ou leur entière absence dans les monuments de la langue littéraire ; c'est la réapparition de l'*n* caduque de certains radicaux devant la voyelle initiale de ces suffixes, jusque dans des primitifs à finale atone où cette *n* est supprimée, même dans les dialectes de l'est, depuis que la langue s'écrit. *Home* de *hominem ; terme*, tertre, de *terminus ; jove*, jeune, de *juvenis*, fléchissent au diminutif et

à l'augmentatif en *homenò*, *homenet*, *homenas ; termenel*, *termenas ; jovenò*, *jovenet*, *jovenot*, *jovenas*. Cette restitution de l'*n* primitive ne pouvant s'expliquer ni par l'euphonie, ni par l'analogie, et encore moins par le purisme étymologique de ceux qui parlent le patois, on doit en conclure que les formes dérivées ci-dessus sont acquises à notre langage par tradition et qu'elles remontent par conséquent à l'époque (le commencement du XI[e] siècle ?) où l'*n* adhérait encore à la forme romane des primitifs latins *hominem*, *terminum*, *juvenem*, c'est-à-dire où l'on disait encore *hòmen*, *tèrmen*, *jòven*.

De même que ses noms et ses adjectifs, les verbes de notre idiome sont susceptibles de dérivation diminutive et augmentative : la première s'obtient par l'addition des suffixes UC ou UG et USS ; la seconde, à l'aide du suffixe augmentatif ou péjoratif des substantifs et des adjectifs, ASS. Ordinairement la particule diminutive est associée au suffixe fréquentatif EJ, mais elle suit toujours immédiatement le radical. Des primitifs *machar*, macher, et *manjar*, manger, se forment *machugar*, machotter, et *manjuquejar*, mangeotter. Le primitif *pastar*, pétrir, donne *pastussejar*, tripoter.

Le verbe *plovinejar* porte la trace d'un autre suffixe diminutif IN, que l'on trouve encore dans *potinar* et *potinejar*, remuer les lèvres, marmotter, de *pot*, lèvre. Un autre suffixe verbal d'un emploi rare, et qui, quant à la signification, semble participer du diminutif et du fréquentatif, est ISS, qui s'observe dans *esplomissar*, plumer par places, et *trenissar*, entortiller, de *trenar*, tresser.

Le péjoratif ASS n'entre dans les verbes que joint au fréquentatif EJ, qu'il précède toujours. Ex. : *manjassejar*, manger d'une manière irrégulière et sans appétit ; *verrassejar*, de *verrar*, littéralement, marcher de travers et en zigzag, à la manière des verrats, et, au figuré, agir sans suite et sans méthode (1). Un suffixe diminutif se montre associé au suffixe péjoratif dans le verbe *manjucassejar*.

(1) Le verbe *vacassejar* est employé à peu près dans le même sens, non toutefois d'après les allures de la vache, *vaca*, mais par allusion à l'espèce de chassé-croisé qu'exécute une bande de faucheurs quand, en

Nous devons mentionner encore une autre particule d'un usage assez étendu qui s'intercale, dans certains dérivés, entre le radical et le suffixe, diminutif ou augmentatif, sans apporter par elle-même aucune modification appréciable à la signification primitive; c'est AT, qui est peut-être une tracé du suffixe adjectif gaulois dont la présence s'observe dans *Dunatès*, *Teutatès*, etc. *Riu*, rivière, ne peut recevoir son suffixe diminutif d'élection, qui est EL, autrement que par l'intermédiaire de cette particule; pareillement du mot *lob*, loup, relativement à son suffixe diminutif propre, O : le premier diminue en *rivatel;* le second, en *lobatò.*

La même particule connective se rencontre dans des dérivés de toute catégorie; par exemple, dans *gorpatas*, péjoratif de *gorp*, corbeau; dans *lebratada*, portée de hase; dans *vespaticira* (de *vespa*, guêpe), guêpier. Elle s'emploie, en outre, comme suffixe adjectif s'ajoutant à certains noms de lieux pour en désigner les habitants, comme dans *Pessengat*, *Roquetat*, *Vilafrancat*, habitant de Pesseings, de la Roquette, de Villefranche; et elle sert encore à former le féminin de certains noms patronymiques, notamment de la plupart de ceux qui ont primitivement une forme féminine, tels que *Combas* (Combes), *Bessieira* (Bessière), qui fléchissent en *Bessieirata* et *Combata*, signifiant femme Bessière, femme Combes.

VIII

Nos bouches rouergates ont cessé de faire entendre l'R finale des désinences provençales AR, IR, OR, et cela depuis plusieurs siècles, comme nous l'avons fait remarquer plus haut; mais il en subsiste encore quelques traces dans notre parler actuel, à cet égard un peu moins dégradé que les divers autres patois provençaux. Chez nous, l'R sonne encore dans le nom propre *Azemar*, et dans *colar*, collier; *amar*, amer; *deber*, *poder*, *saber*, de-

terminant la coupe d'un pré, ils en découpent les dernières planches transversalement en plusieurs lambeaux appelés figurément de ce nom de *vaca*, et passent tous successivement et alternativement de l'un à l'autre.

voir, pouvoir, savoir, employés substantivement; *azir*, haine; *amor*, amour; *vabor*, vapeur; *calor*, chaleur; *color*, couleur; *flor*, fleur. Les mots en *aur* ont ceci de particulier que dans certains d'entre eux la diphthongue *au* se prononce comme l'*o* ou l'*au* français, et qu'alors l'R finale est maintenue; elle tombe, au contraire, dans les mots où *au* reste diphthongue. Exemples du premier cas: *aur*, *laur*; exemples du second : *Viaur* (nom de rivière), *baur*, et quelques autres mots encore.

Le T final précédé d'une voyelle, qui est oblitéré dans la prononciation de presque tous nos voisins, sonne encore distinctement en rouergat, et il en est de même de l's finale. Ainsi toutes les lettres se prononcent dans *aimat*, *auzit*, *agut*, *vertat*, *vertut*, *puot*, *det*, *los païses*, *las montanhas*, etc.

IX

Des mots français ont été introduits dans notre rouergat à diverses époques : la prononciation qu'ils y revêtent est probablement celle qu'ils avaient en français lors de leur introduction, et ils peuvent ainsi apporter un document à l'histoire des variations de la prononciation française. Dans ce cas sont *boes*, bois; *Fransoes*, variante francimane de *Frances*, François. Cette provençalisation de la diphthongue française *oi* n'indique-t-elle pas la manière dont elle était prononcée par les Français du XVI[e] siècle, date probable de l'admission des mots ci-dessus dans notre langage méridional?

Les mots français en *oi* qui se patoisent de nos jours ne sont plus prononcés *oe*, mais *oa*.

X

La matrice cadastrale nous révèle l'existence sur tout le causse de Rodez d'un grand nombre de parcelles qui portent la dénomination de *vignal*. Il est à remarquer qu'elles sont toutes situées sur le penchant d'un coteau et à l'exposition du midi. Ces indices toponymiques ne témoignent-ils pas que la vigne, qui n'est plus représen-

tée aujourd'hui sur nos plateaux calcaires que par quelques mauvaises treilles de jardln, y possédait jadis une plus grande place, et une telle constatation n'est-elle pas intéressante pour l'histoire agricole et économique de notre pays, et peut-être aussi pour celle de son climat?

Une question semblable peut être encore posée à propos d'une autre indication linguistique du même genre. Comme chacun le sait, les buronniers de nos montagnes aveyronnaises de Laguiole et d'Aubrac portent le titre de *Cantalès*, mot dont l'acception première est sans aucun doute celle d'habitant du Cantal, tandis que les hommes de la même profession sont désignés par le nom de vachers dans les montagnes de ce département limitrophe. Nous croyons qu'on peut conclure de cette observation que l'art de faire le fromage a été introduit chez nous par nos voisins du nord, et que la direction de nos vacheries appartenait à l'origine à des pâtres auvergnats, et que ce n'est que plus tard, lorsque ceux-ci eurent formé des élèves dans le Rouergue, qu'ils furent remplacés par nos « cantalès » indigènes.

XI

Aujourd'hui, c'est la francisation qui sert à corrompre la nature de notre idiome; au temps de l'autonomie littéraire de la langue d'oc, ses grammairiens et littérateurs l'altéraient aussi quelquefois, mais c'était en latinisant. *San* et *sant*, pour *sanctus*, ont prévalu de bonne heure dans la langue écrite et se sont introduits aussi dans la langue parlée. Ce sont là des formes artificielles, des latinismes; le véritable mot roman ainsi supplanté est *sanch*, régulièrement formé d'après les lois de notre métaphonie, qui fait CH du latin CT.

Cette forme *naturelle* se rencontre quelquefois dans les vieux documents rouergats, notamment dans certaines pièces citées dans les *Lettres sur l'histoire de Rodez* de M. Affre (1). Je tiens d'un vieillard de mon voisinage,

(1) Un sceau ancien de la ville de St-Affrique porte pour légende: SANCH AFFRICA.

étranger à toute préoccupation philologique, et dont le témoignage par cette raison ne peut être suspect d'invention, que dans sa jeunesse il entendait les vieilles gens qui étaient dénués de toute éducation, qui « parlaient grossier », comme il s'exprime, employer *sanch* au lieu de *sant*, et dire par exemple *lo jous sanch*, pour le jeudi saint.

C'est cette ancienne et bonne forme qui, mal comprise, a donné lieu à l'incertitude des biographes du patron et premier évêque de Rodez sur le véritable nom de ce saint personnage. On s'est demandé, en effet, s'il se nommait *Amans* ou *Chamans*. Ce doute est facile à lever ; il a son explication dans ce fait que dans les manuscrits en langue d'oc où il est fait mention de notre saint, son titre et son nom se trouvent réunis en un seul mot sous la forme de *Sanchamans*, que des transcripteurs peu familiarisés sans doute avec notre vieille langue ont décomposé en *san Chamans*, alors que le *ch* appartenait au premier élément, et qu'il eût fallu lire *sanch Amans*.

XII

Il en est du vocabulaire du Rouergue comme de sa flore, dont certaines espèces ne subsistent plus que dans un petit nombre d'individus qu'on rencontre seulement sur quelques points de la région, dans un certain bois, au bord d'un certain étang, au plus haut sommet d'une certaine montagne, et pas ailleurs. Pareillement de quelques-unes de nos espèces lexiologiques, de quelques-uns et même d'un grand nombre de nos termes patois : ces espèces rares, menacées d'une extinction prochaine, ont vu leur *habitat* se réduire par degrés jusqu'aux limites d'une paroisse, d'un hameau, d'une maison. C'est là un fait dont il importe beaucoup de tenir compte toutes les fois que, lexicographe du Rouergat, on se met en campagne pour faire son herborisation de mots.

XIII

Parmi les divers chemins détournés que prennent les expressions pour s'éloigner de leur signification première,

il en est un qui consiste en ceci : un mot ayant deux acceptions différentes, et possédant dans un autre mot un synonyme pour l'une de ces acceptions seulement, ce synonyme se voit attribuer, par une sorte de jeu, l'autre signification, qui lui est dans le fait étrangère. J'ai rencontré dernièrement dans notre patois un cas de cette espèce qui mérite d'être signalé.

Entendant les paysans, mes voisins, qualifier de *bajà* un certain individu d'un esprit un peu détraqué, et leur ayant demandé ce qu'ils entendaient par là, il me fut répondu qu'être *bajà*, c'est être fou (*fat*). Le mot était-il employé ainsi dans sa signification propre, ou bien dans un sens figuré? Quelles relations étymologiques pouvait-on lui trouver? Le dérivé *bajanar* s'offrait seul à mon esprit avec sa signification bien connue, qui est celle de *tremper*, pour perdre leur saveur acre ou leur salure, en parlant de certains légumes ou de la morue. Mais quel rapport peut-on concevoir entre l'idée de folie et celle de poisson salé mis à tremper? Ces difficultés me paraissaient fort embarrassantes quand, en parcourant le glossaire provençal de Hugues Faidit, j'y fis la rencontre de mon énigmatique *bajà* : il était traduit *insipidus*.

Cette découverte rapprochait de la solution, mais nous n'y étions pas arrivé. Ma première pensée fut de rapprocher l'insipidité de l'imbécillité ; mais il fut établi après enquête que *bajà* s'appliquait, non pas aux imbéciles, mais bien aux fous.

Enfin la clef de ce petit mystère étymologique nous tomba dans la main : *baja* est synonyme de *fat* en tant que ce dernier a le sens de fade ; mais *fat* veut dire aussi fou. Eh bien, on s'était amusé à étendre la synonymie de *baja* à la deuxième acception de *fat;* mais ce qui avait commencé par n'être qu'un jeu de mots, une plaisanterie, finit par être sérieux, et tellement bien que *baja* a perdu aujourd'hui sa signification première, celle de fade, pour revêtir exclusivement celle de fou.

Il est vrai que le mot *fat* n'a plus aujourd'hui, par compensation, que la signification de *fou;* mais qu'il ait possédé autrefois celle de fade n'est pas seulement attesté

par les documents de la langue littéraire, mais encore par cet autre jeu de mots en faveur parmi nous, qui roule sur le double sens de notre terme. Cherche-t-on à excuser quelqu'un pour une faute en alléguant comme circonstance atténuante une lésion de son cerveau, on vous réplique par ce calembour : *S'es fat que se faga salar.*

XIV

Les paysans des environs de Rodez ont deux cris, qui sont sans doute des restes de l'ancien état sauvage de la population.

L'un est poussé pendant la danse, à l'instant où le danseur frappe vivement du pied contre le sol et fait claquer les doigts au-dessus de sa tête ; c'est un sifflement de gorge très-perçant que j'essaierai de figurer ainsi : *hih ! hih !*

Le second cri se fait entendre les jours de fête ; on le profère en plein air et avec toute la force possible, dans l'intention d'être entendu au loin et de provoquer une réponse du même genre dans le hameau voisin ou sur la colline opposée. C'est une note de tête très-aiguë émise avec une intensité extrême et soutenue pendant une durée d'environ quatre secondes, après quoi la voix tombe en une cascade de quatre notes brèves de plus en plus graves, et de plus en plus affaiblies, que l'on prendrait pour un énorme éclat de rire précédé d'un horrible cri de douleur. J'ai entendu les Arabes crier à peu près de la même manière.

Les mots usités pour appeler les divers animaux domestiques ou pour commander les bêtes de somme ou d'attelage peuvent être des vestiges des idiomes locaux les plus anciens. Voici quelques mots de cette catégorie en usage dans les environs de Rodez ; ils seront figurés d'après l'orthographe française :

1° Cri vocatif à l'adresse des vaches et des veaux, principalement employé par les *cantalès : Catch ! catchou !*

2° *Id., id.* à l'adresse des porcs : *Tarh ! tarh !* Le son que je rends ainsi par *rh* est à peu près celui que les

Espagnols expriment par *j*, et que l'alphabet arabe représente par un signe particulier que les linguistes transcrivent ordinairement en caractères latins par ***kh***. Il est à remarquer qu'un tel son est d'ailleurs tout à fait étranger à notre langue, et ne s'y rencontre que dans ce terme de basse-cour ;

3° *Id.*, *id.* à l'adresse des poussins : *Gouri! gouri!* Ce mot n'est pas seulement un cri vocatif, on l'emploie encore, mais familièrement, comme substantif. *Gorì* (je reprends l'orthographe rouergate) se dit aussi comme synonyme de *polsì*.

4° Les termes de commandement à l'usage des attelages de bœufs sont, pour le signal de la mise en marche, un *â!* très prolongé; pour faire tourner, *tcha!* appuyé d'un coup d'aiguillon donné au bœuf qui est en dehors, c'est-à-dire sur le grand cercle d'évolution; enfin, quand il veut arrêter, le conducteur siffle, et crie *pro!*

Le *a* du premier commandement, *â!* étant *ouvert* (*larc*), les lois de notre métaphonie rouergate, qui veulent que l'*a* terminal ouvert soit toujours un ancien *ar* dont l'*r* s'est émoussée, indiquent que cette voyelle est pour *ar*, lequel semble se retrouver dans son synonyme *arri* à l'usage de nos âniers et muletiers, car ce dernier pourrait bien être formé par la réunion du mot des bouviers, sans doute d'origine pré-gallo-romaine, à celui des charretiers *i*, qui est latin. La racine AR a d'ailleurs le même sens, elle signifie aller. (Voir Bopp., *Grammaire comparée ;* Pott, *Etymologische Forschungen*, I, 218 ; et Max Müller, *Lectures on the science of language*, 6ᵉ édit., pp. 276 et 292.)

XV

Notre patois est comparable à ces édifices noirs et délabrés, témoins des temps anciens, que l'archéologue ne se lasse pas d'admirer et qu'il juge d'un prix inestimable, mais que le vulgaire considère d'un œil tout différent, n'y voyant que de hideuses vieilleries dont il faut souhaiter la disparition prochaine, et qu'en attendant il faut badigeonner et plâtrer dans le goût moderne pour en rendre

la vue un peu supportable. C'est de la sorte, c'est dans le même esprit que l'on s'applique à enjoliver notre idiome méridional en le françisant. On est ainsi déjà parvenu à le dépouiller de tous ses noms de baptême et à les remplacer par les noms français correspondants qu'on a retouchés de la façon la plus maladroite pensant les mettre par ce moyen quelque peu en harmonie avec le système lexiologique dans lequel on voulait, bon gré malgré, les faire entrer. Les *Joan*, *Peyre*, *Antoni*, *Maria*, *Antonha*, *Maddalena* ne sont plus guère que des termes de dérision; la place de ces termes légitimes est maintenant occupée par des mots étrangers mal patoisés qui constituent de vrais monstres grammaticaux. Tous les prénoms féminins français en *ie* prennent en patois la terminaison *i* de ses formes masculines répondant au latin *inus*, et cette désinence féminine d'un nom féminin, tel que Marie, Julie, Sylvie, est si bien confondue avec la terminaison masculine provençale ci-dessus, que lorsqu'on veut donner à ces jolis noms de femme la forme plus aimable encore d'un diminutif, on n'hésite pas à les convertir, ou plutôt à les pervertir, en *Marinette*, *Julinette*, *Sylvinette* ou plus fréquemment en *Marinou*, *Julinou*, *Sylvinou*, qu'on emploie familièrement, même en parlant soi-disant français, car ce ne sont pas seulement nos paysans qui commettent de si vilains barbarismes, on les entend jusque dans les familles bourgeoises où l'on est censé ne parler et ne connaître que la langue des *gens comme il faut*.

On ne se contente pas de *masculiniser* les noms de femme, on *fémininise* les noms d'homme : Jules, Alphonse, Auguste, pris pour des formes féminines à cause de l'e muet qui les termine, sont accommodés en conséquence pour leur appropriation à l'usage patois.

Les noms sacrés de *payre*, *mayre*, *frayre*, *sorre*, sont ressentis de nos jours comme une injure par celui ou celle à qui on ne craint pas de les donner; ce sont des expressions réputées grossières. On les remplace par des mots français défigurés.

Le langage technique de nos artisans et de nos agriculteurs eux-mêmes est gagné par la contagion française;

quelques années encore, et le maçon et le laboureur ne connaîtront plus le mot dont se servait leur père pour nommer la truelle ou la charrue.

Le patois s'en va : que les linguistes se hâtent d'en recueillir les précieuses reliques dans l'intérêt de la science; mais que le « Félibrige », en présence de cette décomposition rapide, fatale, ouvre les yeux à l'évidence et cesse de s'épuiser à la poursuite d'une chimère.

Dans l'intérêt de ceux de nos compatriotes aveyronnais qui voudraient faire des recherches sur la langue locale, je crois devoir leur indiquer ici les grandes sources auxquelles ils devront s'adresser d'abord pour se mettre au courant, s'ils ne l'ont fait déjà, de l'état actuel de la philologie de la langue d'oc, ancienne et moderne. Il y a à consulter, après les travaux de Raynouard, 1°, la *Grammaire des langues romanes* de Diez, traduite par Morel-Fatio et Gaston Paris; 2°, les leçons que font au Collége de France et à la Faculté des lettres de Montpellier deux professeurs d'une compétence très-remarquable, MM. Meyer et Chabaneau; 3°, deux recueils périodiques spéciaux, *Romania*, publiée à Paris, et la *Revue des langues romanes*, paraissant à Montpellier.

ESSAI DE CRITIQUE HISTORIQUE

AU SUJET D'UNE VILLE

QUI A EXISTÉ DANS LA PLAINE DE LA MADELEINE

Près de Villefranche-de-Rouergue

Par M. U. CABROL.

Dans une savante dissertation sur l'emplacement de l'ancienne Carentomag, M. le baron de Gaujal parle d'une ville gallo-romaine qui aurait, dit-il, existé sur la rive droite de l'Aveyron, à environ quinze cents mètres au-dessous de Villefranche, vis-à vis de la Maladrerie. Après avoir rappelé que les substructions de cette ville furent mises à jour à la fin de 1827, et avoir énuméré les divers objets dont le hasard amena la découverte à ce moment, l'historien du Rouergue prouve, à l'aide de la Table de Peutinger, que cette ville ne pouvait être Carentomag. Le village de Cranton ou Carentou, commune de Compolibat, est, au contraire, désigné par lui comme établi sur l'emplacement de cette dernière ville, et depuis lors les découvertes de l'abbé Cabaniols sont venues confirmer son opinion.

Mais, dans ce cas, dit M. de Gaujal, si la ville découverte en 1827 n'est point Carentomag, quelle est donc cette ville, quand a-t-elle été construite, quand disparut-elle et comment fut-elle entièrement oubliée?

Qu'il nous soit permis, à notre tour, de reprendre ces diverses questions et d'étudier avec lui les circonstances qui seraient de nature à modifier, à confirmer ou à combattre ses conjectures. Depuis l'époque où notre savant historien écrivait ces lignes, des découvertes inattendues

ont, à notre avis, jeté quelque lumière sur l'ensemble historique de la cité disparue.

I

Quelle est donc cette ville, quand et par qui a-t-elle été construite?

La Table Théodosienne n'en fait pas mention; est-ce parce que cette ville a été fondée postérieurement à l'établissement de cette carte; est-ce en raison de son peu d'importance au moment de la confection de ce document?

M. de Gaujal penche pour la première de ces hypothèses; nous sommes, au contraire, porté à croire que la seconde doit prévaloir.

Si, comme le suppose notre historien, Albinus, ou quelque autre César gaulois, voulant s'assurer le cours de l'Aveyron, avait jeté les fondements de cette ville, un pareil emplacement n'eut pas été choisi, lorsque de tous côtés s'élèvent des hauteurs dominant la rivière. Assise sur le sommet d'une des montagnes de la rive gauche, une ville eût commandé le cours de l'Aveyron et une partie du pays d'alentour. Les substructions de la cité qui nous occupe se trouvent dans la vallée et sur le bord de la rivière, ce qui exclut toute idée d'un « oppidum. » C'est donc à toute autre cause qu'il faut, selon nous, attribuer l'origine de notre ville.

M. le baron de Gaujal mentionne d'une manière générale et sans désignation précise de lieux, l'exploitation des mines métalliques du Rouergue, comme remontant à la plus haute antiquité. Selon toute probabilité, notre historien ne connaissait pas les environs de Villefranche ; car les nombreuses traces d'anciennes exploitations, qu'on y trouve à chaque pas, n'auraient pas échappé à sa sagacité, et son esprit profond et pénétrant n'aurait pas manqué de rechercher l'influence que ces mines avaient pu exercer sur le pays, dans les temps anciens.

Les lignes suivantes extraites de rapports (1) adressés,

(1) Recueil de documents relatifs à l'exploitation des mines métallifères du département de l'Aveyron. — Paris, 1847.

aux mois d'août 1836 et d'avril 1840, à l'administration des mines, par M. Senez, ingénieur, chargé du service des départements du Lot et de l'Aveyron, ne laissent aucun doute sur l'importance et l'origine de ces travaux : « De tous les départements qui constituent le plateau central de la France, celui de l'Aveyron est, sans contredit, le plus riche en espèces métalliques..... La plupart des mines sont disposées sur une zone, dont Villefranche est le centre, et qui s'étend de Figeac à Laguépie, en parcourant, sur une largeur d'environ 3 lieues, la limite des terrains anciens et des terrains secondaires (1)..... Les nombreux filons dont elle se compose ont été, pour la plupart, l'objet d'exploitations fort étendues et dont l'origine remonte à l'antiquité la plus reculée ; de sorte qu'il n'est guère possible de préciser la date des premiers travaux. Cependant on voit dans Tacite que, sous l'empire de Tibère, ces mines enrichissaient les peuples du pays et fomentaient l'avarice et la cupidité des gouverneurs de la province. D'un autre côté Strabon rapporte que non seulement elles étaient exploitées avec succès, mais qu'elles avaient donné lieu à un commerce actif d'orfèvrerie. Enfin quelques passages assez obscurs des *Commentaires* de César donnent lieu de penser que ces mines étaient exploitées longtemps avant l'invasion des Gaules..... »

Onze siècles après la conquête romaine, ces gîtes métallifères avaient attiré un si grand nombre d'ouvriers, que Raymond de Saint-Gilles songea à les réunir en fondant une ville destinée à devenir la capitale de ses possessions en Rouergue. Ce projet ne fut pas exécuté ; mais en 1252, le nombre d'ouvriers s'étant augmenté, Alphonse de France, comte de Toulouse et de Rouergue, donna la permission de construire Villefranche sur la rive droite de l'Aveyron. Si la présence en cet endroit d'une nombreuse population ouvrière nécessite la construction d'une ville, qui, en 1256, c'est-à-dire 4 ans plus tard, nomme déjà 4 consuls pour la gouverner, ne doit-on pas

(1) On trouve également des traces d'anciennes exploitations, mais de moindre importance, au Minier, à Orzals, à Conques, à Aubrac, Sévérac, etc.

dans le même ordre d'idées attribuer la fondation de la vieille cité aux premiers exploitants de ces mines?

Nous lisons encore dans le rapport de M. Senez..... « ..... Ces travaux d'exploitation ont dû principalement consister en tranchées à ciel ouvert pratiquées sur les affleurements des gîtes..... »

Or, les restes de la ville dont nous cherchons les fondateurs et la date de la fondation, se trouvent précisément en face d'une gorge abrupte dont l'aspect sauvage contraste d'une manière frappante avec le reste du pays. La Maladrerie de Villefranche était située, au Moyen-Age, à l'entrée de cette même gorge. « La montagne qui forme, derrière la Maladrerie, la rive droite du ruisseau des Martinets, dit M. de Hennezel, ingénieur des mines (1), présente de nombreuses traces d'anciens travaux. La plus ancienne exploitation doit avoir eu lieu à ciel ouvert; c'est du moins ce qu'annonceraient de larges sillons qui labourent le flanc et le sommet de la montagne. »

Les traces du feu sur les parois des rochers et d'épaisses couches de cendres et de charbons trouvées dans de vieilles galeries, sont encore des preuves irrécusables d'une exploitation primitive, mais plus rapprochée de nous. En 1862, lors de la reprise des travaux pour le compte de la Compagnie d'Orléans, il fut trouvé dans une galerie deux lampes romaines, deux oléaria, l'une en plomb, l'autre en terre cuite (2), une hache et un pic (3).

Les premiers ouvriers qui ont creusé péniblement les tranchées de la montagne de la Maladrerie pour extraire *le blanc métal*, étaient probablement peu nombreux. La hutte ronde (tugurium) servait de demeure à ces mineurs primitifs qui vivaient disséminés dans les bois d'alentour ou aux bords de l'Aveyron.

(1) Recueil de documents relatifs à l'exploitation des mines métallifères, etc.

(2) *Mémoire sur la numismatique gauloise et du Moyen-Age en Rouergue*, par M. le vicomte de Saint-Remy.

(3) La hache, le pic et l'oléarium en terre cuite font partie de la collection de M. Moins, de Villefranche.

Plus tard, et à une époque qu'il est bien difficile de préciser, cette population s'étant accrue, une partie dut franchir la rivière pour jeter les fondements d'un « borg » (1).

M. Senez ne met nullement en doute que lors de l'asservissement du Rouergue aux Romains, l'exploitation de ces mines ne fût en grande activité. (Rapport d'avril 1840.)

Les conquérants trouvèrent donc à leur arrivée dans notre province une industrie métallifère qui n'attendait pas d'eux, certes, une nouvelle impulsion, mais dont ils surent évidemment profiter, et nous devons en conjecturer que les cabanes primitives du *borg* se transformèrent alors en habitations plus commodes et plus confortables.

Les deux rives de l'Aveyron, c'est-à-dire la ville et les chantiers, furent probablement unies par un pont, près de l'embouchure du ruisseau de la Maladrerie, à l'endroit où fut bâti, en 1540 (2), le pont de St-Mémory, de Saint-Martin ou de la Madeleine, dont il ne reste plus aucun vestige.

La ville était-elle cependant de si peu d'importance lors de la confection de la Table de Peutinger, que l'autorité romaine ne jugea pas à propos de l'y faire figurer? On sait, d'autre part, que ce précieux document mentionne seulement les villes situées sur le passage des grandes voies de communication.

Mais depuis cette époque, poussés à la fois par le génie du peuple-roi et la cupidité des gouverneurs des Ruthènes, les travaux des mines durent acquérir une plus grande activité et devenir une cause de prospérité pour la ville.

Suivant M. de Gaujal, son origine romaine suffisait seule à la nouvelle ville pour qu'elle s'accrût au détriment de Carentomag. Cette dernière, située sur la voie de Segodunum à Divona, était probablement une cité agricole, tandis que la ville de la Madeleine formait un

(1) En celtique, borg signifie bourg.

(2) *Annales de Villefranche*, par Ét. Cabrol, tome I, p. 616.

centre industriel en pleine activité. Il se pourrait bien, en effet, que sous la domination romaine, des habitants de Carentomag eussent quitté leur ville pour aller habiter celle de la Madeleine, poussés par l'appât du gain ou par ce même sentiment qui, malheureusement, dépeuple aujourd'hui nos campagnes.

En 1803, un éboulement qui se produisit un peu au-dessous de la Maladrerie et en face de l'emplacement de l'antique cité, mit à découvert cinq ou six cents urnes funéraires, rangées à deux pieds les unes des autres. N'était-ce pas la nécropole de la ville? Mais de quelle époque étaient ces urnes ; appartenaient-elles à la période gallo-romaine ou étaient-ce des pots grossiers des anciens Celtes? C'est ce qu'il est bien difficile de savoir, car des enfants qui les virent les premiers s'amusèrent à les briser à coups de pierres. La réunion, sur ce point, d'un si grand nombre de monuments funèbres admettrait dans le voisinage la présence d'une population considérable, ou bien ferait remonter à plusieurs siècles avant la conquête romaine, l'usage de déposer en ce lieu les cendres des morts.

Dans son *Histoire de l'église du Rouergue*, M. l'abbé Servières nous apprend que la partie occidentale de ce pays fut évangélisée par saint Antonin vers le milieu du IIe siècle. On peut en conjecturer que dans notre cité les dernières crémations durent avoir lieu à cette époque, c'est-à-dire un peu plus d'un siècle avant la date de fondation supposée par M. de Gaujal. Dans le principe, sous la domination romaine, les ouvriers des mines devaient être des esclaves ou traités comme tels. Après leur mort, ils étaient jetés pêle-mêle dans des fosses ou pourrissoirs publics (*puticulæ*). La population de la ville devait donc être bien plus considérable encore, si les urnes appartenaient à la période gallo-romaine.

A l'aide du champ des morts, on peut suivre encore, à travers les siecles, l'existence de cette ville antique. En effet, lorsqu'on cessa de brûler les corps, les habitants de la cité choisirent pour le lieu principal de leurs inhumations l'entrée de la vallée de la Romiguière. A différen-

tes époques il a été découvert à cet endroit des sarcophages assez bien conservés. C'est en vain que nous avons cherché à savoir s'il n'y avait pas été recueilli des pièces de monnaie ou tout autre objet; nous avons toujours obtenu des réponses négatives. On nous a assuré que le champ contenait encore une quarantaine de ces tombes ; cependant on a dû en exhumer un certain nombre, puisque dans les fermes des environs, notamment au château de la Romiguière, elles servent d'auge aux bestiaux.

En 1856, lors de la construction du chemin de fer, on trouva également des tombes à auge en creusant la tranchée de la Madeleine ; nous n'avons pu avoir là-dessus que des renseignements vagues. Un vigneron nous a dit avoir découvert sur l'emplacement de la ville plusieurs tombeaux composés de fortes briques et dont la partie supérieure avait la forme d'un toit de maison. M. l'abbé Cérès a trouvé, croyons-nous, à la villa du Mas-Marcou des tombes de ce genre.

II

La deuxième question que se pose M. de Gaujal est celle-ci : Quand disparut-elle ?

L'historien rappelle le passage en Rouergue des Visigoths, des Francs, des Sarrasins « qui voulaient, dit-il, la souveraineté et non la ruine des peuples ; mais au IXe siècle parurent les Normands qui firent, à eux seuls, plus de mal que ceux qui les avaient précédés. »

Une tradition constante dit qu'il a jadis existé une ville dans la plaine de la Madeleine, et que cette ville a été détruite par les Anglais, alors maîtres du pays. Le souvenir de l'occupation anglaise, que nos fiers ancêtres supportèrent avec tant de peine, demeure gravé dans la mémoire du peuple. Ses connaissances historiques ne lui permettant pas de remonter plus haut, tout fait antérieur est oublié ou profondément altéré au profit des actes des Anglais qui, pour lui, ont en même temps creusé des mines, bâti des forteresses et détruit des villes.

Les Anglais, vous dit-on encore aujourd'hui, bâtirent

à Morlhon le fort qu'on appelle Château des Anglais, et de là ils bombardèrent la ville qu'ils détruisirent entièrement.

Il appartient à l'histoire d'apporter des éclaircissements à cette tradition, que M. de Gaujal paraît avoir ignorée.

Dans le livre de paroisse de Saint-Jean-d'Aigremont, M. l'abbé Lafon, aumônier des prisons de Villefranche, cite un passage tiré de quelques feuilles du cartulaire des Cordeliers de cette ville, qu'il a eu l'heureuse fortune de découvrir chez les héritiers des acheteurs de ce couvent comme bien national (1).

Ce n'est pas, comme le pense M. de Gaujal, l'invasion des Normands qui fut funeste à notre cité, mais bien celle des Maures ou Sarrasins.

En 725, sous la conduite de leur roi Ambiza, les Maures, chassés de Rodez par Eudes, duc d'Aquitaine, se divisèrent en deux bandes, l'une alla piller le monastère de Conques, l'autre suivit l'ancienne voie romaine de Cahors. Carentomag se trouvait sur son passage. Les Maures établirent un camp retranché au Mauron, et de là, tombant à l'improviste sur la ville, ils la détruisirent de fond en comble. Ambiza se porta ensuite, avec ses hordes musulmanes, dans la vallée de l'Aveyron, pour se diriger sur Saint-Antonin; mais dans cette riante vallée se trouvait la ville qui nous occupe, et ses richesses ne manquèrent pas d'exciter la cupidité de ces barbares. Ne pouvant y pénétrer, il résolut de s'en emparer par surprise. Choisissant dans les environs un lieu pour s'y fortifier et attendre le moment favorable à son entreprise, Ambiza fit construire une forteresse à Morlhon (2), à l'endroit où se trouvent aujourd'hui les ruines du château des Anglais. De ce point inaccessible, les Maures purent surveiller la cité jusqu'au moment où, pénétrant dans son

(1) Ces pages ont été écrites en 1501.

(2) L'orthographe Morlhon est la vraie : en langue romane, ce mot doit se prononcer Morlion. Dans le dialecte du Rouergue, dérivé de cette langue, on dit Mourliou (lieu des Maures).

enceinte, ils lui firent subir le même sort qu'à Carentomag.

La ville ne se releva pas de ses ruînes et l'exploitation des mines fut alors interrompue jusque vers le xe siècle.

Tout en ayant prouvé que la cité de la Madeleine n'est pas Carentomag, M. de Gaujal n'hésite pas, cependant, à croire qu'au moment de sa prospérité, la nouvelle ville avait non seulement dépeuplé l'autre à son profit, mais encore qu'elle avait fini par lui emprunter son nom. Carentomagus seule figure à la Table de Peutinger. Notre historien en conclut que la ville de ce nom est bien celle de la Madeleine. Il appelle la première la ville gauloise et l'autre la ville romaine.

La distance de Rodez à Carentomag, donnée par la Table Théodosienne, est exacte lorsque ce nom se rapporte à la ville gauloise, mais dès qu'il est emprunté par la ville romaine, le copiste de la carte a, dit-il, omis un X ou 10 lieues gauloises (1). Ce serait donc 25 lieues au lieu de 15 qu'il faudrait lire pour la distance de Rodez à Carentomag. Or, M. de Gaujal est dans l'erreur; la distance de 15 lieues ou 33 kilomètres 500m est bien celle de Rodez à Carentomag; mais de Rodez à La Madeleine, il n'y a pas 25 lieues ou 55 kilomètres 825m, mais seulement 50 kilomètres 675m (2).

Du reste, le cartulaire des Cordeliers qui mentionne très exactement Carentomag, près du Mauron, est muet sur le nom de la ville de La Madeleine, probablement perdu à jamais.

III

Comment fut-elle entièrement oubliée? se demande enfin l'historien du Rouergue.

Notre ville n'a pas été aussi oubliée que le suppose M. de Gaujal. Nous avons déjà vu plus haut que dans le

(1) La lieue gauloise est de 2 kilomètres 233m.

(2) Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, tome x, page 164.

pays on connaissait, par tradition, son existence et sa destruction attribuée aux Anglais. Le monument destiné à perpétuer le souvenir de sa ruine est encore debout.

En 767, dit encore le cartulaire des Cordeliers de Villefranche, Pepin, fils de Charles Martel, remonta le cours de l'Aveyron avec son armée, pour aller assiéger Peyrusse qui tenait pour Waïffre. Désirant se rendre favorable aux populations du Rouergue et s'attirer la bienveillance du clergé, ce prince dota le monastère de Saint-Antonin, releva sur son passage les églises détruites par les Sarrasins et fonda des chapelles expiatoires dans les lieux témoins de la cruauté de ces barbares. C'est ainsi qu'il éleva sur un petit monticule dominant les ruines de la cité, un oratoire qui a porté successivement les noms de Saint-Agapit, Saint-Mémory et qu'on appelle aujourd'hui église de la Madeleine (1).

Toujours seul sur son rocher, dont les eaux de l'Aveyron baignent la base et qu'un épais manteau de lierre cherche à couvrir, l'humble oratoire semble veiller sur la vallée où s'élevait jadis l'antique ville. Il a vu disparaître peu à peu les ruines dont cette plaine était couverte et les inondations de la rivière emporter les derniers vestiges de la cité en convertissant son emplacement en prairies unies et verdoyantes.

Reconstruite à plusieurs époques, l'église de la Madeleine a servi de paroisse, pendant bien des années, aux mineurs de la Maladrerie; mais abandonnée depuis longtemps, l'œuvre de Pépin le Bref tombe aujourd'hui en ruines.

Depuis que les mineurs gaulois avaient jeté en face de la Maladrerie les fondements de la ville, les travaux des mines s'étaient étendus aux montagnes des environs. Les gîtes de Penavaire, de Macarou, etc., furent exploités par les Romains. Néanmoins la ville de la Madeleine conti-

(1) Orlhonac, Saint-Jean-d'Aigremont et Veuzac ont la même origine. Mainfroy, qui fut évêque de Rodez de 927 à 961, les érigea en paroisses en même temps que les églises de Savignac, La Rouquette, Calcomier, Le Mauron, Saint-Remy et Saint-Igest.

nua jusqu'à sa destruction d'être le centre industriel de la contrée. La grande voie romaine de Rodez à Cahors avait été dirigée de manière à traverser à peu près le point central des gisements métallifères du pays.

Lorsqu'au xe siècle les travaux des mines furent repris avec une grande activité sur toutes ces montagnes, on ne pouvait songer à relever les ruines de l'ancienne ville, puisque le centre d'exploitation était déplacé et porté à plus d'un kilomètre de celle-ci. Les Rouergats avaient aussi un grand intérêt à se rapprocher de la vieille route romaine, car c'était par cette voie que s'écoulaient leurs produits métallurgiques. Les mineurs construisirent leurs habitations au pied des montagnes exploitées et sur les deux rives de l'Aveyron. La partie agglomérée de la rive gauche, qui était la plus importante, prit le nom de la Peyrade et devint plus tard un faubourg de la nouvelle ville. En supposant qu'au moment où on voulut bâtir Villefranche, les ruines de l'ancienne cité fussent encore apparentes, il est impossible d'admettre, avec M. de Gaujal, qu'on eût songé à mettre à profit de telles fondations et encore moins les matériaux épars. Nous savons, en effet, qu'après le massacre et le pillage, les Barbares avaient l'habitude de brûler les villes. Or, cinq siècles plus tard, il devait à peine rester quelques pans de mur ou quelques amas de pierre qu'on ne pouvait songer à utiliser lorsque la pierre à bâtir abondait et abonde encore auprès de l'emplacement de la nouvelle cité.

Ici semble finir la tâche que nous nous étions d'abord imposée; cependant nous ne croyons pas devoir borner notre étude aux critiques précédentes et nous éprouvons le désir d'exprimer plus clairement notre pensée, si c'est possible.

IV.

Dans la vallée où s'élevait jadis la ville qui nous occupe, se trouvent aujourd'hui deux fermes : la borie de Vaïsse et la borie des Pères, ancienne propriété des Pères doctrinaires qui dirigeaint, avant 1789, le collége de Villefranche.

Sur certains points de ces propriétés, les traces des murs antiques apparaissent à fleur de sol. On y voit une grande quantité de briques à rebord, qui entrent même pour une assez forte proportion dans les matériaux des maisons et des murs de clôture de ces domaines. En 1827, des cultivateurs découvrirent, à la borie des Pères, une tête de Bacchus en marbre blanc, un petit bouclier également en marbre, et un certain nombre de monnaies romaines, objets que M. du Lac, alors sous-préfet de Villefranche, fit expédier à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Depuis cette époque on a recueilli, toujours au même endroit, un grand nombre de médailles romaines, un médaillon en marbre blanc représentant Mercure, un autre en agathe-onyx figurant le berger Paris, une statuette de femme assise tenant un enfant sur ses genoux, des clous en cuivre, des morceaux de verre de diverses couleurs, des fragments rectangulaires de divers marbres provenant de mosaïques, etc.

Ces objets, collectionnés par M. Millet, avocat et juge de paix à Villefranche, furent, comme les premiers, envoyés à Paris. Un camée en onyx, représentant la Rome triomphante, que possède M. Moins, un priape en bronze faisant partie de la collection de M. M. de Saint-Remy et des fragments de ladzulite, ont été également trouvés à la borie des Pères.

Voilà des preuves éclatantes que notre antique *borg* était devenu une cité gallo-romaine habitée par des maîtres riches et puissants, puisque douze siècles après sa destruction, on a recueilli encore, sur son emplacement, un si grand nombre d'objets d'art.

Les urnes funéraires dont nous avons parlé plus haut, et celles mentionnées par Et. Cabrol (1), qui, de son temps, furent trouvées à *los Teulorios*, démontrent clairement qu'il devait y avoir des ouvriers spéciaux à l'art de la céramique, et les noms de *Teulorios* et *Teoulel* semblent nous indiquer le lieu même de cette fabrication (2). Nous

(1) *Annales de Villefranche*, tome II, page 617.

(2) Il y a quelques années, on découvrit à la borie des Pères un certain nombre de tambours de colonne en terre cuite.

devons à l'obligeance de M. Alary, propriétaire d'une vigne à la borie des Pères, une monnaie de Constantin et un fragment de poterie d'un beau grain qu'il a découverts tout récemment. Quoique le relief du dessin ait été usé par le frottement des terres bouleversées si souvent par la culture, les divers détails qu'on peut y voir encore permettent de juger de sa finesse et de sa beauté d'exécution. Ce fragment représente, assis sur un char, un personnage dont la tête semblerait être celle d'une femme. Derrière ce personnage se dresse un palmier, au-dessus de sa tête un génie ailé tient un phylactère sur lequel on lit « PERA » (*imperator* ou *imperatrix*). Le tout est entouré d'une assez forte moulure dans laquelle on voit une série de creux circulaires. M. Alary nous a montré un endroit de sa vigne où se trouve, à plus d'un mètre de profondeur, un bassin de forme rectangulaire, revêtu à l'intérieur d'un béton très-dur. Quatre marches en pierre permettent d'y descendre; sa longueur est de 2^m 50 à 3 mètres sur 1 mètre de largeur; à l'un des côtés se trouve une rigole débouchant dans le bassin, et à l'extrémité opposée on a découvert des tuyaux en plomb. C'était sans doute un *lavacrum*.

Reprenons maintenant le rapport de M. de Hennezel, dont nous avons déjà cité quelques lignes, et disons avec lui que les martinets à cuivre établis sur le ruisseau de la Maladrerie ont, probablement, pris la place des anciennes usines où l'on traitait les minérais (1).

Organisée par l'administration des gouverneurs des Ruthènes, l'industrie gallo-romaine put continuer à se servir des usines de la Maladrerie; mais, plus tard, leur

(1) Des quantités considérables de scories et même des débris de creusets ont été trouvés aux martinets. En remontant le cours du ruisseau de la Maladrerie, vers le village de Morlhon, et à environ 200 mètres de ces martinets, on voit les restes d'un ancien canal creusé dans le roc. Ce canal, qui, à cet endroit, dominait le ruisseau de quelques mètres seulement, maintenait l'eau à une certaine hauteur en la conduisant jusqu'à ces usines pour y former une forte chute. Le souvenir de ce canal s'est conservé : on appelle encore aujourd'hui cette gorge « *los conals de Mourliou.* »

insuffisance ou peut-être le besoin de plus de sécurité, dut les obliger à en établir de nouvelles dans l'enceinte de la ville même. Cette hypothèse est autorisée par l'existence d'un aquéduc partant de la base du rocher de la Madeleine et destiné à porter l'eau de l'Aveyron dans la vallée. Une partie de cette eau, divisée par une multitude de tuyaux de plomb ou de terre cuite, servait aux besoins domestiques des habitants de la cité; mais, l'aquéduc lui-même pouvait être employé au traitement des minerais. Au siècle dernier, ce canal fournissait encore un volume d'eau assez important pour qu'il servît de moteur d'abord à un moulin, puis à une papeterie. A une époque moins ancienne, on a songé à le déblayer et à l'utiliser pour l'établissement d'une usine à zinc. Le marché allait être conclu, nous a-t-on assuré, lorsque la proximité des combustibles et le terrain que la compagnie d'Orléans offrit gratuitement, fit préférer Viviez à la plaine de la Madeleine (1).

Nous avons vu plus haut la savante appréciation de l'ingénieur M. Senez sur la richesse et l'importance de l'exploitation des mines métalliques des environs de Villefranche, dès la plus haute antiquité. Ne peut-on pas dire, sans craindre de se lancer dans une hypothèse trop hasar-

(1) Depuis que ce travail a été présenté à la Société, on nous a signalé un chemin pavé, qui part de l'emplacement de la ville et se dirige vers le sud-ouest. La surface de cette ancienne voie a été couverte de terre depuis bien longtemps, sans doute, mais sa présence, paraît-il, est très-reconnaissable sur plusieurs points. Dans la partie des prés et des champs traversée par elle, l'herbe et les tiges de blé n'acquièrent qu'un développement médiocre, et leur couleur tranche fortement sur la végétation d'alentour. Les vignerons appellent ce chemin « *Lou barri dé sen Mémory.* » Cette voie mettait notre ville en communication avec la partie méridionale du Quercy. L'ancien chemin de Villefranche à Toulouse a peut-être pris sa place. La vieille côte de Sanvensa, où l'on trouve encore à certains endroits un pavé fort ancien, conduisait en Albigeois Si l'on ajoute à ces deux routes la voie romaine de Rodez à Cahors, à laquelle la ville était reliée par les chemins qui portent aujourd'hui les noms de « *coreydou dé lo Motoléno et coreydou des Très-Collels* , » on pourra se faire une idée exacte du nombre et de la direction des grands chemins qui aboutissaient à la vieille cité.

dée, que Strabon désigne ces gîtes, lorsqu'il parle des mines d'argent du Rouergue, et que sa phrase « *In Ruthenis argentariæ vigent artes* » s'applique spécialement à l'industrie que leur présence avait développée dans cette partie du département.

Il est d'un grand intérêt pour l'histoire du Rouergue de pouvoir suivre pendant plus de vingt siècles les progrès de l'industrie métallurgique dans notre arrondissement de l'Ouest. Les tranchées de la Maladrerie sont pour nous le premier degré de l'exploitation des métaux chez les Ruthènes. S'il ne nous reste rien de l'orfèvrerie gauloise, nous possédons du moins des échantillons de la numismatique de cette époque. Quant à la période gallo-romaine, elle est représentée par les galeries taillées au ciseau et par les monnaies et les bijoux trouvés par M. l'abbé Cérés, sur divers points du département. La première partie du moyen-âge est pour nous pleine d'obscurité, mais nous savons que l'influence bienfaisante des comtes de Toulouse se fait sentir au XIIe siècle. Dans ce temps de paix, le sol est partout fouillé; Villefranche est bâtie; l'argent et le cuivre que produisent ses environs y sont fondus et frappés en monnaies au coin des rois de France; l'usage des ustensiles en cuivre s'étend de tous côtés, la fabrication de ces objets se développe dans cette nouvelle ville, au point qu'au siècle dernier elle atteint un degré de prospérité qu'elle ne verra plus. La confrérie de Saint-Éloi, ou corporation des ouvriers travaillant les métaux, a compté pendant longtemps plus de 500 membres. Enfin, notre génération voit se rouvrir les mines de Villefranche et s'élever les magnifiques établissements d'Aubin et de Decazeville auxquels tout promet un avenir prospère.

Peut-être un jour exhumera-t-on de la vallée de la Madeleine les restes d'un atelier métallurgique gallo-romain, comme celui du monnayeur gaulois au champ de Goutrens. Jusqu'ici la pioche seule du cultivateur a remué les cendres de cette ville morte, tout nous est venu du hasard. Mais ne désespérons pas de voir l'archéologue patient retirer avant peu de ce sol, vierge de toute recherche scientifique, des preuves irréfragables de l'existence

d'une cité, le berceau peut-être de cette industrie des Ruthènes, dont nous trouvons le témoignage dans Strabon et Tacite.

SEGODUN

Par M. U. CABROL.



Chacun sait qu'avant l'invasion romaine, l'antique capitale du Rouergue portait le nom de *Segodun.*

La plupart des auteurs qui ont écrit sur notre province, ont cherché l'étymologie de cette dénomination, et pour tous, Segodun est composé de deux mots : *Sego* et *dun.* La terminaison *dun* indique un point culminant, mais nos étymologistes ne sont pas d'accord sur la signification du radical *Sego.*

Suivant Et. Cabrol : *Sego* « estoit sans doubte un petit prince de ce païs de Rouergue qui depuis un grand nombre de siècles, ayant fait bastir cette ancienne ville de Rodez, lui donna son nom. »

Pour le père Beau, auteur d'une *Vie de François d'Estaing*, *Sego* veut dire *Poule d'eau.*

Dans son *Histoire des villes de France*, M. Aristide Guibert dit que *Segodun* signifie *ville du rocher.*

L'abbé Bosc traduit ce nom par *éminence aqueuse.*

Enfin, le baron de Gaujal fait dériver *Segodun* de *Sego*, seigle, *dun*, montagne, d'où *montagne à seigle.* Cette céréale, ajoute-t-il, s'appelle encore *segol* dans l'idiome vulgaire.

De nos jours la philologie ne s'arrête plus aux racines latines ou grecques, elle va plus avant. Par l'étude du gaëlique et des divers idiomes répandus en Occident depuis le ve siècle, elle remonte aux radicaux des langues de la haute Asie et y découvre une foule de racines que nous avions crues originaires de notre vieille Europe.

Remarquons maintenant que dans tous les pays peuplés jadis par des immigrations de la race Aryenne, le radical *seg* ou *sego* est souvent employé pour désigner des noms de villes, de lieux et même de personnes.

C'est ainsi que nous trouvons les villes de *Segedo*, *Sagonte*, plusieurs *Ségovie* et cinq du nom de *Ségura*, en Espagne ; *Seggau*, en Styrie ; *Segeste*, en Sicile ; *Sagone*, en Corse ; *Szegedin*, en Hongrie ; *Segeberg*, en Danemarck. Deux anciennes villes ont porté le nom de *Segedunum*, l'une dans la Dacie, l'autre dans le Northumberland. Il y a eu *Sigo* en Palestine, et la montagne de *Sigorum* en Mésopotamie ; *Séguse* dans l'ancienne Aquitaine. En France nous avons *Ségos* (Gers), *Ségot* (Lot), *Ségougnac* (Lot-et-Garonne), *Ségoussac* (Gard), *Ségoule* (Nièvre), *Ségousse* (Ariége), *Sigean* (Aude), *Sigoules* (Dordogne), etc. Dans notre département nous trouvons *Ségonac*, *Segonin*, *Ségonzac*, *Segol*, *Ségola*, *Ségoly*, etc., toujours ce même radical variant suivant le pays, suivant la latitude, mais désignant un point élevé. *Seck* est un mot celte, devenu *Seg* par les lois ordinaires d'euphonie, que M. Léon de Maule, dans un savant Mémoire lu au Congrès archéologique d'Arles, fait dériver du Chaldéen, en lui donnant la signification de « *être grand*, *élevé*. »

« L'échange mutuel des lettres, dit M. de Bergues (*Etudes préhistoriques sur les origines du langage*), les flexions des fortes en faibles, les éliminations des consonnes font un même mot de *seck*, *seg*, *sick*, *sig*, *hig*, *hilc* dans les idiomes du Nord, apportés par les peuples qui, partis de l'Asie, passèrent dans l'Occident. C'est un radical qui exprime la hauteur, la force, la puissance, le commandement. En certains cas la lettre *s* tombe devant les voyelles, et *sek, sik,* deviennent *heck*, *hick*, comme à son tour le *c* dur devient un *g*. »

En Arabe *cheik*, en Persan *shah*, en Tudesque *schach*, et par extension en France *chef*, en Espagne *xéfé*, ont une même origine. Notre histoire nationale nous fait connaître un chef gaulois du nom de *Sigovèse*, et plusieurs rois ayant porté ceux de *Sigebert*, *Childebert*, *Childéric*, *Chilpéric*. La Hongrie a eu un roi appelé *Sigismond*, et

la Pologne en a compté trois. Enfin, *saint Sigismond* régna sur les Bourguignons dans le VIe siècle.

En grec même, nous trouvons que *ago*, vieux mot pélasgique, signifie Dieu, puissance, d'où *Agamennon*, *roi des rois* (M. Benloew, *Académie des inscriptions et belles lettres*, *séance du* 7 *juin* 1878). Un *aga* est encore aujourd'hui un chef militaire chez les Turcs.

Toutes les villes qui ont dans leur nom ce radical *seg*, sag étaient donc fortes, palissadées, mûrées peut-être, mais toujours élevées, puissantes.

Nous ne craignons pas trop de nous avancer en disant que cette racine *seg* ou *sec*, se rencontre en latin dans *securus*, que, par contraction, le français traduit par *sûr*, et notre langue romane par *ségur*, *sigur* : Ce qui est haut et fort offre de la sécurité. Treize localités de la France portent le nom de *Ségur* (Aveyron, Corrèze, etc.) Un certain nombre en dérivent, *Séguré* (Nièvre), *Séguret* (Vaucluse), *Montségur* (Ariége et Drôme), *Monségur* (Gironde et Landes), *Puységur* (Gers), etc.

La partie de notre département appelée *Ségala* doit ce nom à sa situation généralement élevée, et la dénomination de *ségol* (seigle), fait allusion à l'altitude à laquelle cette céréale est cultivée.

Dans le préambule de ses *Annales*, Et. Cabrol dit que le nom ancien latin de la ville de Rodez est *Segodunum Ruthenorum*, Segodunum nous semble pris ici comme un terme générique pour signifier la *capitale des Ruthènes*.

Sego désignant la puissance, la hauteur, le commandement, la terminaison *dun*, ajoutée à ce radical, doit doubler l'idée d'élévation, de puissance, de force, que nous pouvons peut-être traduire par *capitale*. Dans tous les cas, *Segodun* est la forte, la puissante élévation, la hauteur maîtresse du pays. Rodez étant bâtie au sommet d'une haute montagne et au centre d'un pays qu'elle domine fièrement de tous côtés, cette ancienne dénomination ne doit point nous étonner. *Segodun* semble au contraire

nous rappeler la puissance physique et politique que lui a value, à notre avis, sa forte situation dès les temps les plus anciens.

HISTOIRE

DE LA

FONDATION DE L'ABBAYE DE LOC-DIEU

Par M. l'abbé Victor LAFON (1).

I

LE BAS-ROUERGUE AVANT LOC-DIEU

Avant la conquête romaine, la plus grande partie du Rouergue, comme du reste la Gaule en général, était couverte d'épaisses forêts. Les bois de Loc-Dieu et de Margues ne peuvent que nous donner une bien faible idée de ce qu'était, il y a vingt siècles, le *Causse* de Villefranche.

Dans cette grande forêt s'élevait un monticule qu'on a nommé *Puech-d'Elves*. D'après le cartulaire de Loc-Dieu, de dom Claude Fleury, ce nom d'*Elves* viendrait de deux mots latins : *elatus* et *visus*, qui signifient : *vue élevée*. En effet, du sommet de ce coteau, la vue peut s'étendre au loin et dominer tout ce causse.

A ce point culminant avait été dressé un dolmen sur lequel les druides immolaient, dit-on, des victimes humai-

(1) Il a été donné un compte-rendu de ce mémoire, mais autrement disposé et s'arrêtant à la *construction de Loc-Dieu*, ~~ainsi que du suivant~~, dans le IX[e] fascicule des *Procès-verbaux*. — Au II[e] volume du Congrès scientifique de France, 40[e] session, est un mémoire : *Les dolmens et menhirs du Puech-d'Elves*, qui peut être considéré comme un extrait de la présente *Histoire de la fondation de l'abbaye de Loc-Dieu*.

nes, *multis homicidiis infami* (*Gallia chr.*, t. II, 261). Une tradition constante a perpétué sur ce lieu un souvenir d'horreur (1).

(1) La religion des druides résista, dans le Bas-Rouergue, à l'invasion romaine ; ce ne fut que vers le VIe siècle qu'elle disparut de nos forêts, ne laissant après elle que des légendes et des monuments informes.

Au Ve siècle, ce furent des druides qui, non loin du Puech-d'Elves, excitèrent les païens de ces contrées à mettre à mort saint Grat et son compagnon saint Ansute. Partis de Rome, dont ils étaient originaires, ces hommes pieux étaient venus se retirer dans le Bas-Rouergue, dans un lieu solitaire qui fut appelé plus tard Capdenac. De là ils allaient enseigner la foi du Christ aux paysans idolâtres.

La tradition locale montre encore les ruines d'une petite chapelle près d'un ruisseau qui coule au pied de Capdenac-La-Bastide. Saint Grat et saint Ansute l'auraient fait construire. Pendant le moyen-âge elle était l'église de la paroisse, et les reliques de saint Men y attiraient des contrées environnantes un grand nombre de pieux pèlerins. La tradition montre encore (*propè Cadenacum, in diœcesi Ruthenensi*), à environ une centaine de pas de l'église en allant au village de Saint-Grat et à la droite du chemin du côté de l'orient, le lieu où saint Ansute et saint Grat furent décapités.

Les restes précieux de ces deux saints furent recueillis pieusement par les chrétiens que saint Grat avait convertis à Jésus-Christ ; ils furent portés à environ une demi-heure de chemin et disposés dans une grotte qui fut bientôt une chapelle souterraine ou crypte et qui attira en ce lieu beaucoup de chretiens allant implorer la protection des martyrs. Les reliques des deux saints restèrent dans ce caveau et s'y conservèrent pendant les nombreuses persécutions des Sarrasins au VIIe et au VIIIe siècle.

Au IXe siècle, le calme s'étant fait, saint Gaubert, évêque de Rodez, ami de saint Géraud, comte d'Aurillac, qui avait fondé, d'accord avec l'évêque, l'abbaye de Vailhourles, contribua aussi en grande partie à faire élever, à une demi-lieue de son monastère, une église sur le caveau où étaient les reliques de saint Grat et de saint Ansute.

Cette église fut dédiée à saint Grat. Des maisons se groupèrent autour d'elle, bientôt ce fut un village. Un château se construisit à côté de l'église, et au XIIe siècle nous voyons les seigneurs de Saint-Grat se trouver inscrits parmi les plus grands bienfaiteurs de l'abbaye qui se bâtissait à Loc-Dieu (*Gallia chr.*).

La crypte qui, au VIIIe siècle, avait sauvé les reliques de saint Grat et de saint Ansute de la fureur des Sarrasins, au XIIIe siècle de la profanation des Albigeois, au XVIe de celle des Huguenots, et au XVIIIe de la rage impie des révolutionnaires, a été démolie entièrement en 1863. A cette époque on agrandit considérablement l'église de Saint-Grat, et trouvant que

Sur ce même coteau il a longtemps existé deux lignes parallèles de grosses pierres qui partaient du dolmen et se dirigeaient vers l'Occident.

Il y a encore peu d'années, le peuple de ces campagnes appelait avec terreur ce lieu : *lou cami de los foxilieydos*, le chemin des sorcières, ou allée des fées. Les paysans croyaient même que tous les samedis, à l'heure de minuit, les sorcières de la contrée se réunissaient en ce lieu pour y faire leur sabbat, en y dansant toutes à la ronde, à cheval sur un manche à balai.

Quoiqu'il existe un certain nombre de dolmens sur les plateaux calcaires du Bas-Rouergue, il est incontestable que celui du Puech-d'Elves devait, par ses dimensions, sa situation et l'allée de pierres qui le précédait, être le plus célèbre de la contrée. Dans son cartulaire de Loc-Dieu, dom Fleury nous dit (p. 13) : « Qu'on se servit d'une partie de cette pierre pour faire un marche-pied au maître-autel de l'église de l'abbaye, et que, avant d'être descendue de son trépied, elle avait en longueur au moins vingt-huit pans, » ce qui, d'après l'ancienne mesure de Villefranche, ferait aujourd'hui sept mètres de longueur. Fleury ne nous dit pas qu'elle était sa largeur.

Ces antiques monuments disparaissent tous les jours devant la charrue, mais le souvenir des anciennes croyances demeure encore dans l'esprit de nos paysans et se traduit par des légendes qui semblent nous venir des druides. Nous avons recueilli quelques-unes de ces légendes que les aïeuls racontent encore aux enfants pendant les longues soirées d'hiver.

Première Légende. — *Danse des sorcières.* — D'après nos bons paysans, tel berger aurait vu sur le coteau du

la voûte de la crypte placée sous l'autel élevait trop le sanctuaire, on la détruisit pour mettre le chœur au niveau de la nef de l'église. Nous ne pouvons que partager les regrets qu'expriment encore aujourd'hui la paroisse de Saint-Grat et celles des environs, au souvenir de cette antique crypte. Il serait temps qu'on songeât à arrêter de pareils actes de vandalisme, qui souvent, sous de prétextes futiles, détruisent de vieux monuments élevés par la piété des générations passées.

Puech-d'Elves, à la lisière du bois, un groupe de sorcières exécutant des rondes à cheval sur un manche à balai. Leur figure avait quelque chose de fantastique et d'infernal. Elles avaient un long menton, un nez pointu et recourbé, une bouche enfoncée et privée de ses dents, et leur tête était couverte d'un bonnet. Après avoir exécuté leurs rondes au milieu de la nuit, les paysans de la fin du siècle dernier assuraient à leurs enfants les avoir vues disparaître comme des ombres dans l'épaisseur du bois.

La terreur que ces légendes inspiraient, il y a encore peu d'années, était telle, que personne n'eût osé la nuit passer par ce lieu maudit du Puech-d'Elves.

Deuxième Légende. — *Supercherie du drac.* — Les espiègleries du drac, dont les histoires sont si nombreuses aux environs de Villefranche, ont toutes, à ne pas en douter, les superstitions druidiques pour origine.

On raconte dans nos contrées, qu'un jour le drac, sous la forme d'un petit agneau égaré et pris dans des ronces, bêlait de l'autre côté du lac de Loc-Dieu. Un paysan du voisinage étant venu à passer et l'ayant aperçu retrousse ses chausses et traverse avec peine le lac marécageux. Il débarrasse la petite et innocente bête, la place sur ses épaules et se dispose ainsi à repasser le lac. Mais lorsqu'il est arrivé au milieu du marécage, notre pauvre homme est obligé de s'arrêter, ne pouvant plus ni avancer ni reculer, tant ses jambes se trouvent embarrassées dans les roseaux...

Enfin, sorti avec peine de ce premier pas, il advint que sa petite charge devint tellement lourde, qu'il finit par plier sous son poids. Et lorsque, après les efforts les plus énergiques il se crut arrivé à l'autre bord, le jeune agneau qu'il avait toujours sur ses épaules se trouva être une énorme chèvre qui d'un bond s'élance sur la rive, et là d'une voix tremblante et moqueuse lui crie : *M'as pla carioulat ! m'as pla carioulat !*

Troisième Légende. — *Le cheval qui se raccourcit.* — Une autre fois, le métayer de la ferme des moines de Loc-Dieu revenait de Villefranche ; sur sa route il aper-

çoit un cheval qui, traînant sa bride, semble s'être échappé des mains de son maître. Le métayer reconnaît aussitôt le cheval de la ferme et s'approche de lui. La bête se laisse prendre, et aussitôt celui-ci de la monter.

Non loin de là, notre cavalier trouve assise, au bord de la route et harassée de fatigue, une vieille femme attachée à la ferme et chargée d'apporter un sac de sel pour ses agneaux. La bonne vieille lui demande s'il ne peut pas la prendre en croupe car elle ne se sent pas la force, avec le poids qu'elle a à porter, de pouvoir arriver à Loc-Dieu avant la nuit.

Notre métayer y consentit volontiers. Quand on est arrivé tout près de la ferme, la vieille femme dit : « Vous avez là une bien bonne bête qui m'a rendu un grand service aujourd'hui, c'eût été dommage de la perdre. »

En vue du lac de Loc-Dieu, l'animal était comme attiré par la fraîcheur de l'eau et pressé par la soif d'une manière tellement vive, que le maître ne pouvant le retenir lui lâche les rênes du côté où il désirait aller boire. L'animal s'avance peu à peu dans le lac comme pour chercher une eau plus limpide. A mesure que le cheval boit, nos cavaliers s'aperçoivent que la bête se raccourcit peu à peu, au point que bientôt il n'y a plus de place pour eux sur le dos de la bête. La vieille femme se sentant glisser s'empresse de faire dévotement le signe de la croix... Au même instant le cheval s'aplatit et disparaît.... Le métayer, la vieille femme et le sac de sel tombent au milieu du lac.

Puis, de l'autre côté du rivage, contemplant tranquillement cette scène sur un tertre de gazon, notre drac, d'une voix railleuse, leur crie : *Pla caoudets ! pla caoudets !*

On a encore conservé dans le pays le souvenir des terreurs que causaient d'autres êtres fantastiques, tels que le loup-garou, les revenants, etc., et qu'il serait trop long de raconter ici.

On l'a dit avec vérité : l'homme aime le merveilleux. A défaut de poèmes qu'il ne peut pas lire, le peuple, et surtout celui des campagnes, se plaît à entendre le récit

des légendes, des contes qui sont pour lui de véritables poèmes.

Autrefois dans notre Bas-Rouergue, les enfants se groupaient autour d'un narrateur de contes. Le plus souvent c'était le grand-père, la grand'mère ou un vieux serviteur de la maison qui racontait dans les veillées d'hiver des légendes merveilleuses. Quelle fête pour eux lorsqu'on leur promettait de leur dire un conte bien intéressant ! Combien ils étaient silencieux et attentifs ! La joie ou la tristesse passaient tour-à-tour dans leur âme, suivant que le talent du narrateur savait les y faire entrer !

Toutes ces légendes, tous ces contes de fées, du drac, de la trève, de la chevrette, du loup-garou, etc., se racontaient encore, pendant notre enfance, dans chaque famille, à Villefranche et dans ses environs.

Ce merveilleux a duré dans notre Bas-Rouergue depuis le druidisme jusqu'à la grande Révolution de 1789. Tout en restant fidèle à sa foi religieuse, à son costume local et à ses mœurs simples, notre pays avait conservé, comme la Bretagne et l'Auvergne, la poésie de ses légendes druidiques. Le peuple des campagnes du Rouergue aimait tout autant ces légendes fantastiques que la grande race Armoricaine. En effet, ces deux peuples, tous deux enfants des montagnes, semblent avoir dans leur organisation beaucoup de points de ressemblance, quelque chose de naïf et de simple dans leurs mœurs, à côté d'une foi vive et forte.

Au pied du Puech-d'Elves se trouvait un petit mamelon couvert de bois, auprès duquel ont été bâtis l'église et le monastère de Loc-Dieu. Ce mamelon était autrefois entouré par un grand lac qui, en hiver surtout, en formait une presqu'île et qui portait le nom de *lacus diaboli* ou lac du diable.

Nous ne pouvons aujourd'hui nous faire une idée bien exacte du sombre aspect qu'offrit notre pays de Rouergue pendant quelques siècles (du VIIIe au XIIe), sous le rapport de la population et de la vaste étendue des terres incultes ou abandonnées, sur lesquelles d'épaisses forêts avaient

repris peu à peu leur empire et avaient fini par tout couvrir.

On nous pardonnera de nous arrêter là-dessus quelques instants, en nous bornant d'ailleurs à ce qui touche principalement la partie du Bas-Rouergue où se construisit l'abbaye de Locdieu, objet de notre travail.

Sous Jules César, d'après le calcul des savants, la Gaule était aussi peuplée relativement à son étendue que l'est aujourd'hui la France. Le pays des Ruthènes qui comprenait le Rouergue et l'Albigeois, d'après la statistique de ces mêmes auteurs, devait contenir la même population que les deux départements de l'Aveyron et du Tarn (1).

Au VIIIe siècle, la population du Rouergue se trouva réduite à un tiers de ce qu'elle avait été autrefois, par suite des persécutions atroces qu'elle eut à subir à cette époque de la part des Sarrasins qui s'étaient emparés de notre malheureux pays. Car, s'il faut en croire les historiens, ces Maures venus d'Espagne firent cinq principales excursions en Rouergue à partir de 719 jusqu'en 732 ; mais, disent ces mêmes écrivains, celle de 725 fut la plus désastreuse (Le Cointe, *Annal. eccl.*). Sous la conduite d'Ambiza, leur chef, ces barbares s'emparèrent de Rodez où ils exercèrent d'affreux ravages (Fleury, *Hist. eccl.* I — 24). De là se divisant en deux bandes, l'une alla saccager, brûler et piller le monastère de Conques (2) ; l'autre descendant les rives de l'Aveyron fut s'emparer du monastère de St-Antonin et y massacra 200 moines sur 400 qui s'y trouvaient (3).

(1) D'Anville, suivi dans son opinion par tous les géographes. Voir Le Moine, *Commentaires de César*, liv. I, page 499.

(2) Une charte de 838, donnée au monastère de Conques par Pépin, nous apprend ce grand pillage fait par les Sarrasins.

(3) On lit dans un manuscrit déposé aux archives de Conques, écrit par Bernard, écolatre, d'Angers, qui écrivait vers l'an 1020, qu'en 725 une troupe de Sarrasins, conduits par Ambiza, leur chef, s'étaient fortifiés dans le château fort de Balaguier (canton d'Asprières), d'où ils sortaient pour piller les lieux saints et persécuter les ecclésiastiques, les moines, « *monachos, clericos et alios probos homines*. »

Jamais, disent nos annales, les habitants du Rouergue n'avaient été aussi malheureux. Les villes comme les campagnes devinrent désertes, car afin de sauver leur vie et échapper au danger, les habitants avaient été obligés de fuir et de quitter le pays. Pour éviter de périr par le fer ou le feu de ces barbares, ceux qui étaient restés avaient été obligés de se cacher au fond des bois ou dans des grottes profondes comme des bêtes sauvages, abandonnant ainsi aux barbares leurs maisons, leurs biens et leurs terres, qui restèrent sans culture.

Ces Sarrasins semblaient s'attaquer de préférence aux églises et aux monastères : « *monachos et alios probos homines.* » Les églises de Rodez, de Cahors, et plusieurs autres du Midi furent veuves de leurs évêques de 670 à 838, tant la persécution dût être vive. L'évêché d'Arisitum disparut entièrement à cette époque (676). Vers la fin de ce siècle la guerre civile amena de nouveaux malheurs sur la population du Bas-Rouergue. Waïffre, dernier rejeton des Mérovingiens, semble avoir eu beaucoup de partisans dans nos contrées et s'être trouvé maître de nos principales places. Pour le combattre, Pépin pénétra dans le Bas-Rouergue, par Saint-Antonin, et arriva avec son armée jusqu'à Peyrusse qu'il assiégea et prit. Les défenseurs qui s'y trouvaient furent passés au fil de l'épée (1).

Pour se faire une idée plus exacte du pays du Rouergue,

(1) En 755, les rares défenseurs qui se trouvaient alors furent enlevés aux villes pour suivre l'armée de Pépin. Tel *pagus*, qui, du temps de César, comme *Uxellodunum*, *Carentomag*, etc., etc., avait fourni de nombreux combattants contre l'ennemi commun n'offrait plus que des ruines ou des murailles abandonnées. En 633 de Rome, Bituit, roi des Arvernes, fit marcher contre les Romains une armée de deux cent mille hommes. Les Ruthènes en avaient fourni vingt-deux mille. (César, *l. 1, de bello Gallico*).

Waïffre fut assassiné plus tard par la trahison d'un de ses domestiques. En se rendant de Peyrusse en Quercy, Pépin fonda en passant les abbayes de Figeac et de Marcillac, qui ont donné naissance aux deux villes de leur nom. En 755 le pape Etienne et Pépin étaient en Quercy (*Histoire du Quercy*, par Cathala, tom. 1er, p. 83).

au VIIIe siècle, il est opportun de donner les noms des villes principales qui existaient alors ; les voici :

Rodez.
Millau.
Saint-Affrique.
Espalion.
Peyrusse.
Najac.
Cornus.
Nant.
Saint-Antonin.
Capdenac-sur-Lot.
Maleville.
Laroque-Valzergues.
Sévérac-le-Château.
Laroque-Césière.
Miramont.
Laromiguière.
Galgan.
Roussennac.
Salvagnac.
Boussac.
Bias.
Nougairol.
Rulhe.
Agres.
Peyre-sur-Tarn.
Thérondels.
Compeyre.
Alcas.
Vabres.
Pousthomy.

Conques.
Saint-Antonin.
St-Pierre-de-Clairv.
} Monastères

On voyait encore de nombreux châteaux bâtis sur des rochers, au bas desquels étaient venues s'abriter quelques maisons. Ces villes du Rouergue étaient entourées de murailles et bien moins peuplées qu'aujourd'hui ; elles étaient entièrement isolées les unes des autres faute de chemins.

Le IXe et le Xe siècles virent encore la population du Rouergue décroître par suite de l'état violent où se trouva la société durant cette époque de transformation sociale qui commença sous Louis-le-Bègue, pour ne finir qu'à la fin du règne de Hugues Capet, en 996.

Pendant cette période où les seigneurs dépouillèrent le pouvoir royal de toutes les prérogatives pour se les approprier, où toute loi était inconnue, où la force seule remplaçait le droit, où le brigandage était pour ainsi dire l'état normal de la société, des combats continuels ayant lieu, les serfs allaient se ranger sous la bannière du seigneur et laissaient les terres sans culture. De là souvent la famine et presque toujours la misère la plus profonde dans les villes comme dans les campagnes (1).

(1) Hermengaud, comte du Rouergue en 919, du Gévaudan et, par indivis

A cette époque, du côté du Bas-Rouergue, les bords de l'Aveyron étaient hérissés de châteaux fortifiés par la nature et par l'art, tels que ceux de :

Montricoux,	Najac,
Bruniquel,	Morlhon,
Penne,	Doumayrenc,
Laguépie,	Prévinquières,
Mazeroles,	Maleville, etc., etc.

Au XIe siècle, la féodalité se trouvait formée. Après de longues guerres des seigneurs entre eux l'ordre avait reparu, et pour la première fois depuis plusieurs siècles la population de notre Rouergue semblait pouvoir goûter un peu les douceurs de la paix. Mais cet état ne dura pas longtemps.

Bientôt la voix de Pierre-l'Ermite se fit entendre. Un concile, présidé par le pape Urbain II, s'ouvre à Clermont le 18 novembre 1096. L'évêque de Rodez, Raymond Frotard, y assista, distingué même des autres prélats par Urbain II, qui se l'attacha personnellement et voulut qu'il l'accompagnât au synode de Limoges. Raymond Frotard, par son zèle, poursuivit activement la résolution prise au concile de Clermont de prendre les armes et de se croiser. Secondé dans son enthousiasme, pour la délivrance des lieux saints, par Raymond IV, comte de Toulouse et du Rouergue, l'évêque de Rodez poussa en Orient tous les hommes de son diocèse capables de porter les armes.

Le départ des croisés dépeupla encore le Bas-Rouergue. Cette fois la dépopulation fut telle que d'après nos anna-

avec son frère du Quercy, de l'Albigeois, etc., vivait à l'époque la plus critique du Xe siècle. C'est le point culminant de l'anarchie féodale où furent consommées toutes les usurpations. Hermengaud resta fidèle à Raoul, roi de France.

Raymond II, comte du Rouergue en 957, ayant entrepris le voyage de Compostèle en 961 fut assassiné en route. Son fils Raymond III remporta en 985 une victoire signalée sur les Sarrasins dans le comté de Barcelonne. Il mourut en allant en terre sainte en 1010. Il enrichit l'église de Conques de 21 vases en vermeil et d'une selle magnifique du prix de millle livres d'or, trophée de sa victoire sur les Sarrasins.

les, Villefranche, que Raymond St-Gilles avait fondée en 1096 pour en faire la capitale du Rouergue, ne put être bâtie qu'en 1099 après la prise de Jérusalem et ne fut, pendant 153 ans, qu'un simple bourg connu sous les noms de la Peyrade ou les Tuilières (I).

Du reste on comprend très bien la dépopulation du Rouergue à l'époque de la première croisade, quand on considère que Saint-Gilles, comte de Toulouse, du Rouergue, du Quercy, de l'Albigeois et du Gévaudan, leva dans ces pays et tint à sa solde une armée de cent mille hommes qu'il conduisit en Orient.

Ce sentiment de tout un peuple, ce grand élan de la foi qui ne voyait que des chrétiens, des frères malheureux à secourir, entraîna toute la population valide du Rouergue dans cette sublime expédition.

Un de nos vieux cartulaires, celui des Cordeliers de Villefranche, nous apprend que St-Gilles, ayant traversé le Rouergue à la fin d'octobre de l'année 1096, s'arrêta pendant trois jours au château fort de Najac, et qu'il y reçut foi et hommage de tous les seigneurs des environs. De là, il se rendit le même jour, en remontant l'Aveyron, au château du Doumayrenc, situé en face de l'église Saint-Jean-d'Aigremont (2), et il rangea sous sa bannière tous les seigneurs de la contrée.

(1) Raymond IV, dit St-Gilles, fonda, en 1096, sur la rive gauche de l'Aveyron, au lieu appelé les Tuilières, la ville appelée Villefranche, et en 1252 Alphonse II, comte de Rouergue, permit aux habitants de se transporter sur la rive droite de l'Aveyron, parce que le lieu était moins sujet aux inondations. Plusieurs auteurs ont confondu ces deux fondations distinctes.

(2) Saint-Gilles se rendit de Najac au Doumayrenc, de là il continua sa route pour Rodez où il engagea le comte de Rodez à Richard, vicomte de Carlat et de Millau, pour avoir de l'argent avant de partir pour la croisade. Saint-Gilles mourut en 1105, près de Tripoly, en Syrie, au château des Pèlerins.

Le château fort du Doumayrenc, dont la construction remontait au xe siècle couronnait un rocher escarpé de cette chaîne de montagnes qui s'élève sur la rive gauche de l'Aveyron, près de Villefranche, et domine l'ancienne route pavée de Rodez qui passait à côté de l'église du Calvaire.

De ce nombre, et parmi les plus célèbres se trouva Pons de Gauthier, seigneur du Doumayrenc, que les chroniqueurs du temps ont qualifié « de très habile et très vaillant capitaine. » En effet, l'histoire des croisades rapporte que, chargé de conduire une division considérable de sept mille hommes de cavalerie d'avant-garde, pris tous chez les Ruthènes, Pons de Gauthier s'était mis en marche le 18 mars 1096, et arriva à Constantinople sans avoir reçu aucun échec. Peu de jours après, attaqué par les Turcs à l'entrée du Bosphore, il tomba percé de sept flèches et mourut au milieu des cadavres ennemis sans avoir encore mis le pied sur cette terre sainte pour laquelle il avait vaillamment combattu.

Les seigneurs du Bas-Rouergue qui firent parti de l'armée de Raymond Saint-Gilles furent encore :

Rigal, seigneur de Morlhon, dont le château est situé sur une montagne inaccessible qui s'élève au milieu des gorges profondes à peu de distance de Villefranche, sur la rive gauche de l'Aveyron (1).

Le Doumayrenc touche aux mines argentifières de La Baume. — C'est au bas du château du Doumayrenc que se trouve sur l'Aveyron, le gouffre de la Gasse, au bord duquel, dans une pièce de terre, et dans un vieux mur on trouva, en 1840, des objets précieux d'or et d'argent qui furent achetés par M. Lacaze, minotier, et vendus par lui à Paris 800 fr., valeur intrinsèque de l'or. — Depuis cette époque on a trouvé divers autres objets du même genre, en ce lieu. En 1338, le château du Doumayrenc avait été réparé par Hugues Gauthier. Par lettres patentes du 24 décembre 1345, Pierre de Bourbon, lieutenant-général du Languedoc, ordonna au sénéchal du Rouergue de mettre ce château sous la main du roi. Les Anglais s'en emparèrent durant la guerre, mais dès qu'on l'eût retiré de leurs mains, le sénéchal Guy de Lasteyrie le fit démolir en 1377. En 1755 on voyait encore des débris de ce château ; de nos jours il n'en reste pas de traces, les pierres ont servi à bâtir quelques maisons, et son emplacement est aujourd'hui transformé en terres cultivées.

Cette famille possédait noblement de grands biens. A l'époque de la fondation de Villefranche, elle avait tout le terrain de Saint-Jean-d'Aigremont, les terrains occupés par les Templiers, jusques à la vieille côte du Pont. Ils avaient le terrain de la Gautherie et un château près de la rivière.

(1) Le château de Morlhon (ou lieu des *Maures*, *mauri locus*, *mour-liou* en patois, *liou du maure* au VIIIe siècle), fut le berceau

Polier, seigneur du bourg et du château de la Peyrade ou Tuilières, ainsi que des terres et du château d'Ordiget, d'Orlhonac et des Pesquiès.

Najac, seigneur du lieu de ce nom, dont la famille à cette époque, c'est-à-dire en l'an 1100, se transporta au château et aux belles terres de Savignac, près de Loc-Dieu.

Bertrand de Prévinquières, originaire du bourg autrefois fortifié de Prévinquières situé au bord de l'Aveyron à trois lieues à l'est de Villefranche. Prévinquières était évêque de Lodève et frère d'Astorg.

Les autres seigneurs du Rouergue qui prirent part à la première croisade furent :

Raymond IV, comte du Rouergue.
Pons, Guillaume.
Galon de Calmont.
Raymond de Calmont.
Guillaume de Calmont.
Gilbert de Vig.
Ricard de Cormol.
Gauzefred de Montarnal.
Guillaume Pons.
Bertrand, fils de St-Gilles.
Raymond de Cornus.
Guillaume de Cornus.
Hugues, comte de Rodez.
Pons de Montlaur.
Bertrand de Montlaur.
Raoul de Scorailles.
Guy de Scorailles.

Un siècle plus tard, l'élan religieux était bien affaibli. A cette époque la voix de Pierre l'Ermite n'était plus là pour se faire entendre, ni pour aller par les cités pieds nus, un crucifix à la main, raconter les profanations de Jérusalem, demander au nom du Christ secours et pitié pour la ville sainte et soulever partout les masses. Sur le siége épiscopal de Rodez, il n'y avait plus ce zélé et ardent apôtre Raymond de Frotard, qui, après avoir

de la famille de ce nom à la formation de la féodalité. En 1257, cette famille aliéna une partie de ses terres, et céda ce château aux évêques de Rodez, en échange des terres et dîmes inféodées de Veusac. Les Anglais occupaient ce repaire en 1360, les bandes de routiers le gardèrent longtemps. Après leur expulsion il revint aux évêques de Rodez, qui y tenaient un capitaine châtelain. Monseigneur d'Estaing aimait le château de Morlhon, qui lui rappelait la solitude profonde et le désert. Au XVIIe siècle, les consuls de Villefranche en avaient fait une prison d'Etat, et y avaient un capitaine. Il n'en reste que quelques ruines.

assisté à ce fameux concile de Clermont, et avoir accompagné Urbain II à celui de Limoges, par l'autorité de sa parole puissante et animée, excitait tous les fidèles valides de son diocèse à partir pour la croisade. D'ailleurs la plupart des Rouergats, qui étaient partis pour l'Orient, avaient péri dans cette expédition, ou y étaient restés pour s'attacher à la fortune de Saint-Gilles ou des autres seigneurs du pays qui étaient à leur tête.

Voulant s'assurer la conquête définitive de Jérusalem, les chétiens avaient encore bien des combats et des villes à prendre sur les Sarrasins. Aussi l'Orient ne cessait tous les ans de demander à l'Occident de nouveaux soldats et de nouveaux sacrifices. C'est pourquoi tous ceux qui, dans notre pays du Bas-Rouergue, n'aimaient point le métier de la guerre et les expéditions lointaines, allèrent se réfugier, pour échapper à la contrainte de leur nouveau seigneur, dans cette grande et épaisse forêt qui couvrait tout le *Causse;* d'autres pour se soustraire à l'ironie des jeunes filles qui, alors, envoyaient une quenouille aux jeunes hommes qui ne se croisaient pas, se cachèrent aussi dans cette forêt.

Du reste de tout temps elle avait servi de retraite aux malfaiteurs qui y trouvaient un asile pour assurer leur impunité, ou à des serfs fuyant une dure servitude. Et c'est à cause des crimes nombreux qui s'y commettaient que l'on avait donné à cette forêt le nom de *lucus diaboli* ou *bois du diable.*

Ces réfugiés formèrent des bandes qui ne vivaient que de chasse ou de pillage. A un signal donné, ces hommes partaient pour aller sur les chemins détrousser les voyageurs ou les rançonner, ou bien encore, ils se répandaient dans les campagnes pour faire main-basse sur les récoltes et les troupeaux. Puis, emportant le produit de leurs rapines, ils rentraient dans la forêt, se partageaient le butin.

La forêt fut longtemps peuplée de ces bandes dangereuses, et les cabanes qui s'y étaient construites formèrent les premiers villages de la contrée. Peu à peu, le pays ayant été défriché, ces villages se sont trouvés à découvert et se sont agrandis. Telle a été l'origine de Maroule,

Savignac, St-Grat, Elves, La Rouquette, Calcomier et Marin, tous placés dans les environs de Loc-Dieu.

A l'époque de la vente du comté de Rodez par Alphonse Jourdain, c'est-à-dire en 1112, le seul chemin praticable entre Rodez à Cahors (de *Segodunum* à *Divona*) était l'ancienne voie romaine qui, d'après la carte Théodosienne, coupait le bois du Puech-d'Elves ou de Loc-Dieu dans sa plus grande longueur d'orient en occident. D'après le même document, il y avait encore la voie d'Albi à Cahors qui serait entrée dans le Rouergue par Cordes, de là, à notre sens, elle devait se diriger sur Cahors, par Laguépie et Parisot, et couper la grande forêt de Loc-Dieu, du midi au couchant.

Ces deux voies formaient donc un angle dont Cahors était le sommet, et Rodez et Albi les deux extrémités. C'est au centre de l'écartement formé par ces deux lignes de routes que se trouvait le Puech-d'Elves avec son dolmen, son lac marécageux et la terreur qu'il inspirait. Cette immense forêt était limitée au nord par la rivière du Lot et ses montagnes escarpées, au sud par celles de l'Aveyron avec ses rochers noirs et sauvages.

Ce fut précisément cette sombre et redoutable forêt, autrefois profanée par le culte sanglant des druides, et maintenant remplie de bandes de voleurs et d'assassins dont la tradition s'est conservée dans la contrée et en fait encore un lieu d'horreur, que les moines choisirent de préférence pour y fixer leur demeure. (*Ibi invento loco solis latronibus apto et multis homicidiis infami. — Gall. christ*, t. 1, page 262).

Ce qui jusque-là avait été un objet d'horreur et d'effroi, un lieu maudit, *locus diaboli* ou *lieu du diable*, fut sanctifié par la prière et la pénitence, et devint *locus* désormais *Dei* ou *lieu de Dieu*.

II

FONDATION DE L'ABBAYE DE LOC-DIEU.

Au commencement du printemps de l'année 1123 et le 12 des calendes d'avril (1), suivant une pieuse coutume de l'ordre de Citeaux, Roger, deuxième abbé du monastère de Dalone en Limousin, fondé par Géraud de Sala, voyant que le nombre de ses moines s'était accru considérablement et que leur habitation était insuffisante pour les loger, choisit, parmi ses disciples les plus fervents, douze moines qui représentaient les douze apôtres. Il mit à leur tête un treizième qui symbolisait Jésus-Christ. Cela fait, il les conduisit sur la porte de l'église de son monastère. Là après avoir placé une croix de bois entre les mains de celui qu'il mettait à leur tête, il les bénit en leur disant :

« Mes fils !

» Allez, au nom de Jésus-Christ, planter ce signe sacré dans quelque solitude et y fonder une nouvelle maison de votre ordre. Montrez-vous toujours de dignes enfants de saint Benoît, occupés sans cesse à la prière et au travail, et vous aurez ce que vous cherchez : la paix de l'âme, cette félicité qu'on goûte au service de Dieu et qui est le ciel par anticipation. Que Notre-Dame, patronne de toutes les maisons de Citeaux, vous conduise en chemin et vous protége dans l'œuvre difficile et périlleuse que vous allez entreprendre pour la gloire de son fils, le salut de votre âme et celle de votre prochain.

» Partez pleins de confiance sous la conduite de votre nouveau prieur, Dieu étend sur vous sa protection, et votre abbé vous bénit ! »

Aussitôt ces cénobites conduits par Guillaume, leur nouveau prieur, suivant un mouvement de la grâce divine, se dirigent du côté du Midi. Ils descendent les montagnes du Limousin, traversent le diocèse de Cahors, passent la rivière du Lot. Et, après bien des fatigues, ils arrivent

(1) Cela équivalait au 21 mars.

sur les confins du Rouergue en chantant alternativement des psaumes et précédés de leur prieur portant la croix.

Là, au centre d'une grande forêt « *in loco horroris* », la pieuse colonne trouva un lieu qui lui parut convenable pour y bâtir une demeure, y fixer son séjour et s'y livrer à la prière et à la pénitence. C'est autour du mamelon dont nous avons déjà parlé que les moines s'établirent provisoirement, en attendant qu'ils pussent y bâtir le monastère qui plus tard fut appelé Loc-Dieu.

C'est ainsi que, en l'année 1123, cette colonie de pieux religieux fut la première de la règle de Saint-Benoît et de l'ordre de Citeaux qui soit venue s'établir en Rouergue, et y former la première de ces fermes-modèles ou phalanstères chrétiens connus sous le nom de monastères, qui ont défriché, fertilisé nos contrées et civilisé notre pays (1).

Après avoir planté la croix sur l'antique dolmen du Puech-d'Elves, les moines songèrent à jeter les fondements d'un monastère ; mais auparavant deux choses leur étaient indispensables.

Il fallait d'abord l'autorisation de l'évêque de Rodez, Adhemar III, sous la juridiction duquel se trouvait cette partie de la forêt, et sans laquelle ils ne pouvaient entreprendre aucune œuvre de ce genre.

Il leur fallait ensuite aussi l'agrément du seigneur propriétaire de la terre sur laquelle les moines désiraient s'établir. Voilà pourquoi la *Gallia christiana* (t. 1, p. 262) rapporte ces deux choses : *Impetrarunt a viro nobili nomine Arduino de Paris licentiam construendi monasterium, cum jussione Ruthenensis episcopi.*

Ce fut donc par cette double démarche que commencèrent nos cénobites avant d'entreprendre de bâtir leur monastère.

(1) Le monastère de Loc-Dieu, de l'ordre de Citeaux, fondé définitivement en 1124, fut bientôt suivi par celui de Sylvanès, en 1136; celui de Beaulieu commencé en 1140, suspendu sinon abandonné, enfin fondé définitivement en 1144; de Bonneval, etc., etc, qui rayonnèrent sur le Rouergue.

Croyant inutile d'amener ses religieux avec lui, et voulant du reste leur éviter les fatigues d'un pénible voyage, Guillaume les laissa dans la forêt et se prépara à partir pour Rodez. Mais avant de se séparer d'eux, comme un tendre père qui pourvoit à tout pour le bien de ses enfants, il voulut les installer dans cet ancien bois des druides, en leur donnant pour abri et pour demeure de petites cellules faites avec des branches d'arbres de la forêt (*in casulis habitando*); ensuite Guillaume fléchit le genou et adresse à Dieu cette prière :

« Seigneur, qui as fait le ciel et la terre, qui te rends » aux vœux de celui qui t'implore et sans lequel sont » inutiles tous les efforts de la faiblesse humaine ; si tu » veux que des enfants de Saint-Benoît et de l'ordre de » Citeaux venus les premiers dans ce pays se fixent dans » cette solitude pour y produire des fruits de vie qui » devront se répandre dans les contrées environnantes, » fais-nous le connaître par ta protection, en nous ren- » dant capables de mener à bonne fin l'œuvre que nous » allons entreprendre. »

Puis, se sentant comme inspiré et consolé par sa prière faite sur le petit mamelon, il prit le chemin de Rodez, accompagné seulement de deux moines (1).

Il est rapporté dans le cartulaire de saint Pierre de Moissac, que vers 959, saint Mainfroi (*sanctus Mangofredus sanctitate approbatâ*), y avait fondé, non loin de l'endroit où s'élèvent les cellules, une chapelle afin d'instruire la population de ces lieux restée encore sauvage. Ainsi, nous l'avons déjà dit, à la suite des guerres féodales, ces bois se trouvant remplis de malfaiteurs, la chapelle finit par devenir un lieu de refuge ouvert à ces bandes de voleurs et d'assassins.

C'est cette église profanée depuis plus d'un siècle, que

(1) Ce petit mamelon touche à l'église de l'abbaye du côté du nord. Les cellules furent premièrement bâties à cinquante pas de ce lieu, dans le bois qui se trouve à gauche du chemin en allant au domaine de la Gaspare ; il y a encore aujourd'hui dans ce petit ravin un bois solitaire très ombragé et très recueilli.

les moines s'empressèrent d'aller visiter, de réparer et d'y offrir le saint sacrifice, en attendant que Aldoin, seigneur de Parizot, et plusieurs autres riches personnages de la contrée, leur fissent don de terres nécessaires pour s'y bâtir et y vivre du produit de leurs mains.

D'abord effrayés par la présence de ces hommes au costume si étrange, les habitants du pays finirent peu à peu par s'habituer à les voir, et quelques-uns d'entre eux furent même les visiter. Enfin les cénobites surent si bien gagner leur confiance, que ceux-ci leur apportèrent des fruits et des vêtements.

Les épreuves qu'eurent à supporter ces courageux moines devinrent légendaires, et le récit nous en a été conservé par l'un d'eux, dans un manuscrit que nous avons trouvé à la bibliothèque de Troyes (Aube).

Voici ce que raconte le frère Ivofaldus, dans son manuscrit sur la vie de l'abbé Guillaume, prieur de Loc-Dieu :

« Une nuit d'hiver, les cellules des moines se trouvè-
» rent entourées d'un nombre prodigieux de bêtes féroces
» accourues de contrées environnantes. Elles faisaient
» tant de bruit et poussaient des hurlements si épou-
» vantables que la forêt en retentissait ; les pauvres céno-
» bites se crurent perdus. Ces bêtes sauvages montèrent
» sur les cabanes des moines, ou bien les entourèrent de
» toute part comme pour les renverser, les détruire et
» dévorer les religieux. »

Guillaume apprit, pendant qu'il était en oraison, que le démon, sous cette forme d'animaux féroces, redoublait de rage pour le chasser de ce bois et les empêcher de s'établir dans un lieu horrible et abandonné qui lui appartenait depuis des siècles. Au milieu du bruit épouvantable que faisaient tous ces animaux en fureur, Guillaume sortit de sa cellule et parut devant eux sans éprouver la moindre crainte. Tenant la croix d'une main au nom de Jésus-Christ, il leur ordonne à l'instant de se retirer et de ne plus troubler dans leur retraite des religieux venus dans cette forêt pour travailler au salut de leur âme et à la gloire du Dieu unique qui les avait créés, et de qui elles dépendaient.

Aussitôt à sa voix, et au signe de la rédemption qu'il fit devant elles, toutes ces bêtes obéirent et rentrèrent dans leurs retraites d'où le démon les avait fait sortir. »

Le démon ne se donna pas pour battu après cette première défaite. Quelques jours après, il essaya de nouveau sous une autre forme de chasser encore de cette forêt ces pieux cénobites et de reconquérir l'empire qu'ils étaient venus lui enlever.

« Un jour une bande d'assassins très nombreuse, armée » de lances et de piques se présenta autour des cellules » des religieux en poussant des cris de rage et de mort. » Un des chefs de la bande s'écria : Il faut brûler tous ces » moines dans leurs cabanes, afin qu'ils servent de tor- » che pour éclairer la forêt pendant la nuit ! Un autre » dit : Il vaut mieux percer à coups de piques ces moines » audacieux et suspendre ensuite leurs cadavres aux bran- » ches des arbres de la forêt pour effrayer ceux qui seraient » encore assez téméraires pour tenter d'en augmenter le » nombre en ce lieu. »

« Pendant qu'ils commençaient à se mettre à l'œuvre et que le chef de cette bande d'assassins secouait violemment la porte de la cellule de l'abbé, Guillaume sortit aussitôt sa tête blanche et vénérable à travers les branches d'arbre formant sa toiture, et d'une voix ferme leur demanda hardiment ce qu'ils voulaient... A la vue de cette tête de vieillard calme et assurée les interpellant ainsi, les scélérats surpris et comme saisis de frayeur, se jettent aussitôt par terre... Mais bientôt revenus de leur épouvante, ils demandent à genoux humblement à l'abbé sa bénédiction et la permission de rester et de vivre avec lui, pour y faire pénitence de leurs crimes et travailler au salut de leur âme. »

Souvent aussi des visiteurs d'un autre genre venaient troubler leur solitude.

Comme nous venons de le dire, ces bois épais de Loc-Dieu étaient habités depuis des siècles par des bandes de voleurs de toute espèce qui vivaient du produit de leurs rapines, et se regardaient comme les seuls maîtres de cette forêt. Ils venaient autour des cellules des solitai-

res pour leur enlever tout ce qui pouvait leur tomber sous la main. C'étaient des outils que les cénobites avaient laissé dans les champs ou dans les bois, des brebis ou des vaches dont le laitage servait à leur nourriture et qui était leur unique ressource.

Les pertes éprouvées par ces vols beaucoup trop fréquents étaient souvent réparées par la piété d'autres visiteurs venus des campagnes environnantes. Parmi eux, la plupart demandaient, en retour de leurs dons, des prières ou des conseils. Tous imploraient des pieux solitaires, pour eux ou leur famille, la guérison du corps et celle de leur âme.

Accompagné de deux religieux, Guillaume partit pour Rodez pour aller demander à l'évêque Adhemar III l'autorisation nécessaire pour fonder dans son diocèse un monastère de la règle de Saint-Benoît et de l'ordre de Citeaux.

Pressentant le peu de sécurité qu'offrait la route de Rodez, nos moines crurent nécessaire de demander un sauf-conduit à Polier, seigneur de la petite ville naissante (Villefranche).

Etant donc entrés dans l'ancien bourg de la Peyrade, les religieux trouvèrent la nouvelle ville encore mal assise. Les habitants y étaient peu nombreux et rien n'annonçait qu'ils fussent en voie de le devenir. Son état de défense consistait dans l'ancien donjon du château de Polier autour duquel la nouvelle bastide s'élevait entourée d'une ceinture de fossés et de fortes palissades de bois. Malgré les franchises que Saint-Gilles avait accordées pour favoriser cette nouvelle ville et y attirer des habitants, la future capitale du Rouergue se développait bien lentement.

Grâce au sauf-conduit que Polier leur accorda, Guillaume et ses religieux purent arriver sains et saufs jusqu'à Rodez et se présenter devant l'évêque Adhemar III.

Aussitôt qu'ils furent admis en sa présence, les trois cénobites se prosternèrent et lui demandèrent humblement l'autorisaton de se bâtir un monastère de leur ordre

dans un coin d'une forêt sauvage (*in loco horroris*) du Bas-Rouergue qu'ils s'étaient choisi et qui se trouvait sur des terres de sa juridiction (*Impetrarunt a viro nobili nomine Arduino licentiam construendi monasterium cum jussione Rhutenensis episcopi.* — *Gallia*, t. 1, 262).

Voyant devant lui des religieux de la règle de Saint-Benoît et de la filiation de Citeaux dont la réputation de sainteté et de science grandissait tous les jours dans le monde, l'évêque les accueillit avec une extrême bonté. Comme il éprouvait un grand désir d'avoir dans son diocèse des moines de Citeaux, il leur accorda avec empressement la permission qu'ils sollicitaient.

L'évêque apprit de la bouche de ces religieux qu'ils venaient de l'abbaye de Dalone en Limousin. Adhemar était lui-même de ce pays. Il était frère puîné d'Archambaud IV, comte de Limoges. Ce fut un nouveau motif pour lui d'accueillir ces pieux cénobites avec encore plus de bienveillance (1).

D'après le témoignage de Fleury (*Histoire ecclésiastique*), Adhemar III était un évêque éclairé et libéral, possédant de grandes richesses en terres, en rentes ou en dîmes, qui sut, pendant son épiscopat, les faire servir généreusement à la construction de tous les monastères fondés de son temps dans son diocèse. C'est pourquoi il ne se borna pas à accorder à ses religieux la permission qu'ils étaient venus solliciter, il les combla de largesses de manière à leur faciliter l'édification de leur monastère. Adhemar voulut même associer à ces munificences un grand nombre de riches seigneurs de la contrée. Il les engagea à concourir par des dons à la fondation en Rouergue de la première maison de la règle de Saint-Benoît et de la filiation de Citeaux, dont la sainteté et la science jetaient un grand éclat dans le monde.

(1) Adhemar III était originaire de Limoges, mais il avait des parents en Rouergue. Entre autres il avait pour grand-oncle Pierre Béranger, qui fonda, en 1053, le monastère du Saint-Sépulcre de Villeneuve. *In notitia de monasterio Sancti-Sepulcri seu Cella de Villà-nova, fundata anno* 1053 *a Petro Berengario, episcopo Ruthenensi, Adhemarum dicitur esse consanguinem et pia memoria* (le Père Mabillon).

Les seigneurs ne furent pas sourds à cet appel. Au nombre de ces pieux fondateurs furent :

Etienne de Podio-Longuo. Robert de Castel-Marin.
Raymond de Sévérac. Guillaume de Bonnefous.
Flottard de Belcastel.

A aucune époque, en Rouergue, on ne fit autant de fondations pieuses, on ne bâtit plus de monastères et d'églises que dans cette première moitié du XII[e] siècle. Alors tout seigneur voulait avoir la gloire d'attacher son nom à la restauration ou à la construction de quelque chapelle, de quelque église ou de quelque abbaye, soit par esprit de dévotion ou de piété, soit pour racheter ses péchés ou ceux de ses ancêtres. Mais celui qui se signala le plus par ses largesses en faveur de la nouvelle abbaye, et qui passe à juste titre pour en être un des premiers fondateurs, fut sans contredit Aldoin, seigneur de Parizot. Il concéda à ces religieux, non seulement le droit de bâtir dans ses terres un monastère, mais encore il leur fit don de toute l'étendue de terrain qu'ils voulurent pour y prier dans la retraite, et y vivre du produit de leurs mains, en se livrant à l'agriculture. L'acte de cette intéressante donation est ainsi rapporté dans la *Gallia christiana : Ex principuis benefactoribus fuit Ardinus de Parisio qui dedit beatæ Mariæ Virgini de Loco-Dei et monachis, ibi sub regula sancti Benedicti libere Deo servientibus, duos mansos et quidquid possidebat in quibusdam pagis, mense maio* 1124 (t. I, 262).

L'abbaye de Dalone, d'où était venu cet essaim de religieux, avait été fondée en 1119 par Géraud de Sala, venu lui-même avec d'autres moines de la célèbre abbaye de Pontigny, du diocèse d'Auxerre.

Pontigny était elle-même l'une des cinq premières et grandes maisons issues de Citeaux, fondée en 1113 par saint Etienne, troisième abbé général de l'Ordre.

Fondée en 1098, ou d'après un ancien distique,

Anno millesimo centimo, bis minus anno
Sub patre Roberto, cœpit cistercius ordo,

l'abbaye de Citeaux étendant ses branches dans le monde,

par des fondations sans nombre, vit en 1123, c'est-à-dire 25 ans après, sortir de sa filiation l'abbaye de Loc-Dieu.

Dans la fondation du monastère de Loc-Dieu, on retrouve toutes les coutumes mises en pratique pour la fondation d'une abbaye de Citeaux. Les principales sont :

1° Le départ de douze moines ayant à leur tête un prieur portant une croix de bois pour aller fonder une nouvelle maison.

2° Le choix d'une forêt sauvage pour y fixer leur demeure.

3° La plantation d'une croix comme prise de possession au nom de Jésus-Christ, et avant toute chose, de la demande à l'évêque diocésain de la permission de s'y fixer, et au propriétaire du terrain de la concession de cette partie de la forêt.

4° Enfin la mise de l'abbaye de Loc-Dieu sous le patronage de Notre-Dame.

La première pierre du monastère de Loc-Dieu fut posée le 28 août, jour de la fête de la nativité de saint Augustin de l'année 1124, Philippe-Auguste, roi de France régnant, Adhemar III étant évêque de Rodez, et Richard et Hugues, son fils, étant comtes aussi de Rodez.

Dans la *Gallia christiana* on trouve cette inscription qui était autrefois placée sur la porte d'entrée du monastère :

« *Inchoatum est monasterium anno incarnationis* » *Domini MCXXIV indictione VII epacta XIII concur-* » *rente IV et luna XXX, die natali sancti Augustini,* » *confessoris et Juliani martyris, die XXVIII Augusti* » *Philippo rege regnante Francorum, Adhemare præ-* » *sule Ruthenis, Richardo et filio ejus Hugone princi-* » *patum hujus provinciæ tenentibus.* »

Etienne, abbé de Citeaux et l'abbé de Pontigny envoyèrent à Guillaume des ouvriers maçons pour construire la nouvelle abbaye.

Ces ouvriers, appelés dans le langage du pays *peyrarii* ou *peyriès*, campèrent autour du futur monument, sous des barraques de bois qu'ils s'y construisirent, et firent

loger de la même manière tous les ouvriers qu'ils occupaient en les soumettant à une règle commune. Cette règle consistait :

1° A travailler en silence, à ne parler que par nécessité.

2° A interrompre un instant à toutes les heures ce calme par le chant d'un psaume ou de quelque antienne, ou encore des litanies que l'un d'entre eux entonnait.

Comme on n'avait qu'une petite chapelle provisoire placée non loin du chantier, les dimanches et jours de fêtes, pour assister aux offices, les ouvriers se tenaient dehors, et de là ils s'unissaient aux moines pour prier et chanter les offices de l'Eglise. La veille des grandes fêtes surtout, les ouvriers illuminaient leurs charrettes qui contenaient des groupes de huit à dix personnes et ressemblaient à des chapelles improvisées. C'est ainsi que moines et ouvriers en posant chaque pierre y attachaient une prière.

Les grands dons obligèrent Guillaume à de grandes dépenses. Il songea à faire construire un monastère qui pût contenir au besoin un grand nombre de religieux, laissant toutefois à ses successeurs le soin d'y faire bâtir une église répondant à la grandeur et à la beauté du couvent.

Le monastère affectait une forme rectangulaire. Au midi, du côté de la porte d'entrée, se trouvaient les appartements de l'abbé et de l'économe. A l'orient étaient les salles du chapitre, la bibliothèque, et des chambres à donner. Au couchant se trouvaient les caves, le grenier et le lieu des provisions. Au nord, l'emplacement de l'église. Le cloître occupait le centre de ces constructions; il mesurait, du nord au midi, en longueur (dans œuvre), 27 mètres; d'orient en occident, en longueur, 29 mètres.

DEUX OPINIONS DIFFÉRENTES SUR L'ÉPOQUE DE LA FONDATION DE LOC-DIEU. — CAUSES DE CE DÉSACCORD.

Dans un mémoire de la Société des lettres, sciences et

arts de l'Aveyron, par M. l'abbé Bousquet (t. IX, année 1867), on lit ces lignes : « L'année de la fondation de Loc-» Dieu n'est pas bien connue; les uns la placent au » 21 mars 1123, d'autres en 1124, quelques-uns enfin en » 1134. » Il ne devrait cependant exister aucun doute à cet égard.

Dans son *Dictionnaire historique et archéologique*, t. IV, page 197, Despilly fixe la date de cette fondation en 1123.

La *Gallia Abbatialis*, dans sa liste chronologique des abbés de Loc-Dieu, t. I, page 192, porte la même année.

Les auteurs de ces ouvrages se sont évidemment inspirés du texte de la *Gallia christiana*, t. I, p. 292, où on lit : *Locus-Dei Ruthenorum*, *filia Dalonorum*, *fundata est anno* 1123. Une lecture tant soit peu attentive de cette phrase fait penser que le mot *fundata est* ne doit pas être pris dans le sens littéral de *fut fondé*, mais qu'il signifie que des moines venus de Dalone arrivèrent en Rouergue en 1123 *pour y fonder un monastère.* Car quelques lignes plus loin la *Gallia christiana* ajoute : *Inchoatùm est monasterium anno* 1124, ce qui complète l'explication et veut dire que les moines arrivèrent dans le bois de Loc-Dieu en 1123, mais qu'ils ne commencèrent la construction du monastère qu'en 1124.

Quelques autres auteurs dont l'autorité est moins grande placent la fondation de Loc-Dieu en 1134.

Nous dirons à ces derniers que les mémoires les plus anciens ainsi que les auteurs les plus sérieux qui aient écrit sur l'origine de la fondation de ce monastère, comme la *Gallia christiana*, ne parlent nullement de fondation du monastère pendant cette année, mais bien de *l'élection d'un abbé* qu'il fallut donner à cette maison. Ainsi il est « dit : *Wilelmus... abbas Loci-Dei electus est anno* 1134. »

Ainsi donc en 1123, arrivée des moines de Dalone à Loc-Dieu; en 1124, commencement de la construction du monastère; en 1134, le monastère étant achevé de bâtir, les moines qui jusques-là n'avaient eu qu'un prieur, élurent un abbé capitulairement.

Pourra-t-on dire après cela que l'origine de Loc-Dieu

n'est pas connue? Non, sans doute. La divergence de ces opinions vient de ce qu'on a confondu la date de fondation avec celle de l'élection du premier abbé.

III

PREMIERS ABBÉS DE LOC-DIEU.

On mit dix ans à construire l'abbaye de Loc-Dieu. Guillaume, qui en avait posé la première pierre le 28 août 1124, ne la vit achever que dans le mois de novembre 1134.

C'est donc à cette époque que les solitaires abandonnèrent définitivement leurs cellules de la forêt pour prendre possession et habiter le nouveau monastère. Ils saluèrent, par un adieu plein de regrets, le silence profond et le recueillement dont ils avaient joui pendant ces dix années à la faveur d'épais ombrages. Telle était la ferveur de leur pénitence, qu'ils quittèrent avec un profond regret ces cabanes de l'exil, *casuli exilii*, comme ils disaient eux-mêmes, et où leur âme avait été si heureuse en passant si souvent des délices de la prière et de la contemplation aux suaves visions de l'avenir céleste.

ÉLECTION CAPITULAIRE ET RÉGULIÈRE DE GUILLAUME, PREMIER ABBÉ DE LOCDIEU, LE 3 DES IDES DE NOVEMBRE 1134.

Le monastère de Loc-Dieu avait été terminé en 1134. Les religieux se trouvant installés dans la nouvelle abbaye purent dès lors se livrer à tous les exercices de leur règle et se choisir capitulairement un abbé. Jusques-là, celui qui toujours avait été à leur tête depuis que la pieuse colonie était partie de Dalone et avait reçu pour mission d'être leur maître, leur guide, leur père, pour aller fonder une nouvelle maison, était simplement leur prieur. Pour pouvoir prendre le titre d'abbé et en avoir les prérogatives, il fallait avoir été élu au suffrage universel par

la communauté des moines réunis en chapitre. C'est pourquoi cette réunion ayant eu lieu, on procéda à l'élection d'un abbé dans les formes régulières. Le choix ne pouvait être douteux. Guillaume fut élu à l'unanimité premier abbé du monastère de Loc-Dieu le 3 des ides de novembre 1134. (*Willelmus abbas Loci-Dei electus est in idiis novembri die dominica in die festo sancti Martini* 1134. — *Gallia christ.*, t. 1, p. 265).

Après son élection, le premier devoir de Guillaume fut d'en informer Adhemar III, son évêque diocésain, et de lui faire acte de soumission et d'obéissance, suivant la formule de l'ordre de Citeaux. Voici le texte de cette formule telle qu'elle nous a été conservée en manuscrit :

« *Ego Wilelmus, electus abbas monasterii Beatæ* » *Virginis Loci-Dei, subjectionem, reverentiam et obe-* » *dientiam a sanctis patribus institutam, secundum* » *regulam S^ti Benedicti, tibi Domine Adhemardo,* » *Ruthenensi episcopo, tuisque successoribus cano-* » *nice substituendis à sanctâ sede,* salvo ordine nos- » tro (1), *perpetuo esse exhibiturum promitto.* »

Aussitôt qu'Adhemar eut eu connaissance de l'élection de Guillaume, il désira lui-même lui envoyer la crosse abbatiale. Cette cérémonie de la présentation et de la réception de la crosse donnée par l'évêque fut faite avec une certaine solennité. Adhemar, qui avait tenu à assister à cette cérémonie, ne put se rendre à Loc-Dieu à cause

(1) Nous avons pu remarquer que par cette réticence de soumission : *salvo ordine nostro*, adressée par l'abbé Guillaume à l'évêque de Rodez, il est fait allusion à ce privilége que saint Albéric, successeur de saint Robert, fondateur de Citeaux, obtint du pape Paschal II, par une bulle du 8 août 1100, qui accorde à l'abbaye de Citeaux d'être exempte de toute juridiction épiscopale et qui étend ce privilége à toutes les abbayes sorties de sa filiation.

Cette exemption de juridiction consistait, après que l'évêque avait permis à des religieux de l'ordre de Citeaux de s'établir dans son diocèse, de n'avoir aucun droit de visite dans l'intérieur du monastère, ni par lui, ni par ses délégués laïques ou ecclésiastiques. C'était pour ne pas troubler l'ordre intérieur de la communauté et le recueillement profond et habituel des moines *(Exordii cistercensis)*.

de la mauvaise saison. L'évêque se contenta d'envoyer à sa place un jeune ecclésiastique accompagné de deux valets qui, malgré toutes les difficultés de la route, arrivèrent heureusement à Loc-Dieu.

En entrant dans le monastère l'envoyé de l'évêque fut reçu solennellement par tous les religieux rangés processionnellement et en costume de chœur.

La crosse abbatiale fut déposée dans la chapelle provisoire sur un autel consacré à Notre-Dame. C'est là que Guillaume alla la prendre pour montrer que si elle lui était envoyée par l'évêque de Rodez, il la tenait aussi de la Sainte-Vierge. C'est pourquoi tenant la crosse en main il se tourna vers ses religieux et leur dit :

« Mes fils !

» Cette crosse abbatiale, emblème de ma nouvelle » dignité, que le très illustre et bien aimé évêque de » Rodez, Adhemar III, vient de m'envoyer, pèse déjà » dans mes mains. Mais avec l'aide de Dieu et votre con- » cours, j'espère avoir la force de la porter pour le » triomphe de la religion et le salut de nos âmes. Je suis » profondément touché du témoignage d'affection et de » confiance que vous m'avez montré en me conférant la » haute dignité abbatiale dont je n'étais pas digne. De- » venu votre abbé, je deviens parmi vous le représentant » de Jésus-Christ, et j'en porte le nom, car suivant l'apô- » tre le cri du cœur dans la prière est : *abba* qui veut » dire Père. Je deviens donc par ma nouvelle dignité » père de tous les religieux de cette abbaye; et à ce titre, » chargé du gouvernement de vos âmes. Autant il y aura » de religieux confiés à ma garde, autant il y aura d'âmes » dont au jour du jugement j'aurai à rendre compte à » Dieu, sans parler de la mienne.

» Telle est, mes fils, la tâche redoutable de la fonction » dont vous venez de me revêtir. N'oubliez pas, dans cette » nouvelle et grande maison que, pour vivre de la vie » de Dieu, il faudra tous observer exactement la règle » commune. Ce n'est pas Guillaume que vous venez de » nommer votre abbé qui sera ici le maître ; mais ce sera » la règle qui sera maîtresse dans le monastère, car nous

» lui devons tous obéissance et soumission; et Guillaume,
» en toute occasion, sera le premier à vous en donner
» l'exemple. »

Abrégé de la règle

Donnée par l'abbé Guillaume aux moines de Loc-Dieu.

Les articles fondamentaux de la règle de saint Benoît suivie par les religieux de l'abbaye de Loc-Dieu que nous allons, en abrégé, exposer sous les yeux, sont au nombre de sept.

Article premier. — *De l'Abbé.* — L'Abbé élu par le suffrage universel de tous les religieux composant la communauté et réunis capitulairement l'était pour la vie; son pouvoir était absolu mais limité par la règle.

Art. 2. — *De la prière.* — Il y avait sept heures d'offices à chanter au chœur le jour ou la nuit.

Matines se chantaient à 2 heures du matin, et duraient jusqu'à l'aube du jour.

Laudes se chantaient à 5 heures.

Primes à 6 heures, ou à la première heure du jour.

Tierce se chantait à 9 heures, ou à la troisième heure du jour.

Sexte à midi, ou à la sixième heure du jour.

None à 3 heures du soir, ou à la neuvième heure du jour.

Vêpres se chantaient à 6 heures, ou au coucher du soleil.

Complies à 8 heures ou après le coucher du soleil à la nuit.

Art. 3. — *Du Travail.* — Comme la prière, le travail était à Loc-Dieu de sept heures par jour. Guillaume voulait que ses enfants sanctifiassent leur âme par le travail comme par la prière; par le travail, en l'offrant à Dieu comme loi de châtiment et d'expiation; par la prière, en élevant la pensée et le cœur vers Dieu, foyer de toute lumière intérieure, et source de toute satisfaction.

Art. 4. — *Du Sommeil.* — Six heures de sommeil

étaient accordées par la règle. Mais ce temps de repos était interrompu la nuit pour aller chanter au chœur l'office de matines. On couchait dans un dortoir commun; en cela Guillaume se proposait un triple but de moralité, surveillance et exactitude dans le lever de la nuit. Ils se couchaient habillés, leur lit était une paillasse placée au milieu d'une chambre sur laquelle il y avait deux couvertures et un oreiller.

Art. 5. — *De la Nourriture.* — On jeûnait depuis le 15 septembre jusqu'au jour de Pâques, c'est-à-dire pendant sept mois de l'année environ, et leur jeûne n'était interrompu qu'après vêpres, c'est-à-dire vers le coucher du soleil. Pendant toute l'année on faisait abstinence de viande, on se contentait pour toute nourriture de légumes et de jardinage. La raison de cette grande sobriété était d'ôter à la nature le superflu en lui épargnant toute inquiétude du nécessaire, afin de laisser une plus large part aux pauvres et à Dieu.

Art. 6. — *Des Vêtements.* — Sous l'abbé Guillaume, les moines de Loc-Dieu n'avaient qu'une robe de laine commune, de couleur brune ou tannée. Plus tard la couleur fut noire comme à Molesme. Au chœur on ajouta une coule qu'on plaçait par dessus; et pour le travail, on portait un scapulaire retenu par une ceinture. Au XIIe siècle et jusqu'au milieu du XIIIe on ne portait pas la barbe entièrement longue, la règle était de se raser six fois par an; après on se rasait toutes les semaines.

Art. 7. — *De la Pauvreté.* — Les moines de Loc-Dieu ne devaient rien avoir en propre, tout était en commun; ils ne pouvaient rien recevoir de leurs parents, sans le consentement de l'abbé. Etre propriétaire était une des plus grandes fautes qu'un religieux de Citeaux pût commettre. Un statut du chapitre de l'année 1182 dit « que les moines propriétaires soient excommuniés tous les ans, le dimanche des Rameaux après le sermon. » Une des conséquences de cette excommunication pour le religieux propriétaire était, à sa mort, d'être privé des honneurs de la cérémonie religieuse et des prières liturgiques.

Sous Amélius, deuxième abbé de Loc-Dieu, un moine étant mort, deux frères convers chargés de rendre à son corps les derniers devoirs, avant de le descendre dans la fosse, trouvèrent sur lui une petite bourse contenant quelques pièces en or. En ayant prévenu l'abbé, le chapitre s'assembla et on décida qu'il ne pouvait être enterré dans le cimetière. Cependant un religieux fit valoir au chapitre qu'il était fou. A cause de cette circonstance le chapitre décida qu'il pourrait être enterré dans le cimetière. Un cas à peu près semblable se présenta dans le même siècle au couvent de Bonneval.

La vie exemplaire des moines de Loc-Dieu, la sainteté éminente qu'ils montraient chaque jour dans la pratique d'une règle très austère qui était celle de Dalone, faisait l'admiration de tout le monde, non seulement dans le pays du Rouergue, mais encore dans les contrées environnantes. Pendant plus de deux siècles, les fidèles y venaient de partout demander des prières à ces saintes âmes si puissantes auprès de Dieu.

Cette règle de l'abbé Guillaume qui est celle de saint Benoît se fait remarquer par un caractère de bon sens et de sagesse, d'humilité et de modération qui la rendent bien supérieure à toutes les lois des sociétés civiles. Là apparaissent avec éminence l'humilité et le courage, d'un côté l'autorité avec toute sa vigueur, et de l'autre la dépendance avec toute sa liberté et son repos dans la règle.

Quelque chose qui parle plus haut, ce sont les vertus qui se sont développées dans l'ombre du cloître. C'est l'attrait invincible que cette règle a inspiré pendant plusieurs siècles aux cœurs généreux, droits et élevés, aux âmes éprises de la solitude de Dieu et de son infini. Aussi en peu de temps les postulants affluèrent dans la nouvelle abbaye.

Guillaume avait bien admis dans sa première communauté établie provisoirement dans des cabanes au sein de la forêt quelques disciples qui, touchés de la grâce et du repentir de leurs fautes, étaient venus pour faire pénitence et travailler à leur salut. Mais ce nombre avait été

restreint. Il en fut autrement lorsque la construction nouvelle faite pour une communauté nombreuse fut terminée, et qu'il fut permis à l'abbé de recevoir comme postulants tous ceux qui se présentaient. Alors en peu de temps le nombre des cénobites augmenta d'une manière considérable, au point que, malgré la dure épreuve d'un long noviciat de quinze années, on en comptait environ 350 à la mort de Guillaume.

Une circonstance avait contribué en ce temps à amener à Loc-Dieu un grand nombre de postulants. En 1124 le comte de Rodez, Hugues I[er], s'étant croisé pour aller à Jérusalem, avait fait un appel à tous ses sujets du Rouergue, et presque toute la jeunesse était partie pour cette expédition.

En 1134, c'est-à-dire dix ans après, ceux qui étaient revenus de ces contrées lointaines, ayant beaucoup souffert, et un grand nombre se trouvant accablés d'infirmités et peu capables de travailler pour gagner leur vie, trouvèrent un asile dans l'abbaye de Loc-Dieu devenu pour eux une sorte d'*Hôtel des Invalides* des soldats de la croisade. On utilisa dans la maison ou dans les champs tous ceux qui purent travailler.

Il y eut encore sous Guillaume une autre classe de gens qui vinrent augmenter le nombre de ces derniers. Ce fut celle de ces hommes qui, fuyant les périls de la guerre, allèrent trouver un refuge dans ce saint lieu, heureux qu'on leur fournît du travail pour vivre et un asile pour s'y abriter. Plusieurs de ces hommes demandèrent à être admis comme moines, et après le temps d'épreuve voulu ils finirent par devenir des religieux très fervents.

Guillaume, qui avait apporté dans sa règle l'esprit austère de celle de l'abbaye de Dalone, imposait souvent à ses religieux certaines obligations plus sévères que la règle pure de saint Benoît.

Le digne abbé à l'exemple de son maître avait recommandé de ne pas ouvrir trop facilement la porte de la maison aux nouveaux venus appelés postulants, suivant le précepte de l'apôtre qui dit : « Examinez les vocations,

voyez si Dieu les inspire. » Lorsque un postulant se présentait à la porte du monastère, il était reçu avec dureté, on refusait même de l'admettre. S'il persistait et supportait tout avec patience, on le recevait au bout de quatre ou cinq jours ; ensuite il passait quelques jours dans la chambre des hôtes ou des étrangers. Après deux ou trois semaines de réflexion et d'attente en ce lieu, si le postulant persévérait, le prieur venait le prendre pour le conduire dans la salle des novices, où se trouvait l'abbé entouré de son chapitre et de tous les religieux. Le postulant conduit par le prieur se présentait au milieu de l'assemblée et se mettait à genoux devant l'abbé qui se trouvait assis sur son siége.

L'abbé lui adressant la parole lui disait, que demandez-vous? La miséricorde de Dieu et la vôtre, répondait le postulant.

Levez-vous, et écoutez la lecture des règlements auxquels vous devez être soumis.

Le prieur donnait la lecture du règlement du monastère; après cela, l'abbé ajoutait :

Maintenant que vous connaissez notre règle, voulez-vous y être soumis et l'observer fidèlement?

Sur la réponse affirmative du postulant, l'abbé levait la main, le bénissait en disant :

Que Dieu achève ce qu'il a commencé en vous.

La communauté répondait *amen*, et le postulant était reçu *novice*.

Profession.

Sous l'abbé Guillaume, il fallait quinze ans à Loc-Dieu, avons-nous dit, pour être reçu moine, et en 1196 on l'éleva à 18 ans; cette longue épreuve fut maintenue dans cette maison pendant plus de deux siècles.

Quand le moment de la profession était venu, le novice, vêtu de ses habits laïcs, était conduit au chapitre. Là, en présence de l'abbé et de tous les religieux, à haute et

intelligible voix, il renonçait au monde et à tous les biens temporels.

Du chapitre on le menait à l'église où on lui rasait la tête, ensuite on lui donnait solennellement lecture de son acte de profession rédigé à l'avance sur une feuille de parchemin. On déposait sur l'autel l'acte de sa profession. Cet acte était conservé par le chantre dans les archives de l'abbaye.

Après avoir entendu la lecture de l'acte de profession, le novice venait se mettre à genoux au milieu du chœur et les moines commençaient à réciter le psaume *Miserere*, etc. Pendant que durait la psalmodie, le novice allait se prosterner aux pieds de chacun des moines, puis il revenait au milieu du chœur où il se tenait prosterné jusqu'à la fin du psaume.

Alors l'abbé s'avançant la crosse à la main vers le novice, le bénissait sur le front; il bénissait aussi sa coule et l'en revêtait, après cela le monastère comptait un religieux de plus.

Cependant l'excessive sévérité des moines, venus avec Guillaume de l'abbaye de Dalone en Limousin, envers les novices qu'ils dirigeaient, en avait découragé un grand nombre. Il suffisait pour s'exposer à leur sévérité de commettre la plus légère faute dans le chant des psaumes ou dans les cérémonies du chœur, comme tourner involontairement la tête ou marcher un peu trop vite. Ces imperfections étaient pour ces directeurs des novices des fautes très graves, punies avec une excessive rigueur. De sorte que plusieurs s'étaient vus forcés de quitter ce monastère pour aller dans un autre où se trouvaient des guides moins sévères. Il y eut un moment où un grand nombre de novices de la communauté voulurent se retirer en même temps.

Quoique désapprouvant intérieurement la sévérité envers les novices, extérieurement Guillaume ne pouvait cependant que donner raison à ces anciens compagnons de tous ses travaux, qui du reste étaient des hommes d'une vertu et d'une sainteté à toute épreuve et qui donnaient eux-mêmes l'exemple en toute choses de la vie la

plus austère. C'est pourquoi Guillaume ne donnait point raison aux plaignants, mais alors par sa tendre bonté, ses paroles de père, doublant en quelque sorte sa charité par son extrême douceur, il consolait et fortifiait le cœur de ces jeunes novices. Bientôt il anima et soutint tous ceux qui sentaient leur courage abattu. En sorte que, en peu de temps, la communauté des novices, de chancelante qu'elle était, reprit courage et se raffermit pour remplir toute la sévérité de la règle.

Les religieux de Loc-Dieu ont été les premiers, dans cette partie du Bas-Rouergue, qui aient défriché des terres, établi des fermes-modèles et aient enseigné par leur exemple l'agriculture aux paysans. Ces moines n'étaient pas seulement des hommes de prière et de contemplation, ils étaient encore des ouvriers rudes à la peine et au travail des champs. Ils voulaient que leur terre suffît, non seulement à leur nourriture et à leur entretien, mais ils désiraient encore pouvoir secourir tant de pauvres malheureux qui chaque jour venaient demander du pain à la porte du monastère.

A cette époque (milieu du XII[e] siècle), cette partie du Bas-Rouergue, qui forme à peu près aujourd'hui l'arrondissement de Villefranche en y comprenant le canton de Saint-Antonin (1), n'avait pour principales villes que Saint-Antonin, Najac et Peyrusse qui étaient considérées comme étant les clefs du pays.

Si on ajoute quelques châteaux bâtis çà et là sur des rochers et quelques villages perdus au milieu des bois, on aura une idée exacte du tableau que présentait le Bas-Rouergue à cette époque. Il fallait à l'abbé Guillaume et à ses moines cette force surnaturelle que donne une foi vive au Dieu vivant protecteur et rémunérateur de ceux qui le servent, pour oser attaquer cette sombre forêt couvrant le pays, la défricher et la convertir en champs fertiles.

Ce furent donc ces ouvriers courageux qui, par leur

(1) Le canton de Saint-Antonin fut distrait de l'arrondissement de Villefranche et rattaché à celui de Montauban par décret du 4 novembre 1808.

exemple, excitèrent les populations de nos campagnes à les imiter, pour faire produire à la terre la nourriture qu'elle leur avait refusée jusqu'à ce jour. Peu à peu ces terres donnèrent non seulement le nécessaire pour vivre dans les années malheureuses, mais finirent bientôt par apporter aux habitants de toute cette contrée calcaire, appelée aujourd'hui le *Causse*, la richesse que depuis cette époque elle a conservée jusqu'à nos jours.

La communauté de Loc-Dieu grandissait, et de ses bras nombreux elle abattait les bois de la forêt devenue son patrimoine. La vallée qui était au couchant du monastère, c'est-à-dire du côté d'Elves, fut défrichée la première et fut bientôt convertie en une belle et verdoyante prairie.

Nous avons déjà parlé du lac qui se trouvait dans la forêt à quelques pas du monastère, du côté du levant. Les pluies d'hiver le grossissant, son voisinage devenait incommode, et les émanations qui s'en exhalaient pendant les chaleurs de l'été occasionnaient souvent des maladies aux habitants de l'abbaye. Guillaume résolut de dessécher et d'assainir ce lieu marécageux.

Grâce à son courage inébranlable et à l'intrépidité de ses moines qui se mirent hardiment à l'œuvre en chantant des cantiques à la louange du Tout-Puissant, l'abbé de Loc-Dieu parvint, après des efforts, à triompher du lac, son terrible voisin. Les détritus de toute sorte qu'il contenait fécondèrent ses champs, et les eaux dont l'écoulement fut réglé arrosèrent ces prairies.

On dit même dans le *Causse* que la belle fontaine de Labastide-Capdenac, village situé à trois kilomètres de ce monastère, est alimentée par des sources du lac qui furent détournées par l'abbé Guillaume.

En étudiant avec attention ce grand plateau du causse au milieu duquel a été construit le monastère de Loc-Dieu, c'est-à-dire des rives du Lot à celles de l'Aveyron, on y retrouve encore l'influence bienfaisante des moines de cette abbaye. La foi la plus vive s'y est conservée jusqu'à nos jours, car les moines de Loc-Dieu n'étaient pas seulement agriculteurs, ils étaient aussi apôtres.

Plusieurs fois dans l'année un essaim de douze religieux

envoyés par l'abbé sortaient du monastère et se divisaient pour aller, dans différentes paroisses de la contrée, porter la parole évangélique. Au moyen de ces missions apostoliques, ces moines instruisaient et entretenaient les populations dans la foi religieuse, tout en venant en aide aux pasteurs. De sorte que vers la fin du XII[e] siècle, lorsque l'hérésie des Albigeois faisant son apparition en Rouergue pénétra sur la rive gauche de l'Aveyron par Laguépie et infecta Najac, Morlhon, Rieupeyroux, Combrouse, etc. (1), on peut constater bien clairement que la rive droite de cette rivière fut préservée par la vigilance des moines de Loc-Dieu et l'instruction solide qu'ils avaient donnée à ces populations (2).

(1) Ceux qui dans le Rouergue partagèrent les erreurs des Albigeois furent appelés Petarrins, nom par lequel on désigne encore les habitants du Ségala. (*De l'influence des milieux*..., par J.-P. Durand [de Gros].)

(2) Au XII[e] siècle, le Bas-Rouergue comptait un nombre considérable de monastères d'hommes. C'étaient autant de centres de piété et de travail qui poursuivirent le même but que l'abbaye de Loc-Dieu, l'aidèrent puissamment à répandre dans ce pays les lumières de la foi et les bienfaits de l'agriculture.

Noms de ces monastères dans l'ordre chronologique de fondation :

V[e] siècle, Saint-Antonin, monastère d'hommes, bénédictins.

890, Varens, monastère d'hommes, bénédictins, dépendant d'Aurillac.

890, Vailhourles, monastère d'hommes, bénédictins, fondé par saint Géraud, comte d'Aurillac.

1006, Aubin.

1025, Rieupeyroux, monastère d'hommes, dépendant de Saint-Martial-de-Limoges.

1040, Rinhac, monastère d'hommes.

1053, Mauriac, monastère d'hommes, ermites, fondé par Odillon, fils de Raoul, comte de Rouergue.

1079, Saint-Sépulcre-de-Villeneuve, monastère d'hommes, fondé par Bérenger de Narbonne, évêque de Rodez.

1072, Roussennac.

1105, Asprières, monastère d'hommes, dépendant de Rieupeyroux.

1123, Loc-Dieu, monastère d'hommes, bénédictins de Citeaux.

1140, Beaulieu, monastère d'hommes, bernardins de Saint-Benoit, commencé en 1140, définitivement établi en 1144.

Les constructions du monastère touchaient à leur fin, et les travaux de défrichement et d'assainissement exécutés par les moines avaient entièrement changé la face de ce lieu. Guillaume résolut alors d'envoyer à l'évêque Adhemar deux religieux pour le prier de venir en personne bénir la nouvelle abbaye à la construction de laquelle il avait tant contribué. Le prélat reçut les deux cisterciens avec beaucoup de bonté, et leur dit que le bon grain apporté dans son diocèse par Guillaume fructifiait déjà à Sylvanès et à Beaulieu, ce qui augmentait son estime et son affection pour le digne abbé et son monastère, et que malgré son grand âge et ses infirmités il viendrait retremper sa foi et sa piété au milieu de ces moines et bénir le nouveau monastère auquel il s'intéressait.

Porteurs de ces bonnes paroles, nos religieux reprirent le chemin de Loc-Dieu, et dès leur arrivée toute la communauté se prépara à cette mémorable cérémonie par la prière, le jeûne et les grandes austérités que prescrivent les règles de Saint-Benoît. On se servait toujours de la chapelle primitive ; car, la construction du couvent ayant absorbé toutes les ressources, Guillaume avait remis à plus tard l'édification d'une église en harmonie avec le monastère.

Lorsque Guillaume apprit l'arrivée de l'évêque, il se porta processionnellement à sa rencontre, c'est-à-dire précédé d'une grande croix et suivi de tous les religieux en habit de chœur. Les moines s'étant prosternés aux pieds du prélat, celui-ci leur donna une première bénédiction. Entré dans le couvent, l'évêque fut très édifié de la piété des cénobites, admira, non sans en témoigner sa satisfaction à l'abbé Guillaume, ce lieu calme et solitaire, cette belle abbaye où tout semblait porter à la

1150, Tizac, monastère d'hommes, dépendant de Rieupeyroux.
1170, Alzonc, monastère d'hommes.
1186, Villefranche, monastère d'hommes, templiers.

On est frappé de voir autant de monastères dans cette partie du Rouergue relativement peu étendue. Les couvents de filles étaient moins nombreux. Le plus célèbre fut l'abbaye des bénédictines à Oraison-Dieu, près de Saint-Antonin,

prière, à la paix de l'âme et à son union avec Dieu. L'évêque Adhemar procéda à la bénédiction du monastère et à la consécration du terrain sur lequel devait s'élever l'église; il planta à cet endroit une croix de bois pour indiquer qu'il avait marqué ce lieu comme ne pouvant recevoir à l'avenir une destination profane. L'église de Loc-Dieu ne fut commencée qu'en 1159 (environ 15 ans après cette cérémonie). Autrefois, disent les anciens rituels, c'était l'usage de planter une croix à l'endroit où l'on voulait bâtir une église. Cette cérémonie avait été ordonnée par le concile d'Orléans. Nous trouvons cette prescription rapportée dans un canon d'Yves de Chartres : « *Nemo ecclesiam ædificet, antequam civitatis episcopus veniat, et ibi crucem figat publice, et ib atrium designet.* » Charlemagne recommande aussi cette pratique et il dit : « *Si quis ædificarc voluerit ecclesiam, prius episcopus... locum consecret Deo, figens in eo salutis nostrum signum.* »

Jusques-là, quoique vouée à Notre-Dame, cette abbaye ne portait aucun nom particulier.

Ayant appris qu'avant l'arrivée des moines ce lieu était connu dans la contrée sous le nom de *locus*, ou *lucus*, ou *lacus diaboli*, l'évêque décida que le monastère porterait le nom de *locus Dei* ou de Loc-Dieu (lieu de Dieu), cet endroit étant désormais acquis à Dieu par la présence du monastère sanctifié par la prière et la pénitence. Ce qui explique l'inscription suivante placée au XVIIe siècle au-dessus de la porte d'entrée, alors que dom Claude Fleury était abbé commandataire :

Quod olim fuerat locus diaboli
Nunc est locus Dei.

L'évêque Adhemar III rentra à Rodez vers la fin du mois de janvier 1844. Soit à cause de son grand âge, soit à cause des fatigues qu'il avait endurées pendant ce pénible voyage dans la saison d'hiver, le vénérable évêque tomba malade et mourut cette même année, en laissant le souvenir d'une bonne et pieuse mémoire : *Vir bonæ et piæ memoriæ.* Dans un acte de fondation de l'abbaye de Sylvanès, en indiquant l'année de la mort de cet illustre prélat,

on fait ainsi son éloge : « *Adhemar III, episcopus appellatus piæ memoriæ et vir magnæ auctoritatis, obiit anno* 1144. »

Guillaume, fondateur et premier abbé de Loc-Dieu, suivit de près dans la tombe son évêque Adhemar III, qui passe à juste titre pour être le second fondateur de cette abbaye.

Le cartulaire de Loc-Dieu raconte que « par une nuit froide et humide des premiers jours de juin 1144, Guillaume, quoique accablé sous le poids des années et miné par la maladie, voulut se rendre au chœur pour y chanter matines avec ses religieux, suivant la règle. Mais en chemin ses forces l'ayant abandonné, il ne put se traîner qu'à la porte de l'église où il resta couché sur la pierre humide pendant le temps de l'office. Ce fut là que venant de dire leurs prières, les moines le trouvèrent presque sans vie.

» Les pieux cénobites s'empressèrent de relever leur père et de lui prodiguer, en pleurant, toutes sortes de soins. Mais le vénérable Guillaume respirait à peine et semblait à chaque instant sur le point de rendre son dernier soupir. Cependant revenu un peu à lui-même, il trouva assez de force pour articuler quelques paroles de manière à être entendu de ceux qui l'entouraient. Il leur dit

« Mes fils, je sens que je m'en vais, je ressusciterai un jour, et ces membres corruptibles qui m'abandonnent je les recevrai de nouveau à la résurrection incorruptible des mains de Jésus-Christ. Vivez dans la charité et l'union la plus complète. »

Les moines voulurent le porter dans sa cellule pour le placer plus commodément; mais il leur fit signe qu'il fallait le transporter à l'église, car il voulait mourir en présence de Jésus-Christ qu'il avait toujours servi fidèlement.

Il leur répéta : « Vivez unis et observez exactement la règle de notre père Benoît, que votre abbé vous a transmise et qu'il avait reçue lui-même de Citeaux. »

Ce furent là les dernières paroles du vénérable Guillaume, fondateur de l'abbaye de Loc-Dieu.

Les religieux venus avec lui de Dalone qui avaient pris part à toutes les fatigues et partagé ses travaux, fondaient en larmes auprès de la couche de Guillaume mourant.

Le saint abbé étendit ses pieds et ses mains et s'endormit dans le Seigneur le 8 des ides de juin 1144. Son corps fut déposé près du maître-autel de la chapelle provisoire. Les religieux commencèrent à vénérer sa mémoire comme celle d'un saint, et lui attribuèrent un grand nombre de miracles.

Le cartulaire de dom Fleury appelle Guillaume : « Un homme chéri de Dieu et d'une sainte mémoire. » *In notitia appellatur* : « *Vir Dei carissimus sanctœ memoriœ et laude dignus abbas.* »

IV

CONSTRUCTION DE L'ÉGLISE DE LOC-DIEU.

Nous venons de voir que le monastère de Loc-Dieu, fondé par l'abbé Guillaume, en 1124, fut terminé en 1144. Mais l'église manquait à ce beau monument. Faute d'argent, les premiers fondements ne purent en être jetés qu'en 1159, et sa construction achevée en 1189.

Amélius Ier (2e abbé), élu en 1144.

Après la mort de Guillaume, Amélius, ancien moine de Dalone, fut choisi pour lui succéder. Doué d'un caractère actif, conciliant et en même temps très habile, le nouvel abbé fit d'abord faire des quêtes par plusieurs de ses moines dans les paroisses des environs. Il alla lui-même frapper à la porte des seigneurs qui passaient pour être les plus riches ou les plus généreux.

Mais les temps étaient devenus peu favorables pour les quêtes, car il se passait alors dans le Bas-Rouergue de graves événements qui préoccupaient vivement les esprits.

Au nord de Loc-Dieu, c'étaient des soldats Anglais qui franchissaient tous les jours la rivière du Lot pour venir chevaucher et rançonner les campagnes. Au midi, l'hérésie des Albigeois autrement terrible que l'invasion anglaise, propageait ses doctrines sur la rive gauche de l'Aveyron, et menaçait de franchir cette rivière pour renverser les églises, les couvents, et massacrer les clercs et les religieux.

Les moines quêteurs furent donc mal reçus en plusieurs endroits et même en certains lieux frappés et volés.

Les seigneurs, qui auparavant s'étaient montrés si larges dans leurs donations, ne pouvaient maintenant donner que des regrets. Les uns alléguaient les frais énormes nécessités par les soldats qu'il fallait tenir sur pied pour donner la chasse aux Anglais et les contraindre à repasser le Lot. Les autres refusaient toute donation en prévision, disaient-ils, du départ pour une nouvelle croisade en Orient, déjà prêchée par saint Bernard. Tous tenaient leur argent en réserve, quand ils n'engageaient pas même une partie de leurs terres pour s'en procurer.

Quelques-uns cédèrent néanmoins aux instances d'Amélius. Parmi les principaux donateurs, on peut signaler :

Oalric, seigneur de Parisot, qui, en 1146, céda tous ses droits sur le village de Grez. (Ce *Vicus de Grez* situé tout près de Loc-Dieu, à côté de la grand'route à gauche, en allant à Saint-Grat, complètement détruit depuis la fin du XIVe siècle par la guerre avec les Anglais, représenterait un don d'une valeur d'environ cent mille francs de nos jours).

Guillaume de Najac, seigneur de Savignac, donna, en 1147, des terres nombreuses consistant en bois et pâturages, placés au nord de l'abbaye. Le domaine de la Gaspare, voisin de Loc-Dieu, se trouve aujourd'hui compris dans ces terres.

A l'aide de ces dons joints à d'autres promesses qui lui furent faites, Amélius put jeter les fondements de l'église de son monastère. C'est pourquoi nous lisons dans la *Gallia christiana*, ainsi que dans le cartulaire de dom

Fleury : *Amelio ecclesia Loci-Dei fundata est V id. junii* 1159.

La cérémonie de la bénédiction pour la pose de la première pierre fut faite par Pierre II, évêque de Rodez; elle eut lieu après une messe solennelle en l'honneur de Notre-Dame, mère de Dieu, patronne de l'abbaye. Le prélat fit trois fois le tour du sol déjà consacré 15 ans auparavant par Adhemar III, et dans les fondements il y posa une pierre sur laquelle était gravée une croix. Les seigneurs de Parisot, de Savignac et de Saint-Grat, bienfaiteurs de Loc-Dieu, ainsi que plusieurs autres personnages, en firent de même, chacun à leur tour, au milieu d'un concours nombreux d'habitants des environs.

Bientôt après cette cérémonie, Amélius, découragé sans doute par la crainte de manquer de ressources nécessaires pour continuer l'œuvre commencée, se démit de sa charge, et se retira dans l'abbaye de Dalone.

Guillaume ii, de la Cassagne (3e abbé), élu en 1159.

Après la démission d'Amélius, on élut à sa place Guillaume de la Cassagne, originaire du Rouergue et issu de l'illustre famille des seigneurs du château de Cassagnes-Comtaux. Le nouvel abbé était déjà connu des religieux par sa piété et son immense fortune qu'il avait donnée à l'abbaye. En maintes circonstances il avait manifesté un intérêt particulier à la construction de l'église dont il avait même présenté un plan qui venait de Pontigny. Les travaux de l'église furent poussés activement.

Pour se procurer de l'argent, Guillaume fut contraint d'avoir recours à l'emprunt.

Après deux ans et demi d'une administration laborieuse et des sollicitations faites de tout côté pour pouvoir éteindre l'emprunt, Guillaume, voyant qu'il ne pouvait obtenir des seigneurs la réalisation de leurs promesses, se décida à imiter son prédécesseur, c'est-à-dire à se démettre de sa charge. Il alla dans le diocèse de Toulouse, fonda l'abbaye des Feuillants, avec le concours de Bernard IV, comte de Comminges.

ARNAUD (4e abbé), élu en 1162.

La construction de l'église, qui avait été poussée avec vigueur sous Guillaume de la Cassagne, fut complètement abandonnée pendant sept ans que dura l'administration de l'abbé Arnaud, son successeur.

Raymond de Saint-Grat fit, le 8 septembre 1162, une donation consistant en bois et pâturage, mais ce don parut insuffisant pour faire reprendre les travaux de l'église. Arnaud ne s'occupa qu'à élever un édifice spirituel dans l'âme de ses religieux.

En 1164, Guercin, abbé de Pontigny, s'arrêta à Loc-Dieu en revenant de Toulouse, où le pape l'avait envoyé en mission pour la conversion des Albigeois. Ayant admiré la piété profonde de tous les religieux, il leur fit adopter la nouvelle interprétation de la règle de saint Benoît dite : « *Charte de la charité* » et unit ainsi Loc-Dieu et Dalone à Pontigny. Guercin leur promit aussi de leur envoyer des ouvriers de son monastère (peyrarii), pour diriger les travaux de l'église lorsqu'ils pourraient être repris.

ETIENNE Ier (5e abbé), élu en 1169.

Etienne Ier succéda à Arnaud en 1169. Aussitôt après son élection il fit reprendre les constructions de l'église abandonnée sous son prédécesseur.

Quoique l'abbaye se trouvât depuis longtemps dans la gêne, on fut contraint d'avoir recours à un second emprunt pour payer les ouvriers. Etienne s'adressa à un marchand de l'ancien bourg de la Peyrade. Non content de grever de grandes terres de Loc-Dieu, le prêteur exigea encore des garanties extraordinaires. Il voulut avoir pour signataire le prieur, le syndic, l'aumônier et le cellérier de l'abbaye. Fortuni Valette, damoiseau, seigneur de Saint-Igne et sa femme, Alexandrine, fille de Guillaume de Najac, seigneur de Savignac, furent requis comme témoins.

En 1172, Raymond de Saint-Grat fit au monastère une donation importante en bois et pâturages. Ce secours,

joint à quelques autres dons volontaires, vinrent ranimer les travaux de l'église ainsi que le courage d'Etienne, lorsque, en 1175, les Albigeois ayant franchi le Viaur pénétrèrent dans le Rouergue pour la première fois les armes à la main. La rive droite de l'Aveyron dans le Bas-Rouergue eut beaucoup à souffrir de leur passage. Les granges du monastère de Loc-Dieu furent brûlées et une bande de ces hérétiques s'étant montrée sur un des coteaux qui domine l'abbaye, et ayant poussé des cris de rage et proféré des menaces de mort contre les moines, plusieurs religieux effrayés s'enfuirent. Etienne lui-même saisi de crainte, se crut incapable de pouvoir demeurer plus longtemps à la tête du monastère et donna sa démission le 5 décembre 1175.

Guillaume III, de la Cassagne (6e abbé), de 1175 à 1177.

Les ravages des Albigeois dans le Bas-Rouergue, et la faiblesse de caractère d'Etienne avait fait rappeler Guillaume de l'abbaye des Feuillants, comme seul capable de tenir tête à l'orage et de sauver Loc-Dieu d'une ruine invitable.

Guillaume trouva l'abbaye dans une triste situation financière, et à la veille d'être complètement dévorée par les prêteurs d'argent. Il essaya tous les moyens pour dégrever la maison ; ses expédients restèrent sans résultat. Ne voulant pas être témoin d'une catastrophe prochaine, au bout d'un an et demi Guillaume se démit pour la seconde fois de la dignité d'abbé de Loc-Dieu.

Après son départ, l'abbaye resta vacante pendant six mois : personne n'avait osé offrir ni accepter la dignité d'abbé d'une maison qui était considérée comme étant la propriété des prêteurs d'argent et par conséquent à la veille de sa ruine.

Arbert (7e abbé), élu en 1177.

Cependant, comme on sentait la nécessité d'avoir quelqu'un qui représentât les intérêts de Loc-Dieu, le 4 des

calendes de décembre 1177 les religieux élurent un simple moine nommé Arbert.

Le nouvel abbé reçut le monastère grevé de dettes. Car ainsi que nous l'avons déjà vu, pour bâtir l'église, les abbés de Loc-Dieu avaient été contraints de recourir aux banquiers de l'époque, c'est-à-dire aux usuriers dont la plupart étaient des juifs. L'intérêt de l'argent était alors plus élevé qu'il ne l'est aujourd'hui. Au taux de 5 0/0 il faut vingt ans au débiteur pour débourser, sous forme d'intérêt, une somme égale au capital reçu sans compter l'intérêt de l'intérêt. Les ordonnances de Philippe-Auguste (Ord. XI, 291) fixent à deux deniers par semaine l'intérêt à payer pour une livre tournois. En exigeant légalement deux deniers par livre tournois cela reviendrait aujourd'hui à un revenu de 43 fr. 75 c. pour 100 fr., de sorte que, au bout seulement de deux ans cumulés avec l'intérêt des intérêts, le monastère de Loc-Dieu devait une seconde fois le capital emprunté.

On comprendra facilement la situation désespérée dans laquelle devait se trouver le monastère, car non seulement la fortune immobilière de Loc-Dieu, mais encore la fortune privée de quelques seigneurs signataires de l'emprunt était à la veille d'être la proie des usuriers. Les constitutions de Citeaux faisaient un devoir de charité aux abbayes opulentes d'aller au secours de celles de leur filiation qui se trouvaient dans la gêne. Dalone qui était unie à Loc-Dieu s'en sépara, n'étant pas assez riche pour la sauver de la ruine. Pontigny affilié aussi à Loc-Dieu, mais moins au courant de la situation, lui resta encore uni. Pontigny, ayant enfin compris que Loc-Dieu était chargé de dettes trop considérables pour qu'il lui fut possible de les payer, s'en sépara après bien des hésitations. Cependant l'abbé de Pontigny désirant ne pas abandonner Loc-Dieu entièrement usa de toute son influence et employa tous ses efforts pour l'unir à Bonneval qui était alors très riche.

L'abbaye de Bonneval, située dans le diocèse de Rodez, fut fondée en 1147 par Guillaume de Calmont-d'Olt, évêque de Cahors, qui la dota très richement. Bientôt.

après, son neveu, Bégon de Calmont-d'Olt, Hugues, comte de Rodez et plusieurs autres seigneurs lui procuraient encore de grandes richesses. L'abbé de Bonneval était alors un saint religieux nommé Adhemar-Quadrat. Autrefois il avait été très lié avec Amélius, deuxième abbé de Loc-Dieu et prédécesseur de Guillaume de la Cassagne. Guillaume et Adhemar s'étant trouvés ensemble au couronnement de Hugues, comte de Rodez, il s'établit entre eux des relations très intimes. Adhemar, étant avancé en âge et accablé d'infirmités, chargea Guillaume de la direction de plusieurs affaires importantes. Celui-ci par son intelligence et son activité rendit à l'abbaye de Bonneval de véritables services, à la suite desquels il fut nommé syndic de ce monastère, coadjuteur d'Adhemar et son futur successeur.

Par l'intermédiaire de Guillaume, ancien abbé de Loc-Dieu devenu syndic de Bonneval et coadjuteur d'Adhemar-Quadrat, il fut donc facile d'unir cette abbaye à celle de Bonneval, et avec les immenses richesses de celle-ci de payer les dettes de Loc-Dieu et de la sauver de sa ruine.

En vertu de cette union, Arbert, abbé de Loc-Dieu, reçut d'Adhemar, abbé de Bonneval, *XX millia solidorum auri*. (Le *nummus solidus aureus* était une ancienne pièce de monnaie, qui, d'après Wailly, vaudrait 20 fr. 25; par conséquent c'était la somme énorme de plus quatre cent mille francs de notre monnaie actuelle que Bonneval donnait à Loc-Dieu.)

Grâce à ce puissant secours, Loc-Dieu put payer ses dettes aux usuriers et se sauver d'une ruine certaine. Arbert peu capable se démit et resta dans la maison comme simple coopérateur de Pierre Ier, son successeur.

Pierre Ier (8e abbé), élu en 1181.

Pierre Ier trouva en très bon état la situation financière de l'abbaye de Loc-Dieu ; il eut la consolation de pouvoir continuer et achever l'église.

Nous avons vu plus haut que Amélius posa la première le 5 des ides de juin 1159. Ce ne fut donc que trente ans

plus tard que Pierre Ier vit ce monument achevé, et la consécration en fut faite le 3 des calendes d'août 1189 par Hugues Ier, évêque de Rodez, en présence de plusieurs seigneurs et d'un grand concours de peuple.

Cet abbé mourut en 1189, après une administration des plus louables.

Noms des principaux bienfaiteurs de Loc-Dieu, depuis sa fondation jusqu'en 1189 :

1. Oalric de Saint-Grat.
2. Raymond de Saint-Grat.
3. Etienne de Podio (le long).
4. Raymond de Sévérac.
5. Frotard de Belcastel.
6. Robert de Castelmarin.
7. Guillaume Bonafous.
8. Guillaume de Najac de Savignac.
9. Géraud, 36e abbé de Conques.
10. De Reine de Maleville.
11. Odelric de Maleville.
12. Adhemar de Balzac.
13. Pierre de Castelnau.
14. Begon de Saugnac.
15. Hugues de Saugnac.
16. Hugues, comte de Rodez.
17. Adhemar III, évêque de Rodez.
18. Pierre II, évêque de Rodez.

V

DESCRIPTION DE L'ÉGLISE, DU CLOITRE ET DE LA SALLE DU CHAPITRE.

L'église de l'abbaye de Loc-Dieu, comme nous venons de le voir, bâtie tout entière et comme d'un seul jet, dans la seconde moitié du XIIe siècle, est sans contredit une des plus belles du diocèse de Rodez.

Par l'idée générale de son style architectonique simple,

modeste, sévère, sans ornementation, et par la pureté de ses lignes, on reconnaît dans l'église de Loc-Dieu l'école particulière des ouvriers de Citeaux qu'envoya Guercin, abbé de Pontigny.

Par la composition de son plan, on pourrait y trouver quelques ressemblances avec l'église de Conques, dont la nef et les ailes bâties de 1030 à 1060, sous Olderic II, servirent de type en Rouergue aux XIIe et XIIIe siècles pour la construction d'un grand nombre d'églises.

Le caractère dominant de l'église de Loc-Dieu est le style ogival; elle appartient à cette période de transition où l'ogive commence à se substituer au plein-cintre qui finit, c'est-à-dire, à l'époque où l'arc roman se brise pour former l'ogive. Les fenêtres de la nef et des bas-côtés sont à plein-cintre, tandis que partout ailleurs c'est l'ogive qui règne. L'église a la forme d'une croix latine, l'abside est demi-circulaire à cinq pans coupés. Les bras de la croix sont chargés de quatre chapelles carrées formées par un mur droit; ce qui avec l'autel du milieu forme cinq chapelles absidiales. La nef est entre deux bas-côtés qui finissent au transept. Au milieu du transept se trouvent quatre grands piliers supportant le clocher, deux de ces piliers terminent l'abside, et les deux autres la grande nef et les bas-côtés.

La longueur totale de l'église de Loc-Dieu d'orient en occident, dans œuvre, est de.................	54^m^
Celle du transept..........................	23
La largeur totale de l'église (les bas-côtés compris)...	14 50
La nef a de longueur......................	35
— de largeur.......................	7 50
La largeur des bas-côtés est de..............	3 50
La profondeur de l'abside est de.............	11
Et sa largeur de..........................	7 50
La hauteur de l'église sous clef de voûte à l'intersection du transept est de...................	15

Cinq grands arceaux placés de chaque côté de la nef

supportent les travées de l'église et les séparent des bas-côtés. La forme de ces arcades est irrégulière : l'ouverture ogivale n'est pas également formée. Les deux arceaux les plus rapprochés de la porte occidentale accusent à peine l'ogive, tandis que les autres la montrent de plus en plus accentuée à mesure qu'ils s'avancent vers l'abside.

Ces arceaux sont supportés par dix gros piliers cruciformes, offrant huit côtés droits formant faisceau, et ayant du côté de la nef une colonne cylindrique à demi engagée dans le pilier. Ces colonnes s'élancent d'un seul jet depuis le sol jusqu'aux chapiteaux qui reçoivent la retombée de la voûte ; c'est de ce point d'appui que partent comme une gerbe les arcatures de la voûte en arc-d'ogive et se croisent diagonalement en formant à leur jonction une clef ou fleuron.

Au milieu du transept sont placés quatre gros piliers qui supportent un clocher lourd et bas. Il avait une toiture à quatre pentes et quatre fenêtres de côté ; le propriétaire le fit décapiter en 1847 pour lui substituer une toiture plate en zinc. Des deux piliers qui limitent l'abside s'élève de chaque côté l'arc doubleau ou triomphal, sur lequel on peut lire quoique un peu effacé par le temps :

FRATER JOANNES DE LEVY ABBAS LOCI DEI 1605.

Jean de Levy qui gouverna Loc-Dieu pendant 23 ans revêtit l'habit monacal et fut un abbé régulier. Ce qui explique clairement la qualification de frater de l'inscription; il fut frère en même temps qu'abbé (1).

L'église de Loc-Dieu reçoit le jour par dix fenêtres à plein-cintre rangées sur les arcades de la grande nef,

(1) L'écusson des armes de Jean VI de Levy qui sont : *d'or à 3 chevrons de sable*, se voit sur le manteau de la cheminée de la salle de l'ancien réfectoire, au midi. On le voit encore dans une vieille chambre du même côté, ainsi qu'à la petite chapelle Saint-Roch placée non loin de l'abbaye. Il est à remarquer que Jean VI de Levy n'écartait pas ses armes comme le faisaient ceux de sa famille, en y ajoutant celles de Caylus ; mais il prenait la pièce honorable de la barre, allant de droite à gauche de l'écu.

dont cinq sont de chaque côté. Ces ouvertures sont basses et petites; le bas est coupé en talus pour permettre à la lumière de descendre. Elles sont revêtues d'un encadrement simple, dont la base forme corniche et se prolonge le long des travées de l'édifice. Le bas-côté du midi a aussi cinq fenêtres; le côté du nord n'en a pas. Ces cinq ouvertures sont basses et demi-cintrées; l'architecte a dû agir ainsi à cause de la poussée des voûtes de la nef qui demandait d'être retenue par des murs épais et solides. Au-dessus de la porte occidentale se trouve une ouverture ou rosace quintilobée, placée dans une fenêtre géminée. Lorsque, placé sous cette porte, l'œil saisit dans son ensemble la nef jusqu'à l'abside, il faudrait être complètement dépourvu de goût et de sensibilité pour contempler sans une certaine émotion l'effet de ces colonnes s'élançant sous la voûte et la croisant dans tous les sens; comme aussi la vue de ces arceaux, de ces piliers, de ces murailles dénudées, de cette nef servant aujourd'hui de grange et d'écurie, fait éprouver à l'âme un sentiment de regret accompagné d'une tristesse profonde.

Le transept se trouve éclairé par deux rosaces, dont l'une est placée au nord, et l'autre au midi, sur le mur droit qui termine les deux bras de la croix. Celle du nord a six lobes qui rayonnent au milieu; ils sont soutenus par des traverses, se ramifiant en un grand nombre de compartiments. La rosace du midi a cinq lobes. Les traverses qui les soutiennent forment des dessins trilobés dont les pointes s'appuient sur l'encadrement et les consolident.

C'est par le côté nord du transept qu'on monte à une tour carrée faisant saillie extérieurement entre les bas-cotés et le transept. Elle sert d'escalier pour aller au clocher et sur la voûte de l'église.

Nous arrivons maintenant à décrire l'abside qui est la partie la mieux construite de l'église. Ici, le style entièrement ogival et empreint de l'élégance de l'époque est parfait dans toutes ses parties.

L'abside forme un grand arc polygonal à cinq pans renfermant cinq fenêtres. Ces ouvertures ont de chaque

côté deux colonnettes légères. Les fenêtres sont sans ornements, elles sont seulement encadrées par trois tores en ogive qui vont retomber sur la corniche appliquée sous la fenêtre et les lie les unes aux autres.

Les chapiteaux des colonnes de l'abside sont entourés de feuillages d'une grande élégance.

Aujourd'hui ces belles fenêtres de l'abside, l'objet de l'admiration des archéologues, sont menacées d'une ruine prochaine. Un lierre épais a pénétré avec ses mille racines entre les joints de pierre qu'il a soulevées et en a détaché un grand nombre : les meneaux ont perdu leur aplomb. Depuis le départ des moines (après 1789) aucun soin n'a été pris pour les conserver. Dans l'état de dégradation où les fenêtres se trouvent on peut prédire leur chute dans un temps assez rapproché. Les fenêtres de l'abside de l'église de Loc-Dieu, regardées à juste titre comme un des morceaux les plus précieux du XIIe siècle dans notre Rouergue, seront perdues à jamais.

Les quatre petites chapelles sont placées deux de chaque côté de l'abside. Dans le principe, la première chapelle, au nord, fut dédiée à saint Benoît ; la seconde à saint Robert. Du côté du midi, la plus rapprochée du mur, fut dédiée à saint Guillaume. En 1510, Guillaume VII, abbé de Loc-Dieu, la dédia à sainte Anne. On voit encore sur l'autel, au milieu du rétable, la sainte représentée assise montrant dans un livre les Saintes-Ecritures à la Sainte-Vierge debout placée à sa gauche. Au milieu de l'ogive se trouvent les armes de Guillaume VII qui sont : *au chef de gueules à 3 rocs d'échiquier fascé de sinople d'azur au chevron d'or*. On trouve encore ces armoiries de Guillaume VII sur le manteau d'une magnifique cheminée en pierre placée dans une chambre inhabitée du côté de la tour. La chapelle à côté était dédiée à Notre-Dame des Sept-Douleurs. Enfin la chapelle principale ou de l'abside était sous le vocable de Notre-Dame la Sainte-Vierge, mère de Dieu, patronne de l'abbaye.

L'église de Loc-Dieu, comme toutes celles de Citeaux, est sobre d'ornementation. Toute sa beauté consiste dans l'heureuse harmonie des lignes combinées par l'habileté

de l'architecte. Les seules sculptures que l'on trouve sont aux chapiteaux et clefs de voûte.

Les dix chapiteaux des colonnes de la nef se ressemblent presque tous. Six d'entre eux présentent deux volutes sur chacune des trois faces; trois autres sont entièrement unis et le dixième a trois bandes verticales sur chaque côté. Les deux chapiteaux du transept du côté de l'arc triomphal sont les seules qui soient un peu plus ornés : l'un représente un homme accroupi sur ses mains et portant l'arc doubleau sur son dos; il a la figure tournée du côté du pavé de l'église. Sur l'autre, une guirlande de feuillages contourne les trois côtés. Tous les autres chapiteaux ressemblent à ceux de la nef.

Deux clefs de voûte se trouvent dans l'abside : l'une présente un calice au milieu des nuages, et l'autre un agneau, symbole du Christ; il soutient sur un pied un petit étendard flottant, au bout duquel se trouve une croix. Ainsi, le pain et le vin, offrande du sacrifice, se trouvent représentés à la voûte de l'abside au-dessus du maître-autel. On peut encore remarquer, au côté nord du transept, deux autres clefs de voûte. Sur l'une on voit les armoiries des comtes de Toulouse : *de gueules à la croix vuidée, clichée et pommetée de* 12 *pièces d'or.* Elles furent placées en souvenir d'une donation qu'Alphonse II, comte de Toulouse et de Rouergue, et sa femme Jeanne firent à l'abbaye de Loc-Dieu en 1270 avant de s'embarquer pour la croisade. Sur l'autre clef se trouve une fleur de lis aux quatre bras allongés qu'on plaça en souvenir du roi Philippe-le-Bel qui, en 1311, mit l'abbaye de Loc-Dieu sous sa protection spéciale (*sub regia tutela*). Tous les jours une messe était chantée dans l'abbaye pour le roi de France régnant. Au côté méridional du transept on voyait autrefois à une des clefs de voûte les armes des Najac, seigneurs de Savignac, qui étaient : *d'azur, à un château sommé de trois tours d'argent maçonné de sable; celle du milieu plus élevée et surmontée d'un aigle éployé de sable.* Les moines les avaient placées à la voûte de leur église en souvenir des dons que Guillaume, en 1170, et Bernard, seigneur de Savignac, en 1279, avaient faits à

l'abbaye de Loc-Dieu. Mais en 1561 un des descendants de cette famille, Raymond de Gauthier, s'étant mis à la tête d'une armée de protestants, pilla l'abbaye de Loc-Dieu et détruisit les armoiries de sa famille comme il les fit également enlever de l'église des Cordeliers de Villefranche. Dans la nef du milieu, il y a cinq clefs de voûte, parmi lesquelles deux sont complètement unies, une troisième porte un carré ayant une fleur de lis à chaque angle ; les autres sont de fleurons à huit lobes.

L'église de Loc-Dieu a trois portes. La porte occidentale ou principale est d'une grande simplicité ; elle est ogivale et n'a pas de tympan. Deux colonnes cylindriques faisant saillie sont placées de chaque côté de la porte ; elles soutiennent une archivolte composée de deux voussures ayant un gros tore au milieu qui tombe entre les deux colonnes. Une seconde arcature est superposée à la première et se compose également d'un tore entre deux voussures faisant ressaut aux deux extrémités. Les battants de cette porte sont en bois de chêne ; ils n'ont de remarquable que leur ancienneté remontant probablement à l'époque de la construction de l'église. La seconde porte qui est au côté nord servait pour aller au cimetière des moines ; elle est ogivale et se compose de plusieurs tores formant l'archivolte. De nos jours, ce passage a été muré. La troisième, placée au midi et vers le milieu de l'église, est simple ; elle conduit au cloître.

Cloître.

Le cloître est un lieu couvert qui servait aux moines de promenade au temps de récréation, comme aussi de lecture ou méditation. Dans le principe, le cloître de Loc-Dieu était un peu plus bas qu'il ne l'est aujourd'hui. Pendant les guerres des Anglais, en 1368 et en 1409 surtout, le monastère pris par les ennemis devint place de guerre et fut incendié. Les cloîtres, la salle des archives, placée près de la tour de l'escalier, et celle du chapitre n'offraient que des ruines. Etienne de Firminhac, d'une famille riche originaire de Conques, ayant été élu abbé

de Loc-Dieu, entreprit en 1470 de réparer les dégâts occasionnés par les guerres. Voici les dimensions du cloître de Loc-Dieu :

La longueur de la galerie qui va d'orient à l'occident est de.................................... 29m

Celle qui va du nord au sud n'est que de..... 27

La largeur du sol est de........................ 3 50

Aujourd'hui le cloître n'a que trois galeries; celle du nord est tombée en ruines et n'a pas été relevée.

Des arcades ogivales entourent le cloître, elles sont appuyées sur de grands piliers à pied droit, qui sont soutenus extérieurement par un contrefort. Tous les piliers sont liés par un socle continu le long de la galerie. Les voûtes qui sont en arête d'ogive et prismatique reposent d'un côté sur le pilier et de l'autre sur le mur. A la retombée des voûtes se trouvent des encorbellements en pointe aigue ou bien quelques écussons sur lesquels on voit l'anagramme de Jésus, sauveur des hommes, en lettres gothiques. On remarque une figure de l'ange Gabriel qui semble être du temps de la construction dernière du cloître. Elle porte des cheveux en rouleau et sur sa tête une coiffure qui a deux ailes tombant sur ces épaules; au-dessous on lit : AVE : G : PLENA. Les clefs de voûte n'ont rien de particulier à signaler; on y retrouve quelques fleurs de lis, et devant la porte de l'ancien chapitre les armes d'Etienne III de Firminhac, qui sont : *de gueules à 3 rocs d'échiquier d'or, écartelées au* 1er *et* 4e, *d'azur à une tour crénelée de sable*, 2e *et* 3e.

Salle du Chapitre.

La salle capitulaire était le lieu où les moines se réunissaient pour entendre une lecture spirituelle qui s'y faisait tous les jours en commun, et aussi pour y délibérer sur les affaires concernant le règlement de la maison. Cette salle, ainsi que toute la façade orientale du monastère, avait été ruinée par les Anglais en 1409. Etienne III de Firminhac, qui avait fait relever le cloître, fit aussi reconstruire avec luxe la salle capitulaire. Mal-

heureusement, cette belle pièce d'architecture, qui après l'abside de l'église est la plus admirée, fut en 1849 transformée en orangerie. On pratiqua alors deux portes du côté du levant à la place des deux fenêtres à trois baies correspondant à celles que l'on remarque du côté du cloître.

Les deux colonnes qui supportent la voûte sont en faisceau à nervures prismatiques avec scoties à angles émoussés. Leur base est octogonale avec un socle très riche à moulures alternées de tores et doucines. Les chapiteaux sont à huit palmettes surmontées d'une guirlande de feuillages. Ces piliers supportent deux retombées de voûte, les autres côtés s'appuient sur les murs et se terminent par des encorbellements dont quelques-uns sont très gracieux.

Parmi les clefs de voûte, il y a trois écussons qui sont une reproduction de ceux de l'église, tels que l'agneau, la croix du comte de Toulouse ; on y voit aussi une main bénissant nimbée crucifère, ainsi qu'une figure entourée d'une auréole formant un encadrement élyptique, qui est l'image du Christ. On voit encore deux figures du Christ, l'une représentée dans une auréole quadrilobée, et l'autre dans une auréole trilobée.

Des quatre fenêtres ogivales qui éclairaient autrefois la salle capitulaire, il n'en reste plus que deux. Chacune de ces fenêtres est divisée en trois baies séparées par quatre colonettes ou meneaux. Chaque baie est terminée à son sommet par une forme ogivale trilobée. Le centre de l'arcade présente deux trèfles chacun ayant à côté un carré long anguleux. Le tout est surmonté par une rose à six lobes.

Au commencement de ce siècle la salle capitulaire possédait la pierre tombale d'Etienne III de Firminhac, que son neveu Raymond, son successeur à l'abbaye de Loc-Dieu, avait fait enterrer au milieu du chapitre au pied du siége de l'abbé : *Sepultus est in medio capituli juxta sedem abbatis*. Sur cette pierre on y lisait : *Hic jacet dom abbas Stephanus III de Firminhac. Mors rapuit, corpus*

sub petram putruit sed spiritus ipse petit Christum, anno 1490. Cette pierre fut détruite pour servir à des construction de la ferme.

Dans cette salle on y voit encore aujourd'huî une tombe placée autrefois dans le transept du nord et qui fut portée ensuite dans les cloîtres. On croit reconnaître sur cette pierre les armes de la famille de Najac.

POÉSIE

Par M. le vicomte D'ARMAGNAC.

> O Christ! je ne suis pas de ceux que la prière
> Dans tes temples muets amène à pas tremblants.
> Je ne suis pas de ceux qui vont à ton calvaire,
> En se frappant le cœur, baiser tes pieds sanglants.
> . . . .
> Je ne crois pas, ô Christ! à ta parole sainte.
> . . . .
> Dors-tu content, Voltaire! et ton hideux sourire
> Voltige-t-il encor sur tes os décharnés?
>
> ALFRED DE MUSSET (ROLLA).

O Christ! Je suis de ceux que les cloches sacrées
Amènent sans effort au pied de tes autels.
J'appris à m'incliner sous tes lois vénérées,
J'appris à t'adorer dans les bras paternels.
A peine étais-je né que ma mère ravie
Fit parer mon berceau des couleurs de Marie
Et mon œil s'entr'ouvrant pour la première fois,
Près de mon petit lit aperçut une croix.
Pendant que j'avançais doucement dans la vie,
Un prêtre, un saint vieillard à la tête blanchie,
A notre humble foyer parfois venait s'asseoir.
Il caressait mon front de sa main amaigrie
Et dans un vieux missel au gothique fermoir,
Dont le temps et l'usage avaient jauni les pages,
De saints au nimbe d'or me montrait les images.
Quelquefois, sur le soir, me prenant par la main,
Mon aïeule à pas lents m'amenait à l'Eglise.
J'écoutais ses récits tout le long du chemin.

Elle me racontait l'histoire de Moïse
Exposé sur le Nil à la fureur des eaux,
Me parlait de Jacob et de ses grands troupeaux,
Du jeune Eliacin, de la reine Athalie,
De la fière Judith qui sauva Béthulie;
Puis elle me montrait notre Sauveur enfant,
A Marie, à Joseph, soumis, obéissant,
Et du petit Jésus me proposait l'exemple.
Nous arrivions enfin à la porte du temple.
Tandis que prosternée humblement devant toi,
Elle adorait, mon Dieu ! tes grandeurs infinies,
Elle te contemplait des regards de la Foi
Et berçait son esprit de saintes rêveries,
Moi, j'admirais l'autel de feux étincelant,
Par trois chaînes d'argent les lampes suspendues,
L'orgue aux mille tuyaux, les antiques statues
Et les vitraux dorés par le soleil couchant.

Plus tard, j'ai bien des fois ressenti l'influence
De ces doux souvenirs de mon heureuse enfance,
Comme dans le péril ils m'ont encouragé!
Comme ils m'ont soutenu! comme ils m'ont protégé !
Parfois, loin de mon père, aux jours de ma jeunesse,
A l'âge où du plaisir on recherche l'ivresse ,
Sur le point d'oublier et d'enfreindre ta loi,
Je voyais, ô mon Dieu! se dresser devant moi
Le crucifix d'ivoire aux pieds duquel ma mère
Me faisait tous les soirs réciter ma prière
Et d'un élan du cœur je revenais à toi!
Toi! pour qui j'eus toujours plus d'amour que de crainte.
Oui, je t'aime, ô mon Dieu! j'aime tes saints autels,
De ton culte sacré les rites solennels,
J'aime les chants plaintifs de la Semaine sainte
Les hymnes de l'Eglise et ses joyeux Noëls.
Des temples qu'à ta gloire ont élevés nos pères
J'aime la majesté, la pompe et les splendeurs,
J'aime le froc grossier de tes moines austères,
Le mur silencieux des pieux monastères
Où viennent s'apaiser tant d'amères douleurs!
J'aime à voir, j'aime à voir, aux saints jours de l'année,
La foule des chrétiens humblement prosternée

Unir ses mille voix pour chanter tes grandeurs !
Et quand la nuit étend ses voiles sur la terre,
Quand le peuple fidèle à quitté le saint lieu,
Lorsque le soir venu, le temple solitaire
N'est rempli que de toi, mon Seigneur et mon Dieu !
Lorsqu'au bruit de mes pas dans la nef froide et sombre,
Naissent d'étranges bruits sous les sombres arceaux,
Quand, la lune du chœur éclairant les vitraux,
La croix du maître-autel projette au loin son ombre,
Alors, près de ton trône, ô mon Souverain Roi!
J'aime à demeurer seul, prosterné devant toi.
J'ai pourtant bien des fois transgressé ta loi sainte.
Que de sujets de pleurs ! Que de sujets de crainte !
Qu'il est lourd le fardeau de mon iniquité !
Mais j'espère, ô mon Dieu ! j'espère en ta bonté;
A-t-on jamais en vain imploré ta clémence ?
Pardonne-moi, Seigneur!... et pardonne à la France !
N'est-elle pas toujours le pays très chrétien
Et toujours de la Foi le plus ferme soutien ?
Tes ennemis, mon Dieu ! ne sont-ils pas les nôtres ?
Pour ta cause sacrée, en plus de cent combats,
Avons-nous épargné le sang de nos soldats?
Quel peuple t'a donné de plus vaillants apôtres ?
Vois-tu dans les faubourgs de nos grandes cités,
Dans ces sombres réduits par le vice habités,
Le fils de Saint-Vincent passer de longues heures,
Aux foyers désolés de ces tristes demeures,
Caressant les enfants, consolant les vieillards,
Surprenant autour d'eux de sinistres regards
Et donnant en échange une parole amie,
Soulageant d'un mourant la cruelle agonie,
En lui parlant du ciel, heureux d'apercevoir
Dans ses yeux presque éteints une lueur d'espoir ?
Vois-tu se repeupler les saintes abbayes
Dont si longtemps le cloître était resté désert ?
Dans les préaux jonchés de ronces et d'orties
Les fils de saint Bernard et ceux de saint Norbert
Commencent à montrer leurs longues robes blanches
Et sous les vieux arceaux passent, le front penché.
La sève fait gonfler et refleurir les branches
D'un arbre qu'on croyait à jamais desséché.

C'est donc, c'est donc ainsi, philosophes impies,
Que vos desseins pervers devaient être accomplis !
Du Dieu que vous vouliez traîner aux gémonies
L'autel est relevé par la main de vos fils !
Dors-tu content, Voltaire ! et ton hideux sourire
En grincements de dents ne s'est-il pas changé ?
Tu peux sous ton linceul blasphémer et maudire !
La France croit encore et le Christ est vengé !

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE ONZIÈME VOLUME.

Rodez, imprimerie RATERY, rue de l'Embergue, 21.

La Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, fondée en 1836, à Rodez, a publié, savoir :

Mémoires, t. I, 1837 ; t. XI, 1879, in-8° (Quatre premiers tomes épuisés).

Procès-Verbaux, t. I et t. I *bis*, 1864 ; t. XI, 1878, in-8°.

Documents historiques et généalogiques sur les familles et les hommes remarquables du Rouergue, dans les temps anciens et modernes, par H. de Barrau. Rodez, 1853-1860, 4 vol. in-8°.

Documents sur les ordres du Temple et de Saint-Jean de Jérusalem en Rouergue, suivis d'une notice historique sur la Légion-d'honneur et du tableau raisonné de ses membres dans le même pays (pouvant être considéré comme le cinquième volume du même ouvrage), par le même. Rodez, 1861, in-8°.

Biographies aveyronnaises, t. I. Rodez, 1866, in-8°.

Notice sur La Roche-Flavin, par M. J.-J. Delsol. Rodez, 1866, brochure in-8°.

Concours de 1867. Distribution des récompenses, travaux couronnés. Rodez, 1868, in-8°.

Tables des matières contenues dans les publications de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron, 1838-1876. Rodez, in-8°.

Dictionnaire patois-français du département de l'Aveyron, œuvre posthume de M. l'abbé Vayssier. Rodez, 1879, gr. in-8°.


Princeton University Library
32101 064177908





